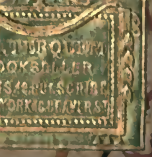

Docteur Cabanès

Mœurs Intimes du Passé

Tiré d'un Livre d'Heures du XVe siècle

Ouvrage Orné de Nombreuses Gravures

Albin Michel
Editeur
10 Rue de l'Université 10
Paris
6e Mille

Mœurs intimes du passé

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES MÉDICO-HISTORIQUES

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 séries.
Les Indiscrétions de l'Histoire, 5 séries.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire.
Poisons et Sortilèges (en collaboration avec le Dr L. Nass), 2 séries.
La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le Dr L. Nass).

OUVRAGES DE CURIOSITÉS MÉDICALES

Remèdes d'autrefois.
Remèdes de bonnes femmes (en collaboration avec le Dr J. Barraud).
Gayetez d'Esculape (en collaboration avec le Dr Witkowski).

OUVRAGES ÉPUISÉS

Marat inconnu.
Balzac ignoré.
Napoléon jugé par un Anglais.
Les Curiosités de la Médecine.

EN PRÉPARATION

Les Indiscrétions de l'Histoire (6e série).
Mœurs intimes du passé (2e série).
Les Morts mystérieuses de l'Histoire (2e série).

c 1121m

DOCTEUR CABANÈS

Mœurs intimes du Passé

Ouvrage illustré de 76 gravures

Comment nos aïeux se garantissaient du froid.
Comment se mouchaient nos aïeules. — Dieu vous bénisse !
L'origine du peigne.
La propreté de la bouche et l'usage du cure-dents.
La propreté des mains et l'antiquité de la fourchette.
Quelques meubles intimes.
L'Hygiène sexuelle au temps jadis.
La propreté de la Maison.
Le règne de la chaise percée. — La propreté de la rue.
L'Hygiène publique à l'étranger.

TROISIÈME ÉDITION

revue et considérablement augmentée

PARIS
LIBRAIRIE ALBIN MICHEL

22, RUE HUYGHENS, 22

11 7192
11 | 7 | 11

AVANT-PROPOS

Est-ce bien le procès du passé que nous instruisons? Ce n'est pas, à tout prendre, son apologie que nous poursuivons. Nous entendons seulement le rattacher au présent par une chaîne ininterrompue, au lieu d'en faire table rase, comme certaine école aussi dédaigneuse, aussi injuste qu'elle est ignorante.

Avant de parler de progrès, de civilisation, encore faut-il regarder en arrière et mesurer le chemin parcouru. Sans aller jusqu'à l'enthousiasme naïf de cet archéologue à qui échappait cette exclamation quelque peu présomptueuse : « Nos modernes ont beau dire, ils veulent, par un excès de vanité, tirer toute la couverture à eux : plus je vais et plus je vois que *les anciens ont tout connu* », convenons que nombre de découvertes ne pouvaient naître que sous l'empire de la nécessité, le besoin, comme l'a dit Renan, étant « la cause occasionnelle de l'exercice de toute faculté ».

Nos pères avaient-ils moins de besoins que nous? La

réponse ne saurait être douteuse. Etaient-ils moins heureux, parce qu'ils avaient moins de bien-être ? Le bonheur consiste, on l'a dit avec raison (1), dans un état psychologique, qui n'est du ressort ni de l'histoire, ni de la statistique. Il est certain que les commodités, les aises de la vie, à l'époque actuelle, comparées à ceux du temps passé, témoignent de nos exigences de plus en plus impérieuses, de plus en plus croissantes.

Voulez-vous avoir une idée de ce qu'était le *confort* dans les classes riches des principaux Etats de l'Europe au milieu du dix-huitième siècle? Lisez ce passage d'un livre (2) publié en 1764 :

Allez dans les palais des seigneurs italiens, vous verrez... qu'ils ont des maisons immenses où les marbres, ainsi que la peinture et la sculpture, brillent de toutes parts, et qu'ils n'ont ni un fauteuil commode pour s'asseoir, ni un lit garni comme il doit être, ni des armoires, ni des garde-robes. Vous verrez qu'au lieu de se servir de cheminées lorsque le froid se fait sentir, ce qui arrive souvent, ils font usage de réchauds... Vous verrez que leurs vastes escaliers ne sont jamais éclairés pendant la nuit, et qu'enfin les seigneurs, fastueux en apparence, ont des habits brodés, sans avoir une douzaine de chemises...

En Allemagne... on a des lits sans rideaux, *chose aussi malpropre qu'indécente*, des lits où l'on se perd dans le duvet, et où l'on a des pyramides de plumes pour couvertures. Si nous considérons maintenant la manière de manger, quel sujet de censure ! Ici, ce sont des fourchettes

(1) M. E. Levasseur.

(2) *Les Véritables Intérêts de la patrie*, par de Forges.

à deux pointes, plus propres à percer la langue qu'à porter des mets à la bouche ; là, c'est un rôti qu'on fait calciner et qu'on laisse tremper vingt-quatre heures dans l'eau fraîche avant de le présenter au feu.

Il n'y a pas plus d'ordre et de raison dans toutle reste. On ne connaît dans les cuisines que l'usage des potages, et dans les appartements que celui des poêles... il serait sans doute plus simple d'avoir au moins une cheminée.

Les pays du Nord étaient, si possible, encore plus mal partagés, sous le rapport de la propreté; ce qui n'a pas trop lieu, du reste, de nous surprendre.

En Suède et en Russie,

Il y a des nobles qui ne paraissent vivre en grands seigneurs que parce qu'on ne lève pas la toile qui cache le désordre et la malpropreté de leurs maisons. Ils ont des attelages dont tous les harnais sont usés, des tables couvertes de mets que l'on ne peut manger, des multitudes de valets dont la crasse et l'air misérable font horreur... Quelques cheminées sans pelles, sans chenêts, sans écrans ; des cuisines qui semblent des cavernes, d'où des tourbillons de fumée s'exhalent continuellement... On y trouve des maisons qu'on appelle palais et où il n'y a pas de lieux secrets... des chaumières qui servent de cabanes et où l'on ne trouve souvent ni pain, ni eau. On dit l'Espagne encore pire, mais que sera-t-elle donc ?

Il n'y a que la France qui trouve grâce aux yeux de notre critique vraiment trop prévenu pour que nous fassions état de son jugement. La vérité nous oblige à dire que, même sous le règne de Louis XVI, l'hygiène urbaine, autant que l'hygiène individuelle, était un

mythe. Ceux qui prendront la peine de lire notre volume seront suffisamment édifiés ; nous ne voulons qu'ajouter quelques détails susceptibles d'éclairer, sinon d'un jour nouveau au moins d'une lumière plus crue, les mœurs d'une société qui passait pour la plus policée de son temps.

Ouvrons cette correspondance de la Palatine à qui nous avons fait maints emprunts, notamment en ce qui concerne le czar Pierre le Grand et les mœurs moscovites. La princesse se montre, à plusieurs reprises, fortindignée que le *czaar*, comme elle l'appelle, se mouche dans ses doigts. « Cela économise des mouchoirs », dit-elle en manière de raillerie. Et elle y revient avec insistance. « Quand on se mouche avec les doigts, comme fait mon héros le czaar, répète-t-elle ailleurs (1), on ne doit pas porter des moustaches, car le résidu reste en suspension et cela n'est guère appétissant, surtout à table (2) ». Elle trouve, en outre, « le czaar beaucoup trop familier avec les serviteurs : il tolère, quand il mange, que ceux qui se tiennent derrière lui prennent à même les plats, qu'ils en tirent des morceaux de viande avec les mains et qu'ils mordent après ».

La belle-sœur de Louis XIV était, que l'on nous passe cette expression familière, mal qualifiée pour faire la petite bouche. Il n'y avait pas déjà si longtemps qu'à la cour du Grand Roi, on avait substitué à la fourchette

(1) Lettre du 14 février 1712.
(2) *Revue bleue*, 12 septembre 1896.

primitive du père Adam l'instrument qui avait eu tant de peine à s'acclimater chez nous ; mais, chose singulière, dès le jour où son usage fut devenu courant, on ne se crut plus tenu d'avoir les mains propres.

Nous imaginons malaisément que dans ces boudoirs, qui semblent des nids d'amour, sur ces meubles si délicatement ajourés, où l'art semble s'être joué de toutes les difficultés, se soient prélassés tous ces seigneurs et ces belles dames dont les riches parures et les vêtements somptueux dissimulaient une aussi répugnante malpropreté. Les salles de bains, les cabinets de toilette existaient, certes, mais c'étaient des temples où prêtres et prêtresses n'officiaient qu'exceptionnellement.

Dans l'atmosphère sereine où vivait, sous le régime de la plus sévère étiquette, la cour la plus rigoriste qui fût, on n'oserait croire possible une dérogation aux règles du savoir-vivre et au code des belles manières. Les nouvelles lettres de la Palatine, mises au jour en ces dernières années, dissiperaient, si on n'en avait mille autres témoignages par ailleurs, les dernières illusions

A l'exemple de sa tante, l'électrice Sophie de Hanovre, la mère du Régent, n'avait pas de plus plaisant divertissement que de se livrer à un sport que les scatologues seuls pourraient étiqueter et classer. C'était le règne, le triomphe de la chaise percée ; le trône où l'on siégeait à toute heure, où les plus qualifiés personnages donnaient leurs audiences aux courtisans toujours empressés à leur rendre hommage.

A voir ce qui se passait dans l'intérieur des résidences

royales, on devine comment était assurée la propreté de la rue : il y eut presque une émeute, à la veille de la Révolution, parce que le directeur général des bâtiments du roi avait eu l'audace grande de faire abattre, aux Tuileries, une allée d'ifs qui servait de retraite discrète aux promeneurs tourmentés par de pressants besoins, et parce qu'il avait fait construire à la place des latrines payantes !

Depuis que le peuple a conquis sa souveraineté, avons-nous le droit de nous targuer de plus de propreté ? Le spectacle que nous avons sous les yeux à Paris même, le Paris du vingtième siècle, n'est pas pour nous enorgueillir. Le tableau que nous fait un de nos confrères, au retour d'un voyage à l'étranger retrouvant ses lares parisiens, est rien moins qu'enchanteur : reconnaissons, en toute humiliation, qu'il n'est que trop conforme à la désolante réalité.

Lorsque, revenant de Belgique, d'Allemagne ou des pays du Nord, on rentre à Paris, écrit le docteur Milian (1), on est désagréablement impressionné par l'aspect des rues et des maisons. Tout est sale et poussiéreux. Sur la chaussée, du crottin vieux de plusieurs jours se dessèche, se réduit en poussière et, soulevé par l'auto qui passe, voltige vers nos narines et se pose sur nos lèvres. Sur les trottoirs, des papiers partout chiffonnés, en feuilles, en boulettes, blancs, noirs, rouges, pour tous les goûts.

Il est curieux qu'une question de latitude transforme d'une manière si opposée les résultats d'une opération : à

(1) *Revue des Hôpitaux*, octobre 1908.

Berlin, l'arrosage municipal nettoie les rues ; à Paris, il contribue à l'entretien de la malpropreté.

A Berlin, quoi qu'on dise de la Sprée, et dans toutes les villes propres, il y a de l'eau en abondance, de quoi transformer les rues en torrents : l'arroseur municipal dispose ainsi d'une force contre laquelle aucun crottin ne résiste : il les pousse à l'égout comme des fétus de paille.

A Paris, l'eau manque au point que nos concierges surveillent nos goulettes avec avarice et montent à la cuisine fermer notre robinet d'eau douce, quand ils trouvent qu'il en coule depuis trop longtemps vers la rue.. Ce petit fait domestique n'est qu'un point particulier de la question sociale du régime des eaux. Les tonneaux d'arrosage de nos rues arrosent le crottin ; ils n'inondent que le passant. Le passant récrimine, mais le crottin s'en trouve bien.

Nos maisons sont sales, et bien qu'Edouard VII leur ait récemment délivré un certificat public de blancheur, peut-être valable par comparaison avec celles de Londres, leurs façades sont noires. On les nettoie rarement. Les portes, surtout celles des bâtiments officiels (voyez celles de la Faculté de médecine, sur le boulevard Saint-Germain, ou mieux celles de la Sorbonne sur la rue des Ecoles), sont couvertes d'une couche de poussière qu'on croirait accumulée depuis des siècles, si l'on ne savait que ces bâtiments sont de construction récente. Les persiennes, les garde-manger, les volets des maisons privées, tout cela est d'un noir d'encre. Cela n'a pas besoin d'être nettoyé, cela donne sur le grand égout collecteur, sur la rue!

Ce qu'il y a de plus triste, c'est que nous ne nous doutons pas de cette malpropreté. Nous y vivons sans la voir.

Tout le réquisitoire est dans ce ton, et si nous le trou-

vons sévère, ne nous en prenons qu'à nous-même, ou plutôt à ceux qui ont la charge de nous administrer.

Dans un rapport, tout récent, relatif au matériel de l'administration centrale, on faisait cette remarque, au moins piquante, qu'au ministère de l'Intérieur, « dans cette maison où l'on commande l'hygiène au pays tout entier, d'où l'on prescrit sans relâche la désinfection, d'où partent enfin de si belles circulaires contre les contagions fâcheuses, on ignore encore les *water-closets* avec chasse d'eau et on emploie encore les tinettes mobiles ».

Quand, à côté de cette constatation, nous rappellerons que les deux conditions de la salubrité des villes, reconnues essentielles par la science moderne : l'une, de fournir aux habitants de l'eau potable ; l'autre, d'éloigner rapidement des agglomérations les matières résiduaires, le peuple romain les avait réalisées depuis 2000 ans, peut-être sera-t-on moins autorisé à jeter l'anathème au passé et plus disposé à nous justifier de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes.

A. C.

Paris, 13 novembre 1908.

LA FRILEUSE

(Epoque premier Empire.)

(Peint par Mallet ; gravé par Cardon ; à Paris, chez Aumont, rue J.-J. Rousseau, nº 10.)

COMMENT NOS AÏEUX SE GARANTISSAIENT DU FROID

Nous avons un travers dont nous ne nous défendons pas assez, celui de toujours calomnier notre temps. On nous embarrasserait fort cependant, si on nous demandait de nous accommoder de ce qui suffisait à nos pères.

Nous avons aujourd'hui des vêtements douillets, pour nous garantir des rigueurs du froid; des appareils de chauffage perfectionnés, qui nous permettent, pendant la saison inclémente, de rester calfeutrés dans nos appartements. Comme il était loin d'en être ainsi autrefois !

Sans remonter à la préhistoire, où les hommes marchaient nus ou simplement revêtus de feuillages grossièrement entrelacés et, plus tard, de la peau des bêtes qu'ils avaient abattues; sans nous arrêter à l'époque où l'on tirait le feu de la pierre, et où l'on plaçait les bûches sur d'autres bûches, pour multi-

plier les points de combustion, donnons un aperçu sommaire, mais suffisant, des différents modes de chauffage aux temps primitifs, ne fût-ce que pour marquer les étapes et mesurer le chemin parcouru.

Le premier système de chauffage a consisté à faire brûler le combustible au centre des habitations : une ouverture était ménagée dans le plafond pour laisser échapper la fumée. Ce système antique figure encore dans le plan de l'abbaye de Saint-Gall, du neuvième siècle. Le *chauffoir* des monastères était une grande salle chauffée, située sur une des faces du cloître, et dans laquelle, durant la mauvaies saison, les religieux passaient le temps qu'ils ne consacraient pas aux prières du chœur. A Saint-Gall existaient, outre le grand chauffoir commun, situé sous les dortoirs, des chauffoirs secondaires, particulièrement consacrés soit à l'infirmerie, soit à l'habitation des novices (1). Dans chacune de ces salles, quelle qu'en fût l'étendue, il y avait, vers l'une des extrémités, la cheminée (*caminus*) et à l'autre extrémité, les tuyaux par lesquels s'échappait la

(1) En général, assure Vaublanc (*La France au temps des Croisades*, t. IV, p. 138), les cellules n'étaient pas chauffées; un vêtement d'hiver suffisait aux moines. Saint Bernard, malade, ne voulut absolument pas qu'on lui fît du feu; on imagina de placer sous son lit une pierre percée de plusieurs trous, sous laquelle on allumait un brasier, pour chauffer la chambre sans qu'il s'en aperçût.

fumée. Cette distance établie entre les deux ouvertures extrêmes du calorifère, semble indiquer que la fumée et le calorique parcouraient un grand espace, soit sous le sol, soit dans de longs tuyaux de métal, situés à une certaine hauteur dans la pièce. Le feu s'allumait en dehors du chauffoir et la fumée sortait par une construction isolée et de forme carrée, comme les cheminées de nos usines (1).

*
* *

De ce que Vitruve ne parle pas de cheminées, dans son livre sur l'Architecture, Perrault en a inféré que les anciens ne les connaissaient pas (2). En tout cas, ils avaient pensé à pratiquer dans leurs demeures un orifice d'échappement pour la fumée, témoin de nombreux passages tirés d'auteurs classiques.

Homère parle d'Ulysse, dans la grotte de Calypso, souhaitant de voir au moins sortir la fumée des maisons de son île d'Ithaque. Aristophane introduit dans une de ses comédies le vieillard Polycléon, enfermé dans une chambre, d'où il cherche à s'échapper par la cheminée (3).

(1) Lenoir, *Architecture monastique*, t. II.

(2) Boissy d'Anglas, dans un article du *Journal de Paris* (1787), conclut à l'existence des cheminées chez les anciens. Les découvertes de Pompéi auraient, selon cet auteur, confirmé cette assertion. Cette opinion a rencontré de sérieux contradicteurs.

(3) *Recherches historico-monumentales*, par G. Goury aîné (Paris, Didot, 1833), p. 265.

Virgile, dans une de ses *Églogues*, y fait nettement allusion (1). Horace, dans son ode onzième du livre VII, en parle également (2). Il exprime ailleurs l'avis que, pour chasser le froid, il faut mettre beaucoup de bois sur le foyer. Cicéron, à son tour, dans la quatrième de ses Épîtres, conseille à Trébatius d'entretenir un bon feu dans sa cheminée (*loculendo utendum camino*).

Peut-être avons-nous eu tort de traduire *caminus* par cheminée, et pourtant on conçoit mal que les anciens, qui recherchaient tant la commodité — le mot confort est d'invention bien postérieure — se soient passés de cheminées dans l'intérieur de leurs habitations. Admettons, pour ne pas avancer d'hypothèses aventureuses, que le *caminos* des Grecs et le *caminus* des Romains désignaient seulement un fourneau, un foyer, fixe ou mobile, au moins dans les premiers siècles, quand il n'y avait encore que des chaumières ou des cabanes couvertes de planches; mais quand on construisit, à Rome, des maisons à plusieurs étages, on dut, certainement recourir à un autre mode de chauffage.

A mesure que la capitale de l'Empire s'accrut en population, les foyers ou, si l'on veut, les *camini*, qui n'avaient qu'une ouverture au milieu du toit, furent particulièrement affectés au service des cui-

(1) *Et jam summa procul villarum culmina fumant.*
(2) *Sordidum flammæ trepidant volantes vertice fumum.*

sines ; ils ne se trouvaient que dans des bâtiments sans étages et contigus aux maisons dont ces rez-de-chaussée faisaient partie.

Mais comment se chauffait-on sans cheminées dans les divers appartements construits l'un sur l'autre dans le corps du logis ? On avait des sortes de fourneaux portatifs ; on allumait le charbon au dehors, dans des fourneaux de toutes les formes, appropriés selon les lieux : ceux destinés à chauffer les viandes étaient évidemment de moindres dimensions que ceux qui servaient à chauffer la pièce dans laquelle on prenait les repas, le *triclinium* — car il n'y avait pas de cheminées dans la salle à manger (1).

Pendant l'hiver, lorsque Alexandre allait dîner chez quelque ami, celui-ci apportait un petit réchaud et le héros disait, en riant, qu'il fallait y mettre ou de l'encens ou du bois (2). Alexandre plaisantait sur la pauvreté de l'appareil, qui semblait plus propre à brûler de l'encens pour une offrande, qu'à le chauffer : ce qui prouve, apparemment, qu'on se servait plus souvent de charbon et de poussier que de bois pour le chauffage ; le bois était seulement employé pour le service des cuisines (3), des offices et surtout des étuves.

(1) C'est, du moins, ce qu'assure Columelle (*In triclinïis camini non erant*).

(2) Plutarque, *Apophl.*, 180.

(3) Vers l'an 1200, les cheminées n'étaient en usage, en Angleterre, que dans les cuisines (*Nouveau Dictionnaire des origines*, de Noel et Carpentier, art. *Cheminées*).

*
* *

Les vases dans lesquels les Grecs mettaient le feu de charbon s'appelaient *escharia* (1), mot qui signifie *brasier* : c'est le *brasero*, appareil dont on fait encore usage dans certaines contrées d'Espagne (2) et d'Italie (3).

Dans notre pays, les *braseros* ont servi, au moyen

(1) SALLENGRE, *Novus Thesaurus antiquitatum*, éd. in-f°.

(2) En 1836, le baron Taylor avait reçu de Louis-Philippe la mission de recueillir en Espagne les tableaux destinés à former le noyau de la galerie espagnole, au Musée du Louvre. Comme il devait passer trois mois à Séville, comme on était en décembre et que l'hiver était particulièrement froid cette année-là (1836), le baron se mit en quête d'un logement où il pût se livrer à ses études sans trop souffrir de la température. Or, il n'y avait alors, dans tout Séville, qu'une *seule* chambre à cheminée, les habitants se chauffant au moyen de *braseros*. Cette chambre unique, le baron, devenu frileux à la suite de ses voyages en Égypte, la convoitait avec ardeur, et il prit des informations afin d'en obtenir la jouissance, s'il était possible.

La chambre à cheminée dépendait d'une maison appartenant à la marquise d'Arco-Hermoso. Quand elle apprit les embarras de M. Taylor, la grande dame s'empressa de lui offrir une gracieuse hospitalité. On mit à sa disposition la précieuse chambre et, pendant que Sévillans et Sévillanes grelottaient autour de leurs braseros, la cheminée du Français lançait des tourbillons de fumée dans l'azur du ciel andalou, sans doute à la profonde surprise de certains bons bourgeois qui devaient croire à un ncendie (Elie BERTHET, *Histoire des uns et des autres*, p. 320).

(3) Encore à la fin du dix-huitième siècle, les cheminées n'existaient pas à Venise, dans ce qu'on appelait *un'appartamento nobile*; aussi les Vénitiens y gardaient-ils leurs manteaux et allaient-ils de temps en temps, dans une pièce voisine, se chauffer à un vase de fonte nommé *coghera*, où brûlaient de petits morceaux de bois blanc (*legna dolci*). (*Dict. de* NOEL, *loc. cit.*)

âge et même plus tard, à chauffer de vastes édifices, mais c'étaient des *braseros* roulants. Il y en avait un semblable dans la cathédrale de Beauvais, un autre à l'Hôtel Saint-Pol, un autre enfin à l'Hôtel-Dieu de Paris, au quinzième siècle (1).

Millin (2) a donné le dessin de l'un de ces *chauffe-doux* roulants. Ce chariot-brasier servait au chauffage de l'église de la Commanderie de Saint-Jean-en-l'Ile,

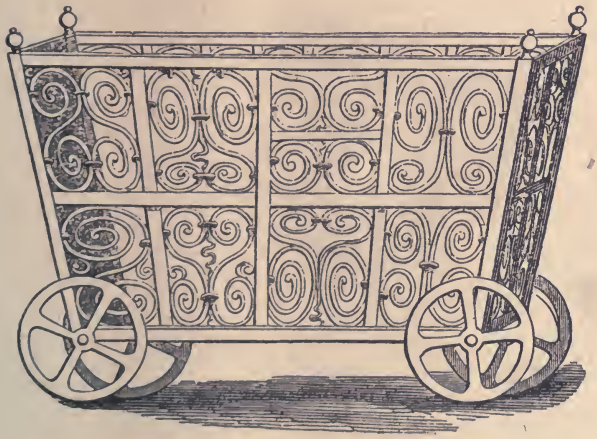

CHARIOT ROULANT, SERVANT A CHAUFFER LES ÉGLISES.

près de Corbeil (3). On remplissait ce chariot de braise

(1) Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II.

(2) Millin, *Antiquités nationales*, t. III; cf. *Magasin pittoresque*, 1849, p. 404.

(3) Le cloître de Saint-Gédéon, à Cologne, du commencement du treizième siècle, était déjà pourvu de plusieurs cheminées (Boisserée, *Monuments d'architecture du Rhin inférieur*, cité par Vaublanc, *op. cit.*, t. IV, p. 139).

et de cendres chaudes et il portait la chaleur partout où il passait. Dans le *Compte des dépenses de la reine Isabeau de Bavière*, on trouve, mentionné à deux reprises, « un chariot de fer pour mener le long des galeries de l'ostel Saint-Pol, à Paris, pour salles eschauffer ». On se servait également de ces *chauffe-doux* (1) dans les buanderies pour sécher le linge. En 1298, les écrivains d'Orléans firent construire un chauffoir public, pour abriter pendant les mois d'hiver les malheureux qui ne savaient où loger (2). Ne pourrait-on voir là l'origine de nos asiles de nuit ?

* * *

Les brasiers ou *braseros* étaient en usage aux seizième et dix-septième siècles (3), mais ils étaient considérés comme des objets de luxe, autant que de nécessité. Un grand seigneur moderne, doublé d'un collectionneur émérite et d'un amateur de goût, le baron Davillier, conte avoir vu, au cours d'un voyage en Espagne, des *braseros* du seizième siècle, revêtus d'une plaque d'argent et d'un travail très soigné.

(1) Pour l'acception qu'on donnait à ce mot au XV^e^ siècle, voir A.-A. Monteil, *Hist. des Français des divers États*, t. I^er^, p. 60, note 15.

(2) Alph. Renaud, *Histoire des arts et des sciences*, n° 239, p. 328.

(3) Un auteur du dix-septième siècle raconte qu'un jour, une comédienne, très jolie, se plaignait au duc d'Albe qu'elle n'avait point d'argent, que sa chambre était froide et qu'elle y gelait. Le duc d'Albe lui envoya un de ces brasiers rempli de piastres.

UN BRASERO. UN CHAUFFE-MAINS.

(D'après une tapisserie de la R. Galleria Degli Arazzi, de Florence, représentant l'Hiver).

Même dans les hôtelleries, il n'y avait pas de cheminées, en Espagne, à la fin du dix-septième siècle. Il était impossible de se chauffer au feu des cuisines sans étouffer ; certaines cuisines n'avaient pas non plus de cheminées (1). Il en était de même de toutes les maisons que l'on trouvait sur la route. On faisait un trou au haut du plancher et la fumée sortait par là. Force était donc de recourir aux *braseros* ; ceux-ci étaient plus ou moins ouvragés, selon la qualité de la personne à qui ils appartenaient. Coulanges rapporte, dans ses *Mémoires*, qu'on lui fit voir, chez le marquis de Grillio, « qui venait tout fraîchement d'être fait grand d'Espagne, et pour de l'argent, un brasier de ce métal, du poids de vingt-deux mille escus (2). »

Mme de Sévigné (3) parle aussi, dans une de ses lettres, des braseros qui avaient fait l'admiration de tous, à la noce de Mlle Louvois, où ils avaient servi à chauffer les appartements.

Ces braseros pouvaient à la rigueur suffire dans les pays où les hivers sont de courte durée (4) ; mais

(1) Comtesse D'Aulnoy, *la Cour et la Ville de Madrid; relation du Voyage d'Espagne*, éd. Plon, pp. 93, 198.

(2) « En 1659, au tirage de la loterie organisée par les soins de Mme d'Olonne, le prince de Marsillac gagna un brasier d'argent. » Bussy-Rabutin, *Hist. amoureuse des Gaules* (éd. Jannet, p. 41), cité dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. X (1861), p. 135.

(3) Lettre 680, édition Monmerqué.

(4) « Les saisons sont bien plus commodes en Espagne qu'en France, en Angleterre, en Hollande et en Allemagne ; car, sans compter cette pureté du ciel, que l'on ne peut s'imaginer aussi

dans les régions froides, ou même sous nos climats plus ou moins tempérés, il devint de bonne heure nécessaire de recourir à des systèmes moins imparfaits.

beau qu'il est, depuis le mois de septembre jusqu'au mois de juin, il ne fait pas de froid que l'on ne puisse souffrir sans feu. C'est ce qui fait qu'il n'y a point de cheminée dans aucun appartement, et que l'on ne se sert que de brasiers. Mais c'est quelque chose d'heureux que, manquant de bois comme on fait dans ce pays, on n'en ait pas besoin » Comtesse d'Aulnoy, *op. cit.*, p. 487.

LES OCCUPATIONS DU MOIS DE DÉCEMBRE.

Gravure de Crispin de Passe, d'après une composition de Martin de Voss. (XVI^e *siècle.*)

*
* *

Le *chauffage par l'air chaud* est un des plus anciens qui aient été employés ; il fut en usage chez les Romains, et les Grecs ne l'ont sans doute pas ignoré.

Il consistait à chauffer l'air dans la partie inférieure d'un édifice, et à le laisser ensuite s'élever et se distribuer dans les étages supérieurs, en le faisant passer dans des tuyaux logés dans l'épaisseur des murs (1). Ces tuyaux faisaient circuler une chaleur partout égale ; on les appelait des *hypocaustes*. Pline le Jeune avait un *hypocauste* pour chauffer en hiver sa maison de campagne.

On n'employait à Rome que du bois pour alimenter le feu ; ce bois se vendait soit à la mesure, soit au poids, et pour qu'il ne fumât pas (2) en flambant, on avait soin, au préalable, de le tremper dans l'eau et de le faire longtemps sécher ; puis on l'imprégnait de marc d'huile (3).

On en consommait des quantités relativement considérables, les hypocaustes servant à conduire l'air

(1) Maigne; *Dict. des origines, inventions et découvertes*, 3e édition, p. 147.

(2) Les pauvres n'avaient que la ressource d'ouvrir les portes, pour n'être pas suffoqués par la fumée du bois non apprêté.

(3) Pline, lib. XV, cap. VIII; Theophrastus, *Historia plantarum*, lib. XV, cap. X.

chaud dans toutes les maisons (1), ou dans tout l'édifice s'il s'agissait d'un palais ou d'un établissement public, comme les thermes (2). Ces appareils étaient, en somme, assez analogues à nos calorifères (3), à cette différence près que le combustible employé était toujours du bois.

Les Gaulois, qui ont tant emprunté aux Romains, auraient eu garde de ne pas les imiter sur ce point, comme sur tant d'autres. Chez les paysans de la Gaule, on trouvait parfois comme une sorte de cheminée (4) ; mais, le plus communément, la fumée du foyer central sortait par un trou de la toiture (5).

(1) Cicéron avait installé chez lui un hypocauste. « Je viens, écrit-il, de faire placer mon hypocauste dans un autre coin de ma salle de bains, parce que les tuyaux servant à donner de la chaleur étaient sous ma chambre et que cela l'échauffe trop en été » *Manuel des Frileux*, par Fréville ; Paris, décembre 1813.

(2) Sur le chauffage des bains, voir le chapitre IV de l'ouvrage précité, de Fréville.

(3) Dans les commencements de l'empire romain, on imagina de chauffer les palais par des fours placés dans des caves. Plus tard, on pratiqua dans les murs des tuyaux qui étaient destinés à porter la chaleur dans les étages supérieurs, et qui ont probablement donné l'idée des tuyaux de cheminée. Nous n'avons pas besoin de dire que ces appareils étaient plutôt des calorifères que des cheminées, et qu'ils ne remplissaient le but auquel ils étaient destinés que très imparfaitement et à l'aide d'une énorme consommation de combustible (*Magasin pittoresque*, 1836).

(4) Vers sur Cincinnatus, dans le *Panégyrique de Majorien*, par Sidoine Apollinaire.

(5) Locke, voyageant en France, de 1675 à 1679, décrit des huttes sans fenêtres et sans cheminées (*Revue de Paris*, XIV, 75) ; cent ans plus tard, un autre Anglais, Arthur Young, qui par-

Dans les demeures des personnes aisées, il y avait des hypocaustes semblables à ceux que nous venons de décrire : on ménageait, sous trois pavés, un espace dans lequel la chaleur du foyer extérieur circulait, pour monter ensuite verticalement par des tuyaux carrés en terre cuite et sortir par des bouches latérales (1).

Les appartements royaux se partageaient en chambres d'été et chambres d'hiver (*zetæ estivales, zetæ hyemales*). Voulait-on les rafraîchir, on mettait de l'eau froide dans les tuyaux ; pour les réchauffer, on recourait aux hypocaustes. Mais il y avait aussi des chambres pourvues de cheminées, les *epicaustoria*, où l'on s'enfermait, quand on voulait se faire oindre, devant le feu, d'onguents ou d'essences aromatiques (2).

Les palais des Francs étant pourvus de thermes,

court notre pays, pour y étudier principalement l'état de l'agriculture, note, sur ses tablettes de voyage, qu'il existe encore, dans le Dauphiné, des " huttes de boues ", couvertes, en chaume, dépourvues de cheminées, et dont la fumée sort par un trou pratiqué dans le toit ou par les fenêtres (Alb. Babeau, *La Vie rurale dans l'ancienne France*, 2e édit., p. 19).

(1) *Mœurs et vie privée des Français*, par E. de la Bédollière, t. I ; de Caumont, *Cours d'antiquités*, planche 22 ; Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle ;* Paris, 1839, t. II. p. 261.

(2) *Annales bénédictines*, t. II ; *Vocabularium*, de Papias, art. *Zetæ* ; *Glossarium* de du Cange, art. *Epicaustorium* ; ce dernier nom désignait aussi la plate-forme supérieure où les cheminées aboutissaient.

de même que les maisons gallo-romaines, on s'était appliqué à y réaliser le mode de chauffage le plus pratique, c'est-à-dire celui dont se servaient les Romains. Mais nos ancêtres semblent avoir également connu le chauffage à la vapeur, que nous devions mettre un si long temps à retrouver. Sidoine Apollinaire a montré, d'une manière très précise, bien qu'il se soit exprimé en vers (1), comment, à l'aide de tuyaux habilement disposés, on faisait arriver de la vapeur d'eau chaude dans toutes les pièces du magnifique *castel* d'un certain Paulinus Leontius.

Vers le même temps, de pauvres moines, vivant dans un pays barbare, s'étaient avisés de construire de véritables *calorifères à vapeur*. Avec l'eau des sources bouillantes du Groënland, ils avaient fait, pour le chauffage, ce que les Chinois faisaient, pour l'éclairage, avec leur gaz naturel : ils emprisonnaient dans des conduits la vapeur brûlante et la faisaient circuler à travers les cellules de leurs cloîtres (2). On n'en était pas encore à chauffer des îlots de maisons, comme a voulu le faire récemment une Compagnie industrielle, dans une petite ville de l'État

(1) Voici les vers cités par Ampère (*loc. cit.*) :

... Sinuata camino
Ardentis perit unda globi, fractoque flagello
Spargit lentatum per culmina tota vaporem.

(2) Malte-Brun, *Mélanges*, t. II ; cité par Fournier, *Vieux-Neuf*, t. I, 2e édition.

new-yorkais ; mais, pour l'époque, c'était un progrès notable.

* * *

Montaigne, qui connaissait ses auteurs, se divertit un jour à écrire contre les cheminées de son temps et contre les poêles, « à chaleur croupie et à mauvaise senteur », qu'il avait vus au cours de son voyage en Allemagne, une plaisante diatribe, qui se terminait par cet éloge des calorifères en usage dans la Rome antique : « Que n'imitons-nous, s'écriait-il (1), l'architecture romaine ! Car on dit, qu'anciennement, le feu ne se faisoit en leurs maisons que par le dehors et au pied d'icelles ; d'où s'inspiroit la chaleur à tout le logis, par des tuyaux practicquez dans l'espais des murs, lesquels alloient embrasant les lieux qui debvoient estre eschauffez ; ce que j'ai veu clairement signifié, je ne sçay où, en Senecque (2). »

Eh bien ! l'auteur des *Essais* était mal informé ; car les hypocaustes antiques furent en usage chez les étuvistes ou, pour nous mieux faire entendre, dans les établissements de bains, jusqu'au dix-huitième siècle. Dans ses *Mémoires historiques sur Troyes*, au chapi-

(1) *Essais*, livre III, ch. XIII, t. II, édition Lefèvre.

(2) Le passage de Sénèque a été retrouvé par Ed. Fournier; nous le reproduisons d'après l'auteur du *Vieux-Neuf* : « Per impressos parietibus tubos, per quos circumfunderetur calor, qui ima simul et summa foveret æqualiter. » *Epist.*, 90.

tre des *Bains*, Grosley parle d'une étuve de femmes, dans laquelle on avait établi un système de tuyaux distribuant partout la chaleur, en serpentant à travers les murs et sous les planchers. Hâtons-nous d'ajouter que c'était une exception ; car on se chauffait depuis longtemps, dans les habitations privées, par le rayonnement direct du feu provenant de foyers ouverts : un conduit, ménagé dans les murailles, conduisait la fumée au-dessus du toit de la maison.

Il semblerait que la cheminée, cet objet de première nécessité, ait dû toujours exister telle qu'elle est ; or, nous venons de le démontrer, la cheminée, avant d'être devenue ce qu'elle est de nos jours, a passé par des modifications variées.

D'abord, il n'y a pas eu de cheminées dans tous les pays ; et les anciens Grecs ou Romains, qui, malgré la douceur de leur climat, avaient pourtant des jours d'hiver où le feu n'était pas du superflu, semblent n'avoir jamais employé, même quand le besoin s'en faisait le plus sentir, ce mode de chauffage, qui nous paraît si commode et si simple.

Une autre preuve que les anciens n'avaient pas de cheminées, c'est que leurs auteurs se plaignent de la fumée d'une façon très caractéristique, et qu'un de leurs plus grands architectes, Vitruve, recommande dans ses ouvrages de ne pas suspendre de tableaux dans les chambres où l'on fait du feu, et de n'y mettre que des corniches et des moulures sans ornements

pour éviter les dépôts noirs et fumeux qui se font sur tout ce qui est en saillie. Il est bien évident qu'il ne ferait pas cette recommandation si la fumée n'eût été qu'un accident et non pas une habitude normale.

Un fait bien frappant aussi, c'est que, dans les nombreux dessins des artistes de Pompéi, on ne voit aucune construction, au sommet d'une maison ou d'un édifice quelconque, ayant le plus léger rapport avec une cheminée.

*
* *

Nous n'avons, quant à nous, constaté l'existence de cheminées que dès le quatrième siècle (1). Mais ce n'est qu'à partir du onzième siècle qu'on a fait en France usage des cheminées dont le foyer était placé contre une muraille (2). Le fond de la cheminée, ou *cœur*, fut maçonné de bonne heure en tuiles posées à plat, afin de mieux résister à la flamme.

(1) Cependant certains érudits font remonter l'usage des premières cheminées à Vitellius. Lorsque Vitellius fut proclamé empereur, dit Suétone, le feu prit à sa chambre « par le tuyau de sa cheminée ». *Flagrante triclinii ex conceptu camini* (Suétone, chap. VIII). Le premier feu de cheminée, mentionné par l'histoire, remonterait donc à l'an 69 de Jésus-Christ.

(2) Les plus anciennes de ces cheminées, dont les archéologues aient retrouvé les vestiges, ont été découvertes dans le palais que Guillaume le Conquérant s'était fait construire dans l'enceinte de l'abbaye Saint-Étienne, à Caen, et dans le palais dit de la reine Mathilde, dont un dessin se voit dans les *Antiquités anglo-normandes*.

La cheminée primitive était fort simple : elle consistait en une niche prise dans l'épaisseur du mur, arrêtée et encadrée de chaque côté par deux pieds-droits, et surmontée d'un *manteau* ou *hotte* faisant un peu de tirage, et sous lequel s'engouffrait la fumée.

Les cheminées du douzième siècle ne sont pas si larges que celles du siècle suivant : aussi le manteau est-il droit et formé d'une plate-bande d'un ou quelquefois deux morceaux.

Vers la fin du douzième siècle, comme la cheminée s'élargit, on emploie l'arc dans la construction du manteau. On introduit peu à peu d'autres perfectionnements : le fond de la cheminée se maçonne en tuileaux, ou se garnit d'une plaque de fer pour résister au feu ; l'âtre est recouvert d'une couche de briques.

La cheminée, au douzième siècle, est rarement adossée aux murs intérieurs ou transversaux. On la place de préférence sur les murs de face, entre deux croisées. Si le mur n'était pas assez épais, le fond de la cheminée s'avançait en encorbellement, ou reposait sur la saillie de la porte d'entrée. Tout en se chauffant, on voulait voir dans le manteau : aussi pratiquait-on souvent une petite fenêtre d'un côté dans le fond de la cheminée (1).

La construction des véritables cheminées ne date,

(1) *Magasin pittoresque*, 1875.

en réalité, que de la fin du treizième siècle, et on n'a commencé à s'en servir que dans le cours du quatorzième. A cette époque, la famille était pleinement reconstituée, le monde revenait peu à peu à des goûts pacifiques, à des habitudes d'intérieur. L'hiver était la saison de l'année où le guerrier quittait les camps, où le marchand rètournait au logis, où le laboureur abandonnait les champs pour la cabane. Le foyer domestique devint un centre naturel de réunion ; c'est là que, dans les manoirs seigneuriaux, le chef s'asseyait, entouré de sa nombreuse famille et de ses principaux serviteurs, pour entendre son chapelain lire les histoires des temps passés, et son page chanter des ballades guerrières ou des romances ; c'est là que le bourgeois contait, pendant la longue veillée, ses voyages et ses périls. L'architecte dut dès lors donner à la cheminée une forme appropriée à sa destination ; il la fit large et haute pour que la famille du maître pût s'y asseoir tout entière.

On avait alors de grands foyers, parce qu'on avait besoin de faire de grands feux pour chauffer de grandes salles. C'est autour de ces immenses foyers, où brûlaient des troncs d'arbres, que se réunissaient tous les membres de la famille, et non seulement les maîtres, mais encore les serviteurs, et la lueur de ces feux suffisait à éclairer le travail des femmes qui tricotaient, ou cousaient, ou filaient (1).

(1) *Magasin pittoresque*, 1836.

***

Le type actuel des cheminées ne remonte guère qu'à la fin du dix-septième siècle ; cependant, il a existé au moyen âge de petites cheminées pour de petites pièces, telles que les chambres de l'hôtel de Bourgogne, à Paris (1).

Jusqu'au quatorzième siècle, il est à remarquer que les cheminées des châteaux, aussi bien que celles des maisons de bourgeois, sont considérées comme objets de pure nécessité, et qu'on les construit avec une grande simplicité. On ne déploie de luxe que pour les peintures, les boiseries et les tentures. A partir du quatorzième siècle, le goût de la décoration s'applique aussi aux manteaux de cheminées, qui se couvrent de sculptures, de moulures, de bas-reliefs de toutes sortes. La décoration des cheminées est souvent fort riche, même chez les bourgeois ; seulement, comme la sculpture sur pierre était chère, et que beaucoup de personnes songeaient plutôt à *paraître* qu'à *être*, — ce qui prouve, quoi qu'on dise, que cette mode n'est pas spéciale au vingtième siècle, — beaucoup de cheminées d'habitations privées étaient recouvertes de plâtre sculpté et mouluré imitant la pierre.

Comme on rebâtit de grandes salles sur des pro-

(1) Enlart, *op. cit.*

portions encore plus grandes que les anciennes, on a besoin d'y mettre deux cheminées ou même plus, et la décoration, dans ce cas, devient une nécessité : la nudité des cheminées aurait fait un contraste trop désagréable avec l'entourage.

On voit, en outre, un usage intelligent s'établir. Les cheminées, à force de s'agrandir, étaient devenues tellement larges que le vent pouvait et devait rabattre la fumée, à cause du mauvais tirage. On inventa de diviser les tuyaux et le foyer : la cheminée conserve son grand aspect, mais il y a plusieurs conduits plus étroits ; par conséquent, le tirage est plus fort.

Un des exemples les plus remarquables de cette disposition est la cheminée de la grande salle du palais des comtes de Poitiers. Elle a 10 mètres de large sous le manteau, et 2m. 30 de profondeur ; c'est un véritable édifice ; aussi cette cheminée monumentale est-elle divisée en trois foyers.

Pour chauffer de très grandes salles, il n'était pas rare qu'on accolât deux ou trois cheminées, comme il en existait à l'hospice de Fougères, dans la grande salle du palais de Poitiers et dans celle du palais de Bourges (1). Dans les cuisines des vastes habitations, il y en eut même un plus grand nombre. L'abbé Lebeuf affirme avoir vu, dans le donjon de Montlhéry, une cheminée qui chauffait jusqu'à quatre chambres.

(1) Il se trouvait également des cheminées doubles au Mont-Saint-Michel, au château de Coucy. Au château de Montargis, la

*
* *

Les cheminées du moyen âge étaient disposées pour brûler du bois ; mais, dès le onzième siècle, on employa la tourbe (1). Dans les pays de production, on brûla de la houille : à Douai, en 1350, on en alimentait le four à chaux épiscopal. Dans les habitations privées, on arriva de bonne heure à en faire usage et l'on se servit, à cet effet, de petites grilles mobiles, analogues à celles qu'on vend dans nos bazars (2).

Sous le règne de Louis XIII, on fit à Paris l'essai de boules combustibles, dont le secret ne devait être retrouvé que cent ans plus tard (3). Ces boules étaient à base de tourbe, de sciure de bois, de houille desséchée ; on réduisait le mélange en poussière et on en faisait une sorte de pâte qu'on roulait en boules. Ce sont, apparemment, ces boules, dont parle Gui

grande salle en contenait quatre : deux sur l'une des parois longitudinales, les deux autres à chacune des extrémités (Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, art. *Cheminée*). En 1688 Louis XIV, visitant le château de Woges, se campait avec admiration devant une double cheminée, construite dans une vaste et belle pièce du château (*Cabinet historique*, t. VIII, p. 180).

(1) Le charbon était connu de Moïse (*Lévitique*, 16, 12). La houille aurait été découverte par Hullos, dans le pays de Liège, en 1039, et employée, dès 1066, à Newcastle.

(2) M. Enlart en a signalé une reproduction, au portail occidental de la cathédrale de Reims, dans un bas-relief symbolisant l'Hiver : la grille y est figurée chargée de bûchettes.

(3) *Mémoires de l'Académie des sciences* (1757), p. 150.

LES CHEMINÉES DES COUVENTS, AU XVII[e] SIÈCLE.
(D'après l'estampe, les *Vierges sages*, d'Abraham Bosse).

Patin dans une de ses lettres, datée du 27 novembre 1666. Le malicieux chroniqueur en attribue la paternité à un Italien. « Il y a ici, écrit-il, un Italien qui dit avoir été mandé tout exprès pour un certain secret, qui est d'une terre composée qui eschauffe incontinent une chambre, sans odeur, sans fumée. Plusieurs ont esté nommez pour en avoir l'épreuve, dont il y a deux médecins (1), sçavoir M. Mathieu et moi. MM. Blondel, Guénaut, Brayer et Morisset s'y sont aussi trouvez. Nous avons signé que ces boules de terre faisoient un feu beau et clair, sans fumée et sans aucune mauvaise odeur (2). »

Sans fumée !.. Les contemporains de Gui Patin ne surent pas en apprécier l'avantage, car le même désagrément subsista pendant plus d'un siècle (3). Bien mieux, des ordonnances de 1712 et de 1723 édictèrent que les cheminées devraient avoir trois pieds de largeur sur dix pieds de profondeur : les cheminées fumèrent ainsi « *de par la loi* ».

(1) Déjà, en 1519, la Faculté de médecine avait été consultée sur les effets de la fumée et des vapeurs du charbon de terre, relativement à la santé. Dans le quatrième registre de ladite Faculté, on peut lire :

« La Faculté assemblée, à la réquisition de MM. de la Cour, du Parlement et du prévost de Paris, qui demandaient si l'usage d'une *certaine terre*, venant des Iles Britanniques, et qui étaitnécessaire aux serruriers, n'était point nuisible à la santé, il fut conclu à l'unanimité que la fumée de cette terre ne pouvait apporter aucun dommage au corps humain. » Fréville, *op. cit.*, p. 131-132.

(2) *Lettres de G. Patin*, t. III, édition Reveillé-Parise.

(3) *Curiosités des inventions*, etc. (Bibliothèque de poche).

Cela dura jusqu'à Rumford, qui fit à peu près (1) cesser cet inconvénient, en rétrécissant l'orifice de communication avec le tuyau, en diminuant le foyer en hauteur, largeur et profondeur ; enfin, en imaginant les parois latérales inclinées (2). La *cheminée de Rumford* a servi de type à un grand nombre de systèmes qui lui sont postérieurs et qui en dérivent plus ou moins indirectement : cheminées-poêles, cheminées prussiennes, cheminées hollandaises, etc. (3).

(1) Le marquis d'Argenson écrivait en 1750 : « Le voyage de Bellevue n'a point été agréable. Il a fait une fumée continuelle dans les appartements » *Mémoires de d'Argenson*, t. III, p. 371. Trente ans plus tard, Mme de Genlis, qui avait loué un logement aux bains de Tivoli, se plaignait de ce que sa cheminée fumait (*Mémoires de Mme de Genlis*, t. VI, p. 280).

(2) En 1813, on pouvait encore écrire : « Qu'importe d'avoir un foyer splendide si l'on s'y brûle ; ou si, au moindre changement de temps, des gouffres de fumée en sortent, suffoquent ceux qui s'y chauffent, et finissent par couvrir d'une teinte de suie les tentures et les meubles ? Sur cent cheminées, il est notoire qu'il y en a plus de cinquante qui sont sujettes toute l'année à cet inconvénient si cruel, surtout pour les malades et les personnes infirmes ». Fréville, *op. cit.* On peut voir dans l'*Architecture*, de Philibert Delorme, comment un éolypile, placé dans une cheminée, « par l'évaporation causera un tel vent, qu'il n'y a si grande fumée qui n'en soit chassée. » Liv. IX, chap. VIII p. 270 de l'édition de 1597. Androuet du Cerceau avait imaginé également un système de cheminées qui ne fumaient pas. Le voyageur Monconys avait vu à Francfort, en 1663, une véritable cheminée *fumivore* (t. IV, p. 161, de ses *Voyages*).

(3) Pendant tout le dix-huitième siècle, on se préoccupa de cette question. En 1749, un ingénieur du nom de Gauger, et dix ans plus tard, un physicien et « méchaniste » nommé Germeté, proposèrent des appareils de leur invention. Le 4 août 1735, Voltaire écrivait à M. de Roncières de lui acheter le livre *de la*

*
* *

Il fut un temps où on mettait des cheminées partout : dans les sacristies (il en existait au treizième siècle dans la salle capitulaire de Noyon) ; dans les clochers qui servaient de tours de guet et de refuges (chambre de guetteur du clocher de Chartres); dans les chapelles seigneuriales (comme à Pierrefonds) ; dans celles des fonts baptismaux, où les rites obligeaient de déshabiller les enfants; et jusque dans les églises (cathédrale du Mans) (1).

Mécanique du feu, qui se vendait rue de la Harpe, « ou chez le libraire Houry, rue Saint-Jacques» (*Vieux-Neuf*, d'Ed. Fournier, t. II, p. 139). C'est à cette époque que furent inventées les cheminées-poêles, construites de façon à pouvoir chauffer deux chambres avec un seul foyer et qu'on appelait *cheminées à la Popelinière*, en souvenir de l'aventure de Mme de la Popelinière et du duc de Richelieu, qui s'était introduit chez la dame à l'aide de la plaque tournante d'une de ces cheminées doubles (Cf. *l'Espion anglais*, t. II, p. 280; les *Mémoires de Marmontel*, éd. Didot 1857; les *Nouveaux Mémoires du duc de Richelieu*, éd. de Lescure t. III; l'opuscule de M. Campardon, etc.).

(1) Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II. Il faisait tellement froid dans les églises, qu'on y tendait une sorte de pavillon ou *clotet*, pour le roi, quand il s'y rendait pour y remplir ses devoirs religieux; on trouve un *clotet* mentionné dans les dépenses du couronnement de Philippe le Long et dans les comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier du roi, en 1316 (Cf. article *Clotet* du *Glossaire* de Gay). Au seizième siècle, on remplaça le clotet par la courtine (Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, t. I.) ajoutons que le port de la calotte pour les prêtres leur a été concédé plutôt pour mettre leur chef à l'abri du froid glacial des églises que pour dissimuler leur tonsure. (*Cf. Dictionnaire hist. des arts, métiers, professions, de* Franklin, art. *Calotliers*)

Les architectes s'appliquaient à donner aux cheminées des dimensions en rapport avec leur destination.

Dans les manoirs féodaux, elles sont larges et hautes, pour que la famille puisse se grouper autour de son chef pendant les longues veillées d'hiver. Ces vastes cheminées chauffaient, du reste, très mal. On avait beau feutrer les joints des fenêtres, ou mettre des tambours devant les portes (1), l'air frais du dehors s'introduisait malgré tout.

De plus, les vitres étaient loin d'exister partout, à preuve ce qui se passait au Collège de Genève en 1564. Les fenêtres y étaient dépourvues de verres; et les élèves, placés près des fenêtres, se plaignaient du froid et du courant d'air. Le recteur sollicita le « contrôleur » de « faire faire verrières aux classes basses ». Le Conseil répondit : « Arresté qu'on n'y en fasse point, mais que les escoliers les

(1) Enlart, p. 68. Pour la fermeture des fenêtres, voyez l'ouvrage du même auteur, p. 137-139 (et notes). L'usage des bourrelets pour calfeutrer les fenêtres est fort ancien : on le trouve signalé au début du quatorzième siècle ; n'empêche que, sous Louis XVI et dans les appartement royaux, on se contentait de coller autour des fenêtres des bandes de papier (Cf. *les Mémoires de Madame Campan*, I, 80.) Au Japon, encore de nos jours, les fenêtres ne sont que des châssis garnis de papier huilé. Des nattes de jonc ou de roseaux couvrent les planchers. Le Japonais vit, pendant l'hiver, accroupi autour du *Ribashi*, ou boîte à feu, qui contient des charbons de braise de boulanger couvant sous les cendres chaudes (*La Cité d'amour au Japon*, par le Dr Tresmin-Trémolières, p. 22.)

fassent de papier. » Et les vitres ne furent placées que bien des années après.

En Suisse, puisque nous parlons incidemment de Genève, la maison n'avait souvent que la cheminée de la cuisine, laquelle, il est vrai, pouvait compter pour deux ou pour trois. Dans les autres pièces on se servait, le plus souvent, de brasiers portatifs, de réchauds : déjà en 1416, le mercredi après Pâques, « plusieurs, comme des boulangers, des meuniers, des hôtes, sont mandés au cloître, parce qu'ils ont des maisons mal munies de cheminées. » En 1429, on fait une nouvelle crie, interdisant à qui que ce soit de faire du feu en un lieu où ne se trouve pas une bonne cheminée (*ubi non esset bonum caminum*).

En dépit de ces interdictions, on continuait, tant en Allemagne qu'en Suisse, à se chauffer au *poële*. Quelle que soit la misère du lieu, il y a, dans toutes les hôtelleries, un poêle, c'est-à-dire un édifice, haut comme la salle, avec un enfoncement, où les femmes se tapissent et se grillent pendant l'hiver ; et des cordes disposées pour la dessiccation du linge autour de ce monument (1).

Érasme, qui écrivait ses *Colloques* en 1527, n'a pas manqué de noter cette particularité, qui distinguait les auberges allemandes de celles de notre pays. Après avoir loué « l'urbanité de la nation française », qui va

(1) *Hist. des hôtelleries*, par Francisque Michel et Ed. Fournier, t. II, p. 117.

jusqu'à une galanterie licencieuse dans des hôtelleries où tout le service est fait par des femmes, et parlé de la « gravité allemande », qui va jusqu'à la rudesse, dans des hôtelleries où le service est fait par des hommes, il poursuit : « En France, il y a des chambres spéciales pour se déshabiller, se chauffer et même se reposer, si l'on veut. En Allemagne, rien de semblable. Dans le poêle, vous ôtez vos bottes, vous mettez vos souliers, vous changez de chemise, si vous voulez ; vous suspendez près du poêle vos vêtements mouillés de pluie, et vous vous en approchez pour vous sécher. Vous avez de l'eau toute prête pour vous laver les mains ; mais elle est ordinairement si propre qu'il faut ensuite chercher une autre eau pour laver cette ablution ».

Montaigne devait faire la même remarque cinquante ans plus tard, et cependant, l'hôtel où il était descendu peut être considéré comme de premier ordre, puisqu'il ne comprenait pas moins de 170 lits, 17 poêles, 11 cuisines : de quoi nourrir par jour « trois cens bouches ». Cet hôtel, par une exception confirmant la règle, avait quelques chambres séparées, mais, ajoute notre voyageur, ces chambres « sont bien chétifves. Il n'y a jamais de rideaus aux licts, et tousjours trois ou quatre licts tous joingnans l'un l'autre, et une chambre. *Nulle cheminée* ; *et ne se chauffe-t-on qu'en commun, et aus poiles* : car ailleurs nulles nouvelles de feu, et treuvent fort mauvais qu'on aille en leurs cuisines.

COMMENT ON SE CHAUFFAIT SOUS LOUIS LE CHASTE (LOUIS XIII).

(D'après une estampe d'Abraham Bosse).

Estans très mal propres au service des chambres : car bien heureux qui peut avoir un linceul blanc ; et le chevet, à leur mode, n'est jamais couvert de linceul, et n'ont guière autre couverte, qu'une d'une coite, *cela bien sale.* »

Parlant, par comparaison, des deux modes de chauffage usités en France et en Allemagne, Montaigne, s'y attendrait-on, n'hésite pas à se prononcer pour les poêles. « Car, dit-il, depuis qu'on a avalé une certène odeur d'air qui vous frappe en entrant, le demurant c'est une chaleur douce et éguale... Au moins on ne s'y brusle ny le visage ni les botes, et *est-on quitte des fumées de France.* Aussi là où nous prenons nos robes de chambre chaudes et fourrées, entrant au logis, eus au rebours se mettent en pourpoint et se tiennent la teste descouverte au poile, et s'habillent chaudement pour se remettre à l'air. »

Calvin, au contraire, ne pouvait supporter les poêles, qui lui donnaient la migraine (1). « Hier, écrit-il à Bèze, le 17 novembre 1561, je suis monté à cheval pour aller dîner. J'ai trouvé le poêle chauffé (*hypo-*

(1) Cette cause d'incommodité attribuée aux poêles est signalée par Mathurin Cordier, dans ses *Colloques* (édition de Tournes, 1659, l. II, coll. 55), dont nous ne citerons que ce court fragment : « *V.* : Pourquoy ne veux-tu estre eschauffé au poile? — *P.* : Les vapeurs du fourneau me troublent la teste, que j'ay autrement assez débile; dont se fait qu'aisément la teste me fait mal. — V. : J'en ay esté ainsi quelquefois; mais je me suis accoutumé petit à petit à supporter les incommodités du poile. »

caustum calefactum). Dès mon entrée, on m'a remis tes lettres précédentes. Pendant que j'étais occupé à les lire, la vapeur m'a porté au cerveau. La nourriture a arrêté les éternûments : toutefois, rentré à la maison, j'ai senti le mal s'aggraver (1). »

En France, où on ne se servait pas de poêle (2), on pouvait éviter, de ce chef, la migraine, mais c'était pour retomber dans un mal pire. La dimension des ouvertures était encore telle à la fin du dix-septième siècle que, grâce aux courants d'air, on était le plus souvent grillé d'un côté, tandis qu'on gelait de l'autre : la Princesse palatine, à la table du roi, trouvait le moyen d'avoir à la fois une congestion et un rhume (3).

*
* *

On peut dire que ce n'est guère qu'à notre époque qu'on a véritablement compris la science du chauffage. Les souverains eux-mêmes n'arrivaient pas, au temps jadis, à se chauffer convenablement. L'usage des lambris ne s'explique pas autrement que par l'humidité contre laquelle il fallut de bonne heure se

(1) *La Genève calviniste*, par DOUMERGUE.

(2) En 1676, Bernouilli écrivait : « D'une façon générale, ici et en toute la France, on ne se sert pas de poêles. On se chauffe au feu de la cuisine qui rôtit les pieds devant, tandis que, derrière, le dos tremble de froid. »

(3) *Correspondance de Madame*, t. II.

défendre; mais comme les lambris coûtaient cher et que leur construction demandait un certain temps, on se contentait ou de tendre des tapisseries, ou plus modestement des nattes qui en remplissaient l'office. En 1364, quand Charles V vient s'installer au Louvre, le « natier Regnaut Lançon reçoit l'ordre de garnir de nattes la plus belle chambre du palais pour le roi, ainsi que celle de la reine, mesurant dix toises et demie (1). En avril 1416, on fait natter, au château de Vincennes, la chambre de la reine, et au mois d'octobre de la même année, sa chambre de l'Hôtel Saint-Pol. Les chambres ainsi tendues passaient pour être particulièrement chaudes (2). En 1440, le natier Evrard, de Trye, fournit de nattes pendant l'hiver, d'octobre à la fin d'avril, les deux pièces où la municipalité de Paris tenait ses séances (3).

En 1571, les cheminées étaient si rares dans certaines maisons de Paris, que Charles IX, qui aimait beaucoup à jouer à la paume et fréquentait surtout l'établissement situé rue de la Poterie des Halles, dut y faire construire une cheminée, afin d'éviter des refroidissements dangereux (4).

Un siècle plus tard, on ne trouvait pas encore de cheminées dans les châteaux et demeures seigneu-

(1) *Compte des dépenses faites au château du Louvre*, par LE ROUX DE LINCY, p. 30.
(2) HAVARD, *Dictionnaire du mobilier*, t. I.
(3) *Histoire de l'Hôtel-de-Ville*, par LE ROUX DE LINCY, p. 10.
(4) Introduction au *Journal du siège de Paris en* 1590, p. 96.

riales. Richelieu, alors évêque de Luçon, ne pouvant faire du feu dans aucune pièce du palais qu'il habitait, à cause de la fumée, y frissonnait sans se plaindre (1).

*
* *

La civilité voulait qu'en entrant chez le monde, on ôtât ses galoches. « Voiture, dit Tallemant des Réaux, était quelquefois si familier, qu'on l'a vu quitter ses galoches en présence de Mme la Princesse, *pour se chauffer les pieds* (2). » Encore y avait-il du feu chez la princesse à qui Voiture rendait visite ; chez Mme de Sablé, qui avait une aversion marquée pour le grand feu, on devait s'attendre à grelotter : aussi, son médecin, M. Esprit, avait-il la précaution de porter du papier dans ses poches, pour rallumer le feu toujours prêt à s'éteindre (3). Il est juste d'ajouter que la bonne dame, dans la persuasion qu'on pouvait lui apporter du dehors des germes d'un mal contagieux, faisait donner, aux personnes qui venaient chez elle, des manteaux et autres vêtements, qui pouvaient, dans une certaine mesure, les garantir du froid (4).

C'est à cette période que se rapporte l'anecdote rapportée par Retz. Le trop fameux cardinal, étant

(1) *Revue des questions historiques*, 1er janvier 1869, p. 177.
(2) *Magasin pittoresque*, 1857, p. 291.
(3) *Mes voyages aux environs de Paris*, par Delort, t. I, p. 217.
(4) On a souvent raconté combien Mme Rossini, la femme de

allé voir au Louvre la reine d'Angleterre, la trouve dans la chambre de sa fille, plus tard devenue Madame, duchesse d'Orléans. — « Vous voyez, lui dit-elle, je viens tenir compagnie à Henriette. La pauvre enfant n'a pu se lever aujourd'hui faute de feu. » — « Henri IV, ô mon roi, s'écrie le cardinal, c'est ta petite-fille qui, dans ton palais du Louvre, ne se lève point faute d'un fagot ! » La vérité est que la pension était en retard et que les marchands, peu respectueux, refusaient tout crédit. Par suite, il n'y avait pas un fagotin de bois dans le palais. Retz représenta au Parlement la honte de cette situation : celui-ci accorda 20.000 livres ; mais, dans

l'illustre compositeur, était avare, avare jusqu'à ne faire jamais de feu chez elle, même quand elle recevait ; aussi le maëstro, avant de passer dans la salle à manger, avait-il coutume de prendre son pardessus dans l'antichambre, engageant ses invités à imiter son exemple. Un jour, c'était un 31 décembre, le tout-Paris artistique et littéraire se pressait dans ses salons. Il faisait un froid de loup ; et plusieurs jolies femmes avaient manifesté à l'avance leur terreur d'apparaître décolletées dans ces salons où l'on allait se glacer. Quelques jeunes gens leur répondirent qu'elles pouvaient s'y rendre en toute sécurité et qu'il y aurait du feu, ce soir-là. En effet, un premier élégant se présente portant un fagotin de bois résineux. Après avoir très gravement salué la maîtresse de maison, il jette le fagot dans la cheminée. Un ami le suivait portant une bûche, un autre apportait une autre bûche ; bientôt, il y avait de quoi faire un feu splendide ; et un dernier conspirateur l'enflammait avec une vraie débauche d'allumettes. Un dernier farceur apparut, portant une magnifique bûche qu'il allait placer sur l'échafaudage ; mais Mme Rossini, d'un petit geste, lui fit signe de la placer dans le coffre à bois et dit tranquillement :

— Ce sera pour l'année prochaine (*L'Actualité illustrée*, janvier 1907).

la crainte d'offenser Anne d'Autriche, il ne fut pas donné suite à la délibération.

Quatre ans après cet incident, en 1652, la grande Mademoiselle, s'étant réfugiée à Saint-Fargeau, se logeait provisoirement dans la chambre de son secrétaire, pendant le temps qu'on perçait une cheminée dans la pièce qui lui était destinée (1). Huit ans plus tard, de passage à Perpignan, elle constate, avec mélancolie, que les maisons y sont construites « à l'espagnole », et qu'il n'y a pas de cheminées ailleurs qu'à la cuisine ; comme elle « aimait fort le feu », elle en fut très incommodée.

Mais la province est toujours en retard et ce n'est qu'à la longue que les usages de la capitale y pénétrent. A Paris, il y avait longtemps déjà que les cheminées de chambre étaient répandues, quand, dans les campagnes, on les ignorait.

Sous Louis XIV, on les multiplia dans les châteaux royaux : n'en inférez point qu'on y eut plus chaud dans les appartements. Pour se préserver du froid, on recevait dans son lit. A l'époque de la marquise de Rambouillet et des Précieuses, le salon de réception n'est autre que la chambre à coucher ; et, comme les visiteurs craignent les courants d'air, ils demandent et obtiennent d'être admis dans la ruelle, c'est-à-dire dans l'espace libre ménagé entre

(1) *Mémoires de M^lle^ de Montpensier*, t. II.

LE FEU.

Reveillez l'aimable Isabelle,
Je crains qu'une ardente étincelle,
Ne lui joüe un dangereux tour,
Et ne perce dans un sejour,
Qui n'est consacré chez la belle
Qu'aux douces flammes de l'Amour

(D uprès uue estampe communiquée par M. J. GRAND-CARTERET.)

le lit et la muraille : d'où le nom de *coureurs de ruelles* qui leur est resté.

C'est au lit que les nobles dames reçoivent les personnages les plus considérables — et nul ne songe à s'en trouver surpris. C'est dans le lit qu'elles se trouvent le mieux à l'abri du froid, surtout quand ce lit est recouvert de fourrures ou même de couvertures bouclées au matelas sur lequel on dort, suivant les recommandations de la Faculté (1).

* * *

Faisait-il vraiment plus froid autrefois que de nos jours ? Après ce qu'on a lu la réponse n'est pas douteuse ; nous sommes à coup sûr favorisés, et, sous ce rapport, la comparaison entre le temps passé et le temps présent est tout à l'avantage de celui-ci (2).

(1) *Nouvelles découvertes pour vivre plus de quatre-vingts ans sans infirmités et pour conserver longtemps les forces et l'agilité du jeune âge*, par le docteur J.-P. Lostalot-Bachoué.

(2) Sauval (*Antiquités de Paris*, I, 201 et suiv.), faisant l'histoire des grands froids, a mentionné des particularités telles que nous n'en voyons plus d'analogues de nos jours. En 1325, la Seine gela par deux fois. Quatre ans plus tard, il gela si fortement qu'on ne put vendanger qu'avec des gants et des mitaines. On foulait les raisins avec des bottes et des souliers et on les pressait dans des torchons (*Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 1840-41, p. 164). En 1407, le greffier du Parlement, bien qu'ayant du feu dans sa chambre, grelottait : « de trois mots en trois mots son encre gelait dans sa plume et ne pouvait enregistrer aucun arrêt. » Le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, bâtis en pierre, vingt-sept ou vingt-huit ans avant, croulèrent sous le poids des glaces. Une partie des maisons du Pont-au-change

Sans doute, le dix-neuvième siècle a connu des hivers rigoureux ; mais le dix- septième a eu plusieurs grands hivers, notamment celui de 1608, que L'Estoile et Mézeray n'ont pas omis de mentionner ; ceux de 1623, 1659, etc.

Le début du siècle suivant fut aussi marqué par un hiver particulièrement rude.

En 1709, le froid prit subitement la veille des Rois et, selon l'expression de Saint-Simon (1), « fut près de deux mois au delà de tout souvenir ». La violence du froid fut telle, « que l'eau de la reine de Hongrie, les élixirs les plus forts et les liqueurs les plus spiritueuses cassèrent les bouteilles dans les armoires de chambres à feu et environnées de tuyaux de cheminées, dans plusieurs appartements du château de Versailles ». Saint-Simon confirme ce que disent d'autres chroniqueurs, de la rigueur de la température qui régnait à Versailles ; ce que nous savions déjà par Madame (2) et par Dangeau. Même au cœur de l'été, un garçon de fourrière venait, chaque matin, faire du feu

tombèrent peu après. De fortes innondations s'en suivirent ; des femmes, des vieillards, des enfants en grand nombre, furent noyés ; « on en sauva un à Paris qu'on vit venir de loin sur un glaçon, couché sur un berceau. » Sauval signale encore les hivers de 1480, 1564 et 1616.

(1) *Mémoires*, éd. de Boislisle, t. XVII.

(2) « Les gens du peuple meurent de froid comme les mouches, » écrivait Madame et elle ajoute, peut-être en exagérant un peu, qu'il mourut 24.000 personnes à Paris, entre le 5 janvier et le 2 février 1709 (Cf. *Revue des deux Mondes*, 1er juin 1905, p. 529-

dans la chambre du roi pour son lever, et remettre du bois dans la cheminée, si c'était en hiver (1).

Mais Saint-Simon ne force-t-il pas la note, quand il nous conte que, « soupant chez le duc de Villeroy, dans sa petite chambre à coucher, les bouteilles sur le manteau de la cheminée, sortant de sa très petite cuisine où il avoit grand feu et qui étoit de plain-pied à sa chambre, une très petite antichambre entre deux, *les glaçons tombaient dans les verres* ? » Le noble duc a tout l'air de nous en faire accroire; n'oublions pas qu'il rédigeait ses souvenirs trente ans après les évenements dont il nous a conservé le récit.

Il est certain, toutefois, qu'à la table même du roi, Madame éprouvait « un froid atroce » devant la cheminée, dont « le terrible feu » lui donnait la migraine sans guérir sa toux (2).

Louis XIV, qui ne ressentait pas plus cette température glaciale que la grosse chaleur, n'en continuait pas moins ses promenades en plein air ; mais, par compassion pour les courtisans, gens de service et gardes obligés de le suivre, il se décida à les suspendre pendant quelques jours (3).

531 et une très suggestive estampe, parue dans le bel ouvrage de M. Bourgeois, *Le grand Siècle*, p. 268.)

(1) *Etat de la France*, 1698, t. I, p. 251.

(2) *Correspondance de Madame*, éd. Jæglé, t. II, pp. 79, 82.

(3) De Boislisle, *le Grand Hiver et la Disette de* 1709.

*
* *

A Paris, pendant ce fameux hiver de 1709, « les spectacles cessèrent aussi bien que les procès. » Plus de réunions mondaines, plus de fêtes. Les collèges, les ateliers, étaient fermés. Dans le bureau de nouvelles de la marquise d'Huxelles, son copiste s'arrêtait au milieu d'une lettre écrite le 14 janvier : l'encre était gelée !

Le bois faisant défaut (1), d'Argenson fut chargé d'en faire distribuer aux pauvres. Un magistrat parisien, écrivant sur cette époque, rapporte que « le pain geloit sur la table à mesure qu'on le mangeoit. Le vin même geloit dans la cave. Une bouteille de vin de Champagne se trouva toute gelée, à l'exception d'un demi-verre qui étoit resté dans le centre de la bouteille, qui étoit tout l'esprit-de-vin et qui se trouva plus fort que l'eau-de-vie ». Le même narrateur conte avoir vu « deux pauvres petits savoyards trouvés morts, gelés de froid, au coin d'une porte où ils s'étoient cantonnés et embrassés l'un l'autre pour se réchauffer (2) ». On trouva plusieurs personnes mortes

(1) A ce point qu'une des aimables personnes faisant commerce de galanterie, une demoiselle Raye, accoutumée à recevoir 25 louis des admirateurs de ses charmes, se donna à l'un d'eux, M. de Blagny, contre un billet de « quatre voies de bois à prendre chez son marchand. » Cf. *la Revue*, 1er sept. 1908.

(2) De Boislisle, *br. cit.*, p. 21-22.

dans les chemins ; d'autres, même aisées, mortes dans leur lit. La plupart des enfants nouveau-nés succombaient le jour ou le lendemain de leur naissance; très peu en réchappèrent.

Toute la nature souffrit de ce terrible hiver : les fruits gelaient dans les fruitiers; les grains se ressentirent aussi de la rigueur du froid. Une grande quantité d'oiseaux furent trouvés inanimés dans la campagne; les lièvres, les perdrix mouraient par milliers.

Certaines rivières, comme l'Eure, étaient gelées « presque jusqu'au sable » et les moulins ne pouvaient plus tourner. Les boulangers vinrent à manquer de farine et il s'en suivit une cherté excessive du pain. Tandis qu'au commencement de 1709, il valait plutôt au-dessous qu'au-dessus de l'ordinaire (11 sous les 9 livres), il arriva progressivement au chiffre de 51 sous les 9 livres (1).

La valeur de l'argent étant au moins le double de ce qu'elle serait aujourd'hui, on voit quelle pouvait être la situation des pauvres gens. Les convois qui apportaient le blé aux marchés n'étaient plus en sécurité : des bandes les pillaient et razziaient aussi les farines.

Ce fut, de toutes parts, un grand élan de charité : pendant les grandes gelées on distribua le plus

(1) D'après le journal manuscrit d'un échevin de Chartres, Michel Auvray, qu'a publié le *Magasin pittoresque*, en 1886, p. 326.

grand nombre possible de soupes, et du charbon autant qu'on en eut.

*
* *

Avec des froids pareils, on grelottait autant à la Cour qu'à la ville (1). Louis XIV, dans ses immenses salons, souffrait du froid et s'enveloppait de paravents, au coin d'une cheminée dans laquelle disparaissait le bois d'une forêt (2). Mme de Maintenon, assise à l'autre coin, n'arrivait pas à se réchauffer. « Si j'habite encore longtemps la chambre du Roi, écrivait-elle au duc de Noailles, je deviendrai paralytique : il n'y a ni porte ni fenêtre qui ferme. On y est battu d'un vent qui vous fait souvenir des ouragans de l'Amérique. » Mme de Maintenon gémissait à bon escient. Elle faisait plaisir au roi, qui souffrait en silence, mais n'était pas fâché, dans son égoïsme de malade, que les autres ne fussent pas plus que lui exempts d'infirmités.

La favorite en prit prétexte pour réclamer un siège spécial, une sorte de *niche* portative, où elle pût trôner à son aise, sans porter atteinte à l'étiquette. Cette niche, dont le marquis de Sourches nous a

(1) Quand la Seine était prise par les glaces, le bois se vendait très cher, les arrivages ne se faisant plus. Une année, pendant la Régence, à une pareille époque de disette, il fut de bon ton de s'envoyer, en guise d'étrennes, de petits cotrets. On les acceptait en riant, mais on était bien aise de les brûler.

(2) *Curiosités des inventions et découvertes* (Delahaye, éditeur).

laissé la description, était « un grand confessionnal, garni d'étoffe, pour empêcher le vent de trois côtés ».

LA FRILEUSE, par GRAVELOT.
(Communiquée par M. John GRAND-CARTERET).

Mme de Maintenon en avait de semblables dans tous ses appartements. Bientôt elle en eut même en

dehors de chez elle, affectant de se trouver mal à l'aise, partout où sa niche lui manquait.

A son exemple, la reine et la dauphine eurent recours à cet accessoire, mais seulement pendant leurs grossesses, ou pour aller, en hiver, entendre la messe dans la chapelle toujours glacée de Versailles (1). Cette niche devint bientôt assez grande pour contenir un lit de cinq pieds de long sur deux pieds et demi de large: « les lits en niche » étaient encore à la mode au commencement du dernier siècle.

Que les niches soient nées du caprice d'une favorite, il n'en est pas moins qu'elles répondaient à un véritable besoin. Il paraît bien avéré que, au château de Versailles, le Roi-Soleil avait peine à se préserver des atteintes du froid (2). La preuve en est encore dans ce détail, que Louis XV, qui s'était servi,

(1) HAVARD, *Dictionnaire*, t. III.

(2) Le château de Versailles était, du reste, à cette époque, tout ce qu'il y a de plus insalubre. Et, malgré cela, « les plus grands seigneurs se contentaient de pièces misérables, *sans air et sans lumière*, pour avoir l'honneur d'être auprès du roi et de partager sa vie ». Même sous Louis XVI, bien qu'en général les logements fussent moins restreints que sous le grand règne, les seigneurs de la Cour se résignaient à « habiter sous les combles, en des appartements sombres et incommodes; ils les trouvaient toujours plus agréables pour passer quelques jours à la Cour que les hôtels qu'ils avaient en ville; obligés par leur charge d'être au château plusieurs fois le jour, ils n'avaient qu'à ses galeries à traverser, sans être obligés de faire atteler leurs équipages, qui restaient, ainsi que leurs cuisines, dans leurs hôtels (*Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*, t. XII, p. 22).

pendant toute la première partie de son règne, de la chambre à coucher de son aïeul (1), dut finir par l'abandonner, à cause de la température rigoureuse qui y régnait.

Un passage des Mémoires du duc de Luynes (2) est, à cet égard, des plus démonstratifs. « Il y a quelques jours, écrit le duc, que le Roi parla, à son souper, du grand froid qu'il faisoit ici dans sa chambre à coucher, qui l'obligeoit même de passer quelquefois dans son cabinet, lorsqu'il se lève le matin, avant que l'on soit entré chez lui. J'eus l'honneur de lui dire que, puisqu'il trouvoit son cabinet plus chaud, il me sembloit qu'il en pourroit faire usage plus souvent. C'est sur cela qu'il me répondit : « Lorsque je me lève avant que l'on soit entré, j'allume mon feu moi-même

(1) Cette assertion de M. de Nolhac ne paraît guère s'accorder avec ce qu'écrit M. Le Roi, dans une de ses annotations du *Journal de la santé du roi* (Louis XIV), et que nous transcrivons :

« Le grand appartement du roi, à Versailles, est situé au nord du côté des jardins. La chambre à coucher précédait la salle du trône. Dans les premiers temps de son séjour à Versailles Louis XIV couchait dans cette chambre, mais comme elle était très froide, il alla s'établir dans l'ancienne chambre à coucher de Louis XIII, faisant partie des petits appartements. Cette chambre, située au levant, sur la petite cour de marbre, *a été détruite en* 1704, pour faire le salon de l'*Œil-de-Bœuf*. La chambre à coucher de Louis XIV fut alors placée dans le salon central à côté de l'Œil-de-Bœuf. C'est celle existant encore aujourd'hui, dans laquelle il mourut, et qui, depuis *ne fut plus habitée par ses successeurs.* »

(2) 26 novembre 1737.

et je n'ai besoin d'appeler personne. Si je passois dans mon cabinet, il faudroit appeler; il faut laisser dormir ces pauvres gens, je les en empêche assez souvent (1). »

M. de Luynes revient, le mois suivant, sur les inconvénients de la chambre, à propos d'une maladie du roi : « Comme sa chambre est extrêmement froide, on a tendu un lit dans le cabinet de glace et c'est là qu'il couche; il entend la messe dans ce même cabinet, l'autel entre les deux croisées. »

Dans l'hiver de 1758, le roi ayant, de nouveau, souffert du froid, songe à faire installer deux cheminées dans sa chambre : sous Louis XIV, il n'y en avait qu'une, dans le mur du cabinet du roi; c'était, il est vrai, la plus belle du château (2). Comme il fut impossible de rassortir le marbre à celui de la cheminée qui existait déjà, on prit le parti de démolir cette dernière et de faire les deux nouvelles cheminées pareilles; mais ce travail ne dura pas moins de deux ans. En attendant, *on mit un poêle* dans la chambre de Louis XV,

(1) Il y avait, cependant, un service de la *fourrière royale* Les fonctions des *Officiers de fourrière* consistaient à fournir tout le bois de chauffage de la Maison du Roi, ainsi que le charbon et la paille nécessaires. Ces officiers avaient les premières entrées, et devaient allumer le feu dans la chambre du roi, avant qu'on éveillât S. M. Ils devaient également veiller à ce qu'on entretint les feux de l'appartement royal pendant toute la journée (Cf. *Etat de la France pour* 1712, t. I, *et pour* 1736, t. I.)

(2) *Le Château de Versailles sous Louis XV*, par P. de Nolhac.

ainsi que dans le salon d'Hercule et dans la chapelle du château !

Le Bien-Aimé était pourtant moins frileux que la reine, Marie Leczinska, qui se blottissait dans des lits de plume, recouverts de nombreux édredons. C'était un véritable supplice, pour Louis XV, de tempérament moins refroidi, d'être obligé de partager la couche royale. L'indiscret de Luynes rapporte qu'à maintes reprises le roi, étouffant de chaleur, se jeta en bas du lit, au risque de se blesser gravement. Il n'est pas besoin de chercher ailleurs l'origine de l'inconstance du plus volage des monarques.

*
* *

A la fin du règne de Louis XV et sous le règne de Louis XVI, le chauffage des Tuileries est toujours aussi défectueux. Les fenêtres joignent mal et les chambres sont des glacières. Le comte de Polignac s'en plaint au directeur des bâtiments du roi. « Les croisées ne tiennent à rien, écrit le comte à M. d'Angiviller, les vitres tombent souvent par les vents qui soufflent, parce que le bois est pourri, les peaux de mouton ne servent à rien, et le pauvre Polignac est gelé. » Et celui qui gémit de la sorte est un vieux dur-à-cuire, qui a fait la guerre de Sept Ans, et qui n'a pas moins de soixante-huit ans de services militaires à son actif.

Mme de Staal, qui faisait partie de la maison de la duchesse du Maine, conte qu'il ne se trouva, pour sa suite, aux Tuileries, que « deux grandes pièces, qui furent partagées entre ses femmes ». Quant à elle, on lui avait réservé « un petit recoin, sans jour et *sans plus de feu que celui de l'antichambre commune* (1) ».

En 1779, la marquise de Grollier, qui occupe cependant le plus bel appartement des Tuileries, réclame des doubles châssis neufs, parce que l'air passe à travers les croisées : l'architecte, estimant juste la réclamation, ne s'oppose pas à la dépense, qui ne devait pas, toutefois, dépasser 800 livres.

M. d'Angiviller ne se montre pas moins empressé à donner satisfaction à la comtesse de La Mark, dont la gratitude ne connaît pas de bornes : elle écrit à son bienfaiteur qu'elle lui doit « la santé et peut-être la vie... » Malgré tout ce qu'elle avait pu faire jusque-là pour se garantir du froid, elle n'y avait pas réussi (2) ; tous les hivers elle était malade. A l'en-

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 31e année (1904), 2e livraison.

(2) Mme de Genlis rapporte, dans un de ses ouvrages (*Dictionnaire des étiquettes de la Cour*, t. I, p. 349), que les princes du sang eux-mêmes « faisoient allumer, à la porte de leurs hôtels, d'énormes brasiers entretenus depuis six heures du soir jusqu'à une heure après minuit. Si ces feux étoient plus dispendieux qu'utiles, du moins c'étoit une belle enseigne de magnificence et un signe éclatant d'hospitalité, qui étonnoit les étrangers, qui donnoit à la ville un air de fête et qui servoit

tendre, M. le directeur des bâtiments est « un médecin bien puissant ! »

L'humidité régnait à ce point dans le palais, que tous ceux qui avaient sollicité ces logements tant recherchés, demandaient à les quitter, pour fuir le mal qui s'y gagnait.

Le premier lieutenant de la compagnie qui garde le château ne quitte plus le chevet de sa fille, depuis qu'il est logé aux Tuileries. L'abbé Donadieu, à qui la duchesse de Brancas a cédé une chambre, voit bientôt le plafond s'effondrer et le vent s'engouffrer par les fenêtres mal jointes. L'évêque de Digne demande, en 1750, une alcôve et une cheminée, pour « le parer du grand froid d'hiver ». L'architecte du palais, qui n'est autre que Soufflot, lui donne à choisir entre l'une ou l'autre.

Du plus grand au plus petit, tout le monde se plaint et ce sont toujours les cheminées qui figurent en tête des réclamations. Jusqu'au premier valet de chambre, qui n'a qu'une cheminée à son logement, dont les murs sont tellement humides, que la tapisserie se pourrit entièrement dans le cours d'un hiver et que les plafonds manquent de s'écrouler.

Quelques années à franchir, et nous verrons les

à purifier l'air. » Et Mme de Genlis ajoute : « On sait que rien ne le purifie comme le feu ; aussi a-t-on remarqué que, depuis que cet usage a cessé, il y a beaucoup plus de maladies à Paris. » Ce qui n'était pas trop mal observé.

cheminées se multiplier. L'auteur du *Tableau de Paris* observe, non sans humeur, que de son temps — à la veille de la Révolution — on trouve des cheminées jusque dans les chambres des domestiques. Les maîtres d'hôtel, les femmes de chambre ne sont plus, comme jadis, obligés de s'aller chauffer à la cuisine, au foyer commun, et il s'en désole (1)!

La cheminée était encore un luxe (2), qui n'était pas pour des vilains (3). Passe pour le poêle, contre lequel toutes les épigrammes sont permises; mais « quelle distance entre un poêle et une cheminée! »

(1) C'est le même Mercier qui prétend que, par une tolérance au moins singulière, les fossoyeurs n'achetaient jamais de bois l'hiver, « car ils se chauffent, dit-il, avec les morceaux des bières qu'ils coupent et emportent des cimetières. Par la même raison, ils n'ont pas besoin de dépenser de l'argent pour avoir des chemises. » *Tableau de Paris*, I, 258.

(2) Quelques années avant la Révolution, le chauffage au bois était également considéré sinon comme un luxe, du moins comme une dépense appréciable, même dans des endroits où les forêts n'avaient pas encore été trop massacrées. Le 15 mars 1781, les officiers municipaux, anciens et notables de la ville d'Aumale, se réunissaient, pour décider si l'on devait faire venir un médecin dans la commune. Un M. de Raynal se proposait, à la condition que la commune, en attendant de lui faire une pension, lui donnerait le logement et le *chauffage*. L'assemblée décida qu'on logerait le médecin à l'hôtel de ville et que si l'on avait besoin de celui-ci pour caserner les troupes, on donnerait au médecin 120 livres; en outre qu'il lui serait alloué 6 *cordes de bois et* 200 *fagots* (*Hist. d'Aumale*, par Semichon, t. II.)

(3) L'anecdote suivante montre que, même après la Restauration, sous le règne du roi-citoyen, le « coin de la cheminée » fut parfois témoin d'étranges spectacles et qui n'étaient certes pas faits pour des « vilains ». C'est le romancier Mary Lafon qui conte

COMMENT ON SE CHAUFFAIT SOUS LE ROI-CITOYEN.

(La visite du médecin).

La vue d'un poêle « éteint l'imagination, rend mélancolique ». Le froid le plus vif est préférable « à cette « chaleur fade, tiède, invisible ». Ce que Mercier ne dit pas et qu'il aurait pu ajouter, c'est que les poêles, outre qu'ils chauffaient très mal les pièces où on les plaçait, étaient encore très dangereux : l'asphyxie par l'oxyde de carbone ne date pas d'hier (1).

Certes les inventeurs ont fait de louables efforts pour parer à ces inconvénients ; ils n'ont pas jusqu'ici abouti à une solution pratique. Ils furent plus heureux par ailleurs : dès la fin du dix-huitième siècle, ils réussissaient à construire des *poêles économiques*, qui donnaient beaucoup de chaleur, tout en consommant peu de bois.

Mais qu'était devenue la vie intime de jadis, les longues veillées autour de l'âtre, sous le vaste manteau des cheminées féodales ?

Désormais, on ne vivait plus chez soi, on passait

le savoureux épisode dans ses Mémoires (*Cinquante ans de vie littéraire*) : « Tandis que Talleyrand me parlait, écrit le narrateur, la princesse de Dino, sa nièce, qui était adossée à la cheminée, releva tout à coup robe et jupon jusqu'au haut des reins et se mit à chauffer tranquillement ce qui est l'ornement de Vénus Callipyge. J'ouvris de grands yeux émerveillés... Voyant ma surprise, le prince me dit simplement : « Mode russe ! » Le fait est que la duchesse de Dino semblait ne pas s'apercevoir que nous étions des hommes et nous traitait comme ses moujiks... » Voilà, à coup sûr, un trait qu'aura omis de signaler, dans les *Souvenirs* de sa grand'mère, la duchesse de Dino, Mme la comtesse Jean de Castellane.

(1) V. *Chronique médicale*, 1904.

ses journées dans les lieux publics ou dans les cafés, d'origine récente. La vie de famille avait fait place à la vie en commun.

Le groupement autour de l'âtre flamboyant n'était-il pas cependant préférable à l'entassement dans les estaminets enfumés ?

Hygiénistes et médecins ont déjà répondu pour nous.

(D'après une eau-forte de CALLOT.)

*
* *

Nous venons de voir quelles difficultés on éprouvait à se chauffer chez soi : ou l'on gelait, ou l'on s'enfumait. On n'avait d'autre alternative que de mourir de froid ou d'asphyxie. Aussi, que de procédés, que de stratagèmes, plus ou moins ingénieux, nos pères n'imaginèrent-ils pas pour se préserver du froid ! Il semble qu'ils se soient appliqués à se chauffer en détail, ne réussissant pas à se procurer la chaleur par les moyens artificiels qui étaient à leur portée.

Commençons par le haut du corps.

Ce fut une mode, pendant un temps, pour les femmes, de s'entortiller le chef avec une *touaille* (1). On nommait ainsi une sorte de serviette, dont elles s'entouraient la tête, pour la garantir du froid, pendant les voyages ; comme le pratiquait cette *béguine* de la reine dont parle Joinville qui, ayant mis par mégarde sa « touaille » sur une chandelle, communiqua le feu au lit où la reine était couchée.

Quant aux hommes, ils eurent les coiffures les plus diverses : des *huques*, sortes de pèlerines avec ou

(1) Voyez la curieuse gravure de Dürer, dans Havard, *Dictionnaire*, IV, f° 1382.

sans capuchon ; des *coules* ; des *camails*, capuces en poils de chameau ; des *scapulaires*, destinés à couvrir la tête et les épaules (1).

Au onzième siècle apparaît le *chaperon*, que décrit en ces termes un vieil auteur : « un habillement de teste des vieux François, façonné de drap, à la lisière serrée, à guise de capuchon, terminée en bourrelet vers le milieu de la teste, duquel bourrelet pendoit une longue et estroite manche qui s'entortilloit au col ; il y avait, au milieu de la testière, une longue creste de drap, qui se couchait sur l'une des oreilles, contre le chaud et le vent. »

Tous les deux ans, à la Nativité, chaque frère de Cluny recevait deux frocs, deux *cucules* ou *coules* (vêtements à capuchon), deux caleçons (*femoralia*, sorte de culottes), deux paires de souliers à courroies, dont une paire doublée de feutre pour les nuits d'hiver, deux paires de bottes, trois pelisses (espèce de manteau doublé), un chapel fourré, etc. Les guêtres de peau de brebis étaient permises à ceux qui avaient les jambes infirmes ; dans les temps rigoureux, ils revêtaient des pelisses fourrées de peau d'agneau ou de brebis. Une courroie de peau de cerf, un couteau dans sa gaine complétaient l'habillement monacal de Cluny. La literie se composait : d'un oreiller, d'une couverture de coite et d'une paire de caleçons

(1) *Mœurs et Vie privée des Français*, par E. DE LA BÉDOLLIÈRE, t. III.

Pour les couvertures on employait aussi les peaux de brebis, de chat ou de lièvre (1).

Au quinzième siècle, le vilain porte une cotte de drap ou de peau, serrée à la taille par un ceinturon de cuir, une surcotte ou manteau de gros bureau, qui tombe sur ses épaules jusqu'à mi-jambes, des souliers et des *houseaux* ferrés, montant à peine aux mollets, des *chausses* de laine de couleur bise. Il marche fréquemment pieds nus. Il a, le plus souvent, la tête découverte, mais il la protège, dans la saison froide ou pluvieuse, à l'aide d'un chaperon d'étoffe tenant à la surcotte, et d'un chapeau de feutre à larges bords, ou d'un chapeau clabaud garni d'une Notre-Dame de plomb. A sa ceinture pendent une escarcelle de peau de chèvre, le poil en dehors, et un coutelas. Quand il est obligé d'entourer d'épines le domaine seigneurial, il se couvre les mains avec ses *moufles*, gros gants rembourrés (2).

Tous les ajustements étaient garnis de fourrures ; aussi trouve-t-on de bonne heure établis à Paris quantité de peaussiers ou pelletiers, occupés à préparer les peaux de lapin, de loutre, de belette, de petit-gris, de martre, de fouine, d'écureuil, etc. Il y avait même des raccommodeurs de pelisses, qui allaient criant par les rues qu'ils remettaient à neuf les fourrures des surcots et des manteaux. Ils en profi-

(1) Vaublanc, *La France au temps des Croisades*, t. I, p. 361.
(2) P. Ducéré, *La Bourgeoisie bayonnaise*, p. 29.

taient le plus souvent pour dérober une bonne partie d'étoffe au vêtement qu'on avait eu l'imprudence de leur confier.

Plus tard apparaîtront les chapeliers de feutre, les chapeliers de coton, qui employaient de la laine d'agneau ou du coton; enfin, les fabricants de *castors*, faits avec le poil de cet animal.

La peau de mouton ou d'agneau servait, de même que le cuir de veau ou de bœuf, à fabriquer des gants, qu'on fourrait de peau de lapin, de peau de renard ou de petit-gris.

*
* *

Pour garder les mains de l'onglée, les gants, si fourrés qu'ils fussent, ne suffisaient pas toujours. On imagina alors des *chaufferettes*, *chauffettes* ou *escaufailes*, sortes de pommes d'argent doré (1) ou autre métal précieux, percées de trous, et qu'on remplissait de charbons ardents. Ces pommes étaient réservées aux reines et aux grands personnages (2); on les trouve mentionnées dans l'inventaire du roi Charles V et celui du duc d'Anjou. On en vint bientôt à substituer

(1) Les petites gens en avaient en cuivre ou en laiton (Ducéré, *op. cit.*, p. 43).

(2) Les inventaires des trésors mentionnent, à plusieurs reprises, la chaufferette à mains, dont on trouvera une description détaillée dans Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, édition de 1872, t. II, p. 68. V. notre gravure de la p. 9.

aux charbons ardents, qui n'étaient pas sans inconvénient, un morceau de fer préalablement rougi.

La chaufferette à main a joué son rôle dans la vie ecclésiastique pendant plus de cinq siècles : dans un inventaire de 1724 figure « une boule d'argent, pour servir à l'autel, en hiver, marquée aux armes du chapitre (1) ». Il y a quelques années, on en faisait encore usage en Italie (2).

Le *chauffe-mains*, dont le prêtre se servait, au moyen âge, pendant la célébration de la messe, en hiver, afin de prévenir l'engourdissement des doigts, était constitué par une « boule de métal formée de deux coquilles, dans l'une desquelles un certain nombre de cercles, munis de tourbillons opposés, pivotaient autour d'une capsule centrale, que le jeu de ces cercles maintenait constamment, comme les boussoles marines, dans une position horizontale (3) ».

Les deux calottes extérieures étaient ajourées ou closes. Les premières offraient souvent des sujets ciselés en relief sur leur face convexe. L'absence d'emblèmes religieux sur quelques-unes d'entre elles permet de supposer qu'on s'en servait en dehors de l'église.

Tous les chauffe-mains n'avaient pas la forme de sphères roulantes, munis d'un appareil de suspension.

(1) Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, t. I.
(2) Havard, t. IV.
(3) Gay, *Glossaire archéologique*, art. *Chauffe-mains*.

LA CHAUFFERETTE.

Tableau de A. KRAUSE, peint par C. LE VASSEUR.

(D'après J. GRAND-CARTERET, *Le Décolleté et le Retroussé.*)

On en a retrouvé de fixes, présentant la disposition architecturale d'une tour à base triangulaire, que l'on plaçait sur l'autel.

CHAUFFE-MAINS FIXE, A PIEDS.

CHAUFFE-MAINS MOBILE.

Il fut un temps où les fidèles apportaient avec eux de faux livres de messe en faïence (1), remplis d'eau chaude, pour se chauffer les doigts pendant l'office : ce simple détail peut donner une idée du froid qu'il faisait dans les édifices consacrés au culte.

Pour se rendre de nuit à l'église, les religieuses chaussaient de véritables bottes fourrées ; cette chaussure était dépourvue d'élégance, au moins avait-elle l'avantage de maintenir les pieds chauds (2). Le « man-

(1) V. l'article *Livres feints*, dans HAVARD, tome cité, col. 470.
(2) Les semelles de liège pour se garantir du froid aux

teau *à relever de nuit* » complétait le costume que les nonnes revêtaient en la circonstance, et qui fut d'un usage fréquent aux quatorzième et quinzième siècles (1).

Les personnes frileuses emportaient à l'église des chaufferettes (2) ; celles dont on se servait chez soi consistaient en petites terrines, dans lesquelles on enfermait la braise. Comme elles mettaient souvent le feu aux jupons, on ne tarda pas à les remplacer par une petite cage à claire-voie, doublée de tôle : ainsi naquit le *chauffe-pieds* (3).

pieds semblent ne remonter qu'au seizième siècle : en 1545, des petits marchands parcouraient les rues en criant :

Semelles à bouter dans les bottes
Ils sont bonnes pour la froidure.

(*Les cent et sept cris* ; cité par FRANKLIN, *Dict. hist. des Arts, Métiers*, etc., col. 94.)

(1) GAY, p. 179.

(2) Autres temps, autres mœurs : sous Louis XV, il fut un moment de mode de n'aller au théâtre qu'en petite loge, masquée par des stores et où l'on pouvait se rendre en déshabillé : on y apportait son épagneul, son coussin... et sa chaufferette (*Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*, t. XVII, p. 69).

(3) D'après MAIGNE (*Dictionnaire des origines, inventions et découvertes*), on aurait trouvé, dans des tombeaux mérovingiens, un grand nombre de *chaufferettes* en terre cuite, tout à fait semblables à celles que l'on fabrique encore aujourd'hui dans plusieurs pays, pour l'usage des femmes pauvres. L'invention de ce petit meuble remonterait donc au moins au septième siècle et tout fait présumer qu'il est encore plus ancien. Au moyen âge et même plus tard, il y eut des chaufferettes pour les pieds, en forme de boules de cuivre, mais on se servait plus communément de chaufferettes de fer, que l'on plaçait sur

*
* *

On était loin du temps où les rois de France prenaient leur repas en hiver, les pieds enveloppés dans une botte de paille, de *feurre* ou d'*estrain*, comme on disait alors (1) ; c'est même de là que serait venue l'expression : *estre dans la paille jusques au ventre*, pour désigner une grande fortune, expression qu'on retrouve encore dans le langage courant sous le règne de Louis XIII (2).

Un peu plus tard, on trouva mieux que la paille pour se tenir les pieds à l'abri de l'humidité, dont on était redevable à l'infecte boue de Paris. Ravaudeuses et marchandes de poisson s'avisèrent de faire enlever la partie antérieure d'un tonneau, jusqu'au tiers environ de sa hauteur, d'y établir un petit

des tabourets de bois. Le premier perfectionnement de quelque importance que reçurent les chaufferettes, eut pour objet de remplacer la braise par une petite lampe à huile, au-dessus de laquelle se trouvait un bassin de tôle plein de sable : cette innovation parut en 1814. On appela ces chaufferettes nouveau modèle, qui servaient également de réchauds, de chauffe-tisanes, bouillons, etc., des *Augustines*, du nom de celle qui les avait imaginées, Mme *Augustine* Chambon de Montaux. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on se servit du chauffage à l'eau chaude, dans un récipient métallique, recouvert d'une moquette, afin de garder plus longtemps la chaleur.

(1) Baudrillart, *Histoire du luxe*, t. III.

(2) V. le *Tocsin des filles d'amour* (1618), cité par Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, t. IV.

MARCHANDE DE POISSON, DANS SON TONNEAU.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

banc et une chaufferette et d'attendre la clientèle ainsi campées (1). Saint-Simon, avec le sens aigu de l'observation qui le caractérise, y fait malignement allusion, dans son portrait de Mme de Luxembourg : elle ressemblait, dit-il, à « ces grosses vilaines harengères, qui sont dans un tonneau, avec leur chaufferette sous elles ».

Du ruisseau, le tonneau devait rouler jusqu'à l'appartement. Les écrivains publics l'avaient adopté, pourquoi une femme de plume, une de nos plus spirituelles épistolières, ne s'en serait-elle pas accommodée ? La noble dame, bravant le ridicule, s'y installa ; depuis Diogène, ce logis incommode avait été quelque peu négligé. Ce meuble d'un nouveau genre était devenu si indispensable à sa propriétaire, qu'on dut lui en réserver un dans toutes les maisons où elle se rendait en visite. Mme de Maintenon avait eu sa « niche » (2), Mme du Deffand voulut avoir son tonneau : ce fut son bureau d'esprit.

Chacun n'a-t-il pas de douces manies, et ne peut-on pardonner à l'illustre amie des Choiseul et de

(1) Les devantures vitrées des magasins datent de la fin du dix-septième siècle. Jusque-là, le marchand, exposé à toutes les intempéries des saisons, n'avait, pour se garantir du froid, qu'un réchaud de braise (Franklin, *Dict. cit.*, col. 106).

(2) Durant sa dernière maladie, Mme de Maintenon se plaignit, à maintes reprises, du froid qu'il faisait dans son appartement, et l'on dut y faire des modifications d'urgence pour y parer. Pensant aux demoiselles de la *classe rouge* de Saint-Cyr (des enfants de 7 à 11 ans), elle dit, un jour, à la supé-

Walpole son tonneau, comme à Mme de Rambouillet son sac en peau d'ours, dans lequel elle tenait constamment ses jambes enfermées ? Le froid était le seul coupable, et pour s'en garder, Mme de Rambouillet, outre les pieds, se couvrait la tête d'un nombre incalculable de coiffes, ce qui lui faisait dire plaisamment qu'elle devenait sourde à la Saint-Martin, pour ne recouvrer l'ouïe qu'à Pâques.

*
* *

Non moins original était le personnage que nous ne pouvions manquer de silhouetter, bien que d'autres aient cédé, avant nous, à la même tentation.

Ce bizarre confrère, car il s'intitulait « premier médecin et ordinaire de trois de nos rois », fut surtout célèbre dans son temps par ses singularités. Entre autres lubies, il avait une appréhension du froid qui allait jusqu'à la phobie. La tête couverte d'une « crapaudaille », il ne sortait presque jamais de son appartement, « ni au grand soleil non plus qu'au serein ».

Il restait toute la journée devant son feu dans une

rieure : « Les pauvres enfants souffrent bien du froid ; je voudrais en prendre trois ou quatre dans ma *niche.* » *Souvenirs de M^lle^ d'Aumale*, publiés par le comte d'Haussonville (*Le Carnet*, avril 1902).

chaise à porteurs (1), fourrée de peau de lièvres, de crainte des courants d'air, et ne songeait plus qu'à implorer saint Laurent « de lui obtenir autant de chaleur naturelle qu'il en avait besoin pour vivre ».

Pour conserver cette « chaleur naturelle », il avait recours aux moyens les plus invraisemblables. Son lit était hermétiquement calfeutré et reposait sur un four de briques. Sous la perruque, sa tête était sans cesse couverte de huit calottes d'estame (étamine). Immédiatement sous la chemise, il portait une sorte de pantalon, s'étendant « depuis le haut des épaules jusqu'à la plante des pieds. ». Tous ses vêtements étaient ouatés. Il garnissait ses jambes de huit paires de bas d'estame, recouverts de bas de serge fourrés, quand la température était trop rigoureuse, mais que, par les grandes chaleurs, il ne quittait jamais. Pendant la nuit, même, il gardait son pantalon et six paires de bas, auxquels il adjoignait parfois des bottes de maroquin fourrées (2). Il était persuadé que, grâce à ces précautions, il deviendrait centenaire ; il ne se trompa dans son calcul que de six années.

Delorme eut un disciple, mais un disciple qui

(1) Longtemps après le médecin Charles de Lorme, la maréchale de Luxembourg suivit son exemple. Un jour qu'elle avait une fluxion, elle fit monter sa chaise à porteurs dans son salon et s'y trouva si bien qu'elle y resta tout l'hiver (*Mémoires du duc de Lévis*, p. 283, cités par Havard, *Dict. cit.*, t. II, p. 656).

(2) *Un médecin d'autrefois : Ch. Delorme* (1584-1678), par le docteur Eugène Beluze (1901). Paris, 1, place des Vosges.

L'ABBÉ SAINT-MARTIN, MARQUIS DE MISKOU, MANDARIN DU ROYAUME DE SIAM.

(Musée de Bayeux).

surenchérit sur le maître, en la personne de l'abbé de Saint-Martin, « marquis de Miskou, mandarin du royaume de Siam », qu'on n'appelait à Caen, où il habitait, que « Saint-Martin de la Calotte », en raison de la coiffure plus que grotesque qui ornait son chef : outre neuf calottes en hiver et six en été, il avait par-dessus un capuchon doublé de peaux en hiver, et de futaine en été ; le tout couronné d'un bonnet à la polonaise, qu'il ne quittait que quand il allait en visite. Ce bonnet fit place ensuite à un extravagant bonnet de mandarin.

Il n'usait pas de moindres précautions pour ses jambes que pour sa tête : il portait neuf paires de bas et des bottines de maroquin par dessus, doublées de peau d'agneau. En été, il se contentait de six paires de bas et quittait ses bottines, qu'il remplaçait par des chausses de drap doublées de peau. Enfin, outre un petit pantalon plus léger que celui de la nuit, il portait un justaucorps de drap noir, doublé en tout temps de peaux de lièvres.

Michel de Saint-Martin avait beaucoup voyagé, durant sa jeunesse, en Italie et en Flandre. A son retour, ayant été recteur de l'Université de Caen, il se mit en tête de faire porter des robes grises et des toques à tous les étudiants, à la manière des collèges de Rome. Les juges de Caen ne lui ayant pas donné raison, il en appela au Parlement de Rouen, devant lequel il plaida lui-même sa cause en habit de rec-

teur. Messieurs du Parlement, pour ne point abattre trop cruellement sa vanité, lui accordèrent deux articles sur soixante, dont se composait sa longue requête.

Il avait aussi entrepris de réformer la cave des Cordeliers de Caen ; mais ceux-ci, comme le logement qu'il occupait dépendait de leur couvent, le firent sommer par huissier de déménager dans trois mois et un jour, suivant la coutume de Normandie. Le principal moyen de défense qu'employa contre eux l'abbé de Saint-Martin fut l'inconvénient de démolir et de rebâtir son lit de briques en si peu de temps : raison péremptoire et sans réplique, dans un temps d'hiver où la maçonnerie ne sèche qu'à force de feu et où le mortier, par sa transpiration, peut causer des maladies et même la mort.

Le marquis de Coigny, gouverneur et bailli de Caen, voulut juger lui-même cette affaire, et, après avoir ouï les plaidoyers et conclusions des avocats, il prononça que le sieur de Saint-Martin aurait six mois pour démolir et rebâtir son lit, aux termes des ordonnances qui accordent ce temps aux boulangers et pâtissiers, à cause de leurs fours.

Ce lit merveilleux, dont il a été tant parlé, méritait bien, en effet, le nom de four. « Représentez-vous, dit un auteur contemporain, un de ces vieux carrosses ou coches du temps passé, qui n'avaient qu'une portière. Les côtés étaient des murailles de briques assez

épaisses, bien cimentées. L'impériale était une voûte aussi de briques liées avec de bon ciment. Le tout était natté en dedans et en dehors ; la natte qui était au dedans était couverte de peaux de lièvres. A l'un des côtés était l'ouverture par où l'on était introduit dans ce lit singulier. Au-devant de cette portière était un double rideau, dont l'un était de peaux. Sous le lit était pratiqué un fourneau, où l'on mettait de la braise pour y entretenir une douce chaleur. Là, l'excentrique abbé, couvert d'un pantalon doublé de peaux de lièvres, reposait entre deux couvertures de la même étoffe. C'est ainsi qu'il faisait la nique, disait-il, au plus grand froid et aux vents coulis, ses ennemis irréconciliables (1). »

Dans le fort de l'été, notre doux toqué avait un lit ordinaire et se servait de draps ; mais dans les plus grandes chaleurs, il quittait rarement son pantalon, ayant coutume de dire qu'il valait mieux suer que trembler, et que la chaleur seule entretenait la vie (2).

Malherbe, le sévère législateur du Parnasse, avait recours, pour se préserver du froid aux pieds, à d'autres procédés que son compatriote Saint-Martin,

(1) Un autre excentrique, un Anglais celui-là, resta au lit pendant vingt huit ans, « pour se tenir chaudement ». Il était aussi singulièrement accoutré que le sieur de Saint-Martin et des deux, nous serions embarrassé à qui donner la palme (V. dans la *Mosaïque*, 1873, p. 51, l'histoire de ce bizarre personnage, d'après le t. II des *Singularités anglaises* ; Paris, 1814).

(2) *Magasin pittoresque*, 1849.

mais qui n'en étaient pas moins ingénieux : chacune de ses paires de bas était marquée d'une lettre de l'alphabet ; selon la température, il en superposait plus ou moins. Il en avait jusqu'à l'L, le jour où Racan alla lui rendre visite — et c'est par celui-ci que le stratagème fut découvert (1).

Ce moyen était, après tout, moins primitif que celui dont faisait usage le bon roi Henri : en guerre par les nuits froides, le Vert-galant couchait sur trois laquais étendus par terre. Gelait-il à pierre fendre, il en faisait coucher sur lui un quatrième (2). Dans la journée, il avait la ressource de se faire transporter dans une litière, traînée par des mulets et qu'on chauffait au moyen de boules combustibles (3). Les litières pas-

(1) Les bas, comme habillement des jambes, n'étaient pas chauds l'hiver. On était obligé d'en mettre plusieurs paires l'une sur l'autre. La rigueur du froid, en 1729, donna l'idée de recourir aux grandes guêtres comme en portaient les dragons; mais cette mode ne dura pas plus longtemps que la nécessité qui l'avait produite (Quicherat, *Hist. du costume en France*).

(2) *Aventures d'un seigneur italien à travers l'Europe, au seizième siècle*, par E. Rodocanachi. Cela rappelle l'histoire d'une des épouses de Henri VIII, qui avait, dit-on, des femmes sous ses pieds, pour lui servir de coussin (Cf. *Intermédiaire*, XXII, 33,713) ou, encore, l'anecdote de la belle Pauline Borghèse qui, entre autres caprices, quand elle avait trop grand froid à ses jolis petons, priait une de ses dames d'honneur de les « mettre dans un endroit chaud ». Traversant, pendant l'hiver, le Mont-Cenis, pour se rendre en Italie, elle se déchaussa dans sa berline et mit sans autre façon ses pieds nus entre les cuisses de deux dames d'honneur, assises sur la banquette en face d'elle (*Intermédiaire*, 1893, I, p. 675).

(3) *Voyages et voyageurs de la Renaissance*, par Ed. Bonnaffé.

saient partout où un carrosse n'aurait pu passer. Elles étaient fort en usage à une époque où les chemins, surtout l'hiver, étaient peu praticables (1). Quand Marie de Médicis vint en France, pour épouser Henri IV, sa litière, tapissée de velours rouge brodé d'or, fermée de tous côtés et pourvue de fenêtres vitrées, était portée par des estafiers italiens. Le roi les congédia pour les remplacer par de bons mulets du Poitou, que conduisaient des muletiers escortés des pages de l'écurie (2).

*
* *

Sans préjudice d'autres preuves, que nous croyons superflu d'accumuler, les grosses étoffes dont nos ancêtres les Gaulois et les Francs firent usage, les nombreux draps qui entraient dans leur garde-robe et surtout leur façon de se vêtir, suffiraient à attester qu'ils eurent à souffrir de bonne heure de la rigueur du climat.

Sous la chemise, ils plaçaient d'abord un gilet de laine ou *blanchet* ; sous les braies, ils mettaient des caleçons (3) ou *fémoraux*.

(1) Dans le très curieux ouvrage de Philippe de Belleville *Théâtre d'histoire*, etc. (Bruxelles, 1613, in-4), se trouve figurée, à la p. 116, une litière traînée par des chevaux.

(2) L. Batiffol, *Vie intime d'une reine de France au dix-septième siècle*, p. 112.

(3) Les femmes ne commencèrent à porter des caleçons qu'au seizième siècle (Henri Estienen, *Dialogues*. t. I. p. 223).

Sur les cottes, ils portaient des *surcots* ou des *bliauts* (petites blouses très courtes et dentelées), sans compter les manteaux (1), mantelets, chlamydes et tuniques dont ils s'enveloppaient les épaules et le dos. Plus tard, leur costume se simplifia et ils n'en grelottèrent que davantage (2).

Malgré son omnipotence, le grand Roi lui-même dut s'avouer vaincu par le froid. En dépit des sages recommandations de son premier médecin (3), qui insistait sans cesse pour qu'il gardât sa couverture d'ouate pendant la nuit, Louis XIV se morfondait dans ses châteaux, qu'il fût à Versailles ou à Marly, à Fontainebleau ou à Trianon. Il faut dire qu'il ne se précautionnait guère contre les premiers froids des matinées et des soirées, par la garniture des habits et par le feu dans la chambre, comme l'en priaient ceux qui veillaient sur son auguste personne. Si les

(1) Au temps de Henri IV, un « homme avisé » — lisez un homme à la mode — devait être pourvu de quatre manteaux : un pour la pluie, un pour la grêle, un pour le soleil, un pour le vent (*Aventures d'un seigneur italien*, par E. Rodocanachi, p. 289).

(2) Pendant un hiver, Richelieu se fit faire un manchon avec une partie des peaux de martre de son oncle le commandeur; cela donne une idée du froid qu'il faisait. (*Revue des questions historiques*, 1er janvier 1869, p. 178).

(3) Fagon n'était, du reste, pas mieux partagé que son royal client. Après avoir été taillé de la pierre par Mareschal, il s'était parfaitement rétabli, malgré son grand âge, quand une pneumonie se déclara : il eut un frisson, « qu'il attribuait à la faute de ses gens, *car on avait omis de chauffer son lit comme à l'ordinaire* ». Comte Mareschal de Bièvre, *Georges Mareschal*, p. 120.

ordres donnés étaient exécutés, ils l'étaient exagérément : on faisait de grands feux dans les appartements, et la brusque transition de cette atmosphère trop chaude au froid du dehors, devenait la source des nombreux catarrhes, enrouements et rhumatismes, dont la pauvre Majesté fut affligée.

Le Roi-Soleil avait, il faut bien l'avouer, une détestable habitude : celle d'essayer des perruques quelque temps qu'il fît. Un jour, s'étant fait raser la tête la veille, il se morfondit le lendemain matin en changeant de postiches. On sait qu'il en portait de différentes, suivant qu'il restait dans sa chambre, qu'il allait à la chasse ou qu'il recevait les ambassadeurs. Ce jour-là, il y avait eu de fréquentes bourrasques de vents, de neige et de pluies froides ; le roi se plaignit d'un violent mal de tête et fut repris d'un nouvel accès de ses vapeurs, dont il eut tant et si souvent à souffrir.

Il aurait fallu faire du feu en toute saison dans ces appartements immenses, pour être à l'abri du froid. En été même, on y courait le risque d'un refroidissement. Le lundi 1er juin 1705, le roi se trouvant à Trianon, se sent la tête pesante et le lendemain, « non seulement la tête, mais les épaules, les bras, le dos et un peu tout le reste du corps : *à quoi le froid de la chambre du roi avait aussi contribué*, parce que, depuis son retour, *on n'y trouvait point de feu, ni le matin ni le soir* ». Accablé par la fièvre,

COMMENT ON ÉTAIT VÊTU, PENDANT L'HIVER, AU MOYEN AGE.

(D'après les Très Riches Heures du Duc de Berry : *Musée Condé*, à Chantilly.)

le royal malade dut « permettre qu'on allumât un bon feu dans sa chambre, qu'on lui mît des petits oreillers sur le col et sur les épaules, particulièrement sur la gauche et sur le bras droit et qu'on étendît sa couverture d'hiver sur lui (1) ».

Durant tout cet été, on continua à faire du feu dans la chambre du monarque, et il consentit à garder la nuit son petit manteau de satin, au lieu de celui de toile qu'il avait coutume de mettre. Mais l'hiver suivant, il s'enrhume de nouveau, « par l'inégalité du froid et du chaud auxquels il s'expose souvent alternativement », et par suite aussi du chauffage insuffisant des appartements.

Les mêmes doléances reviennent à tout instant dans le *Journal de la santé du roi* tenu par ses archiatres : on ne fait pas assez de feu... Le roi se morfond... Sa Majesté ne se couvre pas suffisamment et s'enrhume, à la chapelle, pour s'être attardée au sermon, ou en se tenant la tête nue pendant le changement de perruques. Il n'y a qu'au lit où, quand il observe les prescriptions de ceux qui ont charge de cette santé précieuse, il se trouve commodément.

*
* *

Ceci nous amène à dire quelques mots des moyens qui furent successivement mis en œuvre par nos ancêtres pour se réchauffer la nuit.

(1) *Journal de la santé du roi*, éd. Le Roi, p. 279.

S'il faut en croire Froissart (1), pour réchauffer dans son lit le roi de Navarre, Charles le Mauvais (1388), « on boutoit une buccine d'airain (sorte de trompette droite ou légèrement recourbée) et lui souffloit-on air volant ». Les pauvres valets employés à cette besogne devaient, à la longue, avoir l'haleine refroidie à force de souffler.

La *bassinoire* ne devait apparaître que dans la seconde moitié du quinzième siècle. Dans les comptes d'argenterie de la reine, en 1454, on voit mentionnée une « bacinouère d'arin (airain) à baciner litz ». En 1480, on s'en sert pour réchauffer les membres engourdis de Louis XI. Un « chauffe-lit d'airain » se retrouve dans l'inventaire du roi René, à Angers (1471). Des registres indiscrets nous apprennent que Marie Stuart se faisait bassiner le lit ; qui l'eût cru de cette reine « au tempérament excessif » ?

Pendant qu'on habillait les malades, on approchait d'eux, pour les réchauffer, soit une palette embrasée — sans doute la palette qui servait aux saignées, ou tout autre de forme analogue — soit « un chauffe-lict ou une chauffette pleine de braise » (2). Chez les personnes de qualité, au seizième siècle, on avait des bassinoires en argent, dont le manche était tourné en bois, en façon de colonne torse : on en trouve de

(1) *Chron.*, l. 3, ch. 96 ; GAY, art. *Bassinoire* et gravure supérieure de la page 236.

(2) DALECHAMPS, *Chirurgie française* (1570).

LA BASSINOIRE AU SIÈCLE GALANT.

(D'après une estampe du temps.)

pareilles dans l'inventaire du château de Pau (1561), dans celui de Philippe II (1578), etc.

Catherine de Médicis possédait une bassinoire toute blanche, qui ne pesait pas moins de huit marcs et deux gros d'argent. Gabrielle d'Estrées en avait également une « d'argent tout blanc » : c'était, le grand luxe du temps. Celles dont on se servait pour bassiner le lit du Grand Roi étaient « percées à jour de plusieurs fleurs de lys et les armes du Roy au milieu. » Toutes étaient d'argent massif. Le premier comédien du Roi, comme s'intitulait Molière, et son peintre attitré, l'illustre Mignard, se contentaient de bassinoires de cuivre.

Particularité curieuse, c'est dans le Midi qu'on fit le plus longtemps et le plus généralement usage des bassinoires ; ce qui prouve, si la preuve en était encore à faire, qu'il n'est pas plus frileux qu'un Méridional.

Et on les dit prompts à s'échauffer, les cadets de Gascogne ! Encore une légende qu'il nous faut détruire.

COMMENT SE MOUCHAIENT NOS AIEULES

Au temps où Hippolyte Hostein présidait aux destinées du Théâtre-Historique, Alexandre Dumas, son fournisseur habituel, lui apporte un jour un drame qui ne pouvait manquer, à l'entendre, de lui procurer gloire et fortune; ce drame, Dumas l'avait baptisé *Catilina*. Mélingue devait jouer dans la pièce le rôle du conspirateur. Nul autre artiste n'était capable de mieux tenir ce rôle, car nul ne savait draper avec un art plus scénique la toge romaine. On escomptait un triomphe.

Tout alla d'abord pour le mieux; mais voici qu'au cours des répétitions, Mélingue est pris d'un gros rhume, qui lui donnait des envies fréquentes d'éternuer et de se moucher.

Au début, il fit des efforts héroïques, pour se dispenser de satisfaire, en public, à une aussi vulgaire nécessité de nature; mais, après avoir longtemps lutté, l'acteur dut s'avouer vaincu — et recourir au carré de linge sauveur (1).

(1) Sur le rôle du mouchoir dans les théâtres de drame et

C'était le moment que guettait Dumas, traîtreusement dissimulé dans la coulisse et qui ne quittait pas des yeux son interprète.

— Malheureux, qu'as-tu fait et à quoi penses-tu ! As-tu donc oublié que nous sommes à Rome ? Et Mélingue d'éclater de rire au nez du bon Dumas, qui n'en poursuivit que de plus belle sa mercuriale.

— Il n'est pas possible, protestait l'artiste, que les Romains fussent plus à l'abri que nous de cette infirmité. A supposer même qu'ils se fussent passés de mouchoirs dans la vie ordinaire, ils devaient au moins s'en servir dans les périodes où il s'imposait, et où rien ne pouvait le remplacer.

Dumas aurait bien convenu de la valeur de l'argument, mais ne sachant que répondre, il préféra confesser son ignorance (1).

Sans plus de retard, il fut décidé qu'on en référerait aux archéologues, qui ont réponse à tout, comme chacun sait. A défaut de cette réponse, qui n'est

les différentes manières de pleurer au théâtre, il y a une très amusante page dans le recueil littéraire *le Voleur* (1874, col. 110).

(1) Il y a un mouchoir auquel Dumas devait ajouter un grand prix, c'est celui qu'il offrit certain jour à Mlle George, en témoignage de sa satisfaction, pour le succès qu'elle avait remporté dans un de ses rôles. C'était, au dire de quelqu'un qui l'eut entre les mains, un mouchoir blanc, très finement brodé, avec le nom de George, au centre, avec des lauriers tout à l'entour. L'artiste, tombée au dernier degré de la misère, avait conservé, avec les défroques de sa gloire d'antan, le mouchoir brodé de Dumas.

point parvenue jusqu'à nous, nous allons essayer de résoudre le problème, en recourant aux seules sources d'information qui soient à notre service.

*
* *

Cherchez dans la Bible, nulle part il n'est question du mouchoir : on peut donc présumer qu'en ce temps-là, du moins, les Hébreux s'en passaient. Comment s'y prenaient donc leurs femmes quand elles voulaient se moucher ; ou quand, après avoir pleuré, elles voulaient s'essuyer les yeux ?

Voyons, avant de répondre, ce qui se passe aujourd'hui, ou ce qui se passait il y a peu d'années, en Orient.

Au dire de ceux qui ont pu l'observer *de visu*, les femmes arabes usent actuellement du mouchoir, mais c'est pour se couvrir le visage : elles l'attachent à la taille, ou autour du cou ; ou bien elles le fixent à la ceinture.

Dans ces pays, les femmes du peuple et celles de la campagne ne connaissent pas le mouchoir. Généralement, les premières, lorsqu'elles ne sont pas en compagnie d'Européennes, ou qu'elles n'ont aucun ménagement à garder avec celles-ci, portent au nez, avec la plus grande délicatesse, le pouce et l'index de la main droite et elles serrent les narines

en soufflant fortement, puis elles s'essuient avec leur mouchoir (1).

Les femmes de moyenne condition en font autant, mais elles s'essuient... à leur chemise.

Les femmes du peuple se frottent les doigts à leurs vêtements, à une pierre ou à un tronc d'arbre, si elles sont à la campagne.

Les hommes des différentes classes se livrent aux mêmes pratiques. Ainsi, conclut l'auteur qui nous fournit ces indications (2), « on peut dire qu'en Orient les coutumes changent difficilement ; mais comme les femmes des Hébreux connaissaient mieux les convenances sociales que celles dès Arabes, il est à supposer que ces dames employaient un des mouchoirs qu'elles portaient, sans doute comme le font les femmes arabes d'aujourd'hui ».

Convenons que nous ne sommes guère plus avancés qu'avant d'avoir consulté la Loi et les Prophètes.

*
* *

Les mouchoirs étaient connus à l'époque gréco-byzantine, nous affirme M. Gayet, le prestigieux évo-

(1) Le journaliste-reporter Jules Huret, voyageant dans le Colorado, vit un patron d'hôtel et un clergyman se moucher dans leurs doigts. Ce n'était pas qu'ils manquassent de mouchoir, puisqu'ils sortirent chacun le leur... une fois l'opération faite. (V. *De San Francisco au Canada*, par J. Huret, p. 166).

(2) Dr Ermete Pierotti, *Mœurs anciennes des Juifs*.

cateur d'Antinoë; mais, comme les vêtements n'avaient pas de poches, ils étaient portés à la main. M. Gayet en a retrouvé de blancs, d'autres à carreaux, entre les mains des mortes, dans les nécropoles qu'il a fouillées.

Aristophane nous révèle comment les Grecs arrivaient à se passer de mouchoirs, en plein siècle de Périclès. Dans sa comédie des *Chevaliers*, Cléon et le charcutier, faisant assaut de bassesses pour capter la faveur de l'imbécile Dêmos, qui personnifie le peuple d'Athènes, disent à l'envi : « Quand tu te moucheras, ô Dêmos, essuie tes doigts à mes cheveux ! — Aux miens ! — Aux miens ! » Nous sommes renseignés : les compatriotes d'Aspasie et de Périclès ne se servaient pas de mouchoir (1). Les personnes de distinction s'essuyaient les yeux avec leur manteau : ainsi en agit Agathocle, frère d'une reine d'Égypte, dans une assemblée populaire tenue à Alexandrie.

(1) En Grèce, on ne se comportait guère différemment il y a une quarantaine d'années, si nous en croyons les récits des voyageurs. « En Grèce, dit About, qui a visité le pays vers 1864, les hommes de *toute condition* se mouchent dans leurs doigts avec une grande dextérité. Les riches s'essuient *après* avec leur mouchoir. La haute société se mouche à la française et n'en est pas plus fière. Les Moldaves agissent avec le même sans-façon, et les ambassadeurs du roi de Siam, en 1861, et ceux des rois annamites, en 1863, ne se conduisaient pas autrement en pleine cour de France. » Laisnel de la Salle, *Croyances et Légendes du Centre de la France*, t. II, p. 117-118.

On connaissait le mouchoir à Rome, au temps de Cicéron (1); mais il n'avait pas la destination que nous lui connaissons.

Chez les Romains, celui qui, en présence de témoins, aurait fait usage du suaire de toile fine qui remplaçait le mouchoir, aurait passé pour ce que nous appellerions aujourd'hui un malappris. Épictète, dans ses *Discours moraux*, s'adressant à un cynique malpropre, s'exprime ainsi : « Oserais-tu, sale comme tu l'es, entrer avec nous dans un temple où il n'est permis ni de cracher, ni de se moucher, toi qui n'es qu'ordure ? » C'est que cracher ou se moucher, au théâtre ou dans les temples, était un acte d'incivilité ou, qui pis est, d'irrévérence. On outrageait la délicatesse de ses voisins, on manquait de respect à la divinité. On vous considérait comme malade, si d'aventure vous vous oubliiez jusque-là et, de quelques jours, il n'aurait fallu s'exposer à reparaître en public.

Pour la courtisane, c'était une tare d'avoir trop souvent recours au mouchoir, et le maître avait tôt fait de la renvoyer, si elle ne se guérissait promptement de cette infirmité. Les Anglais, de nos jours,

(1) Vatinius, en se défendant contre l'accusateur de Calvus, avait recours au *candidum sudarium* (QUINTILIEN, VI, 3, 60, cité par Joachim MARQUARDT, *la Vie privée des Romains*, t. II.) Cependant, à s'en rapporter à MARTIAL (Epig., VII, 37), la coutume était générale à Rome, sous les Césars, de se moucher dans les doigts.

tiennent aussi pour malséant de se moucher, et, pour eux, c'est presque une inconvenance que d'être enrhumé (1).

*
* *

Dans l'intérieur des appartements, il était cependant permis aux Romaines de se moucher ; mais elles n'usaient guère de la permission, sachant qu'elles se rendraient, en agissant ainsi, désagréables à leur époux.

« Faites votre paquet, dit un affranchi à une dame, et partez. Vous nous êtes à charge ; vous vous mouchez trop souvent. Partez, vous dis-je, et ne perdez pas un instant. On attend ici une autre femme, dont le nez est plus propre que le vôtre (2). »

Dans les banquets, les élégants de Rome avaient des suaires en toile. Le suaire se plaçait soit dans un pli de la tunique sur la poitrine, soit autour du cou, en guise de cravate, comme Néron et Trimalcion nous en offrent l'exemple. Les Juifs le portaient sur la tête, selon la coutume des Arabes.

Dans sa manie de briller sur la scène, Néron s'assujettissait à l'étiquette la plus sévère : il ne se serait jamais assis sur le théâtre; il n'essuyait la sueur qu'avec les manches de son habit, et il tenait à ce

(1) *Hist. de l'habillement et de la parure*, par L. Bourdeau, p. 270.

(2) Juvénal, *Satires*.

que les spectateurs ne s'aperçussent jamais qu'il fut obligé de cracher ou de se moucher (1).

Au résumé, les anciens ne se mouchaient qu'exceptionnellement, et à l'abri des regards indiscrets.

Et pas seulement les Grecs et les Romains, mais aussi les Perses, pour ne citer que les peuples sur lesquels nous ayons quelque information. Ces derniers ne crachaient et ne se mouchaient jamais (2). C'était, chez eux, effet de régime : constitution sèche et santé parfaite étaient, en ce temps-là, synonymes.

Femmes et jeunes filles, pour obtenir ce résultat, se baignaient tous les jours, voire plusieurs fois par jour (3). Elles se débarrassaient, par l'usage des bains chauds et grâce à la transpiration abondante (4) qui en résultait, de toutes les impuretés du corps. Au sortir du bain, elles s'inondaient d'essences et de baumes odorants, s'entouraient de couronnes et de fleurs. Pourquoi auraient-elles recouru au mouchoir, n'ayant pas d'humeurs superflues à rejeter ?

(1) Tacite, *Annales*, XVI, 4 et Suétone, *Néron*, c. 24.

(2) *Cyroped.*, I, 2, 16.

(3) *Anthologie* de Brunck, I, 126 ; cité par Boettiger, *Sur les sacs appelés ridicules et sur les poches* (an IX - 1801).

(4) « Les Égyptiennes et les Turques transpirent beaucoup : elles s'essuient continuellement la paume des mains, le menton, la figure. *Leur mouchoir n'a pas d'autre usage, car elles se mouchent dans leurs doigts.* » *Égypte et Palestine*, par le Dr Godard, p. 69.

*
* *

Comme nous venons de le dire, les Romains ont, à une certaine époque, employé le mouchoir, mais à une toute autre fin que celle qu'on pourrait soupçonner.

LE *Chasse-mouches* ET LE MOUCHOIR.
D'après un bas-relief assyrien.)

LE *Sudarium* DES ÉVÊQUES.

L'empereur Aurélien (1) avait fait, le premier, dis-

(1) VOPISCUS, *Aurel.*, ch. XLIX.

tribuer des espèces de mouchoirs, mais de dimensions plus grandes que ceux dont nous nous servons aujourd'hui : on les nommait des *oraria*. On les agitait en l'air, pour marquer son approbation, dans les théâtres et dans les jeux publics, à l'imitation d'une coutume orientale qui se perd dans la nuit des temps, mais qu'on retrouve dans les premiers siècles du christianisme. Il était alors de bon ton, aux sermons des prédicateurs, de témoigner ainsi du plaisir qu'on éprouvait à entendre l'orateur.

Avant l'empereur Aurélien, les Romains se servaient de leurs robes, pour marquer leur satisfaction (1). Ils les secouaient de la main ; c'était leur manière à eux d'applaudir. Ce symbolisme du mouchoir est assez généralement ignoré (2).

Actuellement, la signification en est toute différente (3) : le mouchoir sert à représenter une personne absente : c'est comme une marque, un signe de possession de la place qu'il occupe ; simple fiction, pure convention, mais qui est généralement respectée.

(1) Ovide, *Amor.*, III, 2, 74 ; Lucien, *De la Danse*, t. V, p. 172, (cités par Boettiger).

(2) V. *Essai sur la Symbolique du droit*, par M. Chassan ; Paris, 1847.

(3) Récemment, lors d'une élection, à Londres, qui avait mis aux prises libéraux et socialistes, ceux-ci, après avoir entendu l'orateur de leur parti, agitèrent, en manière d'assentiment, des mouchoirs rouges dont ils s'étaient préalablement munis.

*
* *

L'historique complet du mouchoir serait à faire; nous nous contenterons d'en tenter l'esquisse.

A l'époque du Bas-Empire, les mouchoirs en usage pour s'essuyer la face s'appelaient, pour ce motif, *facialia*. Plus tard, l'étole des prêtres et des chanoines sera désignée sous le nom d'*oraire*, comme le mouchoir dont faisaient usage les Romains, au temps de l'empereur Aurélien.

Orarium désigne, plus spécialement, le linge destiné à essuyer la sueur et les impuretés du visage. Les orateurs, à Rome, s'en servent pour s'éponger le front; les chanteurs le placent devant leur bouche pour conserver leur voix; d'aucuns y ont parfois recours pour s'étrangler (2). On a même utilisé *l'oraire* comme serviette de barbier; mais, d'une façon générale, le morceau de linge qui a reçu tant de destinations n'a que rarement servi à se moucher.

Les mouchoirs fins sont des objets de valeur, réservés aux personnages de condition, et qu'on échange à titre de présents ou de souvenirs. Ce n'est que sous le Bas-Empire que le mouchoir deviendra un accessoire obligé du costume : tout personnage

(1) Valère Maxime, IX, 12, 7.
(2) Martial, XI, 39.

qui avait son entrée au palais impérial était muni d'un linge appelé à rendre le même service que le mouchoir de nos jours. Mais, nous le répétons, l'*orarium* ou *sudarium* n'a pas toujours eu cette destination précise : tantôt il servait à bander une blessure ; tantôt à envelopper un objet précieux ; tantôt à dérober aux condamnés le spectacle du supplice qui les attendait. L'*orarium* pouvait être encore une sorte de fichu qu'on mettait autour du cou, un châle enveloppant le haut du corps et se relevant sur la tête comme un voile : c'est une des formes les plus anciennes sous lesquelles il apparaît. Dans les statues où on l'a cherché, ce qu'on a pris pour un mouchoir n'est, le plus souvent, qu'un assemblage des plis du vêtement (1).

*
* *

L'oraire reparaît dans le costume d'église, sous le nom de suaire (*sudarium*). On le porte à la main, et non plus en guise d'écharpe attachée (2) à la ceinture où à la manche (3), comme jadis (V. p. 97.)

(1) Art. *Orarium*, du Dict. de Daremberg et Saglio.

(2) Quelques évêques des provinces méridionales attachaient le *sudarium* au bâton épiscopal (Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*).

(3) Les manches brodées, qui étaient données par les dames et portées par leurs servants, étaient des mouchoirs de parure, souvent fort riches, dont, bien entendu, on ne faisait pas usage, mais qui, attachés à l'arrière-bras, tombaient parfois jusqu'à terre, comme une longue écharpe (Viollet-le-Duc, *op. cit.*).

Dans les bas-reliefs assyriens et persans, le roi est suivi d'ordinaire d'un officier tenant à la main un chasse-mouches et une bandelette d'étoffe qu'on présume avoir servi de mouchoir. Mais comme cet objet ne figure qu'à titre d'insigne du pouvoir suprême, il est à supposer que l'usage en était exceptionnel. Il est pourtant curieux de voir, au début, les mouchoirs servir surtout... à chasser les mouches. Rabelais ne les appelle-t-il pas tantôt *esmouchoirs*, tantôt *mouschenez*, comme si les deux fonctions étaient confondues en une seule? C'est une preuve qu'au temps de Rabelais, on commençait à peine à se servir du mouchoir, pour se moucher.

Au quinzième siècle, on se mouchait encore dans les doigts et les sculpteurs de l'époque n'ont pas craint de reproduire ce geste, passablement réaliste, dans leur monuments : parmi les chevaliers « plourans » qui, dans le tombeau de Philippe le Hardi, à Dijon, symbolisent la Douleur, l'un d'eux, faute de mouchoir, se mouche avec un pan de son manteau, tandis qu'un autre se sert de ses doigts.

Les traités de civilité de la fin du quinzième siècle (1) recommandent, si l'on vient à se moucher, de ne pas « prendre tel excrément avec les doigts », mais de le recevoir dans un mouchoir — ce qui semble bien prouver que celui-ci, s'il était connu, n'était pas

(1) *Civilité* de Jean Sulpice (1483), traduction Guill. Durand (1545).

encore très répandu. « Au seizième siècle, dit MONTEIL, en France comme partout, le petit peuple se mouche sans mouchoir; mais, dans la bourgeoisie,

DEUX « PLOURANS » DU TOMBEAU DU DUC DE BOURGOGNE.

(Celui de gauche se mouche dans sa robe, et celui de droite dans ses doigts.)

(*Musée de sculpture comparée du Trocadéro*).

il est reçu qu'on se mouche avec la manche. Quant aux gens riches, ils portent dans la poche un mouchoir ; aussi, pour dire qu'un homme a de la fortune, on dit qu'il ne se mouche pas avec la manche »

*
* *

D'après une tradition, qui n'est appuyée, à vrai dire, sur aucun document sérieux, le mouchoir *de poche* n'aurait fait son apparition en Europe que vers 1540, à Venise, sous le nom de *fazzoletto*. De là, il aurait franchi les Alpes, et seigneurs et belles dames de la cour de Henri II l'auraient adopté sans coup férir.

Le mouchoir de cette époque était donc un objet de grand luxe (1). Sous Henri III, on eut l'idée de le parfumer. Les « marjolets de cour » — c'est le nom que leur donne Sully — portaient en leurs pochettes des mouchoirs copieusement parfumés, qu'on devait leur présenter entre deux sachets.

(1) Il est fait mention de pareils mouchoirs dans les *Arrêts d'amour*, de Martial d'Auvergne :

« Or, disait-il, qu'à cette occasion et à fin qu'elle l'eut en mémoire, il s'advisa, aux estraines derniers passées, de luy faire faire un des plus beaulx et riches mouchoirs qu'il estoit possible de faire, où son nom estoit en lettres entrelacées, le plus gentement du monde, car il estoit attaché à un beau cueur d'or, et franges de menues pensées. » Ce mouchoir était destiné à être pendu à la ceinture avec les clefs. La dame le refuse, sous le prétexte qu'il n'est pas digne d'elle et n'est bon que pour se moucher.

Dans l'inventaire, après décès, de la belle Gabrielle (1599), on trouva « cinq mouchoirs d'ouvrages d'or, d'argent et soye, prisez cent escuz ». Ils étaient de si grande valeur que le roi, qui en avait fait cadeau à sa maîtresse, donna l'ordre qu'on les lui restituât, après la mort de celle-ci.

Ces mouchoirs sont ridiculement petits ; ils commencent à se border de points de Venise et de Gênes (1). Dans l'inventaire de la garde-robe de Marie de Médicis (1646), on voit figurer « un mouchoir de point de Gennes (*sic*) frisé ».

La Grande Mademoiselle écrit que Christine de Suède portait au cou, lors de la visite qu'elle lui fit, un mouchoir de point de Gênes, noué avec un ruban couleur de feu. Les mouchoirs de point de Gênes reparaissent souvent dans les inventaires du dix-septième siècle(2); parfois, on y fait broder le nom de celui à qui on désire l'offrir.

***

Sous le règne de Charles IX, on le tient à la main ; ou bien on le place pêle-mêle avec les gants, la menue monnaie et les papiers, dans l'escarcelle ; mais il reste le privilège des personnes de condition, qui en portaient mais ne s'en servaient... que quand le plus gros de la besogne était fait. Au livre I^er^, chapitre XXII, de ses *Essais*, Montaigne parle d'un gentilhomme qui, comme presque tous nos paysans d'aujourd'hui, se mouchait dans ses doigts. Il justifiait cette manière de faire par des raisons assez spécieuses, que Montaigne gravement enregistre.

(1) *Dict. de Havard*, III, 354.

(2) *Histoire de la Dentelle*, par Mme Bury PALLISER ; Paris, Didot. 1892.

COMMENT ON SE MOUCHAIT, A L'ÉPOQUE DE LOUIS XIII

(D'après une estampe d'Abraham Bosse).

« Un gentilhomme français se mouchoit toujours de sa main, chose très ennemie de notre usage ; défendant là-dessus son fait (et était fameux en bons rencontres), il me demanda quel privilège avait ce sale excrément, que nous allassions lui apprêtant un beau linge délicat à le recevoir, et puis, qui plus est, à l'empaqueter et serrer soigneusement sur nous ; que cela devait faire plus de mal au cœur que de le voir verser où que ce fût, comme nous faisons toutes nos autres ordures. Je trouvai qu'il ne parlait pas du tout sans raison ; et m'avoit la coutume ôté l'appercevance de cette étrangeté, laquelle pourtant nous trouvons si hideuse quand elle est récitée d'un autre pays. » Ce que dit Montaigne aurait été approuvé par Henri IV qui, aux heures de détresse, ne possédait que cinq mouchoirs ; encore n'étaient-ils pas des plus riches.

Sous son successeur, on prend davantage souci du linge de corps et les mouchoirs reprennent faveur. L'inflexible cardinal tolère que les dames garnissent de point coupé leur collet, leurs manchettes et leurs mouchoirs. La coiffure pour couvrir leurs cheveux est également un mouchoir bordé de dentelles, qui se posait sur le chef avec des épingles, en guise de voilette.

Les mouchoirs garnis de dentelle apparurent en même temps que les tabliers, au temps d'Élisabeth d'Angleterre. « Dames et demoiselles, écrit Stowe,

donnent à leurs galants, en signe de préférence, de petits mouchoirs de trois ou quatre pouces en carré, brodés tout autour et ornés d'un bouton à chaque coin ; les plus élégants sont garnis de dentelles d'or ; ils coûtent de 6 à 18 pence ; les hommes les portent à leurs chapeaux, comme gage d'amour de leurs maîtresses (1). »

*
* *

Il serait exagéré de dire qu'au dix-septième siècle, l'usage des mouchoirs fut complètement inconnu, mais il est certain qu'on n'y avait recours que rarement, à preuve ce qu'en dit Érasme, dans sa *Civilité*, qui date, il est vrai, du seizième, mais dont on suivait encore les prescriptions.

« Se moucher à son bonnet ou à sa manche appartient aux rustiques ; se moucher au bras ou au coude convient aux pâtissiers ; et se moucher de la main, si d'aventure, au mesme instant, tu la portes à ta robbe, n'est chose beaucoup plus civile. Mais recevoir les excréments du nez avec un mouchoir, en se retournant un peu des gens d'honneur, est chose honneste. Et si, d'aventure, quelque chose tomboit à terre, en se mouchant de deux doigts, il faut incontinent marcher dessus. »

L'anecdote, souvent contée, de Tallemant des Réaux,

(1) *Hist. de la Dentelle*, auct. cit., p. 238.

suffit à montrer quel sans-gêne caractérisait le façons des gens dits de qualité en l'an 1630.

Un grand seigneur recevait un jour à dîner la fleur de la galanterie française, l'illustre Turenne entre autres, et le marquis de Ruvigny.

Au milieu du repas, d'Hauterive (notre grand seigneur), ayant besoin de se moucher, presse avec le doigt une de ses narines, et le contenu de l'autre, partant comme une flèche, va s'aplatir contre la cheminée, *en faisant autant de bruit qu'un pistolet.*

Ruvigny, qui était assis près de Turenne, s'écrie, en entendant cette détonation : « Monsieur, n'êtes-vous pas blessé ? » Et, ajoute Tallemant, « ce fut un éclat de rire le plus grand du monde ».

Tallemant conte ailleurs une autre histoire, tout aussi plaisante :

« Dès trente-cinq ans, M. de Bellegarde avait la roupie au nez ; avec le temps cette infirmité augmenta. Cela choquait fort le feu roi Louis XIII, qui pourtant n'osait le lui dire, car on lui portait quelque respect.

« Le roi dit à M. de Bassompierre qu'il le lui dît. M. de Bassompierre s'en excusa : « Mais, sire, dit-il « au roi, ordonnez, en riant, à tout le monde, de se « moucher la première fois que M. de Bellegarde y « sera. » Le roi le fit, mais M. de Bellegarde se douta d'où venait ce conseil, et dit au roi : « Il est

« vrai, sire, que j'ai cette incommodité, mais vous « la pouvez bien souffrir, puisque vous souffrez les « pieds de M. de Bassompierre. » Or, M. de Bassompierre avait le pied fin.

*
* *

Dans les premières années du règne de Louis XIV, il était bien reçu d'avoir un mouchoir brodé avec des glands aux quatre coins, ou des mouchoirs de cou, tout endentellés, qui conduisirent aux grands cols rabattus en façon de pèlerine. Dans le *Don Juan* de Molière, Pierrot parle et se moque de ces « grands mouchoirs de cou, à réseau, avec quatre grosses houppes qui pendent sur l'estomac. »

Les grands collets en point-coupé disparurent à la mort d'Anne d'Autriche et, pour sortir, on mit soit des palatines en point d'Angleterre, soit de larges mouchoirs, qu'ont remplacé nos modernes fichus. Le mot *mouchoir* a eu, comme on voit, des acceptions sensiblement différentes de celle qui lui est communément attribuée de nos jours.

Saint-Simon (1), définissant ce qu'on était convenu d'appeler, sous Louis XIV, les *Honneurs*, comprend sous ce nom « les mouchoirs, gants, coiffes, éventails, boîtes à mettre dans la poche, qui se présentent à la fin de la toilette, sur une soucoupe garnie et

(1) Addition au *Journal de Dangeau*, t. XI, p. 15.

recouverte d'un grand taffetas qui s'appelle une *salve* ». Quand le roi était peigné, un valet de garde-robe apportait sur la *salve* « un bonnet de nuit et deux mouchoirs de nuit unis et sans dentelle » et les présentait au grand-maître ou au maître de la garde-robe, ou bien au grand chambellan ou au premier gentilhomme de la chambre, qui les passait au roi (1).

Au dix-huitième siècle, on appelait mouchoir la pièce d'étoffe que nous appelons aujourd'hui une *têtière* ou un *appui-tête*. Le 3 juillet 1755, le marchand à la mode livrait à M. de Belhombre « un *mouchoir* de taffetas festonné pour fauteuil (2) ». Quant au mouchoir proprement dit, il était encore un luxe en ce temps-là, tout comme la tabatière, la canne ou l'éventail. Lors du premier voyage de Pierre le Grand en France, on remarqua fort qu'il se mouchait dans ses doigts. « Il faut, écrivait à ce propos La Palatine, le 27 juin 1697, que ce soit la grande mode à Moscou de se moucher avec les doigts, car le csaar (*sic*) le fait également ; cela économise des mouchoirs (3). »

Les grands seigneurs, qui prisaient fortement, répandaient leur tabac sur leur jabot en dentelle, mais de mouchoir ils n'avaient cure. Ce furent les dames qui le mirent à la mode. Encore n'était-ce qu'un joli

(1) *Etat de la France*, par BESONGNE, t. I, p. 318.
(2) *Livre-Journal de Lazare Duvaux*, t. II, 248.
(3) Cf. *Revue bleue*, 12 sept. 1896.

colifichet, dont le but utilitaire échappait à ces évaporées.

Dans le même temps on fit des mouchoirs ornés des broderies les plus variées ; on en fabriqua qui représentaient différents sujets : des cartes géographiques, des portraits, des batailles, des manœuvres militaires, des signes de dévotion, etc.

En 1774, on envoya de Suisse, à Voltaire, un mouchoir représentant l'histoire des Jésuites (1). Nous avons vu reparaître de nos jours cette industrie des mouchoirs historiés, mais elle est abandonnée à des artistes de second ordre (2).

*
* *

On a souvent parlé de certaine ordonnance de Louis XIV, relative à la longueur réglementaire des mouchoirs. Nous avons réussi à mettre la main sur ce curieux document, et nous nous empressons d'en transcrire le texte, d'après l'original en notre pos-

(1) *Essais historiques sur les Modes*, t. II, par le chevalier de···

(2) La découverte de l'aniline a permis d'obtenir sur coton un noir de la plus belle nuance et absolument indélébile. Le *noir d'aniline* ne peut s'enlever qu'en détruisant le tissu lui-même. On a utilisé cette propriété pour la fabrication d'objets imprimés en vue de l'instruction de l'armée, notamment d'un mouchoir régimentaire, destiné à supprimer toute explication relative au rangement des effets hors du sac, pour les revues de linge et de chaussures (Cf. *Magasin pittoresque*. février 1874, p. 72.)

session. La pièce est, au surplus, digne d'être conservée, au moins pour sa singularité.

LETTRES-PATENTES DU ROI QUI ORDONNENT QUE LA LONGUEUR DES MOUCHOIRS QUI SE FABRIQUENT DANS LE ROYAUME SERA ÉGALE A LEUR LARGEUR (1).

LOUIS, *par la grâce de Dieu, etc.*

Nous sommes informés que, quoique les différens Règlemens donnés pour la fabrication des mouchoirs ordonnent expressément que la longueur desdits mouchoirs sera égale à leur largeur, la plupart des Fabricans, et notamment ceux de Cholet, Vihiers et autres lieux, sont dans l'usage abusif de donner aux mouchoirs qu'ils fabriquent beaucoup plus de largeur que de longueur, sous prétexte que, conformément à nos Lettres patentes du cinq mai mil sept cent soixante-dix-neuf, ils ont la liberté de les fabriquer dans les proportions prescrites, ou dans des combinaisons arbitraires.

Nous sommes pareillement informés que ces Fabriquans n'ont adopté cette manière de fabriquer lesdits mouchoirs que parce que, par une manœuvre contraire à la bonne foi, ils parviennent, lors des apprêts, à leur donner une extension qui fait disparaître cette disproportion ; mais que ce n'est que momentanément, et qu'après un premier blanchissage, il s'en trouve qui ont six pouces de plus sur la largeur que sur la longueur ; et considérant qu'il y aurait le plus grand inconvénient à tolérer un genre de fabrication qui aurait pour objet de tromper le consommateur, nous avons jugé nécessaire d'y pourvoir.

A ces causes, de l'avis de notre Conseil et de notre cer-

(1) Données à Versailles, le 23 septembre 1784 ; registrées au Parlement, le 10 décembre 1784.

taine science, pleine puissance et autorité royale, Nous avons ordonné et par ces présentes, signées de notre main, ordonnons que la longueur des mouchoirs qui se fabriquent, tant à Cholet, à Vihiers et aux environs, que dans les autres fabriques de notre royaume, sera égale à leur largeur, soit qu'ils soient fabriqués suivant les règles prescrites par les Règlemens, soit qu'ils le soient dans des combinaisons arbitraires, et ce sous peine de confiscation et en trois cens livres d'amende.

Donné à Versailles, etc.

On n'avait sans doute pas perdu le souvenir de ces lettres patentes, quand l'abbé Sieyes proposa à ses collègues de l'Assemblée de partager le territoire du pays en quatre-vingt-onze *carrés égaux*, qui formeraient autant de départements. C'était pousser un peu loin l'amour de la symétrie. La proposition de l'ingénieux abbé, quelque opportune qu'elle fût, n'eut pas l'heur de plaire et fut repoussée sans discussion. Les départements conservèrent leur configuration inégale, tandis que les mouchoirs restaient immuablement carrés. La Révolution (1) avait bousculé le trône, mais elle conservait intactes les ordonnances royales !

Cette utilisation géographique du mouchoir n'est pas unique dans l'histoire. Il y a deux ou trois ans, un grand fabricant de cotonnades de Manchester

(1) Sur un mouchoir au temps de la Révolution, voir un curieux article dans le journal *le Parisien de Paris*, 1902, p. 3-8, avec pl.

envoyait, dans certaines régions de l'Afrique, une quantité énorme de mouchoirs sur lesquels était imprimée une carte de l'Afrique centrale.

Dans les territoires britanniques de cette carte se trouvaient des tableaux représentant des villages indigènes très prospères ; dans les territoires appartenant aux autres puissances, le dessin reproduisait des indigènes brutalisés et massacrés par des soldats : les villages étaient en flammes, on ne voyait partout que massacres et scènes de désolation. Le mouchoir agent de colonisation, voilà un rôle qu'on ne lui soupçonnait pas (1).

*
* *

Mais reprenons notre historique où nous l'avons laissé.

Quand on en revint aux modes grecques, sous le Directoire, nos belles hétaïres se trouvèrent fort em-

(1) C'est aussi en Angleterre que furent inventés les mouchoirs dits *politiques*. Plusieurs journaux anglais, pour échapper au timbre, n'imaginèrent rien de mieux que de paraître sur étoffe, « parce que la loi ne disait pas que le calicot imprimé serait timbré. » *Revue britannique*, octobre 1841, p. 311. Chez nous, on a trouvé mieux que cela : un voyageur de commerce en cognac s'est fait fabriquer à son usage des mouchoirs spéciaux, sortes de réservoirs-éponges, où il dépose, au fur et à mesure qu'il les rejette, après avoir fait mine de les ingurgiter, les nombreux petits verres qu'il est obligé d'absorber, au cours de sa tournée chez ses clients. L'inventeur du mouchoir antialcoolique, dont notre confrère Marcel Baudouin

barrassées, pour loger les quelques objets indispensables qu'elles avaient coutume de porter sur elles. Leurs vêtements n'offrant plus de place ni pour la bourse, ni pour le mouchoir, elles imaginèrent de se faire accompagner dans leurs promenades par de jeunes *merveilleux*, à qui, par dérogation aux usages, les nouvelles sultanes jetaient le mouchoir, qu'autrefois elles recevaient (1).

Quant aux bourses, se rappelant les escarcelles et les aumônières, que leurs aïeules portaient à leur ceinture d'or, avec les rosaires, les éventails et les miroirs, elles rétablirent cette mode surannée : de là naquit le *ridicule* ou *réticule*, que nous avons vu revivre en ces derniers temps.

Au moyen âge, on avait eu, faisant office de *réticules*, les *sarrasinoises*. « Ces aumônières, écrit M. Max Werly (dans une savante étude sur *les Artistes du Barrois*), de forme trapézoïdale à sommet arrondi, faisaient partie intégrante du costume ; suspendues à la ceinture, elles remplissaient alors le rôle assigné aux petits sacs nommés *réticules* que, de nos jours,

nous a révélé l'existence, mériterait, à coup sûr, d'être récompensé par les Sociétés de tempérance, s'il y avait une justice en ce monde.

(1) A propos de l'expression « jeter le mouchoir », une anecdote amusante et qui, par surcroît, à tout l'air d'être véridique.

« Le maréchal de Villeroi, étant allé à Lyon en 1717, au sujet d'une petite sédition qui y était arrivée, ce ne furent, pendant son séjour dans cette ville, que réjouissances et fêtes continuelles. Une dame de Paris apprit que celles de Lyon s'empres

les femmes tiennent au bras. Certaines de ces aumônières étaient d'une grande richesse et avaient exigé beaucoup de travail. »

L'ingéniosité des marchandes de modes eut vite fait d'embellir cet élégant accessoire de toilette : on l'orna d'abord de franges et de dentelles ; puis ce fut le tour des sacs à devises, qu'on couvrit de figures allégoriques, de logogriphes et de rébus (1).

Porter à la main d'aussi encombrantes futilités, il n'y fallait pas songer — et voilà comment on se décida à les suspendre à la ceinture, par des glands ou des cordons, qui devinrent un motif nouveau d'ornementation et d'enjolivement.

Quand le costume des Parisiennes fut entièrement à la Grecque, il s'agit de trouver un mot grec pour baptiser les *ridicules*. Vite on courut chez l'helléniste en renom, l'excellent M. Gail.

— Le mot que vous cherchez, mesdames, répondit le respectable savant, est βαλάντιον ; c'est du bon grec et qui n'aurait pas souillé la bouche même de la

saient fort de plaire au maréchal. En écrivant à l'une d'elles : « Apprenez-moi, lui dit-elle, à qui M. le Maréchal a jeté le mouchoir. » La vieille Mme de Bérault, qui habitait Lyon et qui avait été autrefois des amies du maréchal, vit cette lettre et dit à celle qui la lui montrait : « Ecrivez à votre amie que M. le « Maréchal *ne se mouche plus* ». Barrière, *La Cour et la Ville.*

(1) Stendhal raconte que les amants milanais avaient coutume d'imprimer des sonnets sur des mouchoirs en taffetas rose, qu'ils échangeaient ; les initiales du coin servaient de signature discrète

plus belle Athénienne, attendu que le savant *Thomas Magister*...

— De grâce, répliquèrent les coquettes, nous ne sommes pas venues pour ouïr une leçon ; nous n'avons que faire de votre *Magister*. βαλάντιον, dites-vous ? Il suffit. Nous porterons des *balantines* (1). Et c'est ainsi qu'un néologisme de plus fit son entrée dans le monde. Mais hélas ! il n'était pas né viable, et un peu plus que les roses, il devait vivre... l'espace d'une décade.

*
* *

Nous pourrions longtemps encore gloser sur le mouchoir ; il nous resterait à conter, par exemple, son rôle dans l'Histoire (2) — et il fut grand. Nous nous contenterons de rappeler un fait, probablement connu de la plupart de ceux qui nous lisent ; ce sera le cas de répéter une fois de plus combien sont parfois étranges les causes secrètes des événements humains.

Sorti des plus infimes rangs du peuple, le garde Munos, escortant la voiture de la reine d'Espagne, ramasse un mouchoir brodé, qu'elle avait laissé tomber sur la route ; cette princesse est touchée de sa belle apparence et, trois mois après, il devient l'époux de Christine de Bourbon (3).

(1) *Dissertation sur les rélicules*, par Boettiger.

(2) Cf. *Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette*, par le comte de Reiset, t. II, p. 342.

(3) *La Chance et la Destinée*, par le Dr P. Foissac.

Dans une autre circonstance, un officier français ramassa le mouchoir de la reine Louise de Prusse, mais l'aventure devait se terminer d'une façon plus banale : l'officier, désespérant de pouvoir approcher de la belle reine, conserva le morceau de linge comme une relique. Il broda tout autour une guirlande de souvenirs : *Le Mouchoir de la reine de Prusse* n'est que le récit, fort embelli, de l'aventure de l'officier.

*
* *

Le mouchoir, avons-nous dit, n'a pas toujours servi qu'à se moucher.

L'anecdote que rapporte la comtesse d'Aulnoy, dans son attachant *Voyage d'Espagne*, en est un témoignage de plus.

On faisait collation chez une princesse. Les femmes vinrent, au nombre de dix-huit, tenant chacune de grands bassins d'argent, remplis de confitures sèches, tout enveloppés de papier coupé exprès et doré. Il y avait une pomme dans l'un, une cerise ou un abricot dans l'autre ; ainsi du reste. On pouvait en prendre et même en emporter, sans salir ses mains ni sa poche ; mais, soit excès de précaution, soit pour toute autre raison, il y eut de vieilles dames qui, après avoir mangé de ces confitures sèches, « à en crever », en remplirent cinq à six mouchoirs, qu'elles avaient apportés à ce dessein.

On fit semblant de ne pas s'apercevoir de leur plaisant manège ; on leur en laissa prendre tant qu'elles en voulurent ; on se dépêcha même d'en aller quérir pour elles. Elles attachaient ces mouchoirs avec des cordons : cela ressemblait, dit la narratrice « au crochet d'un garde-manger où l'on pend du gibier ».

*
* *

Encore un usage peu connu du mouchoir ; après celui-là, la liste est close (1).

Le compositeur Méhul avait l'inoffensive manie de s'entourer le poignet de son mouchoir pour battre la mesure et, depuis ce temps, les musiciens de l'orchestre s'en servent pour appuyer leurs violons contre leur épaule et éviter ainsi l'usure trop rapide de leurs habits.

Une coutume qui ne s'est pas tout à fait perdue : les campagnardes se nouent encore le mouchoir autour du chignon, ou s'en coiffent la tête dans certaines régions.

(1) Le mouchoir employé comme miroir aux alouettes, aux vanneaux, voulons-nous dire, voilà une révélation dont les chasseurs, s'ils ne la connaissent déjà, pourront faire leur profit. « Dès que la bande de vanneaux est signalée, lisons-nous dans *le Figaro* du 28 octobre 1907, que le chasseur se hâte d'étendre à terre un mouchoir blanc. L'effet est certain : les vanneaux plongeront à tour de rôle, puis s'en retourneront en criant, pour revenir ensuite au mouchoir qui les fascine. Ce manège permettra au tireur de faire de véritables hécatombes. »

*
* *

Croirait-on que, jusqu'à ces toutes dernières années, la grande majorité des soldats russes ignoraient

LE MOUCHOIR DE NOS GRANDS-PÈRES.
(Dessin de DAUMIER).

l'usage de cet hygiénique morceau de linge qu'est le mouchoir?

Rien de plus vrai cependant, ainsi qu'une récente enquête l'a démontré. Ce n'est que depuis peu de temps que les autorités militaires de la Russie ont décidé qu'à l'avenir cet accessoire figurerait dans le trousseau de tous les hommes de troupe.

Voulez-vous avoir une idée de la propreté de nos bons alliés et amis? Savourez cet instantané, pris à Saint-Pétersbourg, dans un restaurant de la perspective Newsky.

La grande salle du premier étage est presque vide, l'heure du repas étant passée. Arrive un général en uniforme, un général très vieux. Aussitôt le portier (on dirait à Paris le chasseur) se précipite, débarrasse le général de son manteau, de sa coiffure, de son sabre, lui enlève ses socques, et le général va s'asseoir à une table couverte d'une nappe blanche.

Au garçon qui vient prendre ses ordres, il demande le Bottin de Saint-Pétersbourg, et rien d'autre, puis consciencieusement se met à feuilleter en grognant. Cela dure une bonne demi-heure. Tout à coup, le général, interrompant sa lecture, prend un pan de la nappe, se mouche dedans bruyamment et longuement, laisse retomber la nappe et, se levant, se dirige vers la porte où, de nouveau, il trouve le même portier qui, aussi empressé, aussi respectueux, lui attache son sabre, son manteau, lui remet ses socques. Après quoi, le général sort, n'ayant rien consommé, n'ayant pas même donné un pourboire au portier.

Cette petite scène n'a choqué personne, sauf deux étrangers présents dans la salle. Notez que, dans le pays, deux tiers de la population, — paysans, ouvriers, bourgeois, soldats, officiers, nobles qui n'ont jamais quitté la Russie, — se mouchent dans leurs doigts.

Ceci montre jusqu'à un certain point, concluait notre regretté confrère HARDUIN, à qui nous devons ce croquis sur le vif, que nous avons tort de vouloir juger les événements de Russie avec notre mentalité, de faire des rapprochements, et de nous imaginer que l'histoire doit forcément passer par les mêmes chemins là-bas que chez nous. « Il y a beaucoup de raisons pour qu'un peuple se servant de mouchoirs ne puisse pas comprendre un autre peuple qui se mouche dans ses doigts. » Et cela est profondément vrai

*
* *

Les Japonais sont plus propres, donc plus civilisés : en guise de mouchoirs, ils se servent de petits carrés de papier soyeux, tenus enroulés dans un pli du vêtement, et qu'ils jettent après usage. Comme la *Chrysanthème* de LOTI, les Japonaises de tout rang serrent nombre d'objets dans l'intérieur de leurs longues manches, où des poches sont dissimulées. Elles y mettent « des lettres, des notes quelconques écrites sur des feuilles fines en pâte de riz, des prières-amulettes rédigées par des bonzes, et

surtout une grande quantité de carrés en papier soyeux qu'elles emploient aux usages les plus imprévus : essuyer une tasse à thé, tenir la tige mouillée d'une fleur, ou moucher leur petit nez drôle quand l'occasion s'en présente. Après l'opération, elles froissent tout de suite le morceau qui a servi, le roulent en boulette et le jettent par la fenêtre avec horreur. Les personnes les plus huppées se mouchent de cette manière au Japon ».

A bien considérer, les Japonais, en lançant ainsi à tous les vents leurs mouchoirs de papier, commettent une infraction grave aux lois de l'hygiène : ils agiraient plus sagement en les jetant au feu. Leurs mouchoirs contaminés ne peuvent être que des agents de dissémination de toute espèce de maladies infectieuses.

C'est en se basant sur ces données, que le médecin d'un hôpital parisien soutenait naguère, devant nos sociétés médicales, qu'il y aurait avantage à substituer au mouchoir un morceau de papier, comme au Japon : seulement, on jetterait ces morceaux de papier, après usage, dans une boite, et on les brûlerait. De la sorte, plus besoin de laver et de désinfecter nos mouchoirs.

Économie de temps, économie d'existences, nous y aurions tout profit. Nous doutons fort, néanmoins, que le système japonais, fut-il révisé selon la formule parisienne, paraisse bien pratique aux infortunés atteints de coryza.

DIEU VOUS BÉNISSE !

(ORIGINE D'UN DICTON)

Avez-vous jamais songé à l'embarras que devaient éprouver nos arrière-grands-pères, quand ils étaient affligés de cette pituite nasale, qu'on n'a pas trouvé d'autre moyen de combattre — les méchantes langues, du moins, l'assurent — qu'en la baptisant *coryza* ? Était-il rien de plus incommode, de plus malpropre, que de se moucher dans le pan de son vêtement, ou plus prosaïquement dans ses doigts, quand l'humeur descendait du cerveau, ainsi qu'on le croyait jadis?

Le « rhume de cerveau » est loin d'être, en effet, une maladie nouvelle ; si ce n'est pas pour nous consoler, ce n'est pas non plus pour faire honneur à notre art. Nous avons combattu des fléaux autrement pernicieux, et nous restons désarmés devant un vulgaire enchifrènement : c'est donner beau jeu à ceux qui clament à tous les carrefours la faillite de la science.

Il est surtout un symptôme de cette affection — le mot est peut-être bien gros — qui nous cause souvent du souci : ce symptôme, c'est l'éternuement. Que n'a-t-on proposé pour faire disparaître ce réflexe disgracieux autant que pénible ! Que de moyens, empiriques ou autres, n'a-t-on pas essayés ?

Nous n'en ferons connaître qu'un, au passage, d'abord parce qu'il est d'une simplicité extrême ; puis parce qu'il n'est pas dans notre dessein d'écrire un chapitre de thérapeutique.

Pour supprimer l'éternuement, il suffirait — notre confrère le docteur Etterlen, de Contrexéville, s'en porte garant — il suffirait, au moment où l'on commence à percevoir le chatouillement caractéristique et prémonitoire, d'appuyer longuement la phalangette de l'index sur un des côtés de la racine du nez, de manière à comprimer l'os propre et la caroncule. On laisse le doigt en place quelques secondes, temps suffisant pour amener la disparition du chatouillement. C'est un essai à tenter ; mais que de méfaits

attribués à l'éternuement et que la manœuvre dont il vient d'être question sera impuissante à éviter !

*
* *

Ces méfaits sont aussi nombreux que les étoiles du ciel ; nous ferons un choix dans la masse.

Godefroy SCHUBART nous a conservé l'histoire d'une jeune fille de dix-sept ans, qui, pendant plusieurs nuits, éprouva une sternutation qui se répétait jusqu'à trois cents fois et plus à chaque accès ; et J.-P. ALBRECHT, celle d'un enfant, chez lequel le même accident avait lieu plus de cent fois par heure, et qui finit par causer la mort (1).

On a vu la fréquence des éternuements produire la cécité (2), un changement de direction dans le globe de l'œil (3), une violente épistaxis (4). Il est certain qu'un brusque éternuement peut, chez une personne atteinte d'artério-sclérose, ou de tumeur anévrysmale, déterminer la mort subite par rupture vasculaire.

ALIBERT a rapporté, dans un de ses ouvrages, l'observation d'un militaire adonné aux boissons alcooliques, sujet à une sternutation si violente, que

(1) *Ephémérides des curieux de la nature* (1672 et 1687), citées par CLOQUET, *Osphrésiologie* ; Paris, 1821.

(2) FABRICE DE HILDEN, cent. I, obs. 24, et PLATER, *Praxeos*, lib 1, p. 239.

(3) HALLER, *Elem. Physiol.*, t. III, p. 304.

(4) KERKRING, *Obs. anatomic.*, cap. 2.

sa figure s'empourprait et que sa respiration devenait stertoreuse au moment des accès ; ce brave soldat mourut suffoqué dans une crise. Un autre sujet, cité par Cloquet, après avoir éternué vingt-quatre fois, succomba au vingt-cinquième éternuement.

La plupart des auteurs qui nous ont laissé des relations d'épidémies de *typhus contagieux*, disent que l'éternuement était un signe de mort pour les malades chez lesquels il se produisait.

*
* *

Une des plus anciennes de ces épidémies sévit dans la ville de Rome à la fin du sixième siècle ; elle fit de nombreuses victimes ; les malades mouraient presque tous aussitôt après un éternuement. L'imagination populaire s'en était montrée très frappée : de là serait venue, dit-on, la coutume de souhaiter un heureux destin à celui qui éternue, afin d'éloigner de lui le mauvais sort qui le menace.

Ceux qui tiennent pour cette origine nous paraissent être dans l'erreur ; pour en retrouver le point de départ, il ne faut pas moins remonter qu'aux époques fabuleuses.

Prométhée, le sculpteur fameux dont la mythologie nous a légué les exploits, modela, comme on sait, avec de l'argile, une statue merveilleuse. Restait à l'animer, — ce qui était un jeu pour un artiste de

cette envergure. Or, le premier signe de vie que manifesta l'homme de Prométhée fut un retentissant éternuement ; n'est-ce pas, d'ailleurs, de la même façon, — les accoucheurs ne nous démentiront pas —

LES NEZ GRECS DE LA COLLECTION CAMPANA.
(Musée du Louvre).

que nombre de nouveau-nés font leur entrée dans le monde?

Des commentateurs sont venus qui, donnant libre cours à la fantaisie de leur imagination, ont brodé autour de l'acte quasi divin de Prométhée. L'artiste,

dit l'un d'eux, se mit aussitôt en prière et fit des vœux pour la conservation de son œuvre. Le nouvel être, dont l'intelligence s'était tout à coup développée, se ressouvint des vœux formés par son créateur, et transmettant cette tradition à ses descendants, il leur apprit à faire des souhaits en faveur de ceux qui éternuaient, ou simplement à les saluer (1).

Laissons de côté la mythologie; nous n'aurons pas de peine à trouver d'autres témoignages, moins contestables, de l'ancienneté d'une coutume (2) qui s'est traduite, suivant les pays, par une locution analogue quant au fond, sinon dans la forme.

∴

En Grèce et à Rome, on se serait gardé de ne point saluer ceux qui éternuaient. Cette politesse s'accompagnait, chez les Grecs, de ce souhait exprimé à haute voix : « Ζηθι, Vivez ! ou encore, Ζευ, σωσον, Que Jupiter vous conserve ! »

L'invocation à Jupiter se retrouve dans une épigramme, dont on nous permettra de ne donner que la traduction française ; on en pourra goûter tout le sel, presque autant que dans l'original :

(1) Noël, *Dictionnaire de la Fable* ; Leber, *Collection des meilleures dissertations*, t. 8, p. 372 et suiv.

(2) D'aucuns attribuent au patriarche Jacob le premier éternuement. Libre aux exégètes d'en discuter ; nous ne les suivrons pas dans les méandres de leurs trop érudites divagations.

Proclus en se mouchant n'use pas de ses doigts,
Car ils sont trop petits pour son nez trop immense,
Et quand il éternue, on n'entend pas sa voix
Invoquer Jupiter : en effet, la distance
De son nez à l'oreille est d'un si long parcours,
Que le bruit éloigné n'y parvient pas toujours.

Vous avez bien lu : si Proclus ne se mouchait pas dans ses doigts, c'est qu'il avait le nez trop long. Le mouchoir — en fallait-il cette autre preuve ? — n'était donc pas connu à Athènes ; non plus qu'à Rome, où, nous le rappelons, il servait à essuyer le visage en sueur, à moins qu'on ne le mît, comme Néron, autour du cou (1). Néron, inventeur de la cravate, avouez que vous ne vous attendiez guère à cette révélation, et cependant le doute n'est guère permis ; les textes (2) sont là, probants : pour garantir le cou du froid, on enroulait autour une sorte de cravate en laine ; c'est ce qu'Horace appelait *focalia* (3).

C'est le même Horace qui, parlant d'un homme d'esprit plaisant et un peu satirique — sans doute se regardait-il à ce moment dans son miroir ? — disait qu'il avait le nez bien mouché, *emunctæ naris ;* et quand cet autre railleur de Martial écrivait « qu'il n'est pas

(1) Quand Néron paraissait sur le théâtre, ce n'était pas sans avoir, au préalable, nettoyé soigneusement sa bouche et son nez, *ut nulla oris aut narium excrementa viserentur* (TACITE, *Annales*, XVI, 4).

(2) *Ligato circa collum sudario*, écrit SUÉTONE, en parlant de Néron.

(3) HORACE, Sat., II, 3, 255 (édit. Dacier).

donné à tout le monde d'avoir du nez (1) », il entendait faire allusion à un homme dont on dirait aujourd'hui : « Il n'a pas de flair ! »

Dans l'épigramme poétique reproduite plus haut, le mot *nez* n'est pas pris dans un sens figuré, car il s'agit bien réellement d'un nez de proportions peu communes, et c'est pourtant un nez grec ! Que devient alors la légende du nez grec ?

Eh bien ! allez au Louvre un jour de loisir et rendez visite à la Collection Campana — toutes vos illusions tomberont sur l'heure.

Il y a surtout une vitrine que nous vous recommandons : elle renferme toute une série de figurines exquises, de joujoux gracieux, qui sont des merveilles d'art. Mais regardez-y de plus près et vous serez stupéfaits de la forme et de la dimension des nez qui agrémentaient ces figurines. Les quelques spécimens que nous reproduisons (p. 129) vous donneront du nez « grec » une idée que les œuvres traditionnelles et classiques ne vous avaient certainement pas laissé soupçonner. Que ces appendices nasaux aient excité la verve des satiriques, vous le comprendrez de reste, après les avoir un instant contemplés. Ce que les ancêtres de Gavroche ont dû « se payer » ces nez-là ! Et sans dépenser d'autre monnaie que celle de l'esprit qui court les rues.

(1) Martial, *Epig.*, I, 42.

*
* *

Cette digression nous a éloigné de l'éternuement et des locutions diverses auxquelles il a donné naissance. Nous y revenons par un sentier détourné.

Actuellement, on dit le plus souvent : *A vos souhaits* ou *Dieu vous bénisse !* Mais il y a eu, à travers les temps et chez les différents peuples, de nombreuses variantes.

En Algérie, les Arabes de la haute société s'écrient : *Rahmouk-el-lah*, ce qui veut dire : Dieu vous donne une bonne santé ; à quoi l'on répond : *Rahmek-el-lah !* Dieu vous le rende.

Les Hébreux disent : *Toubim !* Que votre existence soit heureuse ; *Toub lakh* ! Que Dieu vous le rende.

Les Juifs et les Arabes vulgaires : *Traiche !* que Dieu vous prête vie ; et ils répondent *Sahah*, merci.

De semblables pratiques ont été depuis longtemps signalées dans l'Asie orientale. Un Hindou éternue : « Vie ! », disent les assistants. — « Avec vous » répond-il.

« Gloire à Allah ! » dit le musulman qui éternue, et ses amis lui adressent alors le compliment accoutumé, usage qui semble se répandre d'un peuple mahométan à l'autre avec les progrès de l'islamisme.

Quand ils éternuaient, les Amakosas invoquaient

jadis leur divin maître Utixo ; mais depuis leur conversion au christianisme, ils disent après avoir éternué : « Jette sur nous les yeux, Dieu sauveur ! », ou « Créature du ciel et de la terre ! ».

En d'autres régions de l'Afrique on signale les mêmes pratiques. Un Zulu a-t-il éternué : « Maintenant je suis béni, dit-il ; l'Idhlozi (l'esprit des ancêtres) est avec moi, il est venu à moi. Que je me hâte de le glorifier, car c'est lui qui cause mon éternuement ! » Et invoquant les mânes de sa famille, il leur demande bétail, femmes et prospérité.

L'auteur de l'histoire de la conquête de la Floride rapporte qu'un cacique ayant un jour éternué en présence d'un chef espagnol, on vit les Indiens de sa suite s'incliner et prier le soleil d'être toujours avec lui.

*
* *

Au Monomotapa, contrée de l'Afrique australe, quand le roi éternue, tous ceux qui se trouvent dans sa résidence en sont informés par certains signaux convenus et tous crient : « Vive le roi ! »

A Sennaar, en Nubie, dès que le roi éternue, les courtisans lui tournent le dos, en se donnant de la main une claque sur la fesse droite.

En Guinée, au dix-huitième siècle, arrivait-il à quelque personnage important d'éternuer, tous ceux qui étaient là tombaient à genoux, baisaient la terre,

battaient des mains et lui souhaitaient toute sorte de bonheur et de prospérités. Les nègres du vieux Calabar attachent à l'éternuement une idée toute différente, car lorsqu'un enfant éternue, on les entend quelquefois dire : « Loin de vous ! », en faisant un geste comme pour repousser quelque mal.

Chez les Perses, lorsqu'on éternue, la loi veut qu'on ait recours à la prière, attendu que, en ce moment critique, le mauvais esprit fait tous ses efforts pour séduire l'éternueur.

Dans l'Inde, on attache une grande importance à l'éternuement ; les différentes manières dont on s'acquitte de ce besoin s'interprètent de bien des façons. Par exemple, si une femme hindoue, malgré l'extrême envie qu'elle a d'éternuer, n'en peut venir à bout, elle est persuadée qu'en cet instant-là même, son mari, absent, éprouve une velléité d'infidélité, non suivie d'effet (1).

Actuellement, sur toute la côte orientale d'Afrique, l'éternuement appelle, comme chez les Européens, une invocation ou un souhait. Les Swahilis de Zanzibar, population métissée de nègres et d'Arabes, disent : *Afia !* ce qui veut dire santé, et ils ajoutent souvent cette formule religieuse : Dieu soit béni ! *Bark Allah.*

Chez les vrais nègres du Gabon, la politesse exige

(1) *Poésies populaires de l'Inde*, traduites par M. Lamairesse (Paris, 1867).

que les inférieurs de celui qui éternue fassent des vœux pour sa santé. Au contraire, aux îles de Tonga, perdues dans l'immensité de l'Océan Pacifique et qui n'ont été découvertes que de nos jours, en 1838, l'éternuement est regardé comme un présage sinistre, quand il s'agit de prendre quelque délibération importante. Au Dahomey, enfin, et dans toute la région du Niger, les nègres saluent celui qui éternue et lui disent: « Que cela te fasse du bien au ventre », les satisfactions du ventre représentant pour eux la félicité parfaite.

*
* *

La façon dont on accueille un éternuement est, pourrait-on presque dire, un indice de la mentalité d'un peuple. Les Italiens, qui ne sont jamais à court de compliments, diront : *Salut*, *prospérité*, *cent ans de vie, un enfant mâle* ! Toutes les joies de la création, en quelques mots.

La formule suivante, d'origine normande, est d'une crudité qui n'effarouchait pas nos aïeules : *Au cul le nez pour la froidure !* à quoi l'interpellé devait répondre : *Ainsi soit le vôtre !* en l'accompagnant des salutations d'usage. En Bourgogne, en Berry et ailleurs, on a noté quelques divertissantes particularités. Au *Dieu vous bénisse !* on ajoute parfois : *Avec sa grande bénissoire*, ou *avec son saint bénissoir* (1).

(1) *Intermédiaire*, 25 avril 1889

COMMENT ON MOUCHE, DE NOS JOURS.
(D'après un dessin de Gavalni).

Au temps de Molière, on disait le plus souvent : *Dieu vous soit en aide* !

> Enfin il n'est rien tel que d'avoir un mari,
> Ne fût-ce que pour l'heur d'avoir qui vous salue
> D'un : *Dieu vous soit en aide !* alors qu'on éternue (1).

Dans les *Principes de la civilité* (1685), nous lisons : « S'il arrive à Sa Seigneurie d'éternuer, vous ne devez pas vous écrier : « Monsieur, Dieu vous bénisse ! », mais ôtant votre chapeau, vous incliner poliment et faire en vous-même cette prière ». On sait que les Anabaptistes et les Quakers, entre autres salutations qu'ils condamnaient, rejetaient celles de ce genre Mais dans le code de la bienséance anglaise elles continuèrent de figurer, pour les petits comme pour les grands, jusque vers le milieu du dix-huitième siècle.

« Je salue vos grâces » ; à quoi l'on répliquait : « Les vôtres les surpassent. » Vous reconnaissez là un gentilhomme de la cour du Bien-Aimé, où un gracieux petit abbé occupé à marivauder...

Cette coutume de prononcer quelques paroles après l'éternuement remonte haut dans le passé. Apulée, de lointaine mémoire, en parle déjà dans un de ses contes de l'*Ane d'or*, dont vous nous pardonnerez d'extraire la quintessence à votre intention et à celle que nous avons de vous plaire. Il s'agit — éternelle histoire ! — d'un mari trompé.

(1) *Intermédiaire*, 20 août 1896.

La femme d'un blanchisseur (*fullonis*) a reçu chez elle son amant, en l'absence de l'époux, qui rentre au logis sans se faire annoncer. L'infidèle n'a que le temps de faire cacher le plus heureux (?) des trois dans un appareil en osier, sur lequel on mettait les vêtements ou étoffes destinés à être blanchis par la vapeur du soufre : on voit que les Grecs connaissaient déjà la propriété décolorante de ce corps.

Le coureur de guilledou se sentait assez mal à l'aise dans cette sorte de cage. Il aurait encore passé là-dessus, trop heureux d'en être quitte à si bon compte ; mais voilà que, sous l'influence des émanations sulfureuses, il est pris de picotements à la gorge et se met à éternuer. Le mari, ne voyant pas d'autre personne dans la pièce que sa femme, la salue avec les paroles accoutumées. Mais la quinte se renouvelant, la supercherie fut découverte, et l'infortuné, retiré de sa cachette à demi asphyxié, fut jeté dans la rue, sans avoir eu la force d'opposer la moindre résistance.

Pétrone a conté, lui aussi, une histoire fort inconvenante, dont nous ne retiendrons que le passage ayant trait à l'éternuement. Giton, un des personnages du *Satyricon* (1), éternue tellement fort qu'il fait remuer tout son grabat. Eumolpe, s'étant retourné, engage les assistants à saluer Giton.

(1) *Satyricon*, XCVIII.

L'éternuement était, avons-nous dit, considéré par les anciens comme un présage, une sorte d'avertissement de source divine. Xénophon, dans la relation de son expédition, rapporte que, quand quelqu'un éternuait en présence du roi de Perse, chacun se prosternait comme pour adorer un dieu. Tibère exigeait qu'en pareille circonstance, on lui rendît cet hommage, même quand il passait dans sa litière (1).

Aristote recherche pourquoi on a fait une divinité de l'éternuement, plutôt que de la toux ou des éructations ; et la raison qu'il en donne, c'est que l'éternuement vient de la tête, et que la tête est la partie la plus noble du corps. Au dire du même Aristote, le présage était heureux, quand il se produisait entre minuit et midi, malheureux le reste du temps. L'éternuement du matin était malencontreux et celui de midi très favorable (2) ; il était pernicieux, s'il se produisait en sortant du lit ou de table : il fallait s'y remettre, ou tâcher de dormir, ou de boire ; ou de manger quelque chose, pour changer ou rompre les lois du mauvais quart d'heure (3). Dans le livre de l'*Abus et tromperie des devins et sorciers* (p. 97), Pierre de Massé parle également de ce mode de divination.

(1) Pline, XXVIII, 5.
(2) Delrio, *Controverses et Recherches magiques*, liv. 14, sect. 4.
(3) Aug. Niphus Sckerkius (Leber, *loc. cit.*).

*
* *

Eternuer à droite de quelqu'un était un augure favorable ; à gauche, c'était le contraire. CATULLE fait éternuer Cupidon à droite, pour faire comprendre aux deux amants qu'il approuve leurs doux transports. « A peine Septimius eut-il parlé que l'amour, qui jusque-là avait éternué à gauche, manifesta son contentement en éternuant à droite (1). »

Si l'éternuement arrivait tout à coup au milieu des « travaux de Vénus », la déesse proclamait par là une bienveillante protection à l'égard du sternutateur, qui avait eu soin de se tourner à droite pour éternuer. L'éternuement était moins bon chez les femmes que chez les hommes ; et elles le craignaient au point de recourir, lorqu'elles y étaient sujettes, à certains moyens préservatifs.

On expliquait toujours l'éternuement par des causes surnaturelles ; on voulait y voir la sortie de quelque génie qui avait traversé la cervelle de l'éternueur. Socrate, quand il éternuait, était convaincu qu'il entendait son démon familier. La mythologie, toujours ingénieuse dans ses fables allégoriques, supposait que Vénus n'avait jamais éternué, de peur de se faire des rides (2).

(1) *Carm.*, XLV.

(2) P. DUFOUR, *Hist. de la Prostitution*, t. II (1851), p. 236, *passim*.

Il y avait cependant des mécréants ; car ni Théocrite, ni Properce ne prennent soin de spécifier si c'est à droite plutôt qu'à gauche que leur héros a éternué. L'essentiel était qu'on l'eût entendu, pour en augurer du bonheur.

Ovide, qui n'avait vraisemblablement pas de divinité à portée de la main, se contente de faire éternuer la lampe, à la lueur de laquelle Héro calligraphiait ses billets doux à Léandre (1). Héro eut tort évidemment de narguer le destin, car ses amours avec Léandre se terminèrent par une double noyade.

Le bon sens de Cicéron l'avait préservé de ces vaines superstitions (2) ; mais il en était peu qui, à son exemple, n'y attachassent pas d'importance.

Homère ne conte-t-il pas que Pénélope ne consentit à recevoir Ulysse, retour d'Ithaque, qui se présentait à elle sous les traits d'un vieux mendiant, que lorsqu'elle étendit éternuer Télémaque ? La maison faillit s'écrouler du coup, et la reine vit, dans ce tonnerre nasal, un signe de bon augure (3).

Il va sans dire qu'un habile homme pouvait toujours interpréter l'augure au gré de ses désirs. Qu'un général, par exemple, parlant à ses soldats, entendît l'éternuement à sa gauche, il leur persuadait que c'était à leur droite à eux qu'il avait été perçu, et il

(1) *Héroïd.*, epist. XIX.
(2) *De Divin.*, liv. II, c. 40
(3) *Odyss.*, XVII, 545.

en concluait que la victoire était proche. Un chef d'armée se serait senti humilié de voir ses projets entravés par un simple éternuement.

C'est pourtant ce qui manqua d'arriver à un chef athénien, du nom de Timothée. Le pilote de sa flotte, ayant entendu un éternuement parmi les rameurs, avait déjà donné le signal de la retraite, lorsque Timothée, sur le point de livrer un combat devant Corcyre, s'écria : « Est-il étonnant que, sur une si grande quantité d'hommes, un seul soit enrhumé ? » Le calme et la confiance du chef redonnèrent du courage à ses soldats (1).

***

Il est des circonstances, dans une maladie, par exemple, où l'éternuement était, est encore regardé comme un signe de retour à la santé. Quand, chez certains peuples sauvages, un homme est malade, éternue-t-il, c'est de cela que s'inquiètent ceux qui lui rendent visite. S'il n'éternue pas, son état est grave.

A l'enfant qui éternue, on dira : *Grandis !* car c'est un signe de santé. Aussi les sorciers ou devins de ces peuplades éternuent-ils volontiers, les éternuements, de même que les bâillements répétés, annon-

(1) Saint-Olive, *Essai sur l'antiquité de l'usage de saluer ceux qui éternuent.*

çant que les esprits vont entrer dans le corps de celui qui présente ces manifestations ; c'est pourquoi l'Hindou doit, quand il bâille, faire claquer son pouce sur ses doigts, et prononcer le nom de quelque Dieu, de Rama, par exemple. Négliger de le faire est un péché aussi grave que le meurtre d'un brahmane.

Les Persans attribuent le bâillement et l'éternuement à la possession démoniaque ; les Cafres pareillement.

Chez les Musulmans, en général, quand un homme bâille, il applique le dos de sa main gauche sur sa bouche, en disant : « Je me réfugie près d'Allah, pour échapper à Satan le maudit. » Mais on doit éviter de bâiller, car le diable est dans l'habitude de sauter dans la bouche du bâilleur. De là, très probablement, le proverbe juif : « N'ouvrez pas la bouche à Satan ! » (1).

Cette conception de l'éternuement, signe précurseur d'une santé meilleure, se retrouve jusque dans la matière médicale des Romains. N'est-ce pas Pline qui nous apprend qu'on allait jusqu'à provoquer cet acte physiologique au moyen d'une plume, afin de soulager le mal de tête et de faire cesser le hoquet ? On prétendait, dit encore Pline (2), que le contact de la trompe d'un éléphant calmait le mal de tête, surtout lorsque l'animal venait à éternuer.

Dans les céphalalgies violentes et prolongées,

(1) Tylor, *op. cit.*, t. I.
(2) Pline, XXVIII, 24.

Celse conseille de provoquer des éternuements. Il est certain que l'éternuement imprime à tous nos organes une secousse qui active souvent leurs fonctions, qui favorise surtout la circulation et qui devient salutaire dans beaucoup d'occasions. Ainsi l'éternuement, classé parmi les causes de la hernie, a été cité comme curateur de cette affection.

Voici le fait, découpé dans un journal américain :

« Le docteur John Burke, de New-York, rapporte l'histoire d'un homme âgé de soixante ans qui, depuis plusieurs années, avait une hernie irréductible du côté gauche. Plusieurs chirurgiens avaient essayé de la réduire, mais en vain, et la tumeur devint grosse comme une tête d'enfant. Une nuit, le malade fut pris d'un accès de toux et d'éternuement qui durait depuis une demi-heure, quand il sentit tout à coup quelque chose qui rentrait dans lui, selon sa propre expression. Il entendit un gargouillement et la tumeur avait disparu. Le matin, il envoya chercher le docteur Burke, qui trouva la hernie réduite. L'anneau était large comme un dollar en argent. Les parties environnantes étaient très douloureuses, très sensibles au toucher, et il y avait de la péritonite locale. Quelques jours après, le malade était guéri. Il mit alors un bandage, et la hernie ne reparut plus ».

Le docteur Burke en conclut :

« Ne pourrait-on pas, dans quelques cas de hernies irréductibles, donner au patient une bonne prise

pour le faire éternuer énergiquement? » Le remède, en tout cas, n'est pas difficile; il n'en coûterait guère de l'essayer.

Au début d'une convalescence, l'éternuement passe généralement pour un signe de bon augure, et autrefois, dans les hôpitaux de Paris, un malade qui éternuait était censé avoir acquis assez de force pour retourner chez lui: *Sternuit, salva res est, et nosocomio expelli debet*, disaient les médecins.

*
* *

En résumé, la superstition dont l'éternuement est l'objet peut n'être pas universelle, mais elle n'en est pas moins répandue sur différents points du globe.

On a tenté d'en donner l'explication, mais il ne semble pas que celle qu'on a fournie soit à l'abri de la controverse.

Pourquoi l'universalité d'un pareil usage; pourquoi cette valeur attachée à un phénomène qui n'est pas plus extraordinaire que bien d'autres actes purement physiologiques ? Le bâillement, le hoquet, l'éructation ont tout autant d'importance et à beaucoup près n'ont pas eu le même sort; pour quel motif ? Est-ce parce qu'on supposait l'éternuement émané du cerveau, la partie la plus sacrée du corps, le siège de l'intelligence et des autres qualités de l'esprit (1)? Ne serait-ce pas plu-

(1) MONTAIGNE disait : « Nous faisons cet honneste accueil à

tôt qu'on aura observé que l'éternuement était une terminaison parfois funeste d'un mal dont on négligeait les autres symptômes, moins manifestes et surtout moins bruyants ?

Quant à préciser l'origine du dicton : *Dieu vous bénisse !* il est bien évident, d'après les textes que nous avons produits, qu'elle est fort ancienne et qu'il serait vain de la rattacher à telle ou telle épidémie. Ce n'est ni sous le pontificat de Grégoire le Grand, ni dans la seconde moitié du quinzième siècle (1), au moment où sévissait une sorte de peste, caractérisée par des éternuements répétés, encore moins au siècle suivant, que la formule, d'une si remarquable survivance, a pu naître : elle est de tous les temps.

*
* *

Serait-ce, comme on l'a dit, parce qu'elle a sa cause dans le phénomène lui-même ? Il nous suffira, dit notre confrère Brisard (2), d'analyser la sensation complexe qui constitue l'éternuement.

cette espèce de vent, *parce qu'il vient de la teste* et qu'il est sans blasme. » Liv. IV des *Essais*.

(1) Il est une opinion assez répandue, qui fait remonter l'expression actuelle *Dieu vous bénisse* à 1353, époque où sévissait en France une peste d'une extrême violence, dont les premiers symptômes consistaient en des éternuements réitérés. On faisait alors, pour le malheureux menacé du fléau, cet appel à la protection divine.

(2) Thèse de Lyon, 1896-1897 (52 p. in-8).

« L'homme qui va éternuer interrompt le mot commencé. On dirait qu'il se recueille tout entier, au picotement singulier qui chatouille ses narines. Les yeux se ferment, les idées deviennent confuses, la notion des choses se perd, il semble que l'on s'en va dans une inspiration qui monte, lente et profonde. Il y a un instant de légère angoisse, une sorte de court vertige ; on se demande si cela va finir, quand tout à coup une expiration brusque et sonore vous ramène à la vie extérieure, et l'on n'est pas sans en éprouver quelque bien-être... Et puis, à tout prendre, le bruit de l'éternuement a quelque chose de singulier. Il se décompose, en réalité, en deux. C'est un bruit articulé, c'est un mot à deux syllabes que le vulgaire *atchoum* traduit assez bien. »

Avec ces notions, conclut le docteur Brisard, il nous est facile d'expliquer pourquoi nos premiers ancêtres, les peuples primitifs, disposés à voir le surnaturel dans tout ce qui les étonnait, ont fait de l'éternuement comme une sorte de dieu. C'est, en effet, un phénomène qui, par sa brusquerie, par son intensité particulière, échappe à la volonté. Il commande l'attention, il a quelque chose d'irrésistible, d'impératif. C'est un ordre venu d'en haut.

« Cet état indéfinissable du début n'est-ce pas le dieu qui s'annonce, comme un trépied de la pythonisse ? Le bruit, cette sorte de mot, n'est-ce pas le dieu qui parle ? Il fallait bien remercier ou conjurer

l'oracle familier qui se manifestait ainsi. De là cette invocation, d'abord superstitieuse, devenue peu à peu une simple formule de politesse... »

Comme voilà bien une explication quintessenciée ! Est-il nécessaire, en vérité, de se « matagraboliser » la cervelle, pour donner la clef d'un phénomène attestant, simplement, cette crédulité superstitieuse qui, de tout temps, a courbé l'humanité sous son joug ?

L'ORIGINE DU PEIGNE

Qui croirait que l'art de se raser remonte à peine à un siècle et demi ? « Cette gloire d'apprendre à l'homme civilisé à se raser, écrit GRIMM, était réservée de toute éternité à M. Perrel. Plût à Dieu que le grand homme eût paru une quarantaine d'années plus tôt !... »

Perret — et non Perrel — « maître et marchand coutelier, ancien juré-garde », en publiant sa *Pogonotomie* ou l'art d'apprendre à se raser soi-même, ne se doutait pas du service qu'il allait rendre à ses contemporains.

Sa publication eut, en effet, cet avantage, qu'elle habitua les gens du bel air à se laver la figure ; le temps n'était pas si éloigné où un grand seigneur de la Cour de Louis XV ne s'était décidé à se plonger la tête dans une cuvette d'eau, que sur l'ordonnance de son médecin (1).

(1) *Mémoires de Dufort de Cheverny* ; Paris, 1886.

N'allez pas croire que nul n'avait songé à se raser avant l'apparition de la brochure du sieur Perrel ; ni qu'on ne s'était jamais débarbouillé avant que l'Esculape genevois Tronchin l'eût formellement prescrit.

*
* *

Dans quelques couvents, dont la fondation remontait au moyen âge, les religieux laïques ou pères convers devaient se raser une fois par mois (mais pas davantage). Si le convers s'écartait de cette règle, il était condamné, la première fois, au pain et à l'eau, pendant quatre samedis consécutifs ; la récidive entraînait la prison.

Le soin des rasoirs était confié à celui qui était simultanément chargé de nettoyer le dortoir, d'allumer les lampes, et de garnir de paille certain local, où les besoins naturels appelaient les religieux, et où ils devaient entrer la tête enveloppée dans leur capuce.

Il n'y avait qu'un cuir dans chaque monastère pour réparer les rasoirs.

La règle ordonnait de ne pas répandre l'eau qui servait à se raser, de ne pas briser le vase qui la contenait, ni de déchirer le linge destiné à essuyer le visage : toutes fautes que la lecture d'un psaume ou quelques coups de discipline devaient réparer (1).

La règle de Cluny, entre autres, ordonnait aux

(1) Dr Phillippe, *Histoire de la Barbe* (Paris, 1845), p. 138.

moines de se réunir chaque matin dans le cloître, pour y faire leur toilette ; celle-ci était sans doute bien sommaire, car trois serviettes, pendues au mur, cons-

L'ÉPOUILLEUSE.
(D'après VAN OSTADE).

tituaient tout le linge mis à la disposition de la communauté : la première était réservée aux novices ; la deuxième, aux profès ; la troisième, aux frères lais (1).

(1) Alf. FRANKLIN, *La vie privée d'autrefois : les soins de toilette*, p. 5.

L'usage de se débarbouiller est si peu fréquent jusqu'au dix-huitième siècle, que le « bacin à laver tête » ne figure dans les inventaires de la couronne et chez les grands personnages, — encore quand on l'y trouve, — qu'à titre de joyau, plutôt que comme objet de nécessité (1).

A la Renaissance, les ablutions quotidiennes devaient être loin d'être pratiquées, pour qu'un écrivain du temps ait rapporté comme une singularité, qu'à Lyon, chaque année, la veille de la Saint-Jean, les dames qui tenaient à avoir le teint frais remplissaient une bouteille d'eau puisée dans la Saône et s'en lavaient la figure (2).

Même au temps du grand Roi, les gens les plus soigneux se bornaient le plus souvent à promener, le matin, sur leur visage, un petit tampon de coton, trempé dans de l'alcool étendu d'eau et légèrement parfumé.

Bien mieux, un manuel des bienséances, *imprimé en* 1782, prohibe encore l'emploi de l'eau pour la toilette. « Il est de la propreté, écrit l'auteur de ce traité de civilité, de se nettoyer tous les matins le visage avec un linge blanc pour le décrasser. Il est moins bien de le laver avec de l'eau, car cela rend le visage plus susceptible du froid en hiver et du hâle en été (3). »

(1) Gay, *Glossaire archéologique*, p. 96.

(2) P. Saint-Olive, *Variétés littéraires*, p. 176.

(3) De la Salle, *Règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes* (1782).

Le même manuel fait une recommandation dont nous sourions aujourd'hui, mais qui, dans le temps où le livre parut, n'était pas, vraisemblablement, sans nécessité. « On ne doit jamais sortir du logis, écrit l'auteur de ce code du bon ton, qu'après avoir peigné et arrangé proprement ses cheveux. On y peut mettre de la pommade et de la poudre en très petite quantité..., *parce que la trop grande quantité engendre de la vermine*, qui engage quelquefois les jeunes gens à imiter certaines dames qui frappent la tête avec le doigt dans les endroits où cette vermine se fait sentir. » Le *grattoir* ne devait être inventé que beaucoup plus tard (1).

*
* *

Ah ! cette vermine ! Leur en a-t-elle causé du tourment à nos bons aïeux !

Le cuir chevelu abandonné à lui-même, presque inculte, était tourmenté par des myriades de petits parasites, pullulant avec d'autant plus de facilité, qu'ils étaient moins inquiétés dans leur retraite. Aussi en résultait-il, nécessairement, une naturelle mais bien désagréable irritation. L'ingénieuse *tantoura*, ce réceptacle à vermine de certaines peuplades de l'Orient (2), n'était pas connue de tout le monde ; il importait donc de trouver un instrument permettant

(1) Cf. Mercier, *Tableau de Paris*, IV, 212.
(2) L. Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui* (1884), p. 83.

à la fois de débrouiller les cheveux et de porter remède à ces incessantes démangeaisons : de là l'idée du peigne, avec ses dents pointues, fortes et longues, suffisamment écartées, répondant à la diversité des besoins ; puis cette première opération, consistant à démêler et à séparer les cheveux, une fois accomplie, pour les lisser, pour en enlever toutes ces incommodantes souillures, en un mot pour les purifier, on imagina un second peigne, à dents beaucoup plus fines et beaucoup plus rapprochées (1).

Les premiers peignes furent faits, sans doute, avec quelques arêtes de poisson encore adhérentes à la colonne vertébrale de l'animal ; peu à peu, on en vint à imiter cet instrument primitif un peu trop cassant et à le perfectionner, en fabriquant des peignes à dents plus ou moins fines, plus ou moins rapprochées, en bois, en os ou en ivoire, en corne ou en écaille, et même en métal.

Les populations préhistoriques du monde entier ont fait usage du peigne (2). Mais les peignes —

(1) Anthony Rich, dans son *Dict. des antiq. rom. et grecques* (1859), a figuré un peigne fin, d'après un original de provenance antique, fait en buis et ayant au dos une barre d'ivoire avec incrustations d'or formant un dessin ; les dents, séparées en deux rangées, superposées et opposées, avec une séparation formée par la barre d'ivoire, sont égales et très fines. C'est absolument notre peigne fin. Le démêloir, *rarus pecten*, était également en usage chez les anciens. Chez les Grecs, hommes et femmes prenaient, du reste, un soin particulier de leur chevelure.

(2) Arnould Locard, *Recherches historiques sur la coquille des pélerins* (Lyon, 1888).

n'ayons garde de l'oublier, — étaient loin d'être des instruments de pratique courante. Pendant longtemps, ils furent exclusivement réservés à des usages liturgiques.

Bien que les officiants fussent tonsurés, le cercle de cheveux qui régnait autour de leur tête était assez épais pour qu'ils eussent besoin d'un peigne, dont la décence voulait qu'ils se servissent, afin de démêler leurs cheveux et les arranger proprement, avant que de monter à l'autel et de commencer leur fonction (1). Il paraît même, si l'on s'en rapporte au pontifical romain, accommodé aux usages de l'église de Mende, que l'évêque avait exprès un *peignoir*, c'est-à-dire un linge fait en forme de petit manteau, qu'on mettait sur ses épaules quand on le peignait. Le prélat ne se peignait, en effet, qu'après être complètement revêtu des habits sacerdotaux ou pontificaux.

Les prêtres de second ordre n'étant pas moins garnis de cheveux que les évêques, et portant une

(1) C'est pourquoi l'on voit figurer des peignes dans les trésors des églises : à la cathédrale de Sens, entre autres, on conserve le peigne de saint Loup, dont la description a été faite par Millin (*Voyage en France*, t. I, 97). Pendant la célébration de la messe, deux diacres devaient se tenir auprès de l'officiant et, au moyen d'un éventail, chasser les mouches qu s'approcheraient de l'autel et du prêtre. Du Cange, dans son *Glossaire*, aux mots *Flabellum* et *Muscarium*, a cité un grand nombre de textes où il est parlé de cet usage (L. Lalanne, *Curiosités des traditions*, p. 199-200).

couronne et une tonsure toutes semblables, prenaient aussi la précaution de se peigner avant que d'aller à l'autel, et ils accompagnaient cette action de la même prière que les évêques. Tous demandaient à Dieu, par cette prière, qu'en même temps que le peigne décrassait la tête et la nettoyait de ce qu'il y avait d'impur et de grossier, le Saint-Esprit, par sa grâce divine, daignât purifier le cœur de l'officiant et en ôter tout ce qu'il pouvait y avoir de contraire à la vertu.

Il n'est pas douteux que l'usage du peigne liturgique n'ait été, tout à fait dans le principe, chose utile, voire nécessaire, par suite du peu de propreté des gens d'alors.

Mais, s'il ne s'était agi que d'une simple mesure de propreté, pourquoi les ministres du culte auraient-ils attendu le moment où ils étaient déjà revêtus des ornements sacerdotaux pour se peigner ? Pourquoi surtout cette prière, où il est question autant des souillures de l'âme que de celles du corps, si, en l'espèce, il ne s'était agi d'une cérémonie purement symbolique ? Nous partageons d'autant mieux le sentiment de l'auteur qui se pose ces questions, que bien des siècles se passeront avant qu'on ait trouvé le moyen de lutter avec avantage contre les bestioles de toutes sortes qui assaillaient la misérable espèce humaine. Puces, poux, punaises, force était de supporter ces maudits parasites, puisqu'on ignorait la manière de s'en débarrasser.

*
* *

Albert le Grand, qui écrivait au treizième siècle, indique déjà plusieurs recettes pour se délivrer des puces (1). Il conseille, par exemple, d'enduire les meubles avec de la graisse de hérisson, de laver les murs avec de la coloquinte bouillie dans l'eau, etc. Presque à la même époque, l'auteur du *Ménagier de Paris*, ouvrage composé vers 1393 par un riche bourgeois, pour l'instruction de sa jeune femme, enseigne qu'il existe au moins six manières de détruire les puces, et il les recommande avec d'autant plus de force, que le devoir de toute bonne épouse est de préserver son mari de ces méchantes bestioles.

Si vous voulez, dit-il, retenir votre mari, « gardez qu'en hiver, il ait bon feu sans fumée et entre vos mamelles bien couchié, bien couvert. Et en esté, gardez que en vostre chambre ne (ni) en vostre lit *n'ait nulles puces*, ce que vous pouvez faire en six manières (2)».

Il fallait que le fléau sévît avec une particulière intensité, pour que chacun s'ingéniât à lui trouver remède. Tous les manuels de la vie pratique écrits vers cette époque se font l'écho des doléances de leurs contemporains.

(1) *Opera*, t. VI.
(2) *Ménagier de Paris*, I, p. 171.

Dans un bouquin du seizième siècle, qui porte pour titre *Traicté nouveau, intitulé bastiment de receptes* (1), on ne relève pas moins de cinq procédés, déclarés infaillibles : « pour faire que les punaises ne te nuysent la nuit ;

« pour faire un oignement qui tue les punaises en la couche ou couchette ;

« pour faire qu'il n'y aye nulles pusses en une chambre ;

« pour faire un unguent qui tue les punaises ou mortzpions (*sic*) ;

« pour tuer les poulzs et lentes. »

On avait fait deux remarques qui valent d'être notées : à peu près seuls, les Chartreux étaient exempts de punaises dans leurs cellules, privilège qu'ils devaient, selon les uns, à ce qu'ils ne mangeaient jamais de viande (!) ; selon d'autres, à ce qu'ils étaient moins malpropres que la plupart des moines.

La seconde remarque est non moins singulière que la première ; elle est due à l'auteur d'un traité de vénerie qui eut son heure de vogue. La peau du loup — à en croire Jacques du Fouilloux (2) — est « propre à faire manteaux et fourrures, à fin d'estre

(1) Paris, 1539.
(2) *Traité de la Vénerie* (1585).

BATAILLE DES FEMMES ET DES PUCES.
(D'après une estampe allemande).

préservé de poux, punaises et autres vermines qui fuient la peau du loup comme le feu ».

Cent ans plus tard, on devait avoir oublié la recette, car le Grand Roi lui-même ne parvenait pas — malgré son omnipotence — à se mettre à l'abri des punaises qui troublaient son auguste sommeil (1).

Il faudra arriver presque aux dernières années du règne de son successeur, pour trouver un préservatif contre les malencontreux insectes. Encore ne répondrions-nous pas que le sieur Boulet, serrurier rue Michel-le-Comte, ne se soit pas moqué de son public, en annonçant qu'il vend des « lits en fer doux et poli, de différentes hauteurs et largeurs, à la polonaise et autres, *non sujets aux punaises* (2) ». Ce dernier alinéa dénote bien de l'outrecuidance.

On a soutenu, sans cependant prétendre au paradoxe, que l'usage de la perruque, emblème caractéristique du siècle de Louis XIV, ne devait sa vogue incroyable qu'à un besoin supérieur de relative propreté. Il fallait, a-t-on écrit (3), une raison bien décisive, pour que des hommes doués de sens commun se fissent raser la tête, renon-

(1) *Journal de la santé du Roi*, édit. Le Roi, p. 320.
(2) *Annonces, Affiches et Avis divers*, 9 juillet 1772.
(3) HAVARD, *L'Art et le Confort dans la vie moderne* (Paris, s. d.), p. 112.

çant même — comme le Grand Dauphin — à des cheveux, « qui étaient les plus beaux du monde », pour une toison pareille.

La perruque a eu de nombreux détracteurs, depuis l'honnête curé Thiers, qui déclarait qu'elle ne convenait qu'aux courtisans, aux rousseaux et aux teigneux, jusqu'aux médecins qui la rendaient responsable de toutes sortes de malaises. « Paris, disait TRONCHIN, est sujet, bien plus que d'autres villes, à des paralysies et des apoplexies. Je les attribue aux grandes perruques et à l'habitude qu'on a, même au spectacle, de se couvrir la tête entre les actes.

« Je suis obligé par état, ajoutait-il, et pour ne pas fronder le costume des médecins de Paris, de m'affubler d'une perruque ; mais comme nous sommes seuls ensemble pour quelques moments, disait-il à son interlocuteur, vous allez voir ce que j'en fais. » Et aussitôt il se levait, ôtait sa perruque et l'accrochait à un clou placé pour cet objet dans son cabinet (1).

La perruque était, certes, « une parure ridicule, un ornement grotesque » ; mais elle avait quelques avantages. Nous en signalerons au moins deux.

Mais peut-être ignorez-vous l'origine de l'introduction en France de la mode de cette chevelure artificielle ? Nous allons, préalablement, vous la dire.

(1) *Mémoires de Dufort de Cheverny*, t. I, p. 372.

Le roi Henri III avait perdu tous ses cheveux, à la suite d'une maladie que M. Brieux s'est chargé, en attendant qu'on la guérisse, de débaptiser. Comme il lui répugnait de paraître chauve, le monarque prit la résolution de porter une barrette à laquelle il avait fait coudre des cheveux; et l'histoire nous apprend qu'il ne l'ôtait jamais, même chez la reine, pour ne pas laisser apercevoir sa calvitie (1).

Mais nous avons parlé d'un second avantage des perruques ; nous y arrivons.

Dès que l'on songe — observe finement M. Havard — aux souffrances que leurs coiffures démesurées imposaient aux femmes de la Cour et de bon ton, aux perpétuelles démangeaisons que leur causait la vermine engendrée par la poudre ; à cette sorte de prurit que les *Civilités* leur permettaient d'atténuer, « en se frappant la tête dans les endroits où cette vermine se fait sentir » ; et plus tard, en usant d'un grattoir fait spécialement pour cet usage ; si l'on réfléchit surtout que ces martyres volontaires, pour ne pas être obligées de se faire recoiffer et poudrer tous les jours, couchaient la tête enfermée dans un étui avec une coiffe de taffetas graissé qui enveloppait leur chevelure, on est bien près de s'écrier, avec l'abbé Legendre : « Il est surprenant qu'une coiffure aussi

(1) *Recherches historiques sur l'usage des cheveux postiches et des perruques*, traduit de l'allemand de M. Nicolaï (par Jansen), p. 90.

commode que la perruque n'ait été en usage que depuis le règne de Louis XIII. »

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir diminuer le rôle bienfaisant de cet appendice disgracieux, il n'est pas douteux qu'avant la mode des perruques, le nettoyage du cuir chevelu était un mythe.

*
* *

Veut-on avoir une idée de la pouillerie scolastique ? Entendez ce que dit Erasme de la vie qu'on menait au collège de Montaigu, — « la plus pauvre et la plus démocratique, il est vrai, des maisons universitaires », selon l'expression de Michelet, — mais « où s'élevaient, sous l'inspiration de la famine, les pauvres maîtres qui rendirent illustre le nom de *capettes*... »

Attiré par la renommée des excellentes études qu'on y faisait, Erasme s'était enrôlé comme écolier à Montaigu. L'aspect froid et sévère, l'apparence claustrale de l'établissement — « les murailles même étaient théologiennes » — l'effraya bien dès l'abord ; mais ce fut bien pis quand il dut se soumettre au régime de la maison, et manger des œufs pourris ou du poisson gâté. Soigneux et propre, comme tout bon Hollandais, il souffrit davantage encore, si possible, de la malpropreté et de la puanteur de la cellule qu'on lui avait donnée, et des insectes de toutes sortes qui y fourmillaient. Il s'en souvenait longtemps

après, car, dans ses *Colloques*, il en parle encore.

— *Unde podis* (D'où viens-tu ?), fait-il dire à l'un de ses interlocuteurs.

— *E Collegio Montis Acuti* (du Collège de Montaigu).

— *Ergo ades nobis onustus litteris* ? (Tu nous reviens donc chargé de littérature ?)

— *Imo pediculis*... (bien plutôt de poux) (1).

Qui ne connaît la rude invective que lance contre la même institution l'auteur de *Gargantua* (2)? Le passage mérite d'être transcrit, pour ceux qui l'ignorent ou l'auraient oublié.

« La vérité feut que Gargantua se rafraîchissant d'habillement et se testonnant de son pigne (peigne) — qui èstoit grand de cent cannes, appointé de grandes dents d'éléphant toutes entières — faisoit tomber à chascun coup plus de sept balles de boullets qui lui estoyent demeurez entre ses cheveulz à la démolition de *boys de Vede*. Ce que voyant Grandgousier, son père, pensoyt que fussent poulx et lui dit : Jean, mon bon fils, nous as-tu apporté jusques-icy des esparviers de Montaigu ? Je n'entendoys que là tu feisses residence. Adoncques Ponocrates respondit : Seigneur, ne pensez que je l'aye mis au collège de pouillerie qu'on nomme Montagu : mieux l'eusse voulu

(1) Ed. Fournier, *Paris démoli* (Paris, 1883), p. 98 ; Doumergue, *Calvin et son temps*, t. I, p. 71.

(2) Ch. XXXVII du livre I^er^.

mettre entre les guenaulx de St-Innocent, pour l'énorme cruauté et vilenie que j'y ai congneu : car trop mieulx sont traictez les forcez (forçats) entre Maures et Tartares, les meurtriers en la prison criminelle, voire certes les chiens en vostre maison, que ne sont ces malautruz audict collège. Et si j'estoys roy de Paris, le diable m'emporte si je ne mettroys le feu dedans et ferois brusler et principal et régens qui endurent cette inhumanité devant leurs yeux estre exercée. »

Quelle verve, quelle rancune dans cette imprécation ! Le futur curé de Meudon aurait fait une partie de son éducation dans le fameux collège, qu'on n'en serait pas surpris. Quand on parle avec cette chaleur, c'est qu'on a été soi-même une victime.

Le vœu de Rabelais ne devait pas être exaucé de sitôt. Un commentateur du *Pantagruel* (1), qui, vers la fin de l'avant-dernier siècle, pouvait encore juger de la vérité du passage que nous avons reproduit, s'accordait à reconnaître que le surnom de *collège de pouillerie*, qu'avait valu à Montaigu sa malpropreté proverbiale, n'était encore que trop justifié.

*
* *

Du dernier des rustres au personnage du rang le plus élevé, nul n'était à l'abri des obsédants parasites

(1) M. Éloi Johanneau.

Un médecin portugais du seizième siècle, Amatus Lusitanus, raconte que les poux se multipliaient avec une telle abondance sur le corps d'un riche seigneur, que deux domestiques attachés à sa personne n'avaient d'autre fonction que de porter à la mer des corbeilles remplies de la vermine qu'ils avaient recueillie sur leur noble maître. Encore, en l'espèce, s'agissait-il, sans doute, de *phtiriase*, cette maladie pédiculaire dont furent atteints, dit-on, Hérode, Platon, le poète Ennius, Scylla et Philippe II.

Mais voici un document plus positif.

Écrivant à sa fille, la jolie petite reine d'Écosse, Marie de Lorraine lui faisait, entre autres recommandations, celle de se nettoyer la tête. L'épître est d'un tour charmant : « De tous tems, écrit à Marie Stuart sa mère, avez esté sy paresseuse de vous décrasser la tête, soyez assurée que jamais vous n'en serez bien, si vous ne la lavez tous les mois ou si ne faites couper vos cheveulx, car vous avez toujours les cheveulx pleins de graisse, et d'aventure la tête garde ainsi les humeurs qui ne peuvent sortir et qui nuisent fort à la santé. C'est mon opinion, et m'en suis bien trouvée, car encore que je lavais aucune fois ma tête, je coupe mes cheveux de six semaines en six semaines, et je m'en trouve le mieux du monde (1). »

(1) *Bulletin de l'Alliance des Arts*, 25 août 1844.

Singuliers conseils de toilette, on en conviendra, donnés à une jeune souveraine.

Au surplus, la preuve péremptoire que, même à la fin du dix-septième siècle, le *morbus pedicularis* était une affection commune, nous la trouvons dans ce fait, qu'un chapitre entier d'un des livres de médecine les plus répandus de l'époque (1) est consacré aux « poux, cirons et morpions, qui naissent autour des poils et autres lieux ». Si le sieur de la Nauche, praticien réputé, a décrit avec tant de soin cette maladie, s'il a indiqué l'étiologie, le traitement et le régime de vie à lui opposer, c'est qu'il en eut nombre de cas sous les yeux.

En sa qualité de médecin et conseiller du roi Henri II, de la Nauche, autrement dit Loys Guyon, avait été témoin d'une aventure, dont il nous a laissé un récit plein d'agrément (2).

L'agent, c'est-à-dire l'ambassadeur extraordinaire, l'envoyé du duc de Ferrare, étant venu à Fontainebleau, pour négocier avec François Ier le mariage de son maître avec Renée de France, eut grande peine à trouver dans le château un appartement convenable : la résidence royale ne comprenait alors

(1) *Le Cours de médecine en françois, contenant le miroir de beauté et santé corporelle*, par Loys Guyon Dolois, sieur de la Nauche, docteur en médecine. A Lyon, MDCLXXI.

(2) *Diverses Leçons* (Lyon, 1610) ; cité dans *Etudes sur la vie privée de la Renaissance*, par Bonnaffé (Paris, 1898), p. 29 et suiv.

qu' « un corps de logis à deux étages », très étroit et fort encombré.

Le lendemain, comme le roi lui demandait s'il avait bien passé la nuit, l'autre répliqua, sans artifice de langage, que « jamais en sa vie il n'avait été plus mal logé ; car les rats, les puces, poux, punaises et certaines mouches ne l'avaient aucunement laissé reposer, et qu'il s'étonnait de ce que Dieu s'était amusé à créer tels animaux inutiles ». Sur quoi, le sieur de Montbarré, ambassadeur de Charles-Quint auprès de François Ier, qui était présent, ayant demandé au roi la permission de répondre : « Je trouve étrange, Monsieur l'agent, lui dit-il, que vous vous dépitiez tant contre les mouches et autres bestioles qui vous ont molesté la nuit passée » ; et l'orateur, après avoir fait l'apologie des mouches, poursuivit son plaidoyer :

« Pour le respect des poux, vous avez encore moins occasion de détester Dieu de leur procréation, parce que je vous ai vu saupoudrer un épervier plein de poux de certaine poudre et, dans une nuit, furent tous morts à cause de la susdite poudre. Vous montrez bien qu'êtes de tout privé de jugement, puisque vous savez faire mourir à un oiseau les poux et lentes, et qu'à vous ne le voulez ou savez faire... Je pense que, si vous en avez senti, ils ne proviennent pas de ce que vous ne tenez net, ou qu'il y en eût auparavant dans le lit ; mais la principale cause vient des pages

et des laquais, -- et les vôtres les premiers — qui par derrière en soufflent sur vos habillemens. Les seigneurs au service desquels ils sont, dissimulans, connivent (sont de connivence avec eux), et prennent plaisir à telles façons inhumaines et sales.

« Pour les puces, elles ont ce privilège de s'égayer, sauter, sucer le sang de tous hommes et femmes, de quelque qualité qu'ils soient, sans que pour cela on soit tenu pour sale ou mal net. Les amoureux mêmes bien souvent désireroient d'être métamorphosés en puces... et cuide (je pense) à la vérité que Monsieur le duc de Ferrare voudroit être puce et attaché au corps de Mme Renée, fille de France, et très aimée de lui... »

Vient ensuite cette curieuse anecdote, relative à Louis XI.

« ..... Le roi Louis onzième, un jour qu'il étoit au château d'Amboise, entouré de plusieurs grands personnages, un pou le mordant fort âprement au col, il commanda qu'on avisat que c'étoit qui tant le molestoit ; on lui dit que c'étoit un gros pou qui le mordoit, et le voulant manier, dit tout haut : « Cet animal « m'enseigne que je suis homme comme les autres, » « et ne se dépita. Il dit davantage qu'il pouvoit « endurer qu'il le mordît, puisqu'il avoit cette puis- « sance de le tuer, et que l'homme n'avoit nulle occa- « sion de se plaindre de Dieu de l'avoir créé. »

Le sieur de Montbarré, continuant ses propos,

disait avoir vu « certains personnages, très dévôts et religieux, qui apportoient de ces animaux dans leurs couches, s'il n'y en avoit, afin qu'étant réveillés par leurs morsures du profond sommeil et trop long à leur fantaisie, ils se missent à prier Dieu, entrassent en contemplation des choses divines, examinassent leur conscience ; et voilà comme ces saints personnages faisoient leur profit de ces animaux... En outre, les hommes trouvent journellement de bons remèdes en ces animaux contre leurs infirmités... »

On prétendait, en effet, qu'écrasés, pilés, crus ou rôtis, mêlés au vin, ou même vivants, administrés en potions, en cataplasmes, en injections, etc., ils guérissaient nombre de maladies, qu'il serait oiseux d'énumérer.

Quand le sieur de Montbarré eut fini de parler, le roi, se tournant vers les assistants, leur dit en souriant avec bonne grâce : « qu'il étoit bien aise que « Monsieur l'ambassadeur eût remontré à l'Agent de « Monsieur de Ferrare la faute qu'il avoit faite de « s'être attaqué à Dieu des choses qu'il avoit créées... « qu'il lui pardonnoit et qu'à l'avenir il fut mieux « avisé. » Le Ferrarais, mettant un genou en terre, remercia le roi de l'avoir excusé et le sieur de Montbarré des bons et salutaires avis qu'il lui avait donnés.

En vérité, l'envoyé de M. le duc de Ferrare était bien osé de se plaindre d'être mal logé à la Cour de France, car Ferrare, au début du seizième siècle,

n'avait rien à envier à Fontainebleau sous le rapport de la saleté. « C'est une tanière de puces et de punes (punaises), dit un contemporain, avec une infinité de cousins, car autrement on ne le doit appeler, vu l'ordure qui lui est dedans, en été particulièrement (1). »

Le récit, que nous avons reproduit, mais considérablement allégé, ne doit pas, malgré son étrangeté, avoir été imaginé de toutes pièces, car il donne bien la note du temps. Loys Guyon assure l'avoir trouvé dans un manuscrit qu'il possédait, « écrit de la main du sieur de la Barre, valet de chambre du roi François Ier du nom, qui avoit laissé des mémoires de plusieurs propos qu'il avoit ouy dire en la chambre du dit roi, lorsqu'il étoit en charge ». Pourquoi ne le croirions-nous pas sur parole ? D'ailleurs, nous le répétons, il a toutes les apparences de la vérité, s'il n'est absolument véridique. Il nous enlève bien quelques illusions sur cette société de la Renaissance que d'aucuns se sont plu à nous représenter comme si raffinée ; mais à cette Renaissance de convention, dont romanciers et dramaturges ont amusé notre enfance, ne préférez-vous pas, à tout prendre, celle que d'aucuns se sont plu à reconstituer à l'aide de documents authentiques, les seuls qui méritent créance ?

(1) E. Rodocanachi, *Renée de France* (Paris, 1896).

LA PROPRETÉ DE LA BOUCHE ET L'USAGE DU CURE-DENTS

Apulée, à son retour de Carthage, avait épousé une riche veuve, de beaucoup plus âgée que lui. Pour ce fait, il fut accusé non seulement de magie par le fils de cette femme, mais encore il lui fut reproché entre mille griefs... de prendre un soin excessif de ses dents !

Ce fut à l'occasion de ce procès, qu'Apulée prononça son apologie. Dans sa défense, l'orateur fit l'éloge de la bouche, « le vestibule de l'âme, la porte des discours, et le portique de la pensée ». Rien, ajoutait-il, n'est moins convenable, « pour l'homme libre et libéral (*libero et liberali viro*), que la malpropreté de la bouche, noble partie de l'homme qui, par la place qu'elle occupe, est toujours exposée aux regards et remplit le plus de fonctions ». Et il terminait par cet argument sans réplique : « Le crocodile lui-même ouvre une gueule inoffensive, pour se faire nettoyer les dents par un oiseau du Nil qui, sans

courir nul péril, introduit pour les débarrasser des corps étrangers son bec dans les interstices des dents. »

Ce plaidoyer d'Apulée suffit à témoigner du souci que prenaient déjà les anciens d'assurer la propreté de la bouche. Mais est-il besoin d'une longue démonstration pour établir une vérité aussi évidente ? Pour ceux qui sont toujours disposés à nier que l'histoire soit un perpétuel recommencement, ce qui suit ne sera pas une superfétation.

*
* *

La coquetterie, l'aurons-nous assez répété, est aussi vieille que le monde ; or, de quoi la femme se montre-t-elle plus fière, sinon de dents d'une blancheur liliale, implantées dans des gencives rosées ? Et qui ternit davantage l'éclat des dents, que le défaut de propreté de la cavité qui les contient?

Tout autant que nos modernes Parisiennes, les dames romaines prenaient un soin particulier de leur bouche(1). Un fait qui prouve combien les Romains donnaient de soins à leurs dents, est celui que conte Pline le Jeune (2), en parlant d'un certain Domitius Rufus, paralysé de tous ses membres : « Il ne pouvait pas

(1) Cf. *Toilette d'une Romaine au temps d'Auguste*, par le Dr Constantin James.

(2) Ep. VIII, 18.

même se remuer dans son lit sans le concours d'autrui, et c'est affreux à dire, il était obligé *de se faire laver et frotter les dents* (1)... »

Beaucoup ne lavaient leurs dents qu'avec de l'eau

ÉTUI EN CRISTAL, POUR NÉCESSAIRE DE TOILETTE.
(Art italien du XVI[e] siècle.)

CURE-ONGLES, CONTENU DANS L'ÉTUI.

pure (2). Mais d'autres faisaient usage d'un singulier dentifrice, qui venait, assure-t-on, d'Espagne (3).

(1) *Gazette médicale de Lyon*, 1861 (Hygiène et prothèse dentaires chez les Romains, par P. SAINT-OLIVE).
(2) CATULLE, XL.
(3) IDEM, pièces XXXVII et XXXIX.

Diodore de Sicile fait allusion à cette coutume espagnole : « Ils lavent, dit-il, leurs dents avec leur urine (1). »

Tout comme les Samoïèdes, qui se lotionnaient avec l'urine de leurs femmes et celles-ci avec l'urine de leurs maris. Après s'être ainsi lavée, une Groënlandaise devait exhaler une odeur suave.

Comme le dit le poète, affecter, après cela, de montrer ses dents, c'est se vanter d'avoir mis dans sa bouche un étrange gargarisme !

Après tout, ce liquide contient des sels ammoniacaux qui expliquent son action décrassante. Au dix-septième siècle, le médecin Ch. de Lorme ne se lavait-il pas les yeux avec sa propre urine ? Dans l'antiquité romaine, une esclave apportait à sa maîtresse, sur une coupe d'or, une petite fiole d'onyx, remplie de l'urine d'un jeune garçon, dans laquelle on délayait de la pierre ponce pilée ; on donnait à ce mélange toutes sortes de couleurs, en y ajoutant de la poussière de marbre (2).

Mais on connaissait d'autres recettes, moins répugnantes, pour avoir les dents blanches. En voici une qui, bien qu'elle date de plusieurs siècles, n'a peut-être rien perdu de son efficacité ; elle nous est donnée par saint Clément d'Alexandrie : elle consistait à

(1) Diod. de Sic., l. V.

(2) *Sabine ou matinée d'une dame romaine à sa toilette* (Paris, Maradan, 1813), p. 20.

mâcher du mastic. On sait que cette gomme, qui croît principalement dans l'île de Scio, est produite par un arbre qu'on nomme *lentisque*. Dans le Levant, on en faisait jadis un commerce considérable; on en expédiait à Constantinople plusieurs milliers de livres ; de là, le mastic pénétra jusqu'à Rome, où on ne se fit pas faute d'en user. Grâce au mastic, on communiquait à la bouche un parfum agréable. On fabriquait même, avec l'arbre qui produit le mastic, avec le lentisque (1), ou plutôt avec la tête pointue de la feuille du lentisque, des cure-dents.

Les gens peu fortunés, qui ne pouvaient se procurer du bois de lentisque, se contentaient de cure-dents de plume. Le naturaliste Pline, qui attachait une grande importance à une propreté parfaite de la cavité buccale et des dents, recommandait l'usage des cure-dents et des lavages de la bouche, pour empêcher la fétidité de l'haleine. Il donne le conseil, pour avoir une bonne haleine, de se frotter les dents chaque jour avec de la cendre de rat, mêlée à du miel et de la racine de fenouil. Ailleurs il écrit : « La laine en suint fournit plusieurs remèdes : si l'on s'en frotte les dents et les gencives, après avoir eu soin

(1) La ville de Linterne fut fameuse pour ses lentisques. dont le bois résiste aux vers (COLUMELLE, v. 10 ; OVIDE, *Metamorph.*, XV, 714). Actuellement, on voit de ces arbrisseaux en Provence. Le bois de lentisque, réduit en poudre, a longtemps servi à nettoyer les dents (Cf. *Recherches historiques sur le luxe chez les Athéniens*. 1823, p. 110 et suiv.).

de l'enduire de miel, l'haleine en devient plus agréable. » Contre le mal de dents, il recommandait des cure-dents faits soit d'arêtes de poissons, soit de dents pointues (des dents d'animaux probablement), soit « de dents d'individus ayant péri de mort violente » ; et, pour le surplus, on mâchait de la verveine, de la jusquiame ou du plantain (1).

Pétrone nous montre, dans son *Satyricon*, les élégants de Rome armés d'un cure-dents d'argent, avec lequel ils se nettoient la bouche en guise de passe-temps, et aussi « pour se donner un maintien noble et fier (2) ». On lui préférait cependant le lentisque, et c'était faire preuve de snobisme que de substituer à celui-ci l'instrument en métal. Les cure-dents se mettaient auprès du couvert de chaque convive et s'accompagnaient d'une jolie plume rouge de phénicoptère, dont on se titillait la gorge, afin de provoquer un vomissement qui permettait de recommencer le repas.

*
* *

Les élégantes, au temps de Martial, connaissaient les brosses à dents. Le satirique en adresse une, en guise d'étrennes, à une dame de ses amies, et

(1) L. Lemerle, *Notice sur l'histoire de l'art dentaire* (Paris, 1900), p. 16.

(2) Les dames romaines connaissaient aussi le cure-oreilles, une épigramme de Martial le prouve (l. XIV. 25).

lui fait dire incivilement, par le présent lui-même : « Qu'ai-je de commun avec toi ! Je ne dois servir qu'à la jeunesse ; je n'ai pas l'habitude de polir les dents achetées. » Notons, en passant, que l'on avait déjà recours aux fausses dents (1).

Il fut longtemps de bonne compagnie de se curer les dents en public ; mais il fallait être familier avec une personne pour se permettre ce petit nettoyage en sa présence. Ovide, qui prodigue, dans *l'Art d'aimer*, les conseils aux femmes qui tiennent à rester belles et veulent continuer de plaire, parle de la mauvaise odeur de la bouche, comme d'un souffle pestilentiel qui met en fuite les amours. Il constate que les parfums sont souvent impuissants contre les exhalaisons perfides, et c'est pourquoi il recommande aux jeunes femmes qui ont l'haleine forte de ne jamais parler trop près, ni à jeun.

C'est que les dames romaines étaient rien moins que réservées sur le chapitre de la boisson : d'où résultait pour elles ce qu'un auteur latin appelle « le plus grand et le plus honteux des inconvénients » (*maxime pudendum vitium*). Pour y obvier, elles se gargarisaient avec une eau aromatique appelée, du nom de son inventeur, l'*Eau de Cosmus* ou de *Niceros*, dont l'essence de safran et de roses de Pœstum étaient les ingrédients principaux.

(1) Martial, l. XIV, 56.

Cosmus, qui était le parfumeur en vogue, avait aussi donné son nom à des pastilles désinfectantes, qui se composaient de myrte, de lentisque et de fenouil ; peut-être y entrait-il du cachou, mais ce n'est qu'une conjecture.

Les poudres, de même que les eaux dentifrices, étaient innombrables, alors comme aujourd'hui. Leur composition en était des plus variées. La base en était ou de la pierre ponce, *dentifricium e pumice* (1), ou de la poussière de marbre (2). On employait encore de la poudre de corne de cerf, d'os de tête de loup, de souris, de lièvre, de coquilles d'œuf, de cendres, d'écailles d'huîtres, etc.

Les dents étaient débarrassées du tartre à l'aide d'un burin spécial et polies ensuite avec un opiat composé de feuilles fraîches de romarin, triturées avec de la noix de galle et de la myrrhe (2).

La sœur d'Auguste, Octavia, avait son dentifrice ; celui de Messaline était composé d'un setier de corne de cerf, torréfiée dans un vase neuf, une once de mastic de Chio et une demi-once de sel ammoniac. Dans les cabinets de toilette de la société antique, les poudres dentifrices et les odontalgiques occupaient une large place.

(1) V. les commentateurs de MARTIAL, XIV, 56.

(2) NONIUS, *Epitome*, c. 112, p. 343, avec les *Remarques* de BERNARD.

* * *

Les Romains tenaient à leurs dents pour les services masticatoires qu'elles leur rendaient ; ils y tenaient surtout à cause de la difformité qu'entraîne leur absence. Martial, apostrophant une beauté sur le retour, s'écrie : «... Si tu en croyais et ton miroir et moi, *tu craindrais le rire*, comme Fanius craint le vent, comme Priscus craint les mains, comme Fabulla craint la pluie pour son blanc, comme Sabella craint le soleil pour le sien (1). »

Heureusement l'art remédie aux délabrements. Les dents postiches semblent avoir été connues de tout temps. Il est bien certain que Grecs et Romains en firent grand usage. Les poètes comiques, Aristophane, Plaute, Ménandre, rient des femmes édentées. Horace trouve que la vieille Lycie est enlaidie non seulement par ses rides et la neige qui couvre sa tête, mais aussi par ses « dents chancelantes (3) ». Martial, s'adressant à une de ses contemporaines, lui reproche, en quittant ses vêtements de soie avant de se coucher, de « quitter aussi ses dents ». Plusieurs épigrammes du même constatent clairement l'existence de la prothèse dentaire chez les Romains.

(1) Supplément au *Moniteur de la pharmacie*, juin 1896.
(2) *Epig.*, lib. XV ; lib. II, XLI, p. 116.
(3) *Odes*, l. IV. 13.

« Eglé achète un ratelier d'os ou d'ivoire et s'imagine avoir des dents. Thaïs a les dents noires ; Lécania les a blanches comme la neige : c'est que l'une a ses dents et l'autre les achète (1). »

On a trouvé dans des tombeaux, avec plusieurs vases grecs anciens, des dents en or, réunies par un fil de même métal. Il était, cependant, sévèrement interdit d'ensevelir de l'or avec les corps morts ; exception n'était faite que si le cadavre avait de fausses dents, maintenues avec une ligature d'or (2).

La prothèse dentaire avait acquis dans l'antiquité un très grand degré de perfection ; les anciens, d'ailleurs, ne nous étaient inférieurs en inventions d'aucune espèce et parfois même ils nous ont surpassé de beaucoup. Les Égyptiens, « qui sont les premiers inventeurs de l'art de graver » (3), nous ont laissé des vestiges de cet art à son enfance, et un voyageur italien du commencement du dix-neuvième siècle a trouvé, dans plusieurs hypogées égyptiens, des dents artificielles grossièrement sculptées.

Belzoni rapporte (4) avoir découvert, dans plusieurs sarcophages, des dents artificielles en bois de

(1) *Epig.*, l. I, 73 ; l. V, 43.
(3) *Sabine*, etc., p. 40.
(3) Hérodote, *Hist.*, II, 4 (Paris, 1858).
(4) *Narrative of the operations and recent discoveries, within the pyramids, temples, tombs and excavations in Egypt and Nubia*, etc. London, Murray, 1820, in-4, avec atlas in-f° de 40 pl. color.

sycomore. Ces fausses dents étaient attachées aux dents les plus voisines, au moyen d'une ligature faite avec des fils d'or. Un dentiste de Liverpool possède, dans sa collection, un râtelier d'or garni de dents humaines, qui aurait été fabriqué par un de ses lointains devanciers de l'Étrurie, un millier d'années avant Jésus-Christ.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que la restauration des

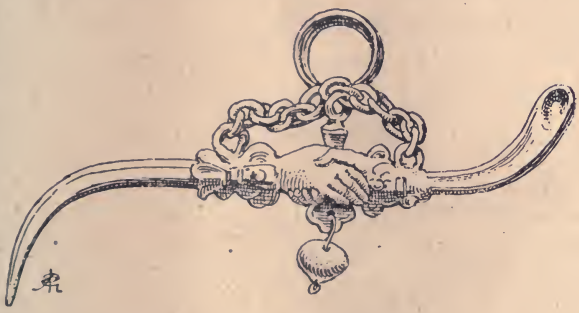

PENDELOQUE CURE-DENTS ET CURE-OREILLES

dents était admirablement exécutée par les Phéniciens, les Grecs et les Etrusques. Dans une tombe de Tanagra, on a trouvé un dentier datant du troisième au quatrième siècle avant notre ère. D'une nécropole étrusque, située près d'Orvieto, on a exhumé une mâchoire supérieure armée de son appareil dentaire en or : on a fixé l'origine de ce dentier à 5 ou 600 ans avant Jésus-Christ. Dans les tombeaux étrusques de Corneto-Tarquines, on a trouvé cinq dentiers, dont les origines remontent à près de

3.000 ans. Ces quelques exemples suffisent pour démontrer la haute antiquité de la prothèse dentaire.

Le besoin de remplacer par des dents artificielles celles que nous avons perdues, l'absence d'une ou plusieurs dents viciant la prononciation, les maladies de l'estomac, si souvent la conséquence d'une mastication incomplète, les dents ajoutant à la beauté du visage et entretenant sa jeunesse, par le soutien qu'elles prêtent aux joues et aux lèvres, telles sont les raisons qui, d'après le docteur Deneffe (1), ont fait naître la prothèse dentaire dès les temps les plus reculés.

L'absence de dents a toujours été un thème de railleries faciles ; aussi comprend-on que les coquettes de jadis, comme celles d'aujourd'hui, se souciaient peu de rester édentées. Mais il paraît qu'on n'arrivait pas toujours à fixer solidement les fausses dents, si nous en croyons cette mauvaise langue d'Horace (2). Le poète nous montre la vieille sorcière Canidie, munie d'un râtelier postiche, qu'elle perdit en se sauvant précipitamment, effrayée par le bruit d'une statue de Priape, qui s'était mise à p... crépiter, pour l'épouvanter et venger les morts dont elle dérobait les os, dans les jardins de Mycènes.

(1) *La Prothèse dentaire dans l'antiquité* (Anvers, 1899), p. 9.
(2) Sat. I, 8.

*
* *

S'il est beaucoup de femmes qui consentent à être les martyres de leur coquetterie et à souffrir pour paraître plus belles, il en est d'autres qui ne savent pas résister à la douleur.

Il en est du mal de dents comme de tous les maux qui n'ont pas trouvé leur spécifique : les remèdes qu'on a proposés pour le faire disparaître sont innombrables, et le charlatanisme a eu beau jeu dans leur exploitation ; jamais tant on n'abusa de la crédulité humaine.

On devine à l'aide de quels procédés on pouvait, par exemple, se procurer de la cendre de tête de chien enragé, une vertèbre de dragon ou celle d'un serpent d'eau, mâle et blanc ! Il ne devait pas être plus difficile d'obtenir des dents de ce reptile, qui, prétendait-on, étaient infaillibles contre l'odontalgie : il suffisait, si l'on souffrait de la mâchoire inférieure, de porter, attachées au cou, deux dents inférieures de ce serpent, et deux supérieures, pour la mâchoire malade correspondante. Inutile d'ajouter qu'on payait au poids de l'or des matières aussi précieuses ; aussi la fraude ne pouvait-elle manquer de s'exercer dans un pareil commerce. La plupart de ceux qui souffraient des dents consentaient, faute de mieux, à l'extraction du corps du délit.

L'avulsion des dents a été pratiquée, on peut dire, de tout temps. Cicéron en attribue la découverte au troisième des Esculapes (1) et, au dire de Martial (2), « Cascellius, un dentiste réputé, établi sur le Mont Aventin, rétablit les dents malades, comme il en fait l'extraction ». Les anciens médecins, toutefois, considéraient cette opération comme dangereuse et ne s'y décidaient que lorsque l'emploi du cautère ou des odontalgiques n'avait pu remédier à la sensibilité extrême des dents affectées.

Parmi les moyens palliatifs, citons seulement l'infusion vineuse de racines de jusquiame, de mandragore, d'écorce de racines de peuplier ; les fomentations autour de la dent, à l'aide d'un stylet enveloppé de laine imbibée d'huile chaude.

On n'enlevait, même les dents gâtées, que dans le cas d'absolue nécessité ; avant d'y songer, on avait recours à tous les escharotiques connus, particulièrement au poivre et au pyrèthre ; s'ils échouaient, on prenait du sang de lézard qui, croyait-on, faisait tomber les dents; ou un médicament qui permît de les enlever sans douleur, comme la décoction de bardane chaude ; ou encore la coloquinte bouillie dans du miel.

(1) Cicéron, *De natura Deorum*, l. III, xxii : « Tertius (Æsculapiorum), Arsippi et Arsinoæ, qui primus purgationem alvi, *dentisque evulsionem*, ut ferunt, invenit. »

(2) *Eximit aut reficit dentes Cascellius ægrum* (Martial, *Epigrammes*).

En résumé, les anciens ont connu le cure-dents, la brosse à dents, la prothèse dentaire, les préparations dentifrices, les odontalgiques ; ils n'ont eu que le tort de recourir à des remèdes répugnants, ou d'un emploi malaisé.

*
* *

Au moyen âge, la prothèse dentaire disparaît et sera longue à renaître ; la matière des dents artificielles était de qualité fort médiocre, quand on en usait, car même les personnages du plus haut rang ne songeaient pas à remplacer leurs dents absentes : quand saint Louis succomba, à peine âgé de 55 ans, sa mâchoire ne possédait plus qu'une seule dent.

On sait qu'on reconnut Charles le Téméraire à six choses, « dont la première et la principale fut aux dents d'en haut », qu'il avait autrefois perdues à la suite d'une chute de cheval (1).

Il a été dit que Charles VII mourut d'un cancer à la joue, qui se serait déclaré après l'extraction d'une dent gâtée. D'autres ont prétendu qu'il se serait laissé mourir de faim (2). Les deux opinions ne sont pas inconciliables : il est possible que le mau-

(1) V. la *Chronique médicale*, 1er octobre 1908, p. 634.

(2) Nous avons discuté les causes de la mort de Charles VII (Cf. *Les Morts mystérieuses de l'Histoire* ; Paris, 1901).

vais état de ses dents, joint aux progrès de l'affection qui le minait, ait hâté, dans une certaine mesure, le fatal dénouement.

Henri IV n'eut pas une dentition meilleure que la plupart de ses royaux prédécesseurs. Dans un compte de ses dépenses, au temps qu'il n'était encore que roi de Navarre, on lit ce curieux article : *Or pour plomber les dents du Roy*, 15 livres 15 sols (1).

On est fort tenté de croire que François Ier eut aussi de mauvaises dents, car il avait un dentiste en titre, Guillaume Coureil, et son médecin, Jean Gœurot, ne dédaigna pas de donner une grande place à l'art dentaire, dans un petit volume, émané de sa plume, *l'Entretenement de vie*, etc. (1541, in-18).

Nous avons dit ailleurs (2) que Louis XIV était affligé d'une très mauvaise dentition ; il eut souvent recours aux soins de son dentiste, et la sinusite maxillaire dont il fut atteint reconnaissait, à n'en pas douter, pour cause l'état défectueux de sa bouche (3). Trente

(1) Ed. Fournier, *Vieux-neuf*, I, 133.

(2) *Le Cabinet secret de l'Histoire*, nouvelle édition, première série.

(3) On lit dans les *Mémoires de Saint-Simon*, au chapitre des *Bons mots du cardinal d'Estrées* (page 164 du tome VII de l'édition in-12, donnée par Chéruel, chez Hachette) : « Un mot de lui au roi dure encore. Il étoit à son dîner, toujours fort distingué du roi dès qu'il paroissoit devant lui; le roi, lui adressant la parole, se plaignit de l'incommodité de n'avoir plus de dents : « Des dents ! Sire, reprit le cardinal, eh ! qui est-ce qui en a ? »

ans avant sa mort, il ne lui restait presque plus de dents à la mâchoire supérieure et celles d'en bas étaient toutes cariées ; de même, sa seconde épouse, Mme de Maintenon, se plaint, dans une lettre adressée à la princesse des Ursins, qu'on ne l'entend plus, « parce que la prononciation s'en est allée avec les dents (1) ».

Si de tels personnages n'ont pas usé de dents postiches, c'est que l'art de les placer avait disparu ou tout au moins était si mal exercé, qu'il était plus pénible de porter un râtelier que de subir les infirmités résultant de la perte de dents naturelles.

Ces râteliers étaient faits avec des dents de morse ou d'hippopotame, qu'on liait avec les dents proches à l'aide d'un fil commun d'or ou d'argent. A l'époque d'Ambroise Paré, les mères suspendaient au cou de leurs nourrisons des dents de requin, pour les préserver de la fièvre ou favoriser la sortie des dents naturelles.

Le rare de cette réponse est qu'à son âge, il les avoit encore blanches et fort belles et que sa bouche, fort grande, mais agréable, étoit faite de façon qu'il les montroit beaucoup en parlant ; aussi le roi se prit-il à rire de la réponse, et toute l'assistance et lui-même, qui ne s'en embarrassa point du tout. » De la riposte du cardinal d'Estrées, on peut rapprocher cette boutade d'un autre prince de l'Eglise, le cardinal de Polignac, laquelle est aussi rapportée par Saint-Simon (t. III, p. 227) : « La pluie de Marly ne mouille point. »

(1) GEFFROY, *Madame de Maintenon*, d'après sa correspondance, t. II, p. 332.

Les râteliers de cette époque étaient d'une construction si vicieuse qu'on devait les ôter pour manger. Mlle de Gournay, fille d'alliance de Mon-

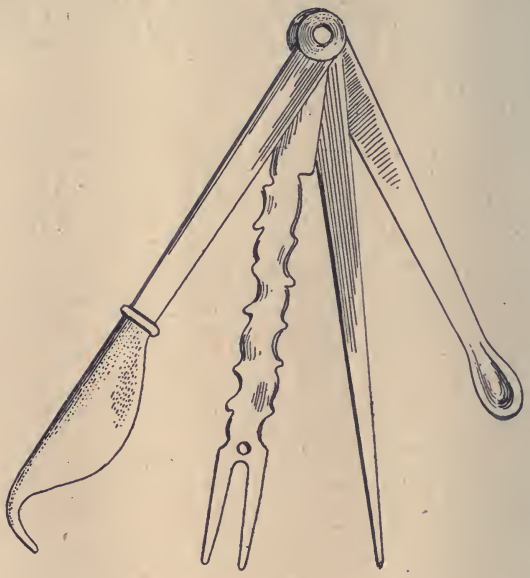

TROUSSE DE TOILETTE : CURE-DENTS, CURE-OREILLES, CURE-ONGLES.
(Musée de Cluny.)

taigne, avait un râtelier de dents de loup marin ; elle le maniait si adroitement qu'elle l'enlevait et le remettait à volonté, qu'elle mangeât ou qu'elle prît part à la conversation, et nul ne s'apercevait du manège (1).

(1) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. II, p. 346.

A la cour de Henri III, la plupart des mignons avaient des fausses dents, qu'ils enlevaient avant de se mettre à table ; le râtelier servait donc plutôt à

CURE-OREILLES.
(Musée de Cluny.)

conserver la régularité de la physionomie et à faciliter l'articulation des mots, qu'à mastiquer les aliments. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on

s'avisa qu'il était surtout propre à ce dernier office. L'auteur du *Tableau de Paris*, voulant vanter un dentiste de son temps, dit qu'il fait des râteliers complets, avec lesquels on peut « broyer tous les aliments sans gêne et sans effort ».

*
* *

L'hygiène buccale tient une assez large place dans les écrits des dentistes d'autrefois, mais si presque tous en parlent, en reconnaissent la nécessité, la plupart la pratiquent assez mal.

Dans la société gallo-romaine, on se servait pourtant de cure-dents (1), en plume, en bois ou en argent, que les *tricliniarques* distribuaient à la fin du repas (2). Plus tard, on emploiera ce que les inventaires dési-

(1) E. DE LA BÉDOLLIÈRE, *Mœurs et vie privée des Français*, t. I, p. 92 et note.

(2) Voici ce que nous écrivait, à ce sujet, le docteur BOUCON:

« Au lieu de tuyaux de plumes d'oie, taillés aux deux bouts comme les nôtres, les Gallo-Romains se servaient de cure-dents en bois, épointés d'un seul bout. Nous en avons la preuve dans les miracles de Sainte-Crescence, dans le Parisis.

« Un Parisien ayant mal aux dents, avec une grosse fluxion, avait bien de la peine à avaler ses aliments. Il déposa un cure-dents sur le tombeau de la sainte, dont voici la description précise : *Factaque hastula, una de parte acuta, ut in humanis usibus ad purgandos dentes fieri solet.* « Il tailla un petit bâton, « pointu d'un côté seulement, comme on s'en servait alors dans « la vie privée pour se nettoyer les dents. »

« En revanche, les grandes dames gallo-romaines avaient des cure-dents et des cure-oreilles en or, appendus chacun par une chaînette à la broche de leur corsage. Sur une de ces broches,

gnent sous le nom de *coutelets-furgeoirs* et qui ne sont autres que des cure-dents en bronze ou en or; on en usait parfois pour curer les oreilles ou nettoyer les ongles (1).

Ces petits objets de toilette, faits ou montés par des orfèvres, présentaient les dispositions les plus variées. Tantôt l'extrémité du cure-dents est taillée en lame de petit couteau, en acier, tantôt recourbée à la manière d'un ongle d'oiseau ; c'est quelquefois l'ongle lui-même, emmanché d'argent ou d'or émaillé, ou agrémenté de figurines en relief. L'un et l'autre se suspendaient à l'aide d'anneaux, ou s'enfermaient dans des gaines ou étuis.

A l'époque de Henri IV, on substitua généralement aux cure-dents de métal des cure-dents en bois de lentisque. Cure-dents, cure-oreilles, cure-ongles et autres, réunis en manière de trousse, se portaient

à écusson carré, était écrite en abrégé la formule suivante, qui a été mal comprise:

In Di Nom
Gemo Lamè

« In Dei nomine, gemolaïmè » (mot grec à sens très expressif). « C'est dans le nom de Dieu que le gouffre insondable de vos « désirs sera comblé avec surabondance. » Joli précepte à méditer pendant la digestion, alors qu'étendu sur le triclinium après le repas, on se livrait aux douceurs du cure-dents.

« Le cure-oreilles n'avait pas, comme les nôtres, la forme d'une cuillère à moutarde, mais celle d'un petit anneau, au bout d'un manche de 4 centimètres de long, curieusement ciselé. Ce cercle présentait une foule d'avantages, qui se devinent assez par eux-mêmes » Docteur Bougon.

(1) Gay, *Glossaire archéologique*, p. 480.

pendus à la ceinture (V. p. 192). On désignait sous le nom d'*esguillettes* les cordons de soie que l'on passait dans ses dents pour les nettoyer (1). Le duc et la duchesse d'Orléans, en 1455, avaient recours à ce procédé. Plus tard, en 1576, Henri IV se servira de cure-dents : ses comptes sont là pour établir que la dépense royale montait, de ce chef, à vingt sols par mois ; la somme est relativement importante, pour une cour qui était loin de mener grand train (2).

Le Vert-Galant se lavait-il la bouche ? Aucun texte ne nous permet de répondre à la question de façon sûre, mais nous pouvons, du moins, vous apprendre ce qui se pratiquait de son temps, sur ce chapitre d'hygiène spéciale.

(1) L. DE LABORDE, *Glossaire français du moyen âge*, p. 273.

(2) Le cure-dents a eu les honneurs de la poésie. En 1706, le *Mercure galant* soumettait cette énigme à ses lecteurs, dont le mot était *cure-dents* :

On trouve peu d'honnestes gens,
S'ils ne sont accablez sous le poids de leurs ans,
A qui je ne rende service.
Ils ont cependant l'injustice
De me faire souffrir une étroite prison ;
Quoique mon corps soit foible et mince,
Je suis utile au plus grand prince.
Soir et matin, de son palais
Je nettoye les avenues.
Que mille choses superflues
Pourroient faire sentir mauvais ;
Lorsque fait pour un double usage,
Mes deux bouts ont chacun leur différent employ,
J'ai souvent l'oreille du Roy,
Sans que ses favoris en prennent de l'ombrage.

* * *

Ouvrons les catéchismes du savoir-vivre, c'est-à-dire les manuels de civilité, en ne perdant pas de vue que ces manuels étaient destinés à l'enfance : *civilitas morum puerilium*, comme le dit expressément Érasme, qui dédie son livre à Henri de Bourgogne, « enfant de grande espérance », l'engageant à « en offrir un exemplaire à tous ses petits camarades. »

Entre autres recommandations, Érasme prescrit, « dès le matin, et avant toute chose, de se laver à grande eau le visage, les mains et *la bouche* ». Il ajoute, il est vrai : « Le faire souvent est déraisonnable ! »

Voici quelques autres préceptes que nous trouvons dans la petite Encyclopédie de Grapaldi, *De partibus ædium* (1516) : « Dès qu'on s'est levé, il faut se soulager le ventre, si on peut ; expectorer la salive et les mucosités pituiteuses, si on en a produit pendant la nuit ; se peigner les cheveux en remontant vers le haut de la tête ; se débarrasser l'oreille avec le cure-oreilles des malpropretés qui démangent ; se moucher. *Il faut bassiner la bouche avec de l'eau*, surtout en été ; se laver les mains et le visage, les essuyer avec un linge de toile, et les oindre avec une poudre, un corps gras ou les baigner

avec de l'eau parfumée... Après dîner, pendant les longs jours, faire la sieste, puis entrer dans sa bibliothèque pour y faire la lecture ; de là, sortir de la maison pour la chasse ou pour les affaires ; rentrer, manger frugalement, enfin se reposer dans un lit délicat. Voilà ce qui convient le mieux pour la santé. Mais surtout *ne passerculos nec gallos gallinaceos imitetur, quibus coitus est frequentior* ».

Quant aux dents, Érasme veut « qu'on les tienne nettes avec grand soin ; les blanchir avec des poudres est efféminé ; les frotter de sels ou d'alun est nuisible aux gencives ».

Olivier de Serres, dont le livre est surtout destiné à l'éducation du gentilhomme campagnard, tient à peu près le même langage, mais entre cependant dans plus de détails : « Dès le réveil, à la première ouverture de la bouche, avant que de parler, les dents seront frottées avec du linge net, un peu rude, aussi tout l'intérieur de la bouche... En lavant les mains et à l'entrée de table, de mesme les dents seront lavées d'eau fraîche, non froide... A l'issue du repas, les dents seront lavées fort curieusement (c'est-à-dire fort soigneusement) avec de l'eau et un peu de vinaigre ou avec du vin pur. Puis on se frottera les dents avec cette poudre. » (Suit la recette de plusieurs poudres dentifrices.)

La plupart des auteurs des traités de civilité, au seizième siècle, n'oublient pas la prescription rela-

tive au lavage des dents, en même temps que du visage et des yeux, mais principalement le matin. Ils blâment l'habitude qu'ont certains, quand ils sortent de table, « de porter en la bouche leur cure-dents, à guise de l'oiseau qui fait son nid, ou bien sur l'oreille, comme les barbiers ». L'amiral Coligny avait, paraît-il, cette manie (1). Cela valait mieux que de curer ses dents avec une épingle ou avec un canif (2), avec lesquels on risquait, pour le moins, de faire une incision aux gencives.

***

Dans sa *Civile honnesteté pour les enfans*, publiée en 1560, Calviac engage ceux à qui son livre s'adresse

(1) L'amiral avait toujours son cure-dents aux lèvres et, par un raffinement abominable, ses assassins, en profanant son cadavre, ne manquèrent pas de l'exposer avec un cure-dents à la bouche.

Les premiers cure-dents auraient été importés en France par Antonio Perez, et la fureur s'en était répandue à ce point dans la bonne compagnie, qu'on n'eût osé paraître sans son cure-dents, en quelque lieu qu'on se trouvât (Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, 1862, p. 316).

(2) « L'homme du moyen âge se retrouvait à la façon de boire les santés debout ou à genoux, mais toujours le chapeau bas et l'épée nue à la main ; souvent au bruit des timbales et des trompettes qui sonnaient toutes ensemble dans la salle, et auxquelles d'autres trompettes répondaient du dehors. Il se retrouvait encore dans ce mélange de raffinement et de rusticité, par lequel des gens qui se lavaient soigneusement avant et après les repas, qui frottaient leur cuillère avec cérémonie plutôt que de toucher les premiers au potage, ne faisaient pas difficulté

de recourir au cure-dents de bois (1), ou à « un des petits os de ceux qu'on tire des ergots des chapons »; il leur recommande surtout de ne point se servir du couteau (2); ou des ongles, « comme les chiens », ni de la serviette.

Ouvrons ici une parenthèse: les inflammations de la bouche, ou stomatites, d'origine hydrargyrique, étaient connues dès le seizième siècle: le chirurgien du cardinal Charles d'Armagnac, Urbain HÉMARD, a écrit tout un chapitre « sur l'ébranlement qui advient ès dents à rayson de l'argent vif (mercure) ».

Comment Hémard, chirurgien du cardinal d'Armagnac, en arriva-t-il à écrire sur les dents tout un traité ? C'est que le cardinal en souffrait beaucoup et ni les barbiers, ni les charlatans ambulants n'étaient parvenus à le soulager, ni à lui donner une explication satisfaisante de ses maux. Hémard s'em-

de se curer les dents à table avec leur couteau, ainsi que le chancelier Séguier en usait chez le cardinal. » Vicomte D'AVENEL, *la Noblesse française sous Richelieu*, p. 198.

(1) François II avait deux cure-dents d'argent, enfermés dans un étui de même métal. Il avait, en outre, dans un étui en or, un cure-dents et un cure-oreilles (*Dictionnaire critique* de JAL, 1867, p. 462).

(2) Le couteau est le plus ancien des instruments de table. L'un des premiers besoins de l'homme fut de fabriquer un outil avec lequel il pût découper les produits de sa chasse. Avant la découverte du bronze et du fer, on eut recours au silex et dans certains pays, à une production volcanique connue sous le nom d'*obsidienne*. Suivant Ammien Marcellin, les Gaulois se servaient de couteaux de bronze, « pour séparer les plus gros morceaux de viande ».

ploya à guérir son noble client et il y réussit. Puis il se mit à l'étude, compulsa les livres anciens et modernes, fit des observations sur des mâchoires d'hommes et d'animaux, en un mot, chercha à s'ins-

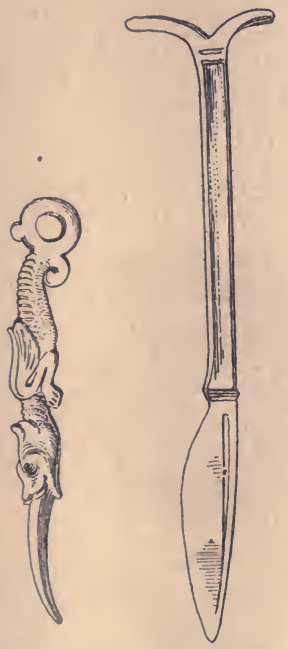

CURE-DENTS EN FORME DE CORNE; CURE-DENTS EN FORME DE CANIF.
(Musée de Cluny).

truire à fond sur la question des dents. Il consigna le fruit de ses travaux dans un ouvrage qu'il apporta au cardinal. Cet ouvrage, introuvable aujourd'hui, est intitulé : *Recherches de la vraie anatomie des*

dents, nature et propriétés d'icelles, avec les maladies qui en adviennent (1). Il y est parlé longuement de la stomatite mercurielle, non pas due, comme on pourrait le croire, à l'usage de ce médicament pour la cure de l'*avarie*, mais à l'emploi qu'on faisait du sublimé pour composer les fards dont les dames de ce temps usaient et abusaient, « au grand dommage et interest de leurs dents ».

Si tenace était la coquetterie des femmes, qu'elles ne voulaient pas y renoncer, malgré les dangers que cette pratique leur faisait courir. Aussi, l'auteur que nous venons de citer, « afin de ne pas laisser sans remèdes les dents des damoyselles qui ne pensent ou ne veulent croire que le fard de l'argent vif ni du sublimé son fils puisse gaster et ronger leurs dents », conseille-t-il à celles-ci de se frotter les gencives, avant d'appliquer leur fard, avec de la bonne thériaque détrempée dans du vin blanc, dont il assure qu'on retirera les meilleurs effets (2).

*
* *

Pour en revenir au lavage de la bouche après les repas, l'habitude en était devenue générale à partir de la seconde moitié du dix-septième siècle ; seulement, cette opération, peu ragoûtante, avait lieu,

(1) Lemerle, *Notice sur l'histoire de l'art dentaire*, p. 47-48.
(2) Docteur M. Roy, *Étude hist. sur la thérapeutique dentaire*, p. 15.

non à table, mais dans une pièce voisine de la salle où l'on mangeait.

Un traité de civilité, qui eut un immense succès vers la fin du dix-septième siècle, résume ainsi les recommandations faites aux personnes de la Cour : « Il faut avoir soin de se tenir la tête nette, les yeux et les dents, les mains aussi, particulièrement l'esté, pour ne pas faire mal au cœur à ceux avec qui nous conversons. »

On allait se rincer la bouche « au buffet » ; car, ainsi que l'indique le *Nouveau Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (1673), il n'est pas convenable de « se rincer la bouche après le repas devant les personnes que nous devons respecter ».

Dans le récit de la scène fameuse où la princesse de Conti et la duchesse de Chartres se traitèrent réciproquement de « sac à vin » et de « sac à guenilles », Saint-Simon a soin de préciser que cet échange de propos amènes eut lieu après la sortie de table, « dans le moment de chaos où chacun se lavait la bouche ».

Mme de Genlis assure qu'au temps de sa jeunesse, « les femmes, après le dîner ou le souper, se levoient et sortoient de table, *pour se rincer la bouche* » ; et elle ajoute que les hommes et même les princes du sang, par respect pour elles, ne se permettoient pas, pour faire la même chose, de rester dans la salle à

manger (1). Depuis lors, on a transporté sur la table l'objet qu'on laissait jadis dans une ombre discrète. Sur ce point, nous serions presque tenté de regretter le bon vieux temps.

*
* *

Ne croyez pas, du reste, qu'en certaines régions et dans certains milieux, on soit plus avancé, en matière de propreté et d'hygiène, qu'au temps des Romains. Nous avons parlé, au début de ce chapitre, d'une coutume, passablement dégoûtante, des Celtibériens, les ancêtres des Espagnols. Eh bien, il n'y a pas si longtemps qu'on l'observait encore dans le même pays.

Les auteurs de l'article *Urine*, du *Dictionnaire des Sciences médicales*, qui date de la première moitié du dix-neuvième siècle, consignent cette attestation : « Nous avons été curieux (écrivent-ils),

(1) « L'usage actuel, à la fin des repas, de se laver les dents et les mains à table, nous vient des Anglais. Avant la Révolution, les personnes se lavaient la bouche hors de table ; un domestique présentait pour cela une assiette, un verre d'eau et une serviette. Les hommes et même les princes du sang, par égard pour les femmes, sortaient de la salle à manger et allaient faire la même chose dans l'antichambre.

« Lorsque, hors de table, on avait soif et qu'on demandait à boire, il fallait boire dans l'antichambre. Il était tout à fait impoli de boire dans le salon. Boire et manger dans des loges au spectacle était de très mauvais ton. » *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*; par Mme de Genlis, publié par Ed. Quesnet ; Rennes, 1885, p. 111-112.

étant en Espagne, de savoir si les Espagnols, héritiers et fidèles observateurs de la plupart des coutumes de leurs ancêtres, avaient conservé celle de se rincer la bouche tous les matins avec leur urine On sait qu'en général ils ont de belles dents, et il est très probable qu'en cela ils n'ont point dégénéré de leurs pères ; mais *ils n'usent qu'en secret de l'antique gargarisme*, et nous n'en avons pas trouvé un seul qui nous ait fait un aveu à cet égard. Nous connaissons beaucoup de Français qui soignent leur bouche à l'espagnole et qui ne s'en vantent pas. » L'usage de l'urine, en tant que médicament, n'est pas, d'ailleurs, tombé complètement en désuétude (1).

Après tout, la propreté est affaire de convention, suivant les temps et suivant les lieux. La propreté, et nous pouvons dire aussi la coquetterie : les Péruviens et les habitants de plusieurs contrées du continent océanique se font arracher, dit-on, une incisive par coquetterie. On a cru trouver la raison de cet usage dans un fait rapporté par Henri Salmuth, commentateur de Guido Panciroli, qui conte que certaines peuplades du Pérou sacrifiaient leurs dents aux dieux du pays, prétendant que l'homme ne pouvait rien offrir de plus précieux. Cette extraction ne serait, dès lors, qu'un souvenir de la superstition antique et non un acte de coquetterie.

(1) Cf. *Remèdes d'autrefois*, par le docteur Cabanès, et *Remèdes de bonne femme*, par les docteurs Cabanès et Barraud.

De même, les Annamites ont les dents noires, non pas qu'ils les négligent — ils en ont, au contraire, un très grand soin — mais parce qu'ils ont une horreur profonde des dents blanches, des *dents nues*. C'est pourquoi, après les avoir préalablement lavées, frottées avec de la poudre de corail, puis frictionnées avec du vinaigre de riz, à l'aide de petits pinceaux spéciaux, ils badigeonnent légèrement chaque dent avec un enduit fait de miel, dans la pâte duquel ont été pétris du noir animal et de la poudre de bois d'aigle. Plusieurs couches sont, de la sorte, successivement appliquées et finissent par constituer une sorte de vernis, d'émail protecteur qui a, du moins, l'avantage de préserver des douleurs de dents ceux qui se sont soumis à cette délicate opération.

La fin, pourrait-on dire, justifie le moyen. Il ne nous semble pas, à tout prendre, plus déraisonnable de se teindre les dents (1), que d'enchâsser — comme

(1) Tous les Birmans des deux sexes se teignent les dents en noir. A Madagascar, les femmes se servent d'une plante colorante pour arriver au même but. Les Sénégambiennes, qui ont de fort belles dents, remarquables surtout par leur blancheur, se piquent continuellement les gencives, pour les entretenir saignantes et bleuâtres (Bertherand, *Médecine et Hygiène des Arabes*, p. 327). Les dents nacrées de l'Indien, qui font l'envie des Européennes, et que les femmes hindoues prennent plaisir, au contraire, à noircir à l'aide du bétel, sont frottées et nettoyées avec du sable fin, du charbon de bois, ou mieux encore avec de la cendre : la meilleure est celle obtenue avec de la bouse de vache calcinée au four, laquelle contient un excès de sels de potasse. C'est à cette excellente poudre dentifrice que

le font les milliardaires américaines — dans des cavités ciselées et limées au plus creux de leurs dents, des rubis, des perles, des diamants, dont le scintillement souligne le sourire de celles qui ont les mâchoires ainsi constellées.

Malgré tout, à ces pratiques d'une civilisation ultra-raffinée, nous avouons, ne vous en déplaise, préférer les coutumes des sauvages.

les Indiens devraient de ne jamais souffrir des dents. D'autres attribuent l'immunité, presque native, de ce peuple à l'égard de ces affections, à son habitude de marcher pieds nus. Quoiqu'il en soit, le nettoyage des dents est presque une cérémonie religieuse, dans l'Inde, qui a son rituel décrit dans le *Vichnoupouranama* : « On doit commencer par un acte d'adoration à l'Être suprême, avant de saisir la branche de l'arbre qui doit fournir la brosse à dents, puis cueillir un rameau long de 12 travers de doigt pour les Vêdiars ou religieux, 9 pour le roi, 6 pour les brahmes et 4 pour les autres castes, le laver trois fois dans de l'eau pure et le porter ensuite à la bouche avec la main droite et se tenant la face au nord, à l'est ou l'ouest et jamais au sud. Il ne faut point se promener en faisant cette toilette, qu'il faut avoir terminée avant le lever du soleil. Il est interdit de procéder à cette cérémonie les jours de nouvelle lune, de pleine lune, d'éclipse solaire, le premier jour du mois, le jour du coït, la date anniversaire de sa naissance ou de celle de sa femme et les jours de jeûne. Après s'être énergiquement frotté les dents, on doit se rincer la bouche douze fois avec de l'eau fraîchement puisée. Cette toilette matinale est toujours suivie d'un rapide lavage du corps entier. » *Mœurs médicales de l'Inde*, par le docteur Paramananda Mariadassou, p. 65.

LA PROPRETÉ DES MAINS ET L'ANTIQUITÉ DE LA FOURCHETTE.

Nous aimons à railler les Germains dont la lourde plaisanterie se ressent des nombreux hanaps de cervoise qu'ils ingurgitent. Eh bien, il existe au moins deux Allemands — dont une Allemande — qui ont conquis leur brevet d'esprit, de l'aveu même d'un juge compétent entre tous, celui que les autres nations proclament « le peuple le plus spirituel de la terre ».

Qui ne connaît les boutades légendaires de la Palatine ? Qui ne prise la verve âpre et l'esprit caustique de HEINE, dont le seul regret était de ne pas être né sur les bords de la Seine, au lieu d'avoir vu le jour aux environs de la Sprée ? Ce n'est ni de l'un ni de l'autre de ces coryphées que nous entendons parler, mais bien d'un humble comparse, nommé Frédéric DEDEKIND, qui fut, — c'est tout ce que nous en savons, — inspecteur des églises réformées du diocèse de Lubeck ; « un origi-

nal qui ne manquait ni d'humour ni de finesse », assure l'homme docte (1) qui nous en a révélé l'existence.

Dedekind est l'auteur d'un poème latin qui ne comprend pas moins de 3.000 vers, dans lequel il a édicté toutes les règles du savoir-vivre à rebours : ce qu'on pourrait appeler le code de l'homme mal élevé, du rustre mal appris, qui se fait un jeu de donner une entorse à tous les usages, à tout ce qui est reçu dans la bonne compagnie.

Notre réformateur recommande, par exemple, au jeune homme à qui s'adressent ses remontrances, de ne pas se peigner ; de marcher dans la rue les yeux égarés, « de l'air d'un jeune taureau échappé » ; de bousculer tout le monde ; d'éternuer dans la figure de son voisin ; de ne jamais saluer, etc. ; à la jeune fille, « de se décolleter hardiment, car on aime les belles choses que l'on voit et personne ne se soucie de celles qu'il ignore et qui restent cachées ; de chercher ses puces (*sic*) devant tout le monde, etc. » C'est encore dans ce manuel de civilité à l'envers que se trouve cette phrase, formulée en manière de précepte : « Se laver les mains et la figure est une vraie honte et *l'hygiène s'y oppose ;* on a vu des gens en mourir ; que les autres se lavent si bon leur semble : tu n'en prendras pas d'humeur ».

(1) Edmond Bonnaffé, *Etudes sur la vie privée de la Renaissance.*

Le pis est que, pour la plupart, ces règles furent suivies et qu'à l'époque où ce singulier ouvrage fut mis en circulation, on ne s'inquiétait guère de la propreté des mains, pas plus que de celle du reste du corps.

Un auteur, d'à peu près pareille époque, a tracé un tableau « assez vivement enluminé », selon l'expression de celui qui l'a exhumé, de la rusticité des paysans alsaciens à la fin du quinzième siècle, et s'indigne du spectacle de ceux qui se mettent à table sans se laver les mains et qui prennent sans gêne les places réservées à d'autres ; de ceux qui s'avisent de mettre les premiers la main aux plats et de se remplir le museau avant que les autres aient commencé.

Voyez celui-ci : il est tellement pressé de manger qu'en soufflant sa soupe il enfle ses joues, comme s'il se préparait à enfoncer la grange de son voisin ; celui-là remet au plat ce qu'il a laissé choir ; un autre porte le nez à tous les mets ; cet autre s'engoue à force de boire rapidement ; celui-ci a si goulûment entonné que son nez est transformé en fontaine à vin.

« En voici qui ont la bouche tellement remplie qu'on la croirait bourrée de paille et ils roulent les yeux en tous les sens, comme des singes. Je n'approuve point qu'on fasse du bruit en buvant, ni qu'on tire le vin à travers les dents, ces bruits sont fâcheux. Il en est qui font autant de vacarme en buvant que les vaches en rentrant du pâturage. S'essuyer les doigts à la

nappe, s'accouder, se balancer, remuer la table, mettre les quatre quartiers sur la table, comme la fiancée de Geispolsheim, maculer son pain avec les sauces, prendre du sel avec son couteau qui a servi on ne sait à quoi, au lieu de le prendre avec les doigts, sont des actions messéantes ; je pourrais faire une légende complète, une véritable Bible de ces vilains usages (1). »

Ceci se passait à la veille de la Renaissance, au temps du roi chevalier et de sa Cour galante. Nous aimons à croire que ceux qui donnaient le ton ne méritaient pas tous les reproches que nous venons de voir adresser aux campagnards : à la ville, sans doute observait-on mieux les usages ? Force nous est de répondre par la négative, après avoir lu les recommandations que fait à ses contemporains un autre éducateur ; les eût-il faites, s'il n'y avait pas eu matière ?

« Dès qu'on s'est levé, écrit GRAPALDI, dont nous reproduisons le texte en le résumant, il faut se débarrasser l'oreille, avec le cure-oreilles, des malpropretés qui démangent (nous avons vu que la *phtiriase* exerçait ses ravages sur les têtes les plus illustres). Il faut bassiner la bouche avec de l'eau, surtout en été ; *se laver les mains* et le visage, les essuyer avec un linge de toile, et les oindre avec une poudre,

(1) Ch. GÉRARD, *l'Ancienne Alsace à table*, p. 297-298.

un corps gras ou les baigner avec de l'eau parfumée. »

Dans les repas donnés par des personnages riches ou des seigneurs, on employait, à cet usage, de l'eau de roses (1), ou de l'eau de fleurs d'oranger. On se passait le bassin plein du liquide odoriférant de main en main avec force politesses.

*
* *

Une ordonnance autrichienne (2) de 1624, ayant force et vigueur dans le landgravat de la Haute-Alsace, contient les règles de conduite à l'usage des cadets ou jeunes officiers qui étaient invités à dîner chez un archiduc d'Autriche. Qu'on juge quelles ont dû être les belles manières de la noblesse de l'empire des Habsbourg en ce temps-là, pour avoir rendu nécessaires les prescriptions suivantes :

« Son Altesse Impériale et Royale, ayant daigné inviter plusieurs officiers à sa table, comme j'ai eu maintes fois l'occasion de remarquer que les officiers observent entre eux la plus grande courtoisie et bienséance et se conduisent en véritables et dignes cavaliers, ce néanmoins je dois signaler à l'attention des cadets qui ne sont pas encore suffisamment rabotés (*sic*) la mesure régulaire suivante :

(1) A la cathédrale de Troyes, dans le saint temps de pénitence, treize femmes venaient tous les jours verser un flacon d'eau rose sur les mains des chanoines. (Monteil, *Histoire des Français des divers états*, t. I, p. 405.)

(2) Rapportée par M. Ch. Gérard, *op. cit.*, p. 298-299.

« 1° Présenter ses civilités à Son Altesse en tenue propre, habits et bottes, et ne point arriver à moitié ivre ; 2° à table, ne point se balancer sur sa chaise ou étendre ses jambes tout du long ; 3° ne pas boire après chaque morceau, sans cela on se soûle trop vite ; ne vider, après chaque plat, le hanap qu'à moitié, et avant de boire, s'essuyer proprement les moustaches et la bouche ; 4° ne pas mettre la main dans le plat ; ne point jeter des os derrière soi, ou sous la table ; 5° ne point se lécher les doigts, ne point cracher sur l'assiette, ni moucher dans la nappe ; 6° ne point hanaper trop bestialement au point de tomber de sa chaise et de ne pouvoir marcher droit devant soi. »

Quand les soldats de Gustave-Adolphe et du cardinal de Richelieu n'auraient servi qu'à dégrossir de pareils malotrus, la guerre de Trente Ans se trouverait amplement justifiée.

*
* *

Étant donné ces habitudes de malpropreté, on ne s'explique guère l'utilité de ces meubles que l'on voyait dans les salles à manger, jadis, nous entendons parler de ces *lavabos*, tantôt de grande dimension et établis à demeure, en plomb, en pierre, en marbre ou en bronze ; tantôt mobiles et placés dans de petites niches pratiquées dans la

muraille, soutenus par une console ou posés sur un pied de fer.

Les premiers, consistant en un long bassin ou une auge, munis de robinets ou gargouilles, se voyaient plutôt dans les abbayes, où un grand nombre de personnes à la fois venaient « laver » avant et après le repas. Dans les châteaux et logis, une aiguière et un bassin suffisaient aux besoins ordinaires ; on les présentait aux maîtres de la maison et à leurs convives quand ils allaient se mettre à table et au moment d'en sortir; toutefois, les niches qui existent encore dans beaucoup de salles d'anciens châteaux témoignent que les lavoirs étaient quelquefois des meubles de dimensions assez considérables et auxquels une place particulière était assignée (1).

Il y avait tout un cérémonial à observer pour ce lavage des mains avant le repas. D'Assoucy écrit que la cérémonie de laver les mains et de prendre ses places est plus longue d'un tiers que le dîner.

On n'aurait point lavé les mains avec quelqu'un d'une condition sociale inférieure. « M. d'Estrée ne voulut jamais laver avec Mme la Séneschalle ma grand'mère, conte Brantôme, et ne lavait jamais qu'avec ses deux filles » ; et, plus loin, le biographe des *Dames galantes* parle d'un gentilhomme qui ne

1) *Magasin pittoresque* (1866), p. 110.

voulut jamais « laver » avec son père, « tant il lui portait honneur et respect (1)».

La mère de ce jeune prince en agissait de même, qui, avant la mort de son époux, donnait le fouet à son enfant, le mettait en pénitence, et aussitôt veuve, fit prendre partout le premier rang à son fils, lui donnant à laver et ne se permettant pas de laver avec lui (2).

Quand on y met tant de façon, c'est que l'usage n'est pas courant. De fait, à s'en référer aux *Loix de la galanterie française*, qui est comme le code de l'élégance au temps de Mazarin, nous verrons qu'en ce siècle prétendu policé, « l'on peut aller *quelquefois* chez les baigneurs pour avoir le corps net, et tous les trois jours *l'on prendra la peine* de se laver les mains avec le pain d'amande ».

L'hydrophobie, depuis un demi siècle, était poussée à un tel point que, dans un dialogue amoureux, composé par Marguerite de Navarre, la dame avoue, sans honte, qu'elle ne s'est pas décrassé les mains depuis huit jours. En 1644, le pain d'amande faisait son office tous les matins ; il y avait progrès (3).

En réalité, le lavage des mains n'a jamais cessé d'être en usage depuis l'antiquité grecque et romaine jusqu'à la Renaissance. Nous verrons tout à l'heure

(1) Brantome, t. XIII, pp. 28, 29.
(2) Alex. Monteil, *Hist. des Français*, t. II, p. 354.
(3) Quicherat, *Histoire du Costume en France*, p. 492-493.

pour quelle raison on a renoncé à cette pratique d'hygiène autant que de propreté.

*
* *

Ouvrez les *Guêpes* d'Aristophane et vous y lirez : « Mets-toi sur ce lit, afin d'apprendre ce qu'il faut faire pour être bon convive et avoir de belles ma-

« LA CORNURE DE L'EAU »

(D'après *le Trésor de Vénerie*, par HARDOUIN, XV^e^ siècle.)

nières. Étends les jambes, et, comme un athlète habile, parfume ton corps dans les couvertures ; ensuite fais l'éloge des vases d'airain, contemple les lambris, admire les toiles tendues sur la cour... *De l'eau pour les mains* ; on apporte les tables ; nous nous mettons à manger... essuyons-nous ; faisons les

libations... » C'est le moment où le serviteur versait sur les doigts des convives le contenu du vase, qui le plus souvent renfermait une eau odorante (1) : les Athéniens raffolaient à ce point des odeurs et des parfums, qu'ils les mêlaient avec le vin, pour laver leurs pieds avant de se mettre à table (2).

Il était d'usage d'apporter sa serviette avec soi quand on allait dîner en ville ; il paraît, néanmoins, qu'on se salissait quelquefois (3).

Comme les Grecs, les Romains avaient l'habitude, pour manger, de se coucher sur des lits. Il y avait ordinairement trois lits pour chaque table : c'est ce qu'on appelait le *triclinium*.

Le *triclinium* régulier était disposé pour neuf personnes. Il arrivait souvent que les lits, disposés pour trois personnes, n'en avaient qu'une ou deux chacun, mais il eût été malséant d'en mettre plus de trois. Ce-

(1) MÉNARD, *La Vie privée des Anciens*.

(2) *Recherches historiques sur le luxe chez les Athéniens*. Dans l'Inde, on se lave les pieds et les deux mains jusqu'au coude, mais *après* le repas. On ne manque pas non plus de se rincer la bouche douze fois, d'après le *Sastra* (*Mœurs méd. de l'Inde*, p. 81).

(3) « Vois donc, disait Cléodème, ce vieillard, comme il se bourre de toutes sortes de mets ! Ses habits sont pleins de sauce ; et cependant que de morceaux il passe à l'esclave qui est derrière lui ! il croit qu'on ne le voit pas ; il oublie qu'il y a du monde à ses côtés. Montrez donc ce manège à Lycinus, afin qu'il en soit témoin. » — « Je n'avais pas besoin qu'on me le fît voir, il y avait longtemps que je le remarquais comme d'un observatoire. » PLATON, cité par MÉNARD, *op. cit.*, t. II p. 118.

pendant cela se faisait quelquefois, quand il s'agissait de clients peu considérés, que les riches Romains voulaient bien recevoir à leur table, mais qu'ils avaient toujours soin d'humilier un peu, pour leur faire sentir leur infériorité (1).

Les convives entraient dans le *triclinium* ; à peine assis, des esclaves égyptiens leur répandaient de l'eau glacée sur les mains, tandis que d'autres ôtaient leurs sandales, lavaient leurs pieds et nettoyaient leurs ongles (2).

Les Romains faisaient trois repas par jour. Le premier, le déjeuner du matin (*jentaculum*), était très modeste : il se composait généralement de fromage et de fruits, avec un peu de vin. Vers le milieu du jour, on faisait une collation ; mais le véritable repas, c'était le souper (*cœna*), qui se prenait à la tombée du jour, quand les tribunaux étaient fermés, que les affaires étaient terminées, qu'il n'y avait plus personne au forum. C'est à souper qu'on se réunissait, qu'on invitait ses amis, qu'on parlait d'affaires et de politique.

A Rome, l'ablution faisait partie des usages mondains, et pendant les repas, il était de coutume de se laver les mains : on répandait de l'eau sur les doigts au moyen du *gutturnium*, vase dont l'orifice très étroit laissait échapper l'eau goutte à goutte. On

(1) R. Ménard et C. Sauvageot, *La Vie privée des Anciens.*
(2) F. Mazois, *Le Palais de Scaurus.*

s'essuyait ensuite avec une *lintea* ou *mappa*, dont chaque invité avait soin de se munir (1).

*
* *

Les Égyptiens se lavaient toujours les mains avant de commencer leur repas, et il est probable que l'ablution des mains devait recommencer après chaque service. C'est un usage que nous trouvons, du reste, chez tous les peuples de l'antiquité (2), et qui s'explique par la nécessité où on était de prendre les mets avec les doigts.

Avant de se mettre à table, les Hébreux se lavaient les mains, et les Évangiles font remonter cet usage aux époques les plus anciennes (3). Pour ces ablutions, on se servait généralement d'un vase à bec allongé ou aiguière, et d'une cuvette. Dans une peinture d'un

(1) P. Saint-Olive, *Variétés littéraires*, p. 175-176, d'après P. Festus.

(2) Le Coran oblige les Mahométans à prier cinq fois par jour et à se laver autant de fois les mains, les bras, les oreilles, les narines, « le derrière (*sic*) et les parties naturelles ».

C'était une abomination à l'île de Ceylan de ne pas se laver les mains ; quelques Maures du désert ne mangent que de la main droite et cependant ne lavent que la main gauche, qu'ils réservent à d'autres exercices.

Les Kamtchadales et les Tartares ne lavent jamais ni leurs mains, ni leur visage (*Cf.* Démeunier, *L'Esprit des Usages*, t. III, p. 22 et suiv.).

(3) Matth., xv, 2 ; Marc., vii, 3, 5, etc. (Cf. *Ablutions et Bains chez les Sémites*, par le Dr Beugnies, de Givet).

tombeau étrusque de Corneto (1), représentant un festin, on voit, sous un dressoir où sont rangés des coupes, des cratères, etc., deux vases à anses, placés dans des cuvettes; ce sont vraisemblablement des pots à eau ayant la destination que nous venons de dire.

Les Gallo-Francs, comme les Gallo-Romains, mangeaient couchés sur des lits, autour de tables jonchées de fleurs, et se lavaient les mains avant et après le repas (2).

*
* *

Le moment des ablutions préépulaires était, au moyen âge, annoncé au son du cor ou de la trompette (3). Au quinzième siècle, cette coutume n'avait pas encore complètement disparu (4).

(1) Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités grecques et romaines*, article *Aquæmanalis*, fig. 405.

(2) La Bédollière, *Mœurs et Vie privée des Français*, t. I, p. 353.

(3) V. la gravure de la p. 217 ; cf. le *Musée des familles*, 1835, p. 119. *Corner l'eau* était un signal indiquant que les valets étaient prêts à laver avant de se mettre à table. Plus tard, on remplaça les trompes par une cloche. On cornait l'eau sous le règne de Charles V. Perceforest dit (t. I ch. II): « Sitôt que les deux rois furent descenduz, ils se tirèrent par devers leurs tentes, où les tables estoient mises, et les mangers si hautement et, plantureusement qu'il appartenoit, dont *l'eau fut cornée* à la manière gregeoise. » Et au chapitre XVIII du même volume il ajoute: « Adonc veissiez descendre chevaliers de tous costez, et embrasser dames et demoiselles et mettre jus de leurs palfroys, puis s'allèrent revestir de leurs nobles vestures, car temps était de manger: les trompettes *cornoient l'eau* en plusieurs lieux. » *Musée des familles*, t. II (oct. 1834-sept. 1835, p. 7, note 1.)

(4) « Laissèrent leurs devises pour ce que l'eure estoit de

Au bas du donjon retentit tout à coup le son du cor ; parfois plusieurs « corneurs » se sont groupés à cet effet. Cela signifie : A table ! à table ! mais surtout cela veut dire : Venez laver vos mains (1).

Quand l'eau est cornée (2), nobles et bourgeois, jeunes et vieux, dames et barons, tous accourent, demandant l'*eve* ou l'*aive*. Les serviteurs, suivant la condition des convives, leur versent tour à tour de

diner. Les tables furent mises et l'eawe cornée. Ilz lavèrent puis s'assirent ». Texte de 1456, cité par GAY, *Glossaire archéologique*, p. 591 (Cf. J. GARNIER, *Les Etuves dijonnaises*, p. 46).

(1) Au moyen âge, l'absence à peu près complète d'hôtelleries obligeait le voyageur à frapper à l'huis d'un foyer domestique, où il était toujours chaleureusement accueilli. La première chose que faisait l'hôtesse était de le couvrir d'un manteau d'écarlate, puis elle lui donnait à laver avant le repas.

Quant èle li ot au col mis
Le mantel, si li dit : — Amis
Véez-ci l'eaux et la touaille,
Lavez-vos mains, si vos séez.
(*Roman de la Charrette*).

Les hôtes de Conrad sont plus favorisés : après s'être lavé les mains, les yeux et le visage « as fontenèles qui sourdoient », les dames de la cour impériale leur prêtent, à défaut de serviettes, « leurs blanches chemises » ; on ne saurait être plus courtois. (Antony MÉRAY, *La Vie au temps des Cours d'amour*, p. 244).

(2) « Faire corner l'eau » était privilège de gentilshommes. Froissart remarque avec indignation qu'Artevelde, un simple brasseur, lorsqu'il fut à la tête des Gantois révoltés, osa « faire sonner et corner devant son hôtel ses disners et souppers ». *Revue de la France moderne*, t. III (1890), p. 49.

l'eau sur les mains, puis leur présentent des *touailles* (1) ou serviettes.

Dans certains endroits, sont disposées des petites fontaines, munies d'un robinet, et d'une cuvette au-dessous pour recevoir l'eau.

Les *lavabos* collectifs ou *lavatoria* se trouvaient principalement dans les couvents et établissements religieux (2). Dans un bâtiment de petite étendue était

(1) Quand tu auras tes mains lavées
Et à la *touaille* essuiées
Et seras à la table assis
Et si peins ert devant toi mis...
Si te los que après souper
N'oublie tes mains à laver.

(Castoiement d'un père à son fils : *Fabliaux*, édition Méon et Barbazan, II, p. 164. Cité par Gay, *Glossaire*, art. *Ablution*. Cf. Ch.-V. Langlois, *la Société française au treizième siècle* (1904), p. 138).

(2) Au moyen âge, la plupart des établissements hospitaliers et monastiques de l'Italie, la Sicile, l'Espagne et l'Allemagne possédaient des *lavatoria* ; en France, ces édicules étaient assez rares. A l'origine, un puits, accosté d'une cuve ou d'une auge en pierre, en marbre ou en bronze, établie dans le préau du cloître, servait aux ablutions recommandées aux moines et aux malades ; mais, audouzième siècle, on les remplaça par des fontaines jaillissantes, destinées à entretenir la fraîcheur dans ces lieux de retraite et à servir aux ablutions avant et après les repas. C'est à la fontaine du cloître que les moines devaient se laver les pieds à l'époque de certaines cérémonies ; cette fontaine servait, en outre, à laver le corps des pères qui avaient cessé de vivre, comme nous l'indiquons un peu plus loin. Les moines de Citeaux semblent, plus qu'aucuns cénobites des autres ordres, s'être attachés à doter leurs monastères de ces élégants monuments de luxe et d'utilité. La plupart de ces *lavatoria* ont été détruits au dix-huitième siècle. (Cf. la *Notice*

disposée une grande vasque circulaire, percée d'un certain nombre de trous, par lesquels s'échappait l'eau en minces filets ; ou encore des réservoirs carrés, percés d'un certain nombre de petites gargouilles, permettant à plusieurs personnes de se laver en même temps Dans une des cours de l'École des Beaux-Arts, on peut voir le lave-mains qui servit longtemps aux moines de l'abbaye de Saint-Denis (1). On en a

sur la découverte du lavatorium de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers, par M. Armand Parrot ; extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. IV, 1876; Paris, Imprimerie nationale, 1877.)

(1) En août 1794, la Commission temporaire des arts avait décidé que tout ce que renfermait Saint-Denis serait mis à la disposition du Muséum des Petits-Augustins (là où est actuellement l'École des Beaux-Arts). Un seul monument, en fin de compte, y fut transporté et ce fut précisément la belle vasque du treizième siècle qui se trouve aujourd'hui dans la seconde cour de l'École des Beaux-Arts et dont nous donnons la reproduction d'après un dessin fait sur place par M. G. Payraud, à notre intention.

Voici la décision à laquelle nous venons de faire allusion .

« 11 fructidor an II (28 août 1794). — Les citoyens commissaires chargés par la Commission temporaire des arts d'aller à Franciade (Saint-Denis) examiner les objets d'art qu'il convient de transporter à Paris, proposent qu'une grande cuvette de pierre de lierre (*sic*), de onze pieds six pouces de diamètre, soit apportée et reposée dans le jardin du Muséum. La proposition, mise aux voix, est adoptée et ils sont invités d'en faire part à la Commission temporaire. » La veille, la Commission temporaire avait arrêté que la « cuve qui, à Franciade, servoit de piscine aux ci-devant Bénédictins (et) ceux des monuments de cette abbaye, dont partie a déjà été transférée au dépôt des Petits-Augustins, seront transportés dans les dépôts nationaux que la Commission a établis à Paris ». Cf. la *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1878, p. 553-554.

retrouvé d'à peu près analogues dans les abbayes de Pontivy, de Fontenay, près Montbard, etc. (1)

Après le repas, les religieux se rendaient, pour

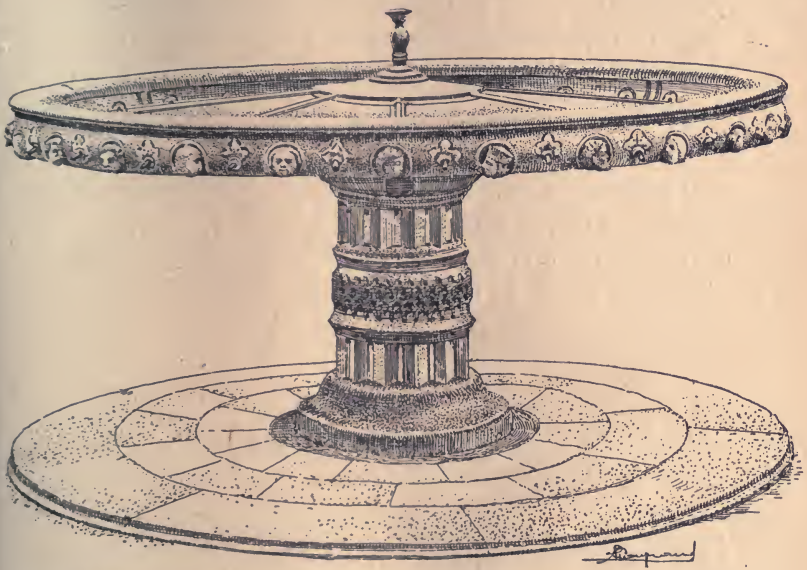

LE LAVABO DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS, ACTUELLEMENT DANS UNE DES COURS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

se laver les mains, au *lavatorium*, qui se trouvait dans le voisinage du réfectoire (2). La baie qui donnait

(1) HAVARD, *Dict. de l'ameublement*, art. *Lavabo*.

(2) La plupart des monastères, comme nous venons de le dire, possédaient un *lavatorium ;* quelquefois, il était posé au centre du préau, *à ciel ouvert ;* le plus souvent, il était le long d'une des galeries du cloître ou dans un angle, et alors il était *couvert ;* c'était comme une annexe du cloître. Certains de ces lavabos ont la forme d'une auge en pierre plus ou moins

accès à ces sortes de pièces était divisée généralement en deux parties égales par un pilier ou une colonne, de telle façon que les religieux pussent entrer d'un côté et sortir de l'autre, après avoir fait le tour du lavoir et sans qu'il se produisît d'encombrement (1). Les moines s'y lavaient, outre les mains, la figure ; le samedi seulement avait lieu, ailleurs, une toilette plus complète.

Trois essuie-mains étaient pendus dans le cloître, un pour chaque catégorie de religieux. C'était aussi à la fontaine du cloître qu'on avait coutume de laver les morts avant de les ensevelir (2).

*
* *

Le lavoir n'était pas moins en usage chez les bourgeois (3) que chez les seigneurs ; aussi ceux-ci son-

sculptée, tel celui de l'abbaye de Saint-Loup, de Troyes, offert au musée de cette ville en 1861 (V. *le Lavabo de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes*, par M. l'abbé Coffinet ; Troyes, 1867).

(1) Havard, art. *Lavoir*.

(2) Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. II, p. 38 et Havard, III, p. 270.

(3) « Lorsque le repas était terminé, les convives lavaient leurs mains ; cet usage était général dans nos maisons bayonnaises ; nous trouvons mentionnés dans chaque inventaire un ou plusieurs ustensiles destinés à cet usage, tels que aiguières avec bassins quelquefois ornés de personnages en cuivre repoussé, ou d'autres plus connus, appelés dans le gascon de notre ville : *ung petit bassin de laton à la rose*. Au moyen âge on les nommait en français *esparjouers* ; on distinguait plusieurs sortes de bassins à laver, mais ici il ne peut être question que de

gèrent-ils bientôt à trouver qu'une mode était peu aristocratique qui était à peu près adoptée par tous. C'est alors que furent imaginés les *bassins à laver*.

Près de chaque convive, lorsqu'il était déjà installé devant la table, les écuyers apportaient respectueusement des bassins de métal (1), plus ou moins travaillé (2), où les uns trempaient leurs mains, les autres faisaient semblant de les laver. Ils s'arrêtaient tout d'abord devant l'hôte, puis devant les plus hauts seigneurs et les plus grandes dames. Le *bassin à laver* était présenté par un damoiseau ou sergent, que d'aucuns ont improprement appelé un page (3).

ceux qui servaient à table, souvent munis d'un manche formant goulot. » *La Bourgeoisie bayonnaise*, par P. Ducéré, p. 62.

(1) Atant sont deux valèz venus
... li uns aporte une toaille
Et li autres prist deux bacins
Que toz sont d'argent bons et fins,
Si emplit l'un de la fontaine...
(*Roman du Renart*, t. III, p. 93.)

(2) Gerars et Hues sont à main alés ;
Isnelement l'aigue (eau) l'or est livré
A grans *bacins d'argent moult bien dorés*
Hues lava et ses frères de lés,
Li viex Geriaumes et li provost Guirré,
Et li baron Huon lou bacheler,
A une table sont assis au souper.
(*Huon de Bordeaux*, v. 9036 et suiv. In Viollet-le-Duc, *Dict. raisonné du mobilier*, t. IV.)

(3) Léon Gautier, *la Chevalerie*, p. 602.

Chez les gentilshommes, le « damoiseau » avait la serviette enroulée autour du bras ; chez les rois et les princes de sang royal, il l'avait pliée sur l'épaule. Il présentait « à laver les mains », en élevant un peu l'aiguière, cérémonieusement, et tenant au-dessous le bassin, en commençant par les personnes les plus considérables. Si l'on venait à manquer d'eau, on n'hésitait pas à se servir de vin (1).

Les bassins à laver sont parfois d'une rare magnificence. Les bords en sont semés de fleurs de lys ou de « feuillages en manière de pampes (pampres) ». D'autres portent les armes de la maison à laquelle ils appartiennent. Les Rohan, les Beaumanoir ont leurs bassins à laver (2).

Louis d'Anjou, Charles V, Charles VI en possèdent de très riches, ainsi que le marquent leurs inventaires. Le duc d'Anjou n'en a pas moins de soixante, « tous dorez, esmaillés ou d'argent blanc ».

Charles V en possède plus de soixante-dix en argent et vingt-quatre en or.

La comtesse Mahaut d'Artois (au début du quatorzième siècle) a quatre bassins d'argent, du prix de cent livres : les uns lui servent à laver les mains ; les autres, plus creux, à laver la tête. Les comptes de son hôtel mentionnent fréquemment l'achat de savon et de « cendre pour laver la teste de ma-

(1) Sulpicius, *Libellus de moribus in mensa servandis.*
(2) Gay, *Glossaire*, art. *Bacin.*

dame ». A noter que des femmes vivaient alors de ce métier : telle « Aline, la lavandière de testes, demeurant à Paris, rue des Ecrivains en la paroisse de Saint-Séverin (1) ».

On conserva longtemps l'habitude de se laver à deux, à trois et davantage, dans le même bassin. Ainsi en témoigne le passage d'une satire contre les mignons d'Henri III :

« Après qu'on eust tout osté (à table) on apporta un grand bassin d'argent doré avec un vase de mesme estoffe, et dedans de l'eau où avoit trempé de l'iris, avec laquelle ils laverent leurs mains (2) ». Ce passage atteste, en outre, qu'on faisait encore usage d'eau parfumée pour le lavage des mains.

C'était un honneur d'associer quelqu'un à cet acte de propreté, tout au moins une marque d'amitié ou de politesse.

« Nous fusmes dîner chez M. de Mayence, rapporte Monconys, qui fit laver monsieur le duc (de Chevreuse), compagnon de voyage de l'auteur, avec luy dans le mesme bassin avant et après le repas (3). »

Dans l'*Historiette* qu'il consacre à M. du Bellay, Tallemant nous montre la femme de ce personnage refusant de « laver » avec une certaine Mme de la

(1) M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois*, p. 366. (H. Champion, éd.)

(2) L'*Isle des Hermaphrodites*, p. 111.

(3) *Voyages de Monconys*, t. II, p. 372.

Troche et faisant signe à une parente qu'elle avait avec elle, Mlle de Rieux, de faire en sorte que cette dame ne lavât point avec elle.

Au souper la Grande Mademoiselle fait des façons pour laver avec le Roi, puis avec Monsieur ; mais c'est marque de déférence. Pour le roi, elle ne put jamais s'y décider, tellement Sa Majesté lui en imposait.

Il n'était pas rare de voir deux hommes « laver » ensemble avant et devant une femme. Ce n'était pas considéré comme une inconvenance, c'était la coutume. De même on mangeait deux à la même écuelle, sans que nul ne songeât à s'en étonner. Dans le *Roman de Perceforêt*, après avoir décrit la pompe magnifique d'un festin où prirent part huit cents chevaliers, l'auteur ajoute : « et s'y n'y eust celui qui n'eust une dame ou une pucelle à son escuelle » (1). Cet usage ne disparut complètement qu'au dix-septième siècle. Viollet-Le-Duc (2) remarque cependant qu'au quatorzième siècle, « on voit, dans des repas somptueux, chaque convive posséder son écuelle à potage ».

Par une délicate attention, on avait soin d'associer ensemble deux convives mutuellement sympathiques l'un à l'autre.

(1) Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, III, 313 ; J. Pichon, *le Ménagier*, II, 105 ; Léon Gautier, *la Chevalerie*, 630.
(2) *Dict. du Mobilier*, I, 414.

Dans *Ivanhoë*, Walter Scott nous montre Richard Cœur-de-Lion, au retour de sa croisade, dans l'humble demeure de l'Ermite, plongeant sa main dans un pâté de venaison et y laissant l'empreinte de ses doigts. Cette habitude de mettre la main à même le plat ne s'était pas complètement perdue au siècle dernier, dans certains milieux où les traditions sont tenaces. Le baron Oscar de Watevillé assure avoir connu dans son enfance des personnes qui, par respect des usages, mangeaient la salade avec leurs doigts. Bien plus, en certaines provinces, au début du dix-neuvième siècle encore, dans les grands dîners, on priait la plus jolie femme de vouloir bien retourner la salade « avec ses belles, ses blanches mains », et c'était un hommage, un honneur que l'on ne pouvait refuser (1).

L'habitude de manger à deux dans la même écuelle et à plusieurs dans le même plat devait rendre nécessaire la propreté des mains, et l'on comprend l'exclamation de Montaigne, déclarant qu'il se passerait malaisément de « se laver à l'issue de table et à son lever ». Mais il convient de dire qu'au temps de Montaigne, si on lavait les mains avant et après le repas, on ne se gênait point, tandis qu'on mangeait, pour s'essuyer les doigts aux bords de la nappe (2).

(1) *Revue de la France moderne*, t. III, p. 51, n.

(2) Dans la relation de son voyage *De San-Francisco au Canada*, Jules Huret conte qu'en revenant à New-York, il vit,

On essuyait les doigts à la serviette et, dans les petits ménages, à la nappe ; en hiver, quand on recevait quelques personnages d'importance, on avait même soin de lui donner une serviette qu'on faisait un peu chauffer. Dans les bonnes maisons, on changeait de serviette à chaque service (1) ; cet usage commençait à tomber en désuétude du temps de Montaigne.

Ce fut bien pis encore, quand on sut se servir de l'instrument à deux ou trois branches connu sous le nom de *fourchette*. Dès ce jour, on se crut dispensé même de se laver les mains. Tant qu'on dut manger avec les doigts, on fut tenu de les avoir propres ; cette précaution devenait inutile du moment où l'on pouvait porter les aliments à sa bouche sans les toucher.

* * *

De quand date l'usage de la fourchette ? Grave

chez Cherry, « le restaurant le plus *chic* de la ville », des gens s'essuyer les doigts et la bouche à même la nappe.

(1) Il est parlé, dans les « Contes d'Eutrapel », de l'usage où l'on était d'enrouler sa serviette autour du banc, quand on voulait garder sa place à cette table enviée. Cette serviette, vous le pensez bien, était à l'avenant du reste, un lambeau de toile à gros fil dont nos marins ne voudraient pas pour leurs voiles. Encore était-ce un grand luxe que d'en avoir, et en plus d'une taverne, les bords de la nappe en tenaient lieu et devaient suffire à tout le monde. (Francisque Michel et Ed. Fournier, *Hist. des Hôtelleries*, I, 311).

COMMENT ON SE LAVAIT LES MAINS, SOUS LE GRAND ROI.

problème qui a donné lieu à d'interminables discussions.

Qui ne se souvient de l'incident de la fourchette dans *Théodora* ? L'épouse de Justinien mangeait-elle ou non avec les doigts ? M. Sardou ayant muni d'une fourchette les doigts byzantins, grand émoi au camp des Aristarques (1). Il y eut deux factions ; on s'abordait en se demandant : « Tenez-vous pour la fourchette ? »

Cueillez les mets avec vos doigts, disait Ovide, s'adressant aux élégantes de son temps ; il y a une certaine façon de manger ; « n'allez pas vous oindre le visage d'une main souillée » (2) : ce qui signifie sans doute : ayez les mains propres avant de vous mettre à table, mais ce qui indique également qu'on n'avait pas de fourchette.

M. Havard (3) prétend que les Grecs et les Romains ont connu la fourchette ; mais ses arguments sont assez spécieux. « Le trident de Neptune, dit-il, n'est, à bien prendre, qu'une fourchette de très vastes dimensions ; nous savons, en outre, par Homère, que les Grecs en possédaient et s'en servaient pour présenter au feu la viande qu'ils voulaient faire griller. Les Romains en ont également fait usage ; on

(1) Cf. l'*Illustration*, 7 septembre 1907.

(2) *Carpe cibos digiti, est quidam gestus edendi ;*
Ora nec immunda tota perunge manu.

(3) *Dict. du Mobilier*, art. *Fourchette.*

en a découvert dans des fouilles anciennes. » Tout cela ne nous paraît pas très démonstratif.

On trouve bien, dans l'intéressant *Recueil d'antiquités* du comte de Caylus, le dessin d'une fourchette d'argent à deux branches, mais trop bien conservée pour une relique découverte dans les ruines de la voie Appienne ; de même, Nicolaï, dans son *Antichità di Pesto*, nous offre un spécimen de fourchette à cinq branches, trouvé à Pæstum, dans le tombeau d'un guerrier, entouré de tout un attirail d'ustensiles dont l'emploi est resté problématique. Mais il y a longtemps que Caylus a été convaincu de s'être laissé jouer par celui qui lui avait vendu sa fourchette ; et dans une polémique récente, au sujet de la fourchette de Pæstum, un savant étranger a prouvé, croyons-nous, que ce petit instrument n'avait jamais servi à l'usage que l'on croyait (1). Anthony Rich, qui est d'un avis contraire, donne les dessins de ces deux fourchettes suspectes dans son *Dictionnaire des Antiquités*.

*
* *

Couteaux et cuillers semblent par contre, avoir été en usage chez les Romains. Le *cultellus* était le couteau à découper ; le *culter coquinaris* (couteau de cuisinier) servait à couper la viande ; les bouchers

(1) *Mosaïque*, 1878, p. 279.

employaient un instrument semblable aux mêmes fins.

On appelait *ligula* ou *lingula* (petite langue) une espèce de petite cuiller ayant certaine ressemblance avec la langue humaine, et servant à manger les confitures, à retirer de l'onguent d'un bocal, à écumer certains plats et à quelques autres usages auxquels la rendait propre sa forme particulière.

Le *cochlear* ou *cochleare* (kokliarion) était la cuiller dont on s'armait pour manger des œufs et des coquillages (MARTIAL). Elle avait un cuilleron à l'une de ses extrémités et se terminait en pointe à l'autre bout. Le large bout servait de coquetier (PÉTRONE) et avec la pointe on tirait le poisson de sa coquille (PLINE).

Nous rions souvent des Chinois (1) et des petits

(1) « On ne saurait disconvenir, écrit le P. HUC, missionnaire apostolique en Chine, qu'un festin vraiment chinois ne peut être qu'un tissu de bizarreries aux yeux d'un étranger peu réfléchi et s'imaginant qu'il ne peut exister pour tous les peuples du monde qu'une seule manière de manger. Ainsi, commencer par le dessert et finir par le potage ; boire le vin chaud et tout fumant dans des godets en porcelaine ; *se servir de deux petites baguettes en guise de fourchette pour saisir les mets qu'on apporte coupés à l'avance par menus morceaux ;* employer, au lieu de serviettes, de petits carrés de papier soyeux et colorié, dont on place une provision à côté de chaque convive et qu'un domestique emporte à mesure qu'on s'en est servi ; quitter sa place, dans l'intervalle du service, pour fumer ou se distraire un peu ; élever les baguettes à la hauteur du front et les placer horizontalement sur sa tasse, pour annoncer à la compagnie qu'on a fini de dîner : voilà autant de particularités capables d'exciter la curiosité des Européens. » *Magasin pitt.*, 1870.

bâtons dont ils se servent pour saisir les mets qu'on leur offre ; mais ils sont fort civilisés, si on les compare à nos ancêtres d'il y a environ trois cents ans. Alors les fourchettes étaient totalement inconnues ; mais chacun possédait son couteau, et, saisissant avec la main la viande mise sur la table, coupait le morceau qui lui plaisait et passait le plat à son voisin (1).

Les premiers ustensiles de table furent donc les couteaux et les cuillers. Fortunat nous apprend que sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier, donnait à manger aux pauvres malades avec une cuiller. Quant aux fourchettes, il n'en est fait mention pour la première fois qu'au commencement du quatorzième siècle (2). En 1328, on trouvait, dans l'inventaire de la reine Clémence de Hongrie, une trentaine de cuillers et *une* fourchette d'or. La reine Jeanne d'Évreux laissa en mourant *une* fourchette soigneusement enfermée dans un étui et soixante-quatre cuillers. En 1379, la duchesse de Touraine avait neuf douzaines de cuillers d'argent et *deux* fourchettes d'argent doré. Pierre Gaveston, favori d'Edouard II, possédait soixante-neuf cuillers d'ar-

(1) *Mosaïque*, ann. cit., p. 400.

(2) Au plus beau temps de la civilisation romaine, sous Auguste, on mangeait avec ses doigts. Non seulement les vers de Martial et d'Ovide, qui certes étaient des raffinés, ne laissent aucun doute sur cet usage, mais en Grèce, même habitude : Plutarque indique, dans ses Règles de civilité, comment on devait manger avec ses doigts.

gent et seulement *trois* fourchettes ; encore étaient-elles destinées à *mengier poires*. Charles V, enfin, avait des fourchettes en or, avec des manches en pierres précieuses, mais à quoi servaient ces rares fourchettes ? à faire de ces grillades de fromage de Bresse et d'Auvergne qu'on mangeait avec du sucre et de la cannelle en poudre.

On avait donc, dès le treizième siècle, des fourchettes pour quelques mets exceptionnels ; on n'en avait pas pour la règle commune. Et nous avons parlé de la cour la plus élégante, de la cour de France et de ses satellites, les cours des ducs d'Anjou, de Bourgogne, etc. Dans les classes aisées, on n'en avait d'aucune sorte.

Pendant tout le moyen âge, les doigts sont la seule fourchette dont se servent les convives de tout rang. Les viandes se passent généralement toutes découpées ; « chacun prend avec trois doigts ce qui lui est offert, ou tend son tranchoir pour le recevoir (1). »

(1) Erasme, *La Civilité*. Bâle possède le couteau et la *fourchette* d'Érasme. Les manches, en argent, portent des gravures dues, croit-on, à Holbein. Sur chaque face de chaque objet se trouve une composition entourée de fraîches arabesques : la création d'Ève et le Feu ; Ève avec Adam et la Terre ; Adam et l'Air ; Adam et Ève chassés du Paradis et l'Eau. Ces précieux objets étaient enfermés dans un étui, d'où ils ne devaient sortir que dans de rares occasions. Le couteau et la fourchette du grand humaniste sont reproduits dans le très savant ouvrage de M. Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, I, 479 (Lausanne, 1899).

Si la viande est grasse et pleine de jus, « il est grossier d'y plonger les doigts ; mais on prend le morceau que l'on veut avec son couteau », pour le porter sur le *tranchoir* (1) : le *tranchoir* est une plaque de métal, de bois ou de pain bis très épais, ronde ou carrée, une sorte de coussin sur lequel on découpe la viande (2).

Chez les pauvres gens, une mie de pain, modelée et creusée avec le doigt, remplaçait les salières. « Du pain pour faire salières » est indiqué dans une description de repas du seizième siècle. Les *tranchoirs* ou *tranchons*, après avoir été de simples rondelles de pain durci, furent en étain ou en laiton ; ils tenaient lieu de nos assiettes modernes. La salière (ou *salie*) se plaçait devant le maître du logis, dont elle indiquait la place ; quelques-unes d'entre elles étaient montées sur roues, afin de pouvoir être envoyées plus facilement aux convives (3).

Si l'aliment est liquide, une sauce par exemple — car les sauces se servaient séparément, dans des

(1) En Turquie, il n'y a pas encore très longtemps, à côté de chaque convive étaient placées de petites galettes molles servant à prendre les mets, car il n'y avait ni couteaux ni fourchettes. La soupe se mangeait à la gamelle et c'est à l'aide d'un petit morceau de galette, placé entre le pouce et l'index, que chacun saisissait lss viandes coupées à l'avance en petits morceaux.

(2) E. Bonnaffé, *Études sur la vie privée de la Renaissance*, p. 37.

(3) Ducéré, *op. cit.*, p. 61.

UN RÈPAS AU XIII[e] SIÈCLE

(D'après une miniature du temps).

(On remarquera l'absence de fourchettes, et le *tranchoir* sur lequel on découpait la viande.)

plats creux ou des écuelles — « on y trempe sa chair après les autres ; si les autres y trempent leur pain, on pourra aussi tremper le sien honnestement, sans le tourner de l'autre costé, après qu'on l'aura trempé de l'un, ny le gadrouiller dedans le plat » (1).

S'il y a une cuiller dans l'écuelle, « on peut la prendre pour y goûter, mais on la rend, après l'avoir essuyée à la serviette » (2).

Un jeune étudiant en médecine de Bâle (3), dînant chez son maître, à Montpellier, rapporte que chaque convive mangeait la soupe avec les doigts, chacun dans son écuelle. « Comme nous mangions la soupe à la mode du pays, c'est-à-dire en la prenant avec les doigts pour boire ensuite le bouillon, un des nôtres chercha noise bien gratuitement à l'hôtesse pour avoir une cuiller, car il n'en existait pas dans la maison et nous n'avions sur la table qu'un seul grand couteau attaché à une chaîne de fer, dont chacun se servait à tour de rôle. On ne connaît pas encore chez nous (en Suisse), l'usage si commode des cuillers (4). »

(1) Calviac, cité par Bonnaffé.
(2) Erasme, op. cit.
(3) *Voyages de Plater.*
(4) Les cuillers sont pourtant signalées presque à l'origine de notre histoire : Sainte-Radegonde, cette princesse tout occupée de pratiques charitables, se servait d'une cuiller pour donner à manger aux infirmes dont elle prenait soin (Cf. *Les Arts au moyen âge et à la Renaissance*, par P. Lacroix, p. 15).

Pour nous résumer, encore à la Renaissance on mangeait toutes sortes d'aliments avec les doigts : les solides sur le tranchoir, les liquides dans l'écuelle. On se servait du couteau (1), mais exceptionnellement de la cuiller ; quant à la fourchette, il n'en est pas question avant le quatorzième siècle.

*
* *

Nous avons dit que les Chinois et les Hindous se servent de fines baguettes d'ivoire ou de bois ; les Orientaux plus rapprochés de l'Europe, de même que les Africains, se servent de leurs doigts. Ainsi, les Arabes mangent encore avec les doigts.

M. Henri Datin a conté, à cet égard, un fait personnel typique.

« Il y a quelques années, écrit-il, chassant aux environs de Tizy-Ouzou, je fus un jour invité à déjeuner chez le caïd des Benny-Yenny. A table, servie à l'européenne, quatre convives : le caïd, son fils, élève de rhétorique au lycée d'Alger, un spahi et moi.

(1) Les couteaux ont des titres d'antiquité incontestables. Le philosophe Posidonius dit, en parlant des Celtes : ils mangent fort malproprement, et saisissent avec leurs mains, comme les lions avec leurs griffes, les quartiers de viande qu'ils déchirent à belles dents. S'ils trouvent un morceau qui résiste, ils le coupent avec un petit couteau à gaine, qu'ils portent toujours au côté. Ces couteaux étaient, présume-t-on, en silex taillé ou en pierre polie. Au treizième siècle, il est parlé de couteaux sous le nom de *mensaculæ* et *artavi*, qu'on a traduit plus tard par *kenivet*, d'où dérive évidemment *canif* (P. Lacroix, *loc. cit.*).

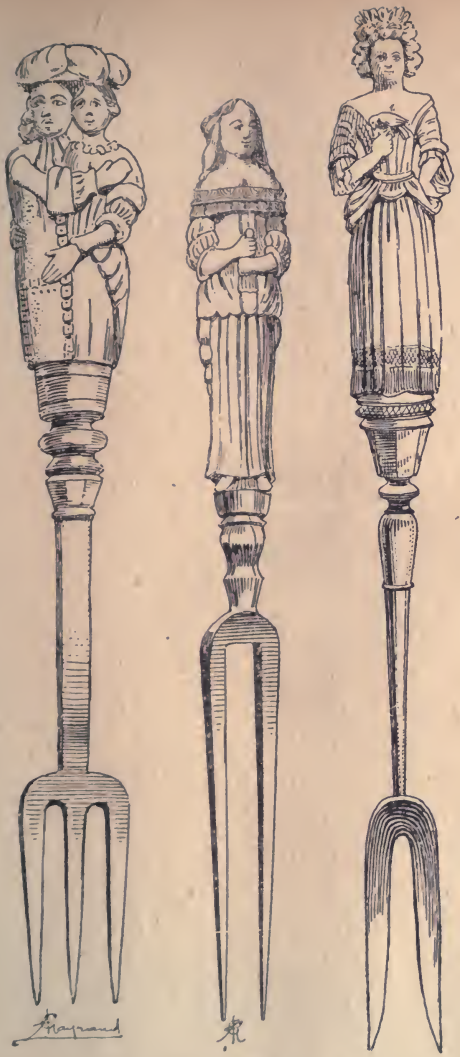

FOURCHETTES DU XVI[e] SIÈCLE.
(Musée de Cluny).

Repas vraiment succulent et animé de la plus franche gaîté.

Comme le jeune lycéen, quoique en possession d'une fourchette, se servait plus volontiers de ses doigts pour porter les mets à sa bouche, en riant, je lui en fis la remarque.

— Au réfectoire du collège d'Alger, agissez-vous de la sorte ?

— Nullement, me répondit-il sans le moindre embarras. On ne me le permettrait pas. Et avec belle humeur :

— Oh ! loin de moi l'idée de critiquer l'usage de la fourchette... chez les autres. Mais, à l'exemple de mes aïeux musulmans, je lui préfère encore mes doigts et, sitôt revenu en vacances en Kabylie, je reprends avec bonheur les anciens errements. »

Une preuve encore que les Arabes ne savent pas se servir de la fourchette, nous est fournie par le docteur Ermete Pierotti (1). « Dans les maisons où l'on se pique de savoir-vivre, dit notre confrère, on s'y sert des trois doigts de la main, et quelquefois, outre les cuillers, on y trouve quelques fourchettes et couteaux ; mais ils sont très dangereux pour l'Arabe qui, en s'en servant pour imiter un Européen, se perce la lèvre avec la fourchette ou se la coupe avec le couteau. Je l'ai vu faire plusieurs fois, et je ne pus

(1) *Mœurs anciennes des Juifs*, p. 50.

m'empêcher d'éclater de rire, ainsi que les autres invités, qui ne pouvaient non plus se contenir, quand le blessé, furieux, rejetait la fourchette de la main gauche et le couteau de la main droite, d'un air qui voulait dire : maudites soient les modes franques ! On appelle ces repas : manger à l'européenne ».

Les fourchettes, pas plus que les cuillers d'ailleurs, ne sont mentionnées dans la Bible. Les tableaux qui représentent les repas d'Emmaüs ou les noces de Cana, ne nous montrent pas de fourchettes.

*
* *

Sur les tables servies qui figurent dans les miniatures des manuscrits du moyen âge et les premières gravures connues (V. p. 241), la fourchette est invariablement absente.

Au milieu de la table, le plat où s'étale la pièce de résistance ; un large couteau à poignée arrondie est à côté ; parfois, une cuiller en forme de spatule. S'il y a une fourche à dents aigues, rappelant vaguement une fourchette, ce n'est qu'un instrument pour aider les convives à achever l'œuvre de l'écuyer tranchant (1).

On connaissait les fourchettes de cuisine qui servaient à tirer la viande des marmites, mais la

(1) Ant. Méray, *La Vie au temps des Libres Précheurs*, p. 246

fourchette de table resta inconnue, en France du moins, jusqu'au règne de Henri III.

A Venise, elle aurait été introduite dès le onzième siècle, par une princesse grecque, épouse du doge Domenico Silvio, laquelle portait ses aliments à sa bouche, « au moyen de petites fourches en or et à deux dents ». Ce fut un scandale si abominable, cette nouveauté passa pour une marque de raffinement si outré, que la dogaresse fut sévèrement objurguée par les ecclésiastiques, qui attirèrent sur elle le courroux divin. Peu après, elle était atteinte d'une maladie repoussante, et saint Bonaventure n'hésita pas à déclarer que c'était un châtiment de Dieu. Olivier Maillard, le terrible prédicateur, fulminait encore, trois siècles plus tard, contre la pécheresse : *Ecce judicium Dei !* s'écriait-il, dans son rude langage. Ce jugement, de si haut qu'il fût tombé, n'était heureusement pas sans appel.

Un texte, emprunté à un voyageur du treizième siècle, prouve que les Tartares de cette époque se servaient de fourchettes pour manger la viande.

On signale l'emploi du même instrument en Italie, dans la ville, au joli nom, de Plaisance, en 1390 ; elle n'apparaîtra que cent ans plus tard, à Venise (1). De l'Italie, elle fut apportée en Angleterre, en 1611, par Thomas Coryate, qui eut à essuyer, pour cet ex-

(1) Gay, *Glossaire*, p. 736.

AU DÉBUT DU RÈGNE DE LOUIS XIV, LA FOURCHETTE COMMENCE A APPARAITRE, MAIS TIMIDEMENT ENCORE.

ploit, une pluie de quolibets : on ne le désigna plus que sous l'épithète de *furcifer*, « l'homme à la fourche ».

Auparavant, elle avait pénétré en France, d'abord timidement : nous l'avons vu signalée seulement dans quelques inventaires princiers ; encore n'affirmerions-nous pas qu'il ne s'agisse de fourchettes à manger les fruits, ou à prendre la soupe, comme nous l'avons dit, à propos de Gaveston, favori de Richard II, lequel possédait trois fourchettes à fruits (destinées à « mangier poires ».)

La fourchette figure encore, ainsi que le couteau, dans la nef du couvert royal, avec l'*essai* : disons, à ce sujet, qu'on *essayait* même l'eau destinée à laver les mains du prince (1). « Le maistre d'hostel appelle l'eschanson et abandonne la table et va au buffet et trouve les bacins couverts que le sommellier a apporté et appresté, il les prend et baille l'essay de l'eaue au sommellier et s'agenouille devant le Prince et lève le bassin qu'il tient de la main senestre et verse de l'eaue de l'autre bacin sur le bord d'iceluy et en faict créance et assay et donne à laver de l'un des bacins et reçoit l'eaue en l'autre bacin et sans recouvrir lesdits bacins, les rend au sommelier. » Ainsi cela se passait à la cour de Monseigneur le duc de Bourgogne.

(1) Olivier de la Marche, *Estat du Duc de Bourgogne*, p. 678 cité par de Laborde, *Notice des Emaux du Musée du Louvre* p. 152.

*
* *

C'est aux mignons que l'on doit l'acclimatement dans nôtre pays de l'instrument auquel l'on tint si longtemps rigueur.

Une révolution aussi capitale dans les usages que celle de manger avec des fourchettes ne dut pas s'opérer sans raison. Cette raison, M. Havard croit l'avoir découverte dans le développement extraordinaire que les cols et les fraises prirent à la fin du seizième siècle. Comme avec de pareils cols, il était impossible de porter les aliments à la bouche avec ses doigts, on dut rallonger les manches des cuillers, et, pour les mets solides, recourir aux fourchettes. Nous préférons l'hypothèse de M. Bonnaffé, qui attribue avec plus de vraisemblance l'importation des fourchettes en France à Henri III, qui avait pu en apprécier l'utilité lors de son passage à Venise. Il est tout de même à noter que, la mode des fraises passée, l'usage des fourchettes se fit plus rare : simple coïncidence, croyons-nous.

*
* *

En revenant de Pologne, Henri III était passé, comme chacun sait, à Venise, où lui fut faite une réception magnifique. Il ne manqua pas de remarquer

à ce repas un singulier instrument dont la commodité était manifeste. A son arrivée en France, il dut en parler autour de lui, et c'est ainsi que l'habitude vint de s'en servir.

Les pamphlétaires, qui ne laissent rien échapper, s'indignèrent de cette innovation ; ils raillèrent les « mignons », qui ne touchaient jamais la viande avec les mains, mais avec des fourchettes, la portaient jusque dans leur bouche, « en allongeant le col et le corps sur leur assiette ». N'avaient-ils pas l'audace de prendre la salade avec cette petite dent fourchue, et non pas seulement la salade, mais les artichauts, les asperges, les pois et les fèves écossés !

Une preuve qu'ils ne savaient pas encore très bien manœuvrer le nouvel instrument, c'est que la plupart « en laissoient bien autant tomber dans le plat, sur leurs assiettes et par le chemin, qu'ils en mettoient en leur bouche ». Et l'impitoyable railleur se moque de ces raffinés, qui lavent leurs mains dans de l'eau « où on avoit trempé de l'iris », bien que leurs mains n'aient touché ni à la viande ni à la graisse, *puisqu'ils avaient des fourchettes.*

Bien que la mode des fourchettes eût pénétré à la Cour, elle ne fut pas, pour cela, adoptée par tous, même dans la haute société (1). Les « dames galantes », au temps de Brantôme, lorsqu'elles man-

(1) Ce qui prouve que les fourchettes étaient, encore au dix-septième siècle, un objet de luxe, c'est l'aventure

geaient des pâtés et autres friandises chaudes, se servaient indifféremment des fourchettes — ou de leurs doigts. Il faut arriver au siècle du grand Roi pour voir les manuels de civilité recommander l'emploi de la fourchette. Encore pendant longtemps, à la table de Louis XIV, le Roi employa-t-il seul cet instrument : les autres convives se tiraient d'affaire avec un couteau et... leurs doigts (1).

* * *

La fourchette est maintenant en usage dans tous les milieux ; il n'est si pauvre ménage qui n'en soit pourvu, fussent-elles en étain ou en fer. Elles sont généralement à quatre dents ; on ne se sert des fourchettes à deux dents que pour manger les huîtres ou les escargots : les fourchettes mentionnées dans un compte de l'argenterie de Charles V étaient à deux dents, deux longues pointes acérées.

que conte l'italien Sébastien Locatelli, dans son *Voyage de France* :

« Un prêtre piémontais, qui se trouvait avec nous, tenta de voler une *fourchette d'argent* sans pouvoir y réussir, car aussitôt ces filles firent grand bruit par toute la maison. Se voyant en butte aux soupçons de tout le monde et craignant qu'on ne finît par le fouiller, il la passa dans une boutonnière de sa soutane, en donnant pour excuse qu'il l'avait gardée afin de se curer les dents. Nous le crûmes, car il se plaignait toujours d'avoir grand appétit, et peut-être en vendant la cuiller aurait-il pu manger à sa faim. » *Voyage*, auct. cit., p. 78.

(1) *Correspondance de Madame*, édition Jaeglé (1880), t. II, p. 191.

Au début du dix-huitième siècle, en Angleterre, on se servait de la fourchette à trois dents, avec un manche en forme de pied de biche ; la quatrième dent apparut sous Georges II ; plus tard, les manches des fourchettes se sont ornés de ciselures, de fleurs, de guirlandes, ou même des armoiries et, plus simplement, des initiales de la personne à laquelle elles appartiennent.

L'emploi de la fourchette pour remuer la salade remonte au début du dix-septième siècle.

Jusqu'à la veille de la Révolution, quand on devait dîner en ville, on envoyait, quelques minutes avant de se mettre en route soi-même, un laquais porter son couteau et sa fourchette au lieu du festin. A défaut de laquais, on apportait ces ustensiles indispensables dans la meilleure poche de son haut-de-chausses. Cette vieille coutume n'a pas, semble-t-il, entièrement disparu de certaines de nos provinces éloignées. Dans quelques contrées rurales de l'Allemagne, de la Suisse et du Tyrol, c'est encore aujourd'hui la coutume de se rendre à un dîner prié avec un petit nécessaire de poche, contenant la cuiller, la fourchette et le couteau.

*
* *

Il semble que du jour où l'usage de la fourchette s'est généralisé, les habitudes de propreté se soient

perdues. Tandis que, à la campagne, où on n'usait pas encore du pratique instrument, « tous alloient laver leurs mains au puits » (1), à la ville, même à la cour, on se contentait de les humecter avec un peu d'alcool ou d'eau parfumée : c'était là toute la toilette du plus grand des Rois, à qui le plus souvent on se bornait à présenter une serviette mouillée, sur laquelle il posait ses augustes doigts.

C'était à qui, d'ailleurs, ferait assaut de malpropreté. TALLEMANT, pour faire l'éloge des personnages les plus qualifiés, ne trouve rien de mieux à en dire « qu'ils étaient fort propres » : Mme de Sablé, dit-il, est toujours sur son lit faite comme quatre œufs et le lit est propre comme la dame. » Mme de Motteville éprouve le besoin de nous confier qu'Anne d'Autriche était « propre et fort nette » ; elle ne néglige pas non plus de nous apprendre que, lors de l'arrivée de la reine Christine à Compiègne, les mains de l'auguste souveraine « étoient si crasseuses, qu'il étoit impossible d'y apercevoir quelque beauté ».

Ecoutez encore un indiscret chroniqueur (2) de la Régence dire du duc de Vendôme, qu'il était d'une si grande malpropreté, qu'on ne se mettait point à table près de lui ; cet autre, disant du père du grand Condé que, s'il eût été propre, il n'eût pas été trop mal ». Un troisième, parlant du célèbre duc d'Enghien,

(1) N. du FAIL, *Contes d'Eutrapel.*
(2) *Journal et Mémoires de Mathieu Marais*, t. II.

AU BANQUET DONNÉ EN L'HONNEUR DU PRINCE DES ASTURIES (1707), L'USAGE DES FOURCHETTES EST DEVENU A PEU PRÈS GÉNÉRAL ; ON REMARQUE, DANS CE DINER OFFICIEL, QUE TOUS LES CONVIVES EN SONT POURVUS.

assure qu'il était sale et vilain. Le croirait-on, le chancelier Séguier lui-même mangeait avec les mains les plus sales qu'on pût voir (1). Mais où nous arrêterions-nous, si nous poursuivions l'énumération jusqu'au bout?

Il serait toutefois, inexact de prétendre que l'on cessa complètement de se laver les mains dès cette époque. Ainsi, en 1667, le cérémonial du lave-mains était encore rigoureusement observé. « S'il arrive qu'une personne de qualité vous retienne à manger, c'est une incivilité de laver avec elle, sans un commandement exprès, en observant que, s'il n'y a point d'officier pour prendre la serviette dont on s'est essuyé, il faut la retenir et ne pas souffrir qu'elle demeure entre les mains d'une personne plus qualifiée (2). »

Mais, pourrait-on dire, c'était mettre bien des façons à une action aussi simple, et l'on semble, en l'espèce, s'en être tenu au simulacre, plutôt qu'à la réalité. L'objection a sa valeur, mais que trouvera-t-on à dire après lecture de ce passage décisif : « Quand on va se mettre à table, *il faut se laver les mains* en présence des autres, quand même on n'en aurait pas besoin, afin que ceux avec qui on met les mains dans le plat ne puissent douter si elles sont nettes (3) » ?

(1) H. Havard, *Le bon vieux temps.*

(2) *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens.* Paris, Josset, 1673.

(3) Duhamel, *Galathée* (1668).

A la bonne heure, voilà qui est parler ! Si vous ne vous préoccupez d'être propre pour vous-même, prenez-en souci pour vos voisins de table.

*
* *

L'imprimeur Armand König, de Strasbourg, a édité, en 1766, des *Éléments de politesse*, (1) d'un certain Prévost, où nous allons voir comment la civilité était entendue au temps de Mme Dubarry. Il y a là, sur la façon de se tenir à table, une double série de recommandations et on ne sait ce dont il faut le plus s'étonner : de ce qui est prescrit ou de ce qui est prohibé. Voici d'abord ce qu'il était conseillé d'éviter :

« Ne poussez point du coude ceux qui sont proches ; ne vous grattez point ; ne mettez point la main aux plats avant que celui qui est le plus considérable ait commencé ; ne témoignez par aucun geste que vous avez faim et ne regardez pas les viandes avec une espèce d'avidité, comme si vous deviez tout dévorer ; qui que ce soit qui distribue les viandes coupées, ne tendez pas précipitamment votre assiette pour être servi des premiers ; quelque faim que vous ayez, ne mangez pas goulûment de peur de vous engouer ;

(1) Prévost, *Elémens de politesse et de bienséance ou la civilité qui se pratique parmi les honnêtes gens.* Avec un nouveau traité de l'art de plaire dans la conversation. Strasbourg. König, 1766, in-12.

ne mettez pas à la bouche un morceau avant que d'avoir avalé l'autre, et n'en prenez point de si gros qu'ils la remplissent avec indécence; ne faites point de bruit en vous servant, n'en faites point non plus en mâchant les viandes, et ne cassez point les os ni les noyaux avec les dents; ne mangez pas le potage au plat, mais mettez-en proprement sur votre assiette; ne mordez pas dans votre pain; ne sucez point les os pour en tirer la moelle; il est très indécent de toucher à quelque chose de gras, à quelque sauce, à un sirop, etc., avec les doigts, outre que cela vous oblige à deux ou trois indécences, l'une d'essuyer fréquemment vos mains à votre serviette, et de la salir comme un torchon de cuisine, l'autre de les essuyer à votre pain, ce qui est encore plus malpropre, et la troisième de vous lécher les doigts, ce qui est le comble de l'impropreté; gardez-vous bien de tremper votre pain ou votre viande dans le plat, ou de tremper vos morceaux dans la salière; ne présentez pas aux autres ce que vous avez goûté; tenez pour règle générale que tout ce qui aura été une fois sur l'assiette ne doit point être remis au plat, et qu'il n'y a rien de plus vilain que de nettoyer et essuyer avec ses doigts son assiette et le fond de quelque plat; pendant le repas, ne critiquez pas sur les viandes et sur les sauces; ne demandez point à boire le premier, car c'est une grande incivilité; évitez soigneusement de parler ayant la bouche pleine; il est incivil de se nettoyer les dents

durant le repas avec un couteau ou une fourchette. »

Voilà ce dont il faut s'abstenir. Voyons maintenant ce qu'il convient de faire, selon notre Aristarque :

« En vous plaçant à table, ayez la tête nue; essuyez toujours votre cuillère, quand, après vous en être servi, vous voulez prendre quelque chose dans un autre plat, y ayant des gens si délicats, qu'ils ne voudraient pas manger du potage où vous l'auriez mise, après l'avoir portée à votre bouche; joignez les lèvres en mangeant pour ne pas lapper comme les bêtes ; que si par malheur vous vous brûlez, souffrez-le patiemment si vous le pouvez; mais si vous ne pouvez pas le supporter, prenez proprement votre assiette d'une main, et la portant contre la bouche, couvrez-vous de l'autre main et remettez sur l'assiette ce que vous avez dans la bouche, que vous donnerez par derrière à un laquais, car la civilité veut bien qu'on ait de la politesse, mais elle ne prétend pas qu'on soit homicide de soi-même ; la bienséance demande qu'on porte la viande à la bouche d'une seule main, et pour l'ordinaire de la droite, avec la fourchette; quand on a les doigts gras, il faut les essuyer à la serviette et jamais à la nappe, ni à son pain. Observez de ne jamais rien jeter à terre, à moins que ce soit quelque chose de liquide, encore est-ce mieux fait de le remettre sur l'assiette; ne goûtez point le vin, et ne buvez point votre verre à deux ou trois reprises, car cela tient trop du familier, mais buvez-le d'une haleine et posé-

ment, regardant dedans pendant que vous buvez; je dis posément de peur de s'engouer, ce qui serait un accident fort malséant et fort importun; outre que de boire tout d'un coup, comme si on entonnait, c'est, une action de goinfre, laquelle n'est pas de l'honnêteté; il faut aussi prendre garde en buvant de ne pas faire du bruit avec le gosier pour marquer toutes les gorgées que l'on avale, en sorte qu'un autre pourrait les compter (1). »

* * *

Nous approchons du moment où les ablutions se feront de plus en plus rares. A l'aiguière et au bassin mobile va succéder la fontaine fixée au mur, mais qui est plutôt un objet d'ornement que d'utilité.

Sous la Restauration, la fontaine disparaîtra à son tour, pour faire place à l'odieux rince-bouche, un emprunt à nos voisins d'Outre-Manche, dont nous n'avons pas lieu d'être fiers.

Ah ! comme nous partageons l'indignation de ce professeur de bienséances, s'écriant : « Il n'y a que des gens grossiers et très impolis qui puissent s'oublier jusqu'à se rincer la bouche à table et rejeter ensuite l'eau. Ce serait une impertinence de faire quelque chose de semblable devant les personnes à

(1) *L'Ancienne Alsace à table*, par Ch. Gérard, p. 299-301.

qui on doit du respect, et il est même malhonnête d'en user ainsi entre égaux. »

Les rince-bouche, longtemps discrédités, vont, paraît-il, revenir à la mode ; du moins l'assure une gazette toujours au courant des usages du grand monde.

« On vient, y lisons-nous, de rétablir à la table du roi d'Angleterre l'usage des bols dits *rince-bouche*, à la fin du repas. Depuis l'exil des Stuarts, l'usage en était aboli, sauf pour le Roi et la Reine. Les autres convives n'avaient plus droit au rince-bouche, et la raison en est assez curieuse.

« Il restait en Angleterre, même à la Cour, de nombreux partisans des Stuarts, et l'on avait remarqué que ces Jacobites, au moment de porter la santé du Roi, faisaient passer leur verre au-dessus du bol d'eau. C'était une manière, convenue entre eux seuls, de montrer que leur toast allait au vrai Roi, par-delà la mer. On supprima les bols pour supprimer la fiction.

« Chez nous, les rince-bouche ont persisté jusqu'à il y a une vingtaine d'années ; on ne se sert plus que de bol, pour les doigts, et c'est probablement ce qu'on a rétabli à la cour d'Angleterre (1). »

Aujourd'hui, dans notre pays, du moins, et dans certains milieux seulement, on se contente de tremper

(1) *Gaulois*, octobre 1906.

ses mains, après le repas, dans des bols en verre, remplis d'eau aromatisée. Cette ablution post-épulaire atteste mieux que n'importe quel document, la survivance des coutumes passées. Encore la note pittoresque de jadis s'est-elle à jamais perdue — et c'est grand dommage.

Vous représentez-vous ce tableau de genre — nous sommes au temps de la chevalerie :

« Lors vint un maistre d'hostel qui moult doulcement se agenoilla devant la damoiselle et luy dict :

« — Ma damoiselle, il est prest quand il vous plaira à laver.

« — Par ma foy, dict-elle, quand il plaira à mes seigneurs qui icy sont. »

A quoi respondit Antoine :

« — Damoiselle, nous sommes tous prests quand il vous plaira. »

Ce petit entr'acte poétique vaut bien, ne vous semble-t-il pas, l'horrible finale du *rince-bouche*?

QUELQUES MEUBLES INTIMES

I. — LE CRACHOIR

Avez-vous observé que nous reléguons aujourd'hui dans quelque coin discret ce que nos pères n'hésitaient pas à étaler au grand jour ? Ainsi certain meuble intime occupait une place d'honneur, dans la pièce où madame faisait ses ablutions; on ne songeait pas à le dérober aux regards.

Il en était de même d'un autre meuble, qui ne fait plus partie du mobilier moderne et dont, par ce temps de « bacillophobie », d'aucuns regretteront peut-être la disparition : nous voulons parler du *crachoir*.

Le crachoir, qu'on appelait, dans les débuts, le « bassin à cracher », ne figure guère que dans les inventaires des rois ou des seigneurs. Quand François de Gaing, un riche seigneur du pays picard, vient à mourir, le 21 juillet 1565, le bailli, accompagné d'experts, procède à l'inventaire des meubles et effets dépendant de la succession. La cuisine est

bien fournie de batterie de cuisine en fer, poêlons, poêles, deux rôtissoires de fer, « une bassynoire »; mais il y a, en outre, deux « *bassins à cracher* et un bassin pour la chambre. » Le bassin à cracher dans la cuisine ! Espérons, pour François de Gaing, que sa cuisinière n'avait pas de distractions, quand elle faisait cuire les repas de son maître.

C'est encore dans la cuisine qu'était la vaisselle d'étain, aussi variée que nombreuse : écuelles, assiettes, saucières, salières, plats de toute espèce, flacons, pintes, chopines, aiguières, « roquilles »; un grand bassin à laver, et un autre petit, « à cracher »; enfin, les cuillers et fourchettes (1).

D'après ce texte, le plus ancien que nous ayons relevé, il ne paraît pas que le crachoir remonte au delà du seizième siècle (2). A cette époque, les crachoirs étaient de petite taille, presque toujours en métal, souvent en argent. Ils avaient généralement la forme de petits vases à large fond et à goulot légèrement étranglé à sa base, puis évasé à

(1) *Nos Pères*, par le marquis de Belleval, p. 226 et suiv.

(2) Si l'on s'en rapporte, cependant, à la relation des voyages que firent, vers la fin du treizième siècle, au Catay, les deux frères Marco-Polo, marchands vénitiens, les Khans des Mongols auraient imposé, dès cette époque, l'usage des crachoirs portatifs. « Dans l'espace d'un mille autour du palais où le Khan fait sa résidence, il règne un si profond silence qu'on n'y entend pas le moindre bruit; on n'a pas même la liberté de cracher dans le palais, et les barons font porter près d'eux, pour cet usage, un vase couvert. » *Le Centre médical*, mars 1908.

son sommet, et garni d'un fin treillage, à travers lequel filtrait la salive. On en faisait également en manière de plateau ou de bassin (1).

Le mot le plus fréquemment employé est celui de *bassin*, mais on rencontre aussi celui de *crachoir* : dans la vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France, en 1572, l'année de la Saint-Barthélemy, figure « un crachoir » d'argent, garni de son couvercle à treillis, pesant « trois marcs, quatre onces et deux gros ».

Henri IV avait commandé à son orfèvre « un petit bacin d'argent à cracher (2) ». Le roi n'était pas seul à posséder des bassins à cracher en argent ; nombre de personnages de qualité en étaient également pourvus (3).

Le crachoir destiné à recueillir la salive du Roi-Soleil mérite une description : il était « ciselé de godron par le bas, et par-dessus, d'un bord de fleur de lis avec des portans par les bouts, sortant de deux mufles de lion, portés par quatre consoles en pattes de bouc ». Cette superbe pièce, haute de 11 pouces, longue de 23 et large de 17, pesait, son bassin compris, plus de 225 marcs.

(1) *Dictionnaire du mobilier*, de Havard, t. I, col. 1008.

(2) « A David de Vimont, orfèvre du roy, — pour ung petit bassin d'argent à cracher. » *Comptes royaux*, reproduits dans le *Glossaire français du moyen âge*, par Léon de Laborde (Paris, 1872), p. 150.

(3) Cf. *Glossaire archéologique*, de V. Gay, col. 95.

Outre ce meuble des grands jours, Louis XIV possédait cinq autres crachoirs, tous de forme octogone, dont deux en bois du Brésil, deux en sapin verni et un en marqueterie d'écaille.

On retrouve des bassins à cracher en argent — et la remarque ne laisse pas d'être piquante — chez de simples particuliers, tels que la femme du tapissier Poquelin, la mère de Molière. On est moins surpris d'en rencontrer chez le cardinal de Polignac : un prince de l'Église pouvait se permettre cette coûteuse fantaisie. Plus tard on substitua presque partout aux crachoirs en métal des crachoirs en faïence, en porcelaine, en vernis ou laque du Japon.

*
* *

Il semblerait, d'après ce que nous venons d'écrire, que nos ancêtres avaient l'habitude de cracher souvent, pour qu'on ait songé à inventer d'aussi bonne heure les crachoirs. Rien n'est plus certain; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que, malgré ou à cause du crachoir, ils ne renoncèrent pas à leur déplorable habitude de projeter leur excrétion salivaire un peu partout, sans s'inquiéter où elle pouvait tomber. Nous avons naguère rapporté, d'après M. Edmond Bonnaffé (1), une anecdote des plus plaisantes à ce sujet.

(1) *Etudes sur la vie privée de la Renaissance* (Paris, 1898), p. 115 et suiv.

« Un jour, le seigneur Angelo conduisit dans un riche boudoir l'ambassadeur du roi d'Espagne, qui, sur la renommée de l'Imperia, une célèbre courtisane, était venu pour la voir. A l'aspect de la dame, qui était magnifique, il fut émerveillé. Il se tut un bon moment et, ayant envie de cracher, il se retourna vers un des gens de sa suite et lui cracha au visage, disant :

« — Ne te fâche pas, il n'y a pas ici d'endroit plus laid que ta figure.

« Cette action, bien qu'incivile, fut très agréable à l'Imperia, pensant qu'on ne pouvait mieux louer sa beauté et celle de son appartement. Elle remercia l'ambassadeur, lui disant toutefois qu'il devait cracher sur le tapis, qui était étendu par terre pour cet objet. »

Mais, direz-vous, ceci se passait en Italie ; attendez la suite, et vous verrez qu'en France on n'était pas mieux éduqué sous ce rapport.

Vous avez certainement lu La Bruyère. Vous rappelez-vous le portrait qu'il trace de Giton ?

« Giton a le teint frais, le visage plein et les joues pendantes, l'œil fixe et assuré, les épaules larges, l'estomac haut, la démarche ferme et délibérée : il parle avec confiance ; il fait répéter celui qui l'entretient, et il ne goûte que médiocrement tout ce qu'il lui dit ; il déploie un ample mouchoir et se mouche avec grand bruit ; il *crache fort loin* et il éternue

fort haut ; il dort le jour, il dort la nuit et profondément ; il ronfle en compagnie (1). »

Le croquis est pris sur le vif ; le peintre de mœurs nous peint un gentilhomme de son temps : *ab uno disce omnes* (2).

Mais ce n'est pas dans ce seul passage de son livre qu'on trouve une allusion aux pratiques de la « bonne société ». La Bruyère, dans le portrait de Ménalque, (sous ce nom d'emprunt il faut reconnaître le duc de Brancas, l'homme le plus distrait de son temps), nous montre celui-ci *crachant sur le lit*, « dans une chambre où il est familier », *mais qui n'est pas la sienne.*

Un autre jour, « il est retenu au lit pour quelque incommodité : on lui rend visite, il y a un cercle d'hommes et de femmes dans la ruelle qui l'entretiennent, et en leur présence, il soulève sa couverture et *crache dans ses draps* (3) ».

Même au temps des *Précieuses*, ces pratiques

(1) *Caractères de La Bruyère*, (Paris, F. Didot), avec notes, par Schweighæuser, ch. VI.

(2) Dans un petit ouvrage, imprimé en 1615 à Montbéliard, et portant le titre singulier de *Le Galatée*, nous relevons, entre autres prescriptions de ce code de bienséance, les suivantes : « Il n'est pas honneste de se gratter estant à table. Il faut aussi, en ce temps-là, que *l'homme s'abstienne de cracher autant qu'il lui sera possible* et s'il lui faut en venir là, qu'il le fasse de quelque gentille façon... » Sahler, *Montbéliard à table*, p. 105. Champion, éditeur.

(3) *Caractères*, édition citée, ch. XI, p. 234.

avaient cours. Un anecdotier de l'époque raconte qu'un sieur Boutard fit un soir, chez une Précieuse, amie du poète Malherbe, la vicomtesse d'Auchy, un sermon sur les différentes manières de cracher en société : il n'en distingua pas moins de cinquante-deux, dont il fit la démonstration aux dépens des tapis de la vicomtesse (1). A la suite de cette conférence, qui avait fait grand bruit, Boutard fut nommé secrétaire d'ambassade. On savait récompenser, en ce temps-là, les actions d'éclat.

*
* *

Voilà, n'est-il pas vrai, un sport passablement dégoûtant et les civilisés que nous sommes ou que nous prétendons être s'indigneraient si on leur prêtait de telles pratiques. C'est à croire, en ce cas, que les Boliviens ne goûtent guère les bienfaits de la civilisation ; oyez plutôt le récit d'un voyageur français, dans ce lointain pays.

M. Émile Barbier — c'est notre narrateur — demande une chambre « dans le meilleur hôtel de Sucre ». Nous lui laissons la parole :

«... Après cinq nuits de campement à la belle étoile, ou à peu près, notre déconvenue est grande. Mais la philosophie est le complément indispensable du bagage de tout voyageur en Bolivie. Le mieux est

(1) *L'art et le confort dans la vie moderne*, par H. Havard, p. 103 ; cf. les *Annales polit. et lit.*, 1902, t. II, p. 278.

d'écarter, selon l'usage, le lit de la muraille et, sans tarder, de prendre, tant bien que mal, le repos si désiré. Mais pourquoi cet écartement du lit, *selon l'usage* ? La chose est simple. Dès Oruro, lorsque vous aurez été introduit dans une chambre d'hôtel, vous aurez pu y remarquer cette pancarte significative en gros caractères : IL EST DÉFENDU DE CRACHER CONTRE LA MURAILLE. C'est, paraît-il, un passe-temps, un délassement cher aux habitants du pays, que de s'allonger sur leur lit et de lancer au plafond ou contre les murs des jets de salive multiples et variés. Chacun prend son plaisir où il le trouve... Mais la précaution est nécessaire d'isoler sa couchette et d'éviter le contact de tels murs.

« Ce qui frappe encore dans les chambres du meilleur hôtel de Sucre, aussi bien que dans toute la Bolivie, c'est la présence d'une queue de cheval accrochée le long de la toilette. Un ou deux peignes, malheureusement pas toujours d'une irréprochable propreté, sont plantés à même dans la crinière. Il est convenu, sur la côte du Pacifique, qu'un voyageur n'a besoin de se munir, avant son départ, d'aucun ustensile de toilette. C'est l'affaire de l'hôtel qui lui ouvrira ses portes, de tout prévoir. Sauf les draps de lit, toutefois ! Après cela, si le cœur vous dit d'utiliser pour votre chevelure le peigne commun, ne vous gênez pas (1) ! »

(1) *Le Tour du monde*, 9 février 1907.

Contrairement à la Bolivie, ce pays relativement jeune, la Chine, l'antique Chine est en voie de modernisation. Il suffira, pour le prouver, de citer deux articles du récent règlement impérial, livre XVI, chapitres VIII et XIII. L'article 23 de ce dernier chapitre

CRACHOIR EN FAIENCE DE DELFT.
(XVIII[e] siècle).

porte cette inscription : « Dans toutes les salles, on placera des *crachoirs* (1). »

(1) De même, dans l'Inde, il existe un crachoir dans chaque coin du *durbar*. Il fait partie des meubles qu'on donne en dot a la femme hindoue au moment de son mariage. Consciencieu-

Lisez, en outre, le dixième article du chapitre VIII : « Personne, dit cet article, quel que soit son rang à la maison, supérieur ou inférieur, ne pourra faire ses besoins dans un lieu vague. » Il n'est pas douteux que les Chinois se civilisent, puisqu'ils ont déjà *crachoirs* et w.-c. (1).

***

Nous en aurons fini avec l'histoire du crachoir, en contant un épisode qui met dans tout son jour les beautés de la pudeur administrative.

Il existe, dans une des nouvelles salles du musée du Louvre, un objet d'aspect bizarre, sorte d'artichaut en argent ciselé, déposé sur une assiette, et qui est désigné au catalogue sous l'étiquette : *Drageoir de Louis XVIII*. Drageoir est, en l'espèce, un assez joli euphémisme, car il s'agit, tout prosaïquement, d'un crachoir.

Le fonctionnement de l'appareil est des plus simples. Le soulève-t-on, les feuilles s'écartent. Quand on le repose, elles se referment.

Le roi l'avait à sa portée sous sa table et il pouvait, sans incommoder ses visiteurs, extérioriser son catarrhe.

sement lavé tous les matins, il est presque un meuble de luxe et consiste en un vase de cuivre, le plus souvent (Cf. *Mœurs médicales de l'Inde*, par le Dr Paramananda Mariadassou, p. 57).

(1) L'*Indépendant tonkinois*, 7 juillet 1906.

Et voilà ce qu'en termes administratifs, on appelle le « drageoir de Louis XVIII » !

Si, comme certains l'affirment, des mœurs chastes font la grandeur d'un pays, nous pouvons être tranquilles : la France peut traverser encore beaucoup de crises, elle sera toujours sauvée par la pudeur de ses fonctionnaires.

II. — VAS NECESSARIUM.

Le maréchal de Villeroi, qui avait été gouverneur d'un enfant-roi, avait coutume de dire : « Il faut tenir le pot de chambre aux ministres, tant qu'ils sont en place et le leur placer sur la tête quand ils n'y sont plus (1). » Et il ajoutait : « Quelque ministre des finances qui vienne en place, je déclare que je suis son ami, et même un peu son parent ». Singulières maximes pour élever l'âme d'un jeune prince destiné à régner; mais le vieux militaire, qui était un homme d'une sagesse profonde, entendait affirmer par là qu'il n'est pire servitude, même pour les personnages du plus haut rang, que celle de nos misères physiologiques.

Il y a, dans Hérodote, une histoire qui comporte la même moralité. Hérodote raconte qu'Amasis, se voyant méprisé des Égyptiens, à cause de l'obscurité de sa naissance, fit briser le vase d'or dans lequel il

(1) Le fils du médecin DURET disait « qu'il fallait tenir le bassin de la *chaise percée* à un favori, pour l'en coiffer après, s'il venait à être disgracié ». Le mot est cru, mais il est de son temps. (*Le Palais Mazarin*, par de LABORDE, p. 152).

avait accoutumé de vomir, d'uriner, et de se laver les pieds; il en fit fabriquer une statue de dieu, qu'il érigea au milieu d'une place publique. Les Égyptiens rendirent de grands honneurs à cette image. Amasis, alors, leur révéla à quel usage avait primitivement servi le métal dont elle était formée, et se faisant à lui-même l'application de l'apologue, revendiqua et obtint dès ce moment les hommages qui lui étaient dus (1).

Le conte d'Hérodote ne laisse aucun doute sur l'existence du « vase nécessaire » dans l'antique Egypte, bien qu'on n'ait point découvert d'ustensile de ce genre dans les hypogées de Thèbes ou de Memphis. Il n'est guère admissible, cependant, que le premier Pharaon de la première dynastie soit sorti nuitamment de son palais, en pantoufles et en robe de chambre, pour aller porter son tribut au Nil. N'eût-il eu sous la main, en cas de besoins, qu'un brûle-parfums d'or ou d'onyx, qu'il s'en serait philosophiquement accommodé.

*
* *

Le doute n'est plus permis en ce qui concerne la Grèce, bien que nous manquions de détails à ce sujet; il n'en est pas de même pour Rome.

A Rome, quand un maître voulait appeler son es-

(1) *Intermédiaire*, 1885, col. 523.

clave, il ne s'exprimait que par signes: un coup de sifflet, un claquement des doigts ou de langue. Claquer des doigts (*digitis concrepare*) était l'ordre pour le serviteur d'accourir. Mais ce geste avait une signification particulière pendant la nuit, ou si le maître était à table : alors, l'esclave devait apporter le vase... que vous devinez.

Martial, ce peintre incomparable des mœurs de son époque, n'a pas manqué de faire allusion à cet usage. Martial vivait dans les antichambres des riches débauchés; il attendait le petit lever de ses protecteurs et sollicitait l'invitation à dîner, que les grands adressaient d'habitude à ceux qu'ils considéraient comme leurs *clients*, ces parasites pique-assiettes qui grouillaient dans les faubourgs de la ville.

Le poète favori des Romains n'avait pas la moindre vergogne; il avoue qu'il flattait les subalternes de la cour impériale, pour avoir la robe et le souper (1).

« Si je veux dîner chez Gallus, écrit Martial, il faut que je sorte de chez moi de bonne heure, car il demeure de l'autre côté du Tibre et je dois attendre son réveil. Si je dîne chez Tulla, il se trouve que son vieux Falerne est remplacé pour moi par du vin détestable. Si je vais saluer Bassa le matin, il me reçoit accroupi sur un vase d'or, l'infect ! il lui en

(1) *Médecine et mœurs de l'ancienne Rome*, par le docteur Dupouy, p. 282-283.

coûte plus cher pour vider son ventre qu'il ne lui en coûterait pour remplir le mien pendant toute une année !... »

Parlant d'Antoine, dont Cicéron nous a fait connaître les habitudes dissolues, Pline (1) nous confirme le dire de l'orateur romain. Messala, dit dans un autre endroit l'historien de la nature, accusa Antoine de s'être servi de vases d'or pour les usages les plus obscènes, « action propre à faire rougir Cléopâtre elle-même ». Il avilit l'or, ajoute Pline, pour mieux insulter à la nature : *In contumeliam naturæ vilitatem auro fecit* (2).

Pétrone, dans le festin de Trimalcion (3), appuie ce que nous dit Martial d'une coutume qui dérivait des Grecs. C'était, chez ces derniers, comme dans beaucoup d'autres pays, l'usage que les hommes se livrassent sans contrainte aux plaisirs de Bacchus, quand les femmes étaient sorties de table.

Eschyle et Sophocle, dans leurs drames satiriques, parlent déjà des vases que les convives, au plus fort de la discussion, se jetaient à la tête, lorsqu'ils commençaient à être gris (4). Mais les mauvais sujets de Mégare qui inondèrent un certain Conon

(1) Pline, *Hist. nat.*, liv. VIII, par. 16 ; liv. XIV, par. 22 ; liv. XXXIII, par. 3.

(2) *Mémoires de littérature*, par M. de Pastoret, p. 429.

(3) Ch. 27, p. 97, édition Burmann.

(4) Athénée, I, 30, cité par C.-A. Bœttiger, *Sabine ou matinée d'une dame romaine à sa toilette*, p. 29.

du produit de leur *scaphium*, n'avaient pas, eux, le prétexte d'ivresse à invoquer; aussi les condamna-t-on fort justement, en dépit de l'habile plaidoirie que prononça, pour leur défense, l'aigle futur des Philippiques, le célèbre Démosthène (1).

Ce mot de *scaphium* rappelle bien la forme oblongue, semblable à une nacelle, de ce vase, qui était souvent fait des métaux les plus précieux. Saint Clément, d'Alexandrie, s'élevait avec force contre les raffinés de son temps qui possédaient des vases de nuit en argent (2).

Ceux qu'on fabriquait le plus généralement étaient en bronze. Le bronze de Corinthe avait-il la même composition que notre bronze, nous n'avons pas qualité pour en décider; tout ce que nous en pouvons dire, c'est que Cicéron se moquait des prétendus connaisseurs qui sentaient ces vases, pour juger, à l'odeur du métal, si celui-ci était bien du bronze de Corinthe (3).

*
* *

En raison de leurs destinations multiples, les récipients qui n'ont pas été inconnus des Grecs et

(1) *Dictionnaire de la santé*, de Fonssagrives, cité par l'*Intermédiaire*, 1885, *loc. cit.*

(2) V. les commentateurs de Pétrone, c. 27, p. 96.

(3) Cf. *le Mercure allemand*, mai 1800, p. 225 et Scherer, sur la *Chimie*, édition de 1800, cités par Boettiger.

LA CONSULTATION.

(Dans ce tableau de l'École hollandaise, on voit que le « vase nécessaire » est placé ostensiblement sur une chaise : la « table de nuit » restait à créer.)

des Romains — ainsi que nous venons de l'amplement démontrer — ont porté chez nous différents noms.

On connaît l'anecdote, si souvent contée, dont le bon roi saint Louis fut le héros.

Saint Louis s'était rendu de nuit, à matines, à l'église des Cordeliers, accompagné de quelques-uns de ses gens. Il chevauchait paisiblement, quand tout à coup il se sent la tête inondée : quelqu'un, par méprise, lui avait laissé tomber sur le chef... ce qu'il n'est pas besoin de plus explicitement désigner. Le roi, loin de se fâcher, fit faire une enquête, et ayant appris que la chambre d'où était parti le projectile malodorant était occupée par un étudiant sans fortune, lui fit donner la prébende de Saint-Quentin en Vermandois, « pour ce qu'il estoit coustumier de soy relever à cette heure pour étudier (1) ».

D'aussi mauvais goût est la plaisanterie, celle-là volontaire, faite à M. de Charnacé, seigneur du Gué d'Argent et à son fils qui, passant à cheval dans le village de Blou, reçurent sur la tête le contenu d' « un pot comme pot à pisser » et qui le dimanche suivant, s'entendirent chansonner au sortir de la grand'messe :

(1) *Sciences et Lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par P. Lacroix, p. 21, fig. 21.

Monseigneur du Gué d'Argent,
Et son fils pareillement,
Montés sur une jument,
Ont eu du *pot à pisser* largement (1).

Nos aïeux les Gaulois, qui ne s'embarrassaient pas de périphrases, ont longtemps employé ce terme, un peu cru, mais très technique, dont les poètes eux-mêmes ne dédaignèrent pas de faire usage.

Le lict faut couvrir, tapisser
Et donner le *pot à pisser*
Ainsi comme il est de raison.

dit l'auteur des *Ténèbres du mariage* (2).

A la Cour, même, on n'usait pas d'autre vocable. Brantôme, en quelque endroit de ses *Dames galantes*, nous parle d'une de ces « honnestes » personnes, dont « l'haleine sentoit plus qu'un *pot à pisser* d'airain ». Il est vrai, ajoute-t-il, en manière d'excuse, qu' « elle estoit un peu sur l'âge ».

*
* *

Cependant le mot « pot de chambre » apparaît dans les inventaires dès le seizième siècle (3). La

(1) Lettres de rémission accordées à M. de Charnassé (1529) ; citées par M. Pierre de Vaissière. *Gentilshommes campagnards*, p. 117.

(2) Cf. *Le Dictionnaire du Mobilier*, de Havard, t. IV, col. 550.

(3) « 1560. Ung pot de chambre ressemblant à cacydoine, estimé 1 l. (Inventaire de François II, dressé à Fontainebleau) ». *Notice des Émaux du Musée du Louvre*, par L. de Laborde, p. 459.

belle Gabrielle en possèdait un en « argent blanc » (1).

Le médecin Héroard, précepteur du jeune Louis XIII, ne nous cèle point (2) que le futur roi souhaitait d'avoir « le pot de chambre, en argent comme celui de Gabrielle, » Mlle de Vendôme.

Mazarin en avait au moins deux, du même métal, dans sa riche garde-robe et un en verre, qu'on habillait d'une « couverte de velours, garnie d'un mollet d'or ».

Louis XIV les avait exigés en argent (3), et marqués à ses armes. De même la fille du Régent, Mlle de Beaujolais (4). Où la vanité va-t-elle se nicher ?

Dans les intérieurs moins somptueux, on se contentait de vases en étain. Le gazetier Loret, rapportant ses impressions sur la foire Saint-Germain, nous apprend qu'il y avait gagné

Une ustencile de ménage,
Sçavoir un pot d'étain sonnant...

(1) *Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599).

(2) *Journal d'Héroard*, t. I, p. 296.

(3) A propos de vases en argent, voici une amusante anecdote où un de ces vases joue un rôle. La princesse Elisabeth, abbesse d'Hervord, était très distraite ; un jour, voulant aller au bal masqué, elle demanda, au lieu de masque, un pot de nuit ; quand on le lui eut apporté, elle chercha les rubans pour se l'attacher, le prit par l'anse, et dit sérieusement : « Que ce masque sent mauvais ! » Enfin, l'ayant regardé de plus près, elle s'aperçut que c'était son pot de nuit d'argent. Un autre jour, voulant aller à la chaise percée, elle s'assit dans la cheminée et se brûla le derrière. (*Curiosités anecdotiques*, p. 266).

(4) *Les Filles du Régent*, par Ed. de Barthélemy, t. II, p. 360.

On en fit aussi en cuivre, plus légers et pourtant plus solides que les pots d'étain, et que l'on emportait en voyage. La plupart des chambres d'auberge étant privées de cet accessoire indispensable, la précaution n'était pas superflue. Chapelle, écrivant à son ami Moreau, déplorait gaiement cette lacune. « Je me contenterai seulement de vous dire, pour vous exciter à compassion — mandait-il du couvent de Saint-Lazare, — que je suis dans un lieu où on me donne tout ce qui m'est inutile et rien de ce qui m'est nécessaire. J'ai un bénitier et je n'ai point de pot de chambre auprès de mon lit. »

Les officiers municipaux chargés de veiller aux préparatifs de la cérémonie de l'entrée de la reine Anne de Bretagne à Paris, avaient été plus prévoyants : ils avaient, dit-on, poussé l'attention jusqu'à placer, de distance en distance, de petites troupes de dix ou douze personnes, avec des vases... de jour, pour les personnes, dames et demoiselles du cortège qui se trouveraient pressées de quelque besoin (1).

Dans la relation du banquet qui fut offert à Anne de Boleyn, lors de son couronnement (2), il est fait mention de certains détails, dont une notice du temps nous livre sans malice la crudité.

(1) *Des Cérémonies du Sacre*, par LEBER, p. 94 (D'après SAINT-FOIX, *Essais historiques sur Paris*, édition de 1754, 1re partie, p. 100.

(2) Cf. le *Livre des Singularités*, par Philomneste (Gabriel PEIGNOT), p. 256.

« La coronation faite, ladite dame (Anne de Boleyn) fut conduite en une grande salle qui luy estoit appareillée pour disner. La table estoit fort longue et estoit l'archevesque de Canterbury assis à table bien loing d'elle.

« Ladite dame avoit à ses pieds deux dames sous la table pour la servir de ce que secrètement elle pourroit avoir affaire, les deux autres qui estoient debout auprès d'elle, l'une d'un costé, l'autre de l'autre, bien souvent levoient un grand linge pour la cacher que l'on ne la pust veoir quand elle se vouloit ayser en quelque chose. » Rien de plus touchant et cependant rien de plus naturel que semblables précautions.

*
* *

Au dix-huitième siècle, on substitua, dans la confection des vases nocturnes, au métal la faïence et la porcelaine; mais certains, comme le fermier général Bouret, ne se servaient que de vases en porcelaine de Chine; d'autres préféraient la porcelaine de Saxe à fleurs, oiseaux ou figures. Louis XV, la dauphine, Mme de Pompadour mettaient à la mode, par patriotisme, la porcelaine provenant de la fabrique royale de Vincennes. La porcelaine de Sèvres eut aussi ses amateurs.

Ouvrez les Mémoires de Mme Campan, vous y

verrez que Franklin était si fort à la mode qu'à l'exposition des porcelaines de Sèvres, on vendit, sous les yeux de Louis XVI, le médaillon de l'honnête Américain. La comtesse Diane (de Polignac) avait pris feu pour lui. Que fit Louis XVI ? Il commanda à la manufacture de Sèvres, témoigne Mme Campan, un vase de nuit au fond duquel était placé le médaillon avec la légende si fort en vogue : *Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis*, et l'envoya en présent d'étrennes à la comtesse (1). Disons, à son excuse, que Louis XVI n'était pas coutumier de telles galanteries.

*
* *

Une curieuse gravure sur bois d'Albert Dürer (2) montre quelle était la place assignée au *vas necessa-*

(1) *Interméd. des Cherch. et Cur.* (1887), col. 745.

(2) Nous la reproduisons, d'après la *Mosaïque*, 1873, p. 136. A remarquer la forme scaphoïde du vase. Cette forme s'est conservée pour l'urinal en porcelaine connu sous le nom de *Bourdaloue*. On sait ce qui a donné naissance à cette appellation : aux sermons de cet orateur chrétien, dont le talent était aussi classique que long et ennuyeux, nos grand'mères avaient pris l'habitude de dissimuler sous leurs vertugadins le vase en question, en prévision sans doute des effets que pouvait leur produire l'éloquence du révérend père. Les étains de ces vases étaient de véritables objets d'art.

A l'*Exposition des Arts de la Femme*, en 1892, on avait réuni un assez grand nombre de ces « lacrymatoires de la décadence », que des artistes anonymes, de Sèvres et de Saxe, avaient décoré avec un goût digne d'un meilleur objet.

rium, à l'époque où cette gravure fut composée (1525). On remarque ici le vase en question » au pied du lit, dont les oreillers froissés, la couverture en désordre,

A L'ÉPOQUE D'ALBERT DÜRER, LE *vas nocturnum*, DE FORME SCAPHOÏDE ÉTAIT PLACÉ AU PIED DU LIT.

et les courtines à demi relevées semblent annoncer qu'un malade a fait effort pour quitter sa couche et « poser », afin de laisser à ses amis son portrait, comme dernier souvenir. C'est également au pied du

lit, sur un marchepied, qu'est placé le pot de chambre, sur la vignette d'une édition des *Fables d'Ésope*, imprimée en 1501 (p. 128).

Plus tard, on déposa l'objet sur une chaise à portée de la main, ainsi qu'on le voit dans le joli tableau de Brekelenkamp, qui figure dans une des salles de la galerie La Caze, au Musée du Louvre. Ensuite, on le dissimula aux regards, en le faisant glisser sous le lit, jusqu'au jour où il trouva un dernier asile dans une table destinée à l'enfermer.

*
* *

Pour terminer, laissez-nous égrener tout un chapelet d'anecdotes, où le vase nocturne a joué un rôle, a même failli provoquer des émeutes !

Un jour, au temps de la Régence, il y a grand émoi au Palais-Royal. Le Régent et la Régente ont eu, chuchote-t-on, une dispute homérique. La cause de cette dispute, vous la chercheriez vainement. Nous préférons venir de suite au fait, et vous dire quel *casus belli* avait éclaté tout à coup au sein d'un ménage « aussi uni par l'indifférence, que d'autres le seraient par l'amour (1)».

La princesse s'était plainte que Mme de Parabère était venue dans son petit jardin et dans sa garde-robe, et qu'elle s'était moquée de ses pots de cham-

(1) *Les Maîtresses du Régent*, par M. de Lescure, p. 272.

bre. Elle pleura beaucoup et prit le parti de se retirer à l'abbaye de Montmartre (1). Mme d'Orléans ne s'était pourtant jamais montrée jalouse : elle avait été jusqu'à accueillir Mme de Parabère enceinte au Palais-Royal ; elle voulait bien lui tout permettre, excepté de se moquer de ses pots de chambre !

L'historiette suivante nous montre que, même au dix-huitième siècle, où l'on se piquait de belles manières, on avait parfois des sujets de conversation qui nous choqueraient fort aujourd'hui. L'Anglais Horace Walpole, lors d'un de ses séjours à Paris, sortant d'une soirée chez Mme du Deffand, écrivait, à la date du 19 novembre 1765 :

« Le Dauphin est à la mort : chaque matin, les médecins rédigent un compte rendu de son état... l'avant-dernier soir on en a produit un dans un souper où j'étais, on l'a lu, et il disait que le prince avait eu une évacuation fétide. Je vous en demande pardon, quoique vous ne soyez pas au souper. La vieille dame chez qui nous étions, s'est écriée : « Oh ! mais on a oublié de mentionner qu'il a renversé son pot de chambre et qu'on a été obligé de le changer de lit. » Là se trouvaient réunies plusieurs dames du plus haut rang... Leur gaieté vaut leur délicatesse (2) ».

C'est à la même Mme du Deffand, qui était aveugle, qu'on fit une plaisanterie, d'un goût plutôt douteux,

(1) *Journal de Mathieu Marais*, 24 avril 1721.

(2) *Les Demoiselles de Verrières*, par Gaston Maugras, p. 4. (n.)

dont elle ne se montra, cependant, nullement choquée, à preuve la lettre suivante, qu'elle écrivait à son excellente amie, Mme de Choiseul :

« Je voudrais, chère grand'maman, vous peindre, ainsi qu'au grand abbé, quelle fut ma surprise, quand hier matin on m'apporta, sur mon lit, un grand sac de votre part. Je me hâte de l'ouvrir, j'y fourre la main, j'y trouve des petits pois, les premiers que j'eusse vus, et puis un vase. Quel peut-il être ?... Je le tire bien vite : *c'est un pot de chambre* ! mais d'une beauté, d'une magnificence telles, que mes gens, tout d'une voix, disent qu'il en fallait faire une saucière. Le pot de chambre a été en représentation hier toute la soirée et fit l'admiration de tout le monde. Les pois, dont il y avait une grande casserole toute pleine, furent mangés sans qu'il en restât un seul. » (1).

*
* *

Le récit qui va suivre est trop savoureux, pour que nous songions à y apporter la moindre modification : nous l'empruntons textuellement à une revue de curiosités (2), où l'on ne songerait point à l'aller chercher.

A l'époque où Bonaparte n'était encore qu'un

(1) Lettre du 9 mai 1768, reproduite dans *Le duc et la duchesse de Choiseul*, par G. Maugras, p. 354.

(2) *Intermédiaire*, 1888, col. 364 et suiv.

jeune officier, auquel l'avenir souriait plus que la fortune, il avait pour sellier un brave homme du nom de Gagnery, qui était établi dans les environs de la chaussée d'Antin, peut-être bien, si je ne me trompe, dans la rue Chantereine, appelée plus tard rue de la Victoire.

Quand Bonaparte fut nommé général en chef de l'expédition d'Egypte, il vint trouver Gagnery, pour lui commander tout un équipage en rapport avec son nouveau rang. Mais, lui dit-il, je te préviens que je n'ai pas d'argent; si tu as confiance en moi, je te paierai au retour de l'expédition. Gagnery eut confiance et livra rapidement tout ce que Bonaparte lui demandait. Il y en avait pour une dizaine de mille francs, si mes souvenirs sont exacts.

Bonaparte revint et paya Gagnery, mais il n'oublia pas la preuve de confiance et de foi en lui qu'il en avait reçue, et quand, plus tard, il parvint au pouvoir, il lui fit vendre son établissement et l'attacha à sa personne avec le titre de *sellier de l'Empereur*. C'est en cette qualité qu'il suivit partout Napoléon et qu'il fit toutes les campagnes de l'Empire. Puis, vinrent les revers, et le 28 avril 1814, Napoléon s'embarquait à Fréjus pour l'île d'Elbe. Là, au moment de monter sur le navire qui devait le conduire à l'exil, il fit ses adieux aux fidèles qui l'avaient suivi et leur distribua des souvenirs. Gagnery était là, il n'avait rien reçu : « Et moi, sire, dit-il, vous ne

me donnez rien ! — Que veux-tu que je te donne, mon pauvre Gagnery, répondit l'Empereur, je n'ai plus rien. Tiens, veux-tu mon pot de chambre, c'est tout ce qui me reste », et disant cela, il lui jeta le précieux vase, que Gagnery attrapa au vol.

C'était un joli récipient à usage de voiture, de forme oblongue, muni d'une anse en anneau à la partie inférieure et décoré d'un filet d'or, avec l'N surmonté de la couronne impériale, également en or.

Gagnery avait largement de quoi vivre ; il vint se retirer à Essonnes, sur les bords de la rivière de ce nom, dans une propriété appelée *la Nacelle*, toute voisine de l'île habitée si longtemps par Bernardin de Saint-Pierre, qui y composa, dit-on, le célèbre roman, qu'il intitula des noms de son fils et de sa fille, *Paul et Virginie.*

C'est dans cette retraite champêtre que le père Gagnery (on l'appelait ainsi dans le pays), vécut de longues années encore, conservant pieusement le souvenir de *son Empereur*, et contemplant avec respect la chère relique qu'il en avait reçue à Fréjus.

Le précieux vase était placé sous verre sur un meuble élevé où je l'ai vu bien longtemps. On buvait sec chez le père Gagnery, et, quand il recevait de vieux amis, des intimes, anciens soldats comme lui, la plus grande marque d'estime et d'affection qu'il pût leur donner était de les faire boire dans le pot de chambre de l'Empereur ! Mais, je me hâte de dire que

cela n'avait lieu qu'aux grands jours, alors qu'on se racontait, avec l'émotion du souvenir, les hauts faits de la grande épopée. Le père Gagnery est mort depuis longtemps déjà ; qu'est devenu le vase impérial ? je l'ignore ; mais, si j'avais le temps de faire une enquête, je retrouverais peut-être cette précieuse relique, car je sais que, lors de la vente qui fut faite après le décès de M. Gagnery, elle fut adjugée, au prix de 20 francs, à quelque amateur de curiosités qui, comme tout le monde dans le pays, en connaissait l'origine.

*
* *

De Napoléon Ier à Napoléon III, il n'y a que la distance de l'oncle au neveu. Lors donc que Napoléon III, alors président de la République, visita Bordeaux, la municipalité, comprenant ses devoirs, fit demander à un marchand de porcelaine de fournir le *vas necessarium* destiné à Napoléon III. Au lieu d'un vulgaire vase en porcelaine, le commerçant en offrit, en prêt, un superbe, orné des attributs impériaux. Après le passage du prince, il le reprit et l'exposa dans son magasin.

Le lendemain, un bonapartiste influent, voulant conserver un souvenir du voyage, l'acheta cent francs ; le commerçant pratique le remplaça par un vase de même forme, qu'il vendit de la même façon à un fana-

tique. Ce fut une rage chez les amateurs; le négociant réalisa un bénéfice considérable et, trois ans après, il était décoré (1).

Encore deux anecdotes réjouissantes pour terminer : d'abord celle-ci, dont nous avons toute raison de ne pas suspecter l'origine.

Lors de l'invasion de Paris, en 1815, le Palais-Royal fut envahi. Un officier étranger se présente chez Véry, le restaurateur en renom, et dit à un de garçons : « Apportez-moi un verre où jamais un Français n'ait bu ! »

Le garçon disparaît, puis au bout d'un assez long temps reparaît, tenant à la main un vase d'un usage intime, qu'il place devant le vainqueur attablé, en disant : « Voilà un verre où jamais un Français n'a bu! » Puis il se sauva, sans attendre son pourboire. Bien lui en prit, car le Cosaque lui aurait fait un mauvais parti (2).

Comme trait final, une dernière anecdote qui a, au moins, un mérite, celui d'être absolument authentique.

Lors du voyage triomphal que fit Gambetta dans son pays natal, en 1880, il logea à un hôtel qui existe encore, croyons-nous, et qui se nomme l'*Hôtel des Ambassadeurs*. Quand il en fut parti, des admirateurs

(1) *Intermédiaire* (1888), col. 585-586.

(2) *La Vie au Palais-Royal*, par L. Augé de Lassus, p. 115, Paris, 1904

enthousiastes du tribun se cotisèrent, pour acquérir le vase nocturne qui avait servi à son usage !...

Croyez-vous, après cela, que les Français du vingtième siècle aient une mentalité bien différente des Egyptiens du temps d'Hérodote ?

(D'après une eau-forte de CALLOT.)

III. — L'URINAL.

On a dit du peuple romain qu'il fut de tous les peuples le plus entaché de superstition. Au sein de l'orgie la plus crapuleuse, les Romains de la décadence ne pensaient qu'à s'assurer si le sort leur était ou non favorable ; si les dieux leur étaient propices ou les menaçaient de leur colère. Du plus fortuné au plus misérable, c'était à qui consulterait les présages, pour leur subordonner les moindres actions de sa vie.

Parmi ces présages, il n'en était pas de plus fâcheux que de prononcer ou d'entendre des paroles obscènes. « Proférer des paroles obscènes, dit Plaute, dans sa comédie de la *Casina* (la Servante), c'est porter malheur à qui les écoute. »

Les Latins avaient à ce point l'horreur de l'obscénité — en paroles, — qu'ils se fûssent gardés de se servir du terme désignant l'instrument que les contemporains de Cicéron appelaient *vas urinarium*, que nos ancêtres du moyen âge ont traduit par *urinal*. Il fallait être Martial, c'est-à-dire un satirique à qui l'on

passait toutes ses fantaisies, pour oser écrire le mot d'*urina*, que l'on remplaçait le plus souvent par une honnête périphrase. C'est pour ce même motif que les convives, — quand une nécessité impérieuse les contraignait à soulager un besoin naturel, — faisaient à l'esclave le signe dont nous avons parlé, ce claquement spécial des doigts qui ne devait pas être trop bruyant, afin de ne pas éveiller l'attention des voisins. Encore, en se livrant à l'exercice qu'expriment les mots *urinam solvere*, faisaient-ils en sorte que le liquide, en tombant sur les parois du vase, produisît un bruit particulier ; si ce bruit ne se produisait pas, on était, à entendre les devins, menacé des pires calamités.

L'urine, que Sénèque ne désigne jamais explicitement et qu'il nomme *aqua immunda*, *humor obscenus*, était matière à présages, selon qu'elle jaillissait roide, sans intermittences, par filet, par saccades ou par nappes. Une évacuation abondante et facile, avant le sacrifice à Vénus, annonçait l'heureux accomplissement de ce sacrifice. Juvénal se moque, en quelque endroit, d'un riche gourmand qui se réjouissait d'entendre le vase d'or sous le jet de son urine (1).

Un écrivain du seizième siècle, dont le livre fut imprimé dans les premières années du dix-septième, parlant des « estranges vices d'Eliogabale », semble faire

(1) *Histoire de la Prostitution*, par P. Dufour (Paris, 1851), t. II, ch. XXIII.

une distinction entre le « vaisseau employé au plus vil service de l'homme » et l'urinal. Ce mot de *vaisseau* se retrouve dans un ouvrage du commencement du dix-septième siècle. Voici le passage, extrait des *Diverses leçons*, de VERDIER (Tournon, 1616) :

« Les tables, les couches, les coffres, les sièges et toutes sortes de services propres à sa chambre et cuisine et toute sa maison estoient de fin or, voire jusqu'au *vaisseau* employé au plus vil service de l'homme... Il n'estoit pas jusques aux *urinaux* qui ne fussent faits de riches matières précieuses... »

Il semblerait donc que, en ce temps-là, on établissait une distinction entre le vaisseau et l'urinal ; de même, les Romains avaient différents mots pour exprimer le récipient aux urines.

PLAUTE, dont les comédies reflètent si bien les mœurs de son temps, emploie, entre autres termes, pour désigner le vase en question, ceux de *matula*, *matella* ou encore *scaphium* : ce dernier surtout destiné aux femmes, qui le dissimulaient aux yeux de l'époux ou de l'amant, en raison de sa forme généralement obscène.

Quant à la *matula*, qu'on se figure un énorme bassin de métal, sur l'orifice duquel on pouvait s'asseoir et qui tenait lieu de garde-robe. La *matella*, au contraire, ne servait qu'à des usages portatifs, et n'offrait qu'une médiocre capacité, qu'un bon buveur remplissait plusieurs fois dans le cours d'un souper.

L'on apportait parfois sur la table une statuette d'Hercule *urinator*, pour détendre les reins et aider à soulager la vessie paresseuse de certains convives ; le *manneken-piss* de nos bons Belges aurait donc un précurseur.

*
* *

Du reste, est-il quelque chose de vraiment neuf sous la calotte des cieux? Pas même notre urinal, dont les

(D'après un psautier du XIII^e^ siècle, de la Bibliothèque de Douai; reproduit par L. MAETERLINCK, *Le Genre Satirique dans la peinture flamande* 2^e^ édit., p. 61.)

vignettes des manuscrits des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles nous montrent des échantillons pareils aux nôtres. Seulement, a cette époque, on les fabriquait en verre: tel celui dont il est question dans l'inventaire du duc

de Berry, (daté de 1416) et qui était suspendu — excusez du luxe! — à quatre chaînettes d'or (1).

C'est encore du même objet qu'il est question dans le passage du *Roman du Renart* :

> Apportez-moi un *urinal*
> Et si verrai dedenz le mal

dit Renart, qui contrefait le docteur (2).

Cet urinal était évidemment de verre, le texte qui suit l'indique assez :

> Lors le prent et au soleil va,
> L'orinal sus en haut leva;
> Moult le regarde apertement,
> Torne et retorne moult souvent (3).

L'urinal n'était pas un vase de verre quelconque; il devait être fait de verre blanc, transparent et arrondi en forme de vessie (4).

Actuarius, qui vivait au XII^e^ siècle, et qui composa tout un traité sur les urines (5), entre dans les détails les plus circonstanciés sur les qualités que doit posséder un bon urinal. Il faut, dit-il, qu'il soit « de verre mince et blanc, pour que les couleurs de l'urine

(1) *Notice des Emaux du Louvre*, p. 418.

(2) *Roman du Renart*, vers 19509 et suivants (treizième siècle).

(3) *Dictionnaire du Mobilier*, par Viollet-le-Duc, t. II, p. 137.

(4) Isaac, cité par C. Vieillard, *l'Urologie et les médecins urologues dans la médecine ancienne* (Paris, 1903), p. 157 et suiv.

(5) *De judiciis urinarum*, lib. I, cap 1 (Vieillard *citavit.*)

s'y voient mieux. Il s'en fait qui ont une teinte verdâtre et qui, pour cela, ne sont point suffisamment transparents: car la transparence décide de la blancheur. »

La forme n'était pas non plus indifférente. « On fait des urinaux de différentes formes, d'où il arrive parfois que le jugement de l'urine est faussé... c'est une erreur que de choisir des vases de forme extraordinaire, comme par exemple, des vases étroits et allongés, ou encore dont le fond est large et plat; ceux qui n'ont pas le fond plat mais légèrement relevé en cône, sont très convenables, surtout lorsqu'il y a lieu de remuer l'urine et d'en recueillir une grande quantité... La forme d'urinal la plus convenable est celle qui ressemble aux coupes dans lesquelles nous buvons (*sic*). On les choisira aussi simples que possible et un peu plus grands que nos verres ordinaires, afin qu'ils puissent contenir la quantité d'urine nécessaire à l'examen. »

Plus tard, les urologues feront des recommandations encore plus minutieuses. « Le verre de l'urinal, écrit Reusner (1), sera transparent comme du cristal ou comme le verre de Venise; notre verre allemand est trop foncé, c'est pourquoi on se sert le plus souvent de cristal; le médecin doit en avoir plusieurs à sa disposition pour les fournir aux malades. Les

(1) Reusner, *Scholæ medicæ de urinis in librum Jodoci Willichii.* Amsterdam, 1688.

gens de la campagne préfèrent se servir de vases de terre, parce qu'ils sont moins fragiles... Les urinaux doivent être tenus très propres et si, après avoir été lavés à l'eau bouillante, il reste encore quelque tache, on les nettoiera avec de l'eau salée en les remuant doucement.

Pour les préserver de la poussière, il est bon de les enfermer dans des paniers d'osier, munis d'un couvercle, au travers duquel passe une corde assez solide pour les tenir clos pendant le transport. Au fond de ce panier, on mettra un linge fin, pour empêcher qu'ils ne soient trop secoués et ne se brisent contre le panier. C'est à tort qu'on se sert parfois, au lieu de linge, de paille ou de foin, parce qu'ils soutiennent mal l'urinal et ne le maintiennent pas aussi bien à sa place. Les mêmes précautions doivent être prises au regard du linge qui bouche l'urinal et préserve son contenu des injures de l'air. Il est indispensable, en effet, que l'urine ne soit exposée ni au froid, ni au vent, pour qu'elle ne se trouble pas ou qu'elle ne gèle. »

Nous voilà renseignés sur l'usage de ce panier, qu'on voit figurer sur la plupart des images d'urologues ou d'uromantes, et qui a dû vous intriguer comme il nous a intrigué nous-même. Cet accessoire servait, en réalité, à deux fins : à transporter l'urinal chez le médecin, et à préserver, des rayons solaires, du froid ou des corps étrangers, son contenu.

L'urinal et son panier avaient une autre destination. Certains « devins d'urines » les suspendaient

CHEZ L'UROMANTE.

(Extrait de l'*Hortus Sanitatis*, 1498.)

devant leur maison en guise d'enseigne; c'étaient comme les armes parlantes de la profession. D'aucuns faisaient peindre leur portrait au-dessus de leur porte, ou plaçaient à l'entrée une table de bois,

percée de trous, dans lesquels étaient placés des urinaux remplis d'urine (1).

On se doute que tous n'observaient pas les prescriptions de propreté que les médecins édictaient. A la campagne notamment, et parmi le bas peuple, on conservait l'urine dans n'importe quel vase, et on ne s'inquiétait presque jamais de nettoyer celui-ci; pas plus qu'on ne se préoccupait de savoir ce qu'il avait contenu avant de servir de récipient au liquide qu'on soumettait à l'examen du médecin urologue. « J'ai souvent vu, écrit un praticien du seizième siècle, les urinaux de ces charlatans uroscopes aussi couverts de poussière et de fumée, que s'ils étaient restés toute une année suspendus dans la cheminée, ce qui ne les empêchait pas de s'en servir pour examiner les urines, ou même d'employer d'autres vases à cet usage, si ceux-ci leur faisaient défaut. (2) »

Un médecin de la ville d'Utrecht (3) recommande que les urinaux n'aient contenu ni huile, ni vinaigre, ni bière, ni eau-de-vie : ce qui prouve que la recommandation n'était pas superflue.

(1) Forestus, *De incerto fallaci urinarum judicio, quo uromantes ad perniciem multorum ægrotantium utuntur : et qualia illi sint observanda, tum præstanda, qui recte de urinis sit judicaris, libri tres.* Lugd. Batav., 1589.

(2) Forestus, *op. cit.*

(3) Gulielmi Strateni, *Disputationes medicæ de erroribus popularibus*, disp. II, *de fallaci urinarum judicio*.

*
* *

L'importance que l'on attribuait à la connaissance des urines est suffisamment attestée par ce fait, que l'urinal fut souvent choisi comme l'accessoire symbolique d'un des patrons de la médecine, saint Damien. Si les artistes ont donné à saint Damien un urinal pour symbole, c'est qu'à leurs yeux on ne pouvait être bon médecin sans connaître à fond l'examen des urines (1).

L'urinal, il est vrai, n'a pas toujours été choisi comme symbole de la profession médicale, qu'exerçait saint Damien. Dans les plus anciennes figurations qui appartiennent à l'école italienne, le saint tient à la main soit une pince, soit une boîte à pilules et à poudres médicamenteuses, exemple : la peinture de *Lorenzo di Ricci* (1350-1427), au Musée des Offices, à Florence (2).

*
* *

On connaît le proverbe latin :

Stercus et urina medici sunt prandia prima.

C'est dans l'urine que nos ancêtres professionnels cherchaient tout d'abord la cause des maux dont se plaignaient leurs trop crédules clients. Confor-

(1) *Archives générales de médecine*, mai-juin 1900.
(2) Cf. *Les Urologues*, par Henri Meige.

mément à l'aphorisme hippocratique, que « les urines font préjuger les crises faciles ou difficiles, les maladies courtes ou longues », ils étaient convaincus que le liquide sécrété par les reins était le miroir de l'organisme. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de notre art (au douzième siècle (1), pour fixer une date), une consultation médicale commence toujours par l'examen du pouls et l'inspection de l'urine.

« Lorsque tu seras appelé près d'un malade, recommande Bernard de Gordon à ceux qui veulent pratiquer l'art médical, commence par lui toucher le pouls, puis considère l'urinal et fais ensuite parler le patient ; tu connaîtras ainsi l'état de ses forces et tu pourras ensuite mieux juger l'urine (2). »

Au point de vue séméiologique, le pouls et l'urine avaient des significations qui leur étaient propres : pour les médecins du moyen âge, le pouls montre l'état du cœur et le fonctionnement des voies respiratoires ; l'urine atteste l'état du foie et des organes qui en dépendent. Il y avait, en outre, à tenir compte de la nature des déjections, de l'aspect du visage, de la position générale du corps, etc.

La science des urines était, pour certains (3), « plus

(1) V. le traité salernitain *De Adventu medici ad ægrotum*.

(2) *Lilium medicinæ* (Francofurti, 1617), p. 1136. Le *Lilium medicinæ* est du commencement du quatorzième siècle, mais on en fit de nombreuses éditions subséquentes.

(3) Actuarius, pour n'en citer qu'un.

MÉDECIN TATANT LE POULS ET EXAMINANT L'URINE DU PATIENT, AVANT DE SE PRONONCER SUR SON ÉTAT.
(D'après un bas-relief, en terre cuite émaillée, ornant la façade de l'hôpital de Pistoia et attribué à Giovanni della Robbia. 1740.)

sûre et plus rapide que celle du pouls, car elle place tout sous nos yeux, tandis que l'autre subordonne tout au toucher. Or, il semble bien qu'il soit plus facile de juger sur ce qu'on voit que d'après ce qu'on palpe. »

L'urine tenait aussi le premier rang pour tout ce qui touche au foie, aux veines ou aux humeurs. Non seulement on pouvait connaître, par elle, le tempérament de chacun, mais encore savoir s'il était colérreux, téméraire, voire même inconstant ! D'aucuns se flattaient, à la seule inspection de l'urine, de juger si une jeune fille avait encore... sa virginité : il y a tel passage de Brantôme dans ses *Dames galantes*, qui est on ne peut plus explicite à ce sujet.

L'uroscopie avait également le privilège de déceler la conception à ses débuts. Ainsi le moine dominicain Jérôme Savonarole, le prédicateur italien que rendirent célèbre ses luttes contre les Médicis et le pape Alexandre VI, et qui fut brûlé vif à Florence en 1498, avait signalé la *kyestéine* dans l'urine (ou plutôt sur l'urine) des femmes enceintes.

« Ce signe réel — quoique non pathognomonique, ni constant, écrit le docteur Bouchacourt (1), devait être recherché sans doute à jour frisant, et il devait donner lieu à maintes discussions entre urologues.

(1) *De la grossesse dans l'art.* Br. in-8

Aussi a-t-on été plus loin dans les tentatives de diagnostic de la grossesse par l'examen des urines, en recherchant dans l'urinal, non plus seulement la pellicule irisée, mais le principe même de la vie, le diminutif d'homme, en un mot l'*homunculus*. La fabrication de l'homme *in vitro* n'a-t-elle pas été, avec la recherche de la pierre philosophale, une de ces chimères qui ont hanté nombre de cerveaux du moyen âge ? »

Beaucoup de tableaux, de l'école hollandaise notamment, représentent des femmes enceintes ou même en plein travail d'accouchement : toujours s'observe au premier plan le réservoir aux urines, que le médecin tient parfois à la main, l'élevant vers la lumière, afin d'y découvrir « le corps du délit ». Le plus souvent la jeune femme et plus encore la jeune fille attend anxieusement que l'homme de l'art ait prononcé son arrêt.

Ne se trompaient-ils jamais, ces uromantes, nous n'en jurerions pas, d'autant qu'on ne se gênait guère pour leur tendre des pièges ; mais ils n'étaient jamais embarrassés et avaient plus d'un tour dans leur gibecière. Il était bien rare qu'ils n'eussent pas le dernier mot. Il est juste de dire qu'on posait souvent à l'urologue des questions telles que, à moins d'user de ruse, il lui eût été impossible d'y répondre.

MÉDECIN TATANT LE POULS D'UNE MALADE ; ON ACCORDE, A CETTE ÉPOQUE, DÉJA MOINS D'IMPORTANCE A L'EXAMEN DES URINES.

(D'après Jean STEEN : Musée d'Amsterdam.)

***

On ne saurait être surpris que les charlatans aient eu de bonne heure matière à exercer leur industrie. Le nombre fut incalculable d'imposteurs et de bateleurs qui s'improvisèrent « médecins d'urines ». Ils sévirent surtout aux seizième et dix-septième siècles, principalement en Allemagne. Nous ne passerons pas en revue toute cette légion d'empiriques; nous nous contenterons de reproduire la « réclame » d'un de ces charlatans qui pratiquait dans le pays chartrain. Nous devons la connaissance de ce curieux document à M. Ad. Lecocq, qui l'a reproduit dans un de ses attachants opuscules (1).

Le sieur Capelle de Vermant, physicien-botaniste, auteur d'une collection de 1200 plantes, et démonstrateur des urines à Paris et à Versailles, où il s'est distingué, l'espace de vingt ans, par une infinité d'expériences, offre les secours les plus sûrs, dont il est possesseur, pour les maladies qu'il démontre par l'analyse qu'il fait des urines. Sa demeure est à Chartres chez le sieur Debosve, tapissier, rue du Bois-Merrain, où il donne des consultations depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, au prix de 24 sols, et depuis midi jusqu'à deux heures, il donnera aux pauvres des consultations gratis.

Ce physicien-botaniste n'a omis qu'un point : c'est

(1) *Empiriques, somnambules et rebouleurs beaucerons*, p. 30.

L'UROLOGUE, DANS SON LABORATOIRE.
(D'après un tableau de David TÉNIERS.).

de nous dire, dans son boniment, quel prix il vendait ses herbes.

Croirait-on que, dans certains pays du Nord, — notre confrère Meige s'en porte garant — il existe, aujourd'hui encore, des spécialistes qui font métier de diagnostiquer les maladies par le seul examen des urines, à la façon de leurs confrères d'antan ? Un, entre autres, qui jouit d'une grande réputation, dans une capitale voisine de la frontière française, fait l'admiration des clients naïfs par la perspicacité de sa divination. Un simple coup d'œil sur le flacon d'urine, et il vous révèle, avec une merveilleuse assurance, que celui qui a émis ces urines vient de tomber dans un escalier, ou a fait une chute de voiture. Bien plus, il précise le nombre des marches ou celui des roues du véhicule ! A peine est-il besoin de dire que ces renseignements lui ont été fournis, quelques minutes auparavant, par un compère, chargé d'interroger adroitement les consultants. Mais tant est fort le prestige du merveilleux que nul ne s'avise de cette grossière supercherie.

(D'après une miniature du manuscrit de Cambrai, XIII[e] siècle, reproduite par L. MAETERLINCK.)

L'EMPIRIQUE BRETON, OU LA CONSULTATION AUX URINES (XIXe SIÈCLE).

(En Basse-Bretagne, quand un malade est en danger, il est transporté dans une écurie).

*
* *

Mais c'est assez parler de l'urinal, des uromantes et des urologues. Un dernier mot, toutefois, sur ce chapitre, avant d'en aborder un autre.

Nous avons dit le scrupule qu'éprouvaient les Latins à prononcer le mot qu'ils n'avaient aucune vergogne d'écrire. Nos pères furent longtemps avant de l'adopter. Il est exceptionnel de rencontrer le terme qui a cours aujourd'hui sous la plume d'un écrivain de l'ancien temps. Ainsi, dans le *Journal d'un sire de Gouberville* (1), gentilhomme campagnard du Cotentin, journal écrit de 1553 à 1562, on ne voit pas écrit une seule fois le mot *urine*. La langue avait déjà ses délicatesses. Notre gentilhomme recourt à deux expressions, dont l'une explique l'autre : en maints endroits, il se sert du mot *eau*. Le 23 avril 1555, il écrit : « J'envoye Th. Drouet et Jacques à Vallongnes, *porter l'eau* de Symonnet, qui estoit fort malade, au médecin. ». Le 19 octobre de la même année, c'est la sienne propre qu'il « envoye à Vallongnes porter au médecin ». Partout ailleurs, il emploie une expression encore plus adoucie, par le vague même qu'elle présente : *l'état*.

En 1557, il y eut dans sa paroisse une sorte d'épi-

(1) Deuxième édition, par l'abbé Tollemer (Rennes, 1889).

démie, qui frappa surtout les gens de sa maison, et lui comme les autres. « Le 24 mai, dit-il, je fus fort malade ; au matin, Arnould fut prins de mal : au soyr, Maillard laisse la charrue et s'en vinst malade. Le lendemain, de grand matin, j'envoie Lajoye à Vallongnes, porter mon *estat* et celui de Arnould et Maillard à maistre Raoul Dager, et rapporta qu'il nous falloyt seigner demain de grand matin. Le 26, je fus seigné, dont je me repenty bien, et Girot et Arnould aussy furent seignés ; » l'opération coûta « 18 solds, donnés au barbier ». Aux trois malades, avait été administré le même remède. Il va sans dire que les « états » des patients étaient contenus dans trois fioles différentes et dûment étiquetées.

Tant les femmes que les hommes, tous envoyaient leur « état » à l'urologue : c'était l'usage ; et de quelque maladie qu'il s'agît, rhumes, chutes, indigestions, etc.

Le sire de Gouberville est-il enrhumé, aussitôt il dépêche quelqu'un à Valognes, porter son *état* à maître Raoul, avec une « missive ». Si l'état signifiait une note indiquant la situation du malade, pourquoi y aurait-on joint une « missive » ? Voilà une acception du mot *état*, dont les lexicographes n'ont pas parlé, du moins à notre connaissance.

*
* *

Il y a, dans Brantôme, une anecdote fort réjouissante, qui donne une idée de la galanterie chevaleresque de celui qu'on a coutume de nommer le Père de la Renaissance. Nous la reproduisons dans son texte plein de saveur.

J'ay ouy conter que le roy François, ayant en main une fort belle dame, qui luy a longtemps duré, allant un jour inopiné à ladite dame et en heure inopinée coucher avec elle, vint à frapper à la porte rudement, ainsi qu'il devoit et avoit pouvoir, car il estoit maître. Elle qui estoit pour lors accompagnée du sire de Bonnivet (l'amiral Bonnivet), n'osa pas dire le mot des courtisanes de Rome : *Non si parla, la signora è accompagnata.* Ce fut à s'adviser là où son galand se cacheroit pour plus de grande seureté.

Par cas, c'estoit en été, où l'on avoit mis des branches et feuilles dans la cheminée, ainsi qu'est la coustume en France. Pourquoy elle lui conseilla et l'advisa aussitost de se jetter dans la cheminée, que bien lui seroit de quoy ce n'estoit en hyver.

Après que le roy eut fait sa besogne avec la dame, il voulut faire de l'eau ; et, se levant, la vint faire dans la cheminée, par faute d'une autre commodité ; dont il en eut si grande envie, qu'il en arrosa le pauvre amoureux plus que si l'on luy eust jetté un seau d'eau. Je vous laisse à penser en quelle peine estoit ce gentilhomme car il n'osoit se remuer, et quelle patience et constance tout

LA FEMME MALADE, par S. VAN HOOGSTRATEN.
(Musée royal d'Amsterdam).

ensemble. Le roy, ayant fait, prit congé de la dame et sortit de la chambre. La dame fit fermer par derrière et appela son serviteur dans son lit, l'eschauffa de son feu, et lui fit prendre chemise blanche (1).

François I[er] ne faisait, en se conduisant de la sorte, que se conformer aux habitudes de son temps. S'il faut en croire Béroalde de Verville (2), c'était, encore au commencement du dix-septième siècle, la coutume générale, lorsqu'on voyageait, de « s'évacuer en la cheminée » des hôtelleries.

Tallemant (3) rapporte une impertinence du comte de Lude, qui ne pouvait lui venir à l'idée, si elle n'avait eu ses précédents dans les habitudes. Un jour, il heurte assez fort au cabinet de M. Schomberg, surintendant des finances : c'étoit son neveu. Un nouveau suivant, qui ne le connaissoit point, dit : Qui heurte comme cela ? — Ouvre. — Monsieur, on ne heurte pas ainsi céans. Il entre et va pisser dans la cheminée. — « Ne pisse-t-on pas ainsi céans ? » M. de Schomberg ne fit qu'en rire.

Le même Tallemant relate une aventure semblable, dont un abbé fut le héros. L'abbé Testu, l'aîné, menait Mme de Cavoye chez Mme de Chavigny. « Mon pauvre abbé, lui dit-elle en passant dans une

(1) Brantôme, t. VII, édition de 1822, p. 393.
(2) *Moyen de parvenir*, p. 127.
(3) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, X, p. 73.

grande salle, tourne la tête; et après, elle se met à pisser dans une cuvette (1). »

Nous verrons, en traitant de la propreté de la rue, que ces singulières pratiques persistèrent jusqu'à une époque relativement rapprochée de nous. Elles étaient dans leur plein sous le règne du grand Roi. Lisez plutôt ce passage, tiré du *Furetériana*. C'est un tableau d'après nature et d'un réalisme qu'excuse seule l'inconscience de ceux qui y figurent.

« Ce n'est pas, dit notre auteur, une chose fort extraordinaire de voir pisser un homme contre une maison, dans les rues; il ne l'est pas aussi qu'un cavalier donne la main à une dame d'un quartier de Paris à l'autre : toute femme de qualité ne peut avoir un équipage, mais elle peut avoir des escuyers qui ne coûtent rien, principalement quand elle est bien faite. Une de celles-là, ayant à passer du faubourg Saint-Germain au quartier Saint-Eustache, pria un gentilhomme de ses amis de luy donner la main; comme ils étaient dans la rue Dauphine, l'envie de pisser prit au cavalier; il s'approche d'un mur, il pisse sans songer qu'il tenait la main d'une dame et tout cela par absence comme faisoit M. de Brancas; encore celuy-cy quitta la main de la Reine pour pisser contre la tapisserie, mais celui-là tint toujours ferme; la dame qui n'avait pas de masque, étoit rouge

(1) *Historiettes*, VII, 18.

comme de l'écarlate; tout le monde la regardoit, tout le monde rioit, et son escuyer pissoit toujours ; quand il eut fait et qu'il fut revenu de son absence : « Excusez, dit-il, madame, si je vous ay fait un peu attendre, c'est que j'ai une rétention d'urine qui m'incommode beaucoup (1) ».

Nous vous entendons pousser des exclamations et crier à l'exagération. Nous avons nos répondants; ils sont des plus sérieux. Mais nous n'en avons pas fini avec le savoir-vivre tel que le comprenaient nos aïeux; nous vous ménageons encore quelques surprises.

(1) *Furetériana*, p. 263 de l'édition in-12 de 1696 ; cité par de Laborde, *le Palais Mazarin*, p. 292.

(Vignette de Henry Monnier)

*
* *

Sur la question du savoir-vivre, il est curieux de constater combien les avis ont divergé suivant les pays et à différentes époques. Ainsi, aujourd'hui nous considérons comme des incongruités telles manifestations plus ou moins bruyantes que nos arrière-grands-pères non seulement excusaient, mais qu'ils encourageaient presque par leur tolérance.

Les Romains, qui étaient de gros mangeurs, loin de considérer comme un malappris celui qui témoignait par un certain bruit, « sortant par en haut, » que sa panse était trop pleine, enviaient le sort de ce convive fortuné. A leurs yeux, il y avait des éructations de bon augure. Quelle condition devait remplir le *ructus* pour être d'heureux présage, nous ne le saurions dire; tout ce que nous savons, c'est que, dans aucun cas, on n'aurait songé à imposer contrainte à l'estomac en révolte, dût-il provoquer les plus fâcheux éclats. A Rome, tout le monde pensait là-dessus comme les stoïciens, qui prétendaient que les plaintes du ventre et de l'estomac ne doivent pas être étouffées.

Dans les repas nocturnes, c'était une véritable cacophonie, nous n'osons dire un concert, où chaque *ructator* faisait sa partie, tandis qu'un esclave, placé à ses côtés, notait les présages. « Il y a là sans cesse,

écrit Juvénal, un complaisant prêt à crier merveille si l'amphytrion *bene ructavit*; *si rectum minxit*; si le bassin d'or a résonné en recevant son offrande. »

On attachait bien d'autres présages, généralement propices, à l'émission des *flatus* qui se révélaient à l'ouïe ou à l'odorat; on s'applaudissait mutuellement de n'avoir pas mis d'obstacles aux exigences du dieu Crepitus; car on avait divinisé ces vapeurs intérieures qui s'échappaient avec bruit par les orifices naturels. Le dieu Crepitus figurait dans tous les banquets des Romains sous la figure d'un enfant accroupi, qui se presse les flancs dans l'exercice de ses fonctions diverses. Ce dieu là avait été imaginé par les Egyptiens : *Ægyptos crepitus ventri pro numinibus habent*, écrit Clément, d'Alexandrie. D'autres textes de saint Jérôme, saint Césaire, Minutius Félix, rapportés par Paul Lacroix (Pierre Dufour) (1), ne laissent aucun doute sur le caractère divin attribué par les Égyptiens aux flatuosités.

Chaque fois que Crepitus élevait la voix, les assistants se tournaient vers le Midi ou l'*auster*, patrie des vents, gonflaient leurs joues et faisaient mine de souffler, en serrant les lèvres. Ce n'était que dans les assemblées religieuses qu'il était prescrit de tenir closes les outres d'Eole. Partout ailleurs, et surtout à table, la liberté du ventre était considérée comme la plus essentielle et la plus respectable des libertés.

(1) P. Dufour, *Hist. de la prostitution*, loc. cit.

*
* *

Les femmes cependant, n'usaient pas de la permission, et la raison en est curieuse à connaître. Quand, à leur insu, elles laissaient échapper, dans les convulsions du plaisir, ce que nous appelons des borborygmes vaginaux, c'était un présage significatif : le bruit promettait un enfant mâle ; l'odeur sans le bruit, provenant d'un autre orifice, une fille. Les Romains tenaient vraisemblablement ces pratiques des Grecs ; nos ancêtres les Gaulois les héritèrent à leur tour des Romains.

Comme l'a écrit le professeur Brissaud (1), nos arrière-grands-pères usaient peu de la circonlocution. Même à la cour des rois de France, on s'exprimait aussi librement que certains grossiers personnages des romans naturalistes modernes. Tel grand seigneur au seizième siècle se permettait des onomatopées qui n'étaient pas toujours des paroles ».

En voulez-vous des exemples ? Ouvrez le journal d'Héroard, qui a noté au jour le jour les moindres gestes du jeune prince sur l'éducation duquel il veillait. A la date du 10 mars 1609, vous lirez :

Le 10, *mardi.* — A souper il fait un rot ; M. de Souvré

(1) *Histoire des expressions populaires relatives à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine.* Paris, 1888.

l'en reprend ; il lui répond froidement : *Mousseu de Souvré, c'est un rot, ce n'est pas un pet* (1).

Peut-être allez-vous en induire que si les bruits d'en haut avaient toute licence de se produire, ceux d'en bas étaient sévèrement réprimés ? Ouvrez alors cet autre livre que vous connaissez bien, mais où il reste toujours à glaner, même pour qui le croit posséder dans son entier, j'entends les *Mémoires* de Saint-Simon. Au chapitre II du tome I^er^, ces lignes retiendront votre attention :

« Le duc de Montfort, fils aîné du duc de Chevreuse, épousa la fille unique de Dangeau et de sa première femme, fille de Morin dit le *Juif*. Elle passe pour très riche, mais aussi pour ne pas retenir ses vents, dont on fit force de plaisanteries ».

Ne serait-ce pas là l'origine d'une chanson que nous a transmise la chronique des derniers règnes de la monarchie française et dont nous reproduisons, à titre d'intermède, quelques couplets (2) ?

I

Or, je m'en vais vous conter
L'histoire amoureuse
D'une agréable beauté,
D'une précieuse.

(1) *Journal de Jean Héroard*, sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-1628), par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy, t. I, p. 386.

(2) Nous les empruntons à l'*Intermédiaire*, 1867, n° 77, col. 130.

II

En dansant le menuet,
A la révérence,
Sous sa jupe un petit p...
Partit en cadence.

III

L'amant qu'avait le nez fin
Sentit bien la honte,
Et galamment prit soudain
Le p... sur son compte.

IV

La demoiselle, à l'instant,
Lui dit, d'un air tendre :
« D'un procédé si touchant,
L'on peut tout attendre ! »

V

Or, il résulta du fait
Un doux mariage.
Combien voudroient pour un p...
Entrer en ménage !

VI

Donc, écoutez cet avis,
Gentille fillette :
Si vous voulez des maris,
Sonnez la trompette.

D'aucuns ont voulu voir dans ces couplets légers

une allusion au mariage de Lauzun avec la grande Mademoiselle ; d'autres, à l'union de Henri Chabot avec Marguerite, duchesse de Rohan, princesse de Laon (1). Il n'importe ; tout ce qu'il nous plaît de retenir, c'est que, même à la Cour du plus grand de nos Rois, ces habitudes... carminatives étaient admises, nous allions dire consacrées. Il y eut, cependant, comme un scandale, au palais du Luxembourg, le jour où le jeune Lulli s'avisa de reproduire sur son violon les flatulences que la grande Mademoiselle ne savait pas dissimuler à son entourage.

*
* *

Le plus souvent, on en riait. Il y en avait, parmi les grands seigneurs de la Cour, qui se vantaient de détenir une sorte de record que, sans doute, on avait cherché à leur disputer. Ainsi le marquis de Rouillac, qui fut pendant un temps ambassadeur de France en Espagne, le baron du Moulin, le duc de Chevreuse (si nous devons nous en rapporter à cette méchante langue de Tallemant des Réaux), se montraient fiers d'emprunter, au gré de leur fantaisie, les foudres de Jupiter tonnant.

Le duc de Chevreuse avait, du moins, une circonstance atténuante, c'est qu'il était sourd ; mais si

(1) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1867, nos 77 et 87 ; 1876, n° 188.

c'était une excuse à ses yeux, en était-ce une aux yeux d'autrui ?

Il fallut les susceptibilités des *Précieuses*, leur déchaînement contre toutes les inconvenances, naturelles ou autres, sinon pour faire cesser complètement ces accidents d'une familiarité exagérée, du moins pour leur infliger une sourdine (1).

Les auteurs de traités de civilité ont, sur ce point, varié quelque peu de sentiment. Jean SULPICE, qui écrivait au seizième siècle, trouve inconvenant de laisser une libre issue à ces bruits intempestifs. Un peu plus tard, CALVIAC se déclare, lui aussi, partisan de l'abstention. Quant à ERASME, il se montre plus accommodant. A ceux qui recommandent « que l'enfant retienne la ventuosité du ventre (en) serrant les fesses », il réplique que « ce n'est pas chose civile de se causer une maladie, pour avoir la réputation d'estre bien apprins (appris). S'il luy est loisible de s'esloigner de la compagnie, qu'il lasche son vent estant ainsi à l'escart, sinon qu'il desguise, selon l'ancien proverbe, le son du ventre par un toussement (2) ».

Un temps fut que sans grand respect
On laschoit à table le pet
Et qu'on se mouchoit à la nappe (3).

(1) *Le Bon vieux temps*, par H. HAVARD, p. 99.
(2) *Civilité* d'ERASME, traduction de Claude HARDY (1613).
(3) Mellin de Saint-Gelais (cité par BRISSAUD, *op. cit.*).

A la même époque, il n'était point malséant de demander à un malade s'il avait « des *rots* aigres et puants (1)». Aujourd'hui, nous avons remplacé ce mot, devenu hors d'usage, par celui de *renvoi*, qui n'est guère plus propre, s'il est plus imagé; ou par le terme plus scientifique d'*éructation* (2), qui a de la peine à s'acclimater. Et cependant, à tout prendre, cette dernière expression serait la plus acceptable, puisqu'elle peut se réclamer d'une origine quasi sacrée ; ne lit-on pas en effet, dans l'Écriture sainte : « *Et cor meum* ERUCTAVIT *verbum bonum* » ?

Passe encore pour le mot; mais la chose qu'il représente nous inspire heureusement plus de répugnance qu'à nos aïeux (3) ; sur ce point, du moins,

(1) AMBROISE PARÉ, *Introduction*, p. 14.

(2) *Eructation* vient de *eructare* (roter) ; de même que *eluctari*, faire effort, a engendré l'expression d'*éluter*, employée dans le Morvan comme synonyme d'*éructer*.

(3) La bienséance occidentale exige que les éructations ne se fassent pas en public; il en est autrement en Chine, d'après ce que rapporte un médecin anglais: non seulement il n'est pas inélégant de roter, dans l'empire du Milieu, mais cet exercice est devenu un usage et une cérémonie nationaux. Au lieu de faire un speech après le repas, l'hôte s'excuse d'avoir convié les invités à un si maigre repas, et n'a qu'une crainte, c'est de voir partir ses amis avec une faim et une soif non apaisées. Là-dessus, les invités protestent et louent, en un style fleuri, les plats exquis, puis placent les deux mains sur le ventre et défilent devant l'amphytrion, en lui rotant au nez aussi fort et aussi souvent qu'ils peuvent le faire. Ils tirent du fond de leur estomac la preuve irréfutable et concluante qu'ils sont pleinement satisfaits. Le rot équivaut à un remerciement dont l'hôte ne peut que se montrer flatté. Il en est de même dans

nous serons le dernier à demander un retour au passé.

l'Inde : aussitôt après son repas, l'Indien aime à s'étendre sur son *payal,* dans une pose nonchalante, tout en faisant éclater de temps en temps de bruyantes éructations, félicitations à l'adresse de sa femme, pour l'excellence du repas qu'elle lui a servi. (Cf. *Mœurs médicales de l'Inde*, auct. cit., p. 88.)

L'HYGIÈNE SEXUELLE AU TEMPS JADIS

Vous êtes-vous parfois demandé, je m'adresse aux lecteurs médecins, à quand remonte le plus ancien traité sur les maladies des femmes ?

Posez la question autour de vous, aux gynécologues les plus renseignés, et nous gageons fort que vous ne recueillerez que l'écho du silence. S'il s'en trouve pour vous répondre que le Père de la Médecine est l'auteur d'un pareil traité, détrompez-les sans plus tarder ; rien n'est moins prouvé, en effet, que cette œuvre, attribuée à Hippocrate, lui appartienne réellement.

Les écrits publiés sous le nom du vieillard de Cos où il est question de maladies des femmes, n'ont été probablement composés que deux générations après lui, et vraisemblablement sur les indications des matrones qui, les premières, ont soigné les affections propres à leur sexe (1). Plus tard, on retrouve

(1) Il y a tel passage d'Ausone, impossible à reproduire ici, (*Idylles*, traduction Corpet, édition Panckoucke, 1843, t. II,

quelques fragments s'y rapportant dans CELSE ; mais Celse est un compilateur dont est contestable l'autorité. Quant à ARCHIGÈNE et à SORANUS, deux contemporains de l'empereur Trajan, ils ne se sont qu'incidemment occupés de la menstruation, de l'ulcération de la matrice, et du relâchement de cet organe.

C'est à un médecin du nom de MOSCHION, qui vivait au troisième siècle selon les uns (1), au cinquième suivant d'autres, que nous serions redevables du premier ouvrage où sont indiqués les moyens de remédier aux maladies précitées ; et il s'écoulera plusieurs centaines d'années avant que paraisse le livre de Paul d'Egine, bien connu des spécialistes.

Il est remarquable qu'on n'ait songé que beaucoup plus tard à se préoccuper de l'hygiène intime de la femme. On trouve toutefois, dans OVIDE (2), un passage d'où semble résulter que les Romaines se livraient à des ablutions secrètes. Après avoir exprimé son chagrin et sa honte d'être roi une nuit entière sans user de son sceptre (*quo regno sine usu*), malgré ses efforts pour régner (*sollicitare manu*), Ovide nous apprend que sa belle, avant de s'enfuir, *demanda*

p. 117), qui témoigne que la propreté des organes intimes était chose inconnue encore au quatrième siècle.

(1) V. le discours prononcé à l'ouverture de son cours annuel de maladies des femmes, le 29 novembre 1837, par le professeur CHRESTIEN, de Montpellier.

(2) Cité par F. LIGER, *op. cit.*, p. 34.

beaucoup d'eau, afin que ses femmes ne se doutassent point qu'elle sortait intacte du combat (1).

A part cette vague allusion, on ne découvre les premières traces de prescriptions relatives à l'hygiène sexuelle que dans un manuscrit publié au treizième siècle, et qui serait dû à une sage-femme, du nom de TROTULA ; encore que d'autres l'aient revendiqué pour un certain EROS, médecin de l'École de Salerne (2).

Le livre de Trotula, dont nous devons la connaissance au docteur P. PANSIER (3), d'Avignon, contient d'excellents préceptes d'hygiène et de propreté à l'usage de la femme, des détails très précis sur les soins que réclament ses organes sexuels : « *Quando mulier cum*

(1) *Nec mora; desiluit tunica velata recincta*
Et decuit nudos proripuisse pedes
Neve suæ possent intactam scire ministræ
Dedecus hoc sumpta dissimulavit aqua.
(OVIDE, *Amorum*, lib. III, eleg. VII.)

(2) A la vérité, une épigramme de MARTIAL contre Lesbie laisserait supposer que la courtisane grecque était atteinte d'une de ces affections sexuelles qui nécessitent un traitement spécial, pour ne pas dire spécifique. Un ancien commentateur du satirique dit, d'autre part, que les femmes de Rome, matrones ou courtisanes, à l'époque du luxe et de la mollesse asiatiques, auraient tout refusé à leurs amants ou à leurs maris, si on ne leur eut pas permis de se laver (*abluere*). Ces ablutions durent devenir d'autant plus fréquentes que les femmes étaient moins saines et que la santé des hommes était plus exposée ; mais ce ne sont là que présomptions.

(3) *Histoire des Lunettes* (1901), p. 21, n.

aliquo it dormitum abluat pudenda interius, immissis digitis involutis lana siccida... deinde diligenter abstergat, cum panno aliquo mundissimo, intus et exterius ; debet et tunc stringere crura, ut tota humiditas ab interioribus defluat, deinde panno intromisso fortiter comprimenda dessiccet ; tunc pulverem (quam diximus) in ore accipiat et masticet et manus et pectus fricet et mamillas ; pectinem, pudibunda et omnia assinia et faciem aqua rosarum, aspergat et sic bene ornata ad virum accedat. »

Les femmes, au moyen âge, prenaient donc plus de souci qu'on ne l'a prétendu de la propreté de leur corps ; ce que nous établirons, du reste, à grand renfort de vieux textes, dans une publication ultérieure (1).

Nous rappellerons seulement, à cette place, que, dans les fabliaux et les contes de ce temps, il est fréquemment fait mention de bains ou d'étuves et nous dirons, à ce propos, que certain meuble, qu'on admet comme ayant été inventé seulement au dix-huitième siècle, se trouve déjà indiqué dans les comptes royaux quatre siècles auparavant, dès 1349.

Peut-être nous fera-t-on observer que Viollet-le-Duc, dont nous nous autorisons, a fait une fausse interprétation du texte qu'il a eu sous les yeux. Il s'agit, en l'espèce, d'une *chaière de fust* (c'est-à-dire

(1) *Mœurs intimes du passé* (Deuxième série).

une chaise de bois) *à laver dames*, qu'on avait payée un bon prix à son fabricant, nommé Hue d'Yverny. L'érudit architecte a vu là l'origine... du *bidet*. Mais est venu un autre érudit (1), pour nous dire que les *Comptes royaux* de 1353 mentionnent des *chaises peintes*, par Girard d'Orléans, et destinées à la reine et à diverses princesses, « pour cause de leur atour et de laver leurs chiefs (leurs têtes). » Les *chaises à laver dames* auraient donc été simplement des sièges sur lesquels les dames s'asseyaient, pendant qu'on faisait la toilette de leur tête ; or, le bidet n'a pas, que nous sachions, été inventé à cette fin.

Mais alors de quand date l'invention de ce meuble dont l'utilité ne saurait être contestée ?

D'après ce que nous venons de dire, on peut déjà inférer que cet instrument n'a été connu ni à la Renaissance (2), ni sous le Grand Roi. Puisque Louis XIV ne prenait un bain que lorsqu'il lui était prescrit comme remède — et encore n'exécutait-il pas

(1) Voir l'article de M. Adrien Marcel, dans l'*Intermédiaire*, du 10 novembre 1892.

(2) Nous devons dire, toutefois, que dans l'*Instruction pour les jeunes dames*, de Marie de Romieu, parue en 1573, il est recommandé à toute « belle damoiselle », de « toujours prendre garde à se tenir bien nettement, quand ce ne serait que pour la satisfaction de soy-même *ou d'un mary* ». Toute la page qui se rapporte à ces ablutions est à lire ; mais il n'y est aucunement question d'un instrument approprié à cette fin. (Cf. le *Recueil curieux de pièces originales, rares ou inédites, en prose ou en vers*, etc., par le bibliophile Jacob (P. Lacroix) ; Paris, s. d., p. 119.)

toujours la prescription — il est à supposer que les dames de la Cour, à son noble exemple, ne se tenaient pas plus propres. Mme de Maintenon, qui était la pruderie incarnée, se fût bien gardée de se livrer à un pareil exercice d'équitation ; pas davantage Mme de Montespan, dont son royal amant ne s'était, du reste, séparé, que parce qu'elle ne sentait pas tous les jours — ou toutes les nuits — la rose.

Un autre argument qui a sa valeur, c'est que ni dans Tallemant, qui ne recule pas devant l'expression osée ; ni dans Brantôme, qui se délectait de gauloiseries ; ni dans Saint-Simon, qui a chanté les fastes de la chaise percée ; ni dans Mme de Sévigné, qui ragote un peu de tout et sur tout, vous n'arrivez à découvrir la moindre allusion à l'objet de toilette intime, universellement connu aujourd'hui, à l'exception, peut-être, de certains coins reculés de nos provinces.

« En province, écrivait, encore il y a peu de temps, un correspondant ou une correspondante (?) d'un journal de curiosité (1), le bidet est peu connu dans la petite bourgeoisie. Il y a certainement plus de cent sous-préfectures où on ne trouverait pas à en acheter un seul ; et en disant cent, je suis certainement au-dessous de la vérité. Pas mal de préfectures

(1) *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 27 janvier 1900.

sont dans le même cas ; *je l'ai appris à mes dépens.* En certaines provinces reculées, les seuls que j'ai vus, à dossier et rembourrés de cuir, dataient de la fin du siècle dernier... »

*
* *

C'est en effet, au siècle des élégances et de la frivolité — qui fut aussi celui de la propreté — qu'on vit naître le bidet.

Le marquis d'Argenson conte, dans ses *Mémoires* (1), que Mme de Prie lui donna audience sur ce meuble, qui ne devait pas être des plus répandus, car c'est la première mention que nous en ayons rencontrée. Cependant, en 1739, un maître tourneur, du nom de Peverie, demeurant rue aux Ours, a l'enseigne de *la Belle Teste*, fabriquait, ainsi que nous le révèle sa carte d'adresse, des « bidets, doubles bidets et chaises à deux dos (2) ».

Dans l'inventaire de Mlle Desmares, une « belle impure » dont la vente eut lieu en 1746, figuraient « une cuvette de garde-robe de fayence sur son pied de bois », et « une cuvette d'étain de garde-robe, montée sur un pied de bois », que les scribes d'une époque pourtant peu bégueule, n'ont pas osé désigner

(1) Tome I, p. 205.
(2) Havard, *Dict. du Mobilier*, t. I, f° 313.

sous leur véritable nom. Ce sont, sans doute, les descendants de ces tabellions vertueux qui ont baptisé la même cuvette « guitare », ou « violon de faïence »; ce qui est, reconnaissons-le, moins irrévérencieux que la définition qu'en a donnée un de nos spirituels confrères, qui a baptisé le bidet : la pièce d'eau des Cuisses !

*
* *

Le bidet n'aurait, a-t-on dit (1), adopté sa forme définitive et revêtu son nom qu'à partir de 1750 : cette question d'état civil ne mérite pas, au surplus, qu'on s'y arrête.

Au début, la cuvette du bidet était revêtue de garnitures plus ou moins riches : en 1749, Lazare Duvaux, le fournisseur à la mode, chez qui la Cour et la Ville allaient s'approvisionner, vendait au prince d'Enrichemont « un bidet garni en maroquin », pour la somme de 21 livres; et, l'année suivante, à la princesse de Rohan, un « bidet en vernis bleu poil, garni de maroquin bleu et de sa cuvette, » moyennant 32 livres.

En 1750, un inventaire du garde-meuble signale « un bidet couvert de toile blanche, avec doubles housses de bazin, garnies de mousseline brodée en falbana (*sic*), pour servir à Madame Adélaïde ».

(1) Deville, *Dict. du Tapissier*, p. 36.

Outre les bidets à falbalas, on fabriqua, dès ce moment, des bidets à dossier, des « bidets à seringue », dont une curieuse estampe de DUNKER nous donne la très exacte reproduction (1).

Un ébéniste, plus pudique que ses collègues, avait mis en vente, à cette même époque, dans ses magasins de la rue Saint-Honoré, des bidets qui, comme on avait fait pour les chaises percées, se dissimulaient dans des meubles sérieux, tels que des chiffonniers, des secrétaires, etc. (2). En 1783, ce même ébéniste, nommé COCHOIS, confectionnait un chiffonnier qui se transformait à volonté en table de nuit, chaise d'aisance ou bidet (3).

Mme de POMPADOUR s'en tint, pour son propre usage, aux bidets à dossier; mais il les lui fallait luxueusement ornés. Le premier qui lui fut fourni (ainsi que Lazare Duvaux le consigne sur son *Livre-Journal*, à la date du 25 août 1751), était « plaqué en bois de rose et fleurs, garni de moulures, pieds et ornements de bronze doré d'or moulu, avec sa seringue et la cuvette du fond en étain plané ».

Quant au second, il était beaucoup moins compliqué : la description de la chambre de la marquise, au château de Saint-Hubert, en fait foi.

(1) V. la gravure dans le très curieux ouvrage de GRAND-CARTERET, *Galanteries au dix-huitième siècle ;* Albin Michel, éditeur.

(2) HAVARD, *op. cit.*, t. II, f° 1065.

(3) *Almanach sous verre*, 1783, col. 226.

Cette chambre communiquait avec un cabinet, son complément indispensable. Ce cabinet, tendu de la même étoffe que la chambre à coucher, renfermait deux commodes de bois de rose, avec mosaïque en placage ; une table à écrire de même bois, — celle sans doute qui est représentée dans le portrait de la marquise, par Boucher ; une table de nuit « de bois violet et rose » ; un siège en encoignure avec coussin ; une « chaise d'affaires », garnie de basin et couverte de mousseline ; enfin, un bidet (1).

Comme le précédent, c'était un bidet à seringue — nous disons aujourd'hui un bidet siphoïde — « de bois de noyer, avec couvercle et dossier de maroquin rouge, cloué de clous dorés, ayant dans le dossier deux flacons de cristal (!) ». Il était garni d'une cuvette de faïence, et « long de 18 pouces, sur 10 pouces de large, 30 pouces de haut, du dossier à terre ».

C'est également un bidet à seringue dont se servit Marie-Antoinette, pendant sa détention. Dans le *Mémoire des dépenses de la veuve Capet à la Conciergerie*, on lit : « Pour un bidet en bazane rouge, garni de seringue, le tout neuf pour servir à la veuve Capet, cy... 60 l. (2).

Ces bidets à seringue ou à dossier furent, pendant plusieurs années, d'un usage assez répandu, si nous nous en rapportons aux délicieuses peintures

(1) Havard, *Dictionnaire*, t. I, f° 693 ; t. II, f° 1065.
(2) *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par Campardon.

de Boucher et de Lancret, qui nous renseignent si bien sur les mœurs du temps.

Plus tard, le dossier fut supprimé, et le bidet, en forme de tabouret, détrôna le bidet à dossier. Mais la façon continuait à en être très soignée. La Deschamps, une actrice qui eut son heure de vogue, possédait deux cabinets ouvrant sur la chambre à coucher (1): l'un de toilette, l'autre de lieux à l'anglaise, tous les deux embellis de glace; on y admirait « une petite baignoire tout à fait intime (lisez un bidet), d'argent massif, avec garnitures de points d'Angleterre ».

C'était, nous devons en convenir, une exception. Il fallait être Mme du Barry, pour s'offrir « un bidet de marqueterie, avec la boîte à éponge d'argent, duquel bidet la cuvette (était) aussi d'argent... » Quant aux invitées de la favorite, elles devaient se contenter d'un « bidet avec sa cuvette garni en maroquin rouge (2). »

Au dix-huitième siècle, la garniture extérieure de l'instrument était parfois d'un bois rare, tel que du bois de rose ou de merisier, plus ou moins incrusté ou sculpté; mais on se contentait, pour la cuvette, d'étain ou de faïence. De nos jours, on a vu reparaître des cuvettes de porcelaine de Chine (3) ou de

(1) G. Capon et Yves-Plessis, *La Deschamps*, p. 140.
(2) *Histoire de Mme du Barry*, par Ch. Vatel.
(3) Cf. *Intermédiaire*, 30 mars 1900, col. 535.

vieux Rouen, voire même des cuvettes en argent massif. A la vente d'objets ayant appartenu à une de nos modernes vestales, le marteau du commissaire-priseur adjugea un superbe bidet en argent ciselé, au fond duquel, sur une banderolle, étaient gravés ces mots qui sont tout un programme : « *Laissez venir à moi les petits enfants !* »

***

En général, cependant, nos aïeules préféraient la commodité au luxe : le menuisier Dulin, établi porte du Pont-aux-Choux, fabriquait des bidets de voyage (1), dont les pieds se dévissaient et pouvaient se loger dans la cuvette. Le même Dulin informait le public qu'on trouvait chez lui cette sorte de meubles, « à l'usage de l'armée et à l'épreuve des plus fortes secousses (?) »

En dépit de toutes ces références, le bidet n'avait pas encore sa place dans tous les intérieurs à la fin de l'avant-dernier siècle (2) ; car, en 1790, le rédacteur de l'*Almanach des honnêtes femmes*, au paragraphe de la « Fête du bidet », fait des vœux pour

(1) *Mercure de France*, février 1762.

(2) Il y en avait cependant dans certaines prisons : dans l'« état des effets laissés à Miolans » par le marquis de Sade, qui venait de s'évader de cette citadelle, se trouvait... un bidet, un pot de chambre et une chaise percée. (Manuscrit de la vente G. Bord, du 30 mai 1906, faite par Noël Charavay.)

que son usage se propage « dans les couvents et les provinces (1) ».

Ces vœux furent-ils exaucés? Nous n'oserions en jurer. Une anecdote, qui trouvera bien sa place ici, nous confirme dans nos doutes.

Vers 1855, une dame habitant le département du Gers, se faisait envoyer, par un fournisseur de la capitale, un bidet, qui arriva le jour même où elle donnait un grand dîner.

En bonne maîtresse de maison, elle alla, avant l'arrivée des convives, inspecter les préparatifs du repas; et sur la grande table, que vit-elle, trônant au milieu des plats pour les différents services, le... bidet, expédié de Paris !

Aussitôt elle fait appeler le maître d'hôtel et lui demande, d'un ton sévère, ce que signifie cette plaisanterie. L'autre, tout interloqué, ne comprenait rien à ce mouvement d'indignation. — « C'est, lui répondit-il avec ingénuité, la nouvelle soupière que madame a reçue ce matin... »

(1) *Intermédiaire*, 22 janv. 1900, col. 106.

LA PROPRETÉ DE LA MAISON

LES « PRIVÉS » OU « COMMODITÉS ».

Homo sum ; humani nihil a me alienum puto.
(TÉRENCE, *Heaut.*, act. I, sc. 1.)

De minimis non curat prætor, et cependant, ceux qui avaient charge de veiller à l'hygiène et à la santé publiques dans la ville des Césars, s'étaient, de bonne heure, préoccupés d'un point que nos modernes édiles perdent trop souvent de vue : ils avaient fait établir, pourquoi ne pas dire le mot, aussi ancien que la chose qu'il désigne, des *latrines* publiques.

Le vocable est de mauvaise compagnie, mais essayez de le remplacer, vous n'aurez qu'un terme approximatif. *Lieux* est trop général et demande une circonlocution. *Privés* a le même inconvénient. *Water-closet* est un mot que nous avons emprunté à une autre langue et d'autant plus superflu que la notre abonde en dénominations propres à

cet objet. *Garde-robe* donne l'idée d'une autre destination. *Aisances*, malgré sa couleur locale, pris isolément, n'a pas une signification assez précise. *Cabinet d'aisances* est un mot composé, long par conséquent, et qui, avec *fosses d'aisance*, auquel il est souvent lié et dont il est en partie synonyme, oblige à des répétitions. *Cabinet inodore* est encore une dénomination fausse, puisqu'il s'applique à des lieux malodorants, au moins temporairement (1).

Latrines ! le mot donne la nausée, par le fait seul et l'idée qu'on y attache. Il évoque la besogne la plus répugnante, toute physiologique qu'elle puisse être. Et cependant, ce mot si honni est par lui-même plaisant à l'oreille et on ne s'explique pas sa disgrâce. Au reste, ne dérive-t-il pas de *lavatrina*, terme latin qui signifie... bain ? Cessons donc de mettre à l'index le réprouvé à qui l'usage a depuis longtemps conféré ses lettres de grande naturalisation.

*
* *

Les Grecs avaient dans leurs habitations des lieux destinés à recevoir les sécrétions : ils les appelaient αφεδρον — aphedron (a seorsim sedendo) (2), ce qui correspond à notre expression française *latrines* (3).

(1) Liger, *op. cit.*, p. 4.
(2) Vossii, *Etym.*, *verbo* Latrina.
(3) Ludolph. Custer, *in Ecclesiast.*, v. 303 et suiv. — Apulée, lib. I ; Plaute, *Curculio*, acte IV, scène IV.

Ils appelaient l'action d'excréter αποπατειν, se retirer à l'écart (1).

A Rome, existait-il déjà de pareils établissements gratuits ? C'est une opinion vraisemblable, bien que la preuve manque pour l'étayer.

Il y avait, en tout cas, des latrines payantes, affermées aux *foricarii* ; ceux-ci acquittaient au fisc le prix de leur bail et percevaient, en échange, un droit sur ceux qui pénétraient dans ces « lieux ». (2).

Ces latrines, on trouve la trace de leur existence dans un texte vénérable de vétusté, puisqu'il remonte au deuxième siècle avant J.-C. (3). Il existait, au Forum ou au Comitium, non loin du tribunal, un de ces établissements, qu'on peut bien dire d'utilité publique.

A la fin du troisième siècle, sous Dioclétien, on ne comptait pas moins de 144 réceptacles de cette nature (4). Les palais et les édifices publics en étaient

(1) Pendant longtemps, toutefois, les Athéniens et les Lacédémoniens n'eurent, de même que les Hébreux et les Égyptiens, d'autres ressources que de se... soulager dans la rue. (Cf. la très facétieuse mais très érudite dissertation de Grosley, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, etc., *nouvellement établie à Troyes* (1756), t. I, p. 11 et suiv.)

(2) *Fiscus et suis contractibus usurus non dat : sed ipse accipit, ut solet, a foricariis qui tardius pecuniam inferunt* (Digeste, l. xvii, lib. xii, t. II) « Le fisc ne prête pas à intérêt, il attend lui-même l'argent des fermiers de latrines publiques, qui l'apportent tardivement ».

(3) C. Titius, ap. Macrobe, *Sat.* II, 12 (cité dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq. grecq. et rom.*, art. *Latrinæ*).

(4) Publius Victor, *De Regionibus urbis Romæ.*

pourvus. Les historiens rapportent que l'empereur Héliogabale fut massacré par ses soldats dans les latrines où il s'était réfugié. Les assassins traînèrent ensuite le cadavre dans les rues, et finalement le jetèrent dans un cloaque (égout), par hasard trop étroit pour recevoir le corps (1).

Sous Tibère, aller aux latrines avec un anneau ou une pièce de monnaie à l'effigie de l'empereur constituait un crime de lèse-majesté (2).

Au temps de Néron, le poète Lucain, encore jeune, lança à l'adresse de l'empereur une insulte si grossière (3), que tous les Romains se trouvant dans le lieu où elle fut proférée se sauvèrent en toute hâte, pour ne pas être compromis et poursuivis sous l'inculpation que nous venons de désigner.

Ces latrines avaient non pas seulement des dalles percées, mais des sièges; elles devaient être d'assez vastes dimensions, pour que Néron pût y faire jeter, en signe de mépris, les statues de tous les athlètes vainqueurs dont la gloire lui portait ombrage (4).

Mais il n'y avait pas que des latrines publiques à Rome; les palais des empereurs, certaines maisons de riches particuliers en étaient pourvus. On a trouvé l'emplacement de celles de la maison dorée de Néron;

(1) Lampride, *Héliogabale*, ch. XVII.
(2) Sueton., *Tiber.*, cap. LVII.
(3) Sueton., *Lucan.*
(4) Sueton., *Nero*, XXIV.

des fouilles ultérieures ont mis à jour, dans un état de conservation parfaite, les latrines du palais d'Auguste, au Palatin (1).

Il y avait également, dans les rues de Rome, des urinoirs, disposés dans des ruelles étroites et peu fréquentées: c'étaient des amphores (2), ou des vases en terre, que l'on coupait de façon à les ramener à une hauteur pratique. On ignore si cet usage était l'objet d'une prescription administrative, en vue de la salubrité plutôt qu'en vue de l'agriculture; toujours est-il qu'au temps de la république romaine, l'urine n'était employée qu'exceptionnellement à fertiliser les terres, car ni Caton, ni Varron, dans leurs ouvrages spéciaux, ne font allusion à ce liquide humain employé comme engrais ; il faut arriver à Pline et à Columelle pour voir les déjections utilisées dans ce but.

A la fin de la décadence de l'Empire, l'emploi des matières fécales pour la fécondation des terres était déjà, paraît-il, abandonné; seule, l'urine conserva la faveur dont elle avait jusqu'alors joui. Elle était,

(1) *Gazette archéologique*, 1888.

(2) Le discours de Titius en faveur de la loi Fannia (de l'an de Rome 593, correspondant à l'an 161 avant Jésus-Christ) fait déjà mention d'amphores pour certains besoins, dans les ruelles de Rome (*amphoræ in angiportis*). Cf. MACROBE, *Saturn.*, III, cap. 16 ; LUCRÈCE, IV, 1026 ; MARTIAL, XII, 48 ; 77, 9 (*Sellæ Patroclianæ*) ; le *Scoliaste* de Juvénal, III, 38 ; CUJAS, *Obs.*, XXII, 34 ; enfin, l'*Encyclopédie de Stuttgard*, aux mots *Dolium*, *Latrina*, *Lavatio* (FRIEDLANDER, *Mœurs romaines du siècle d'Auguste*, t. III, p. 154).

en outre, utilisée dans les arts industriels : les dégraisseurs s'en servaient pour nettoyer et blanchir les tissus. On avait même fait cette remarque que les foulons romains, au métier desquels l'urine était nécessaire, et sans doute aussi les tanneurs, qui en faisaient usage, était exempts de la goutte(1).

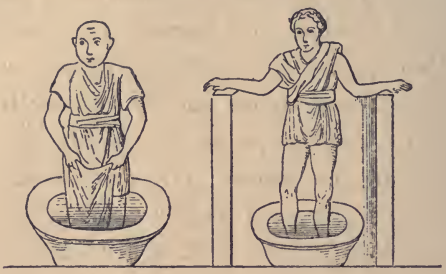

FOULONS PRESSANT DES ÉTOFFES DANS DES CUVES D'EAU MÉLANGÉE D'URINE
(D'après une peinture de Pompéi.)

Ces foulons avaient l'autorisation de mettre dans les rues des récipients, qu'ils vidaient quand les passants les avaient remplis (2). Ils achetaient ce privilège, en payant le célèbre impôt sur les urines, établi par Vespasien (3).

On connaît l'anecdote souvent citée : son fils Titus, l'ayant blâmé d'avoir établi un impôt sur l'urine, Vespasien lui mit sous le nez le premier argent de l'impôt, en lui demandant s'il sentait mauvais; Titus lui

(1) LIGER, *op. cit.*, p. 45.
(2) MARTIAL, VI, 93, 1.
(3) SUET., *Vespas.*, XXIII.

ayant répondu que non : « Il vient pourtant de l'urine, » lui répliqua son père.

Après Vespasien et à son exemple, l'empereur Constantin étendit l'impôt aux excréments des hommes et des animaux, sous le nom de *chrysagyre*. Constantin soumit à l'impôt du *chrysagyre* tous les trafiquants, marchands et débitants quelconques, urbains et forains, sans en excepter les plus misérables ; de sorte que, tous les quatre ans, à l'époque de la levée de l'impôt, c'était un concert de plaintes et d'imprécations. Cet impôt se nommait aussi *or lustral*, ou d'expiation, parce qu'il était prélevé sur les commerçants et les gens de mauvaise vie, qui ne faisaient souvent qu'un. Hommes, femmes, garçons, filles, mendiants, affranchis, tous devaient apporter au trésor public une pièce d'argent, à laquelle étaient taxées leurs matières excrémentielles et l'urine. Les bêtes de somme, bœufs, mulets, chevaux, n'en étaient pas exempts ; les chiens et les ânes payaient tant par tête. Le maître d'une bête de somme n'acquittait pas moins de six sacs de monnaie (*sex follis*) (1). Devant la réprobation unanime, cet impôt finit par être supprimé (2).

En dépit de toutes les ordonnances, les édifices publics de la capitale du monde romain étaient sou-

(1) Bulengerus, *de Tributis ac vectigalibus populi romani*, cap. XXVI (Toulouse, 1712, in 12).

(2) Evagrius, lib. III, cap. xxxi (Liger, *cit.*).

vent souillés de déjections stercorales ou d'aspersions impures. Une inscription, qu'on pouvait lire dans les thermes de Titus, et dont le texte nous a été conservé (1), atteste le sans-gêne des Latins à cet égard; jusqu'aux monuments funéraires, qui étaient salis par les déjections stercoraires ! (2)

Notre « *défense de déposer des ordures* » était faite à Rome sous la forme de deux serpents se fai-

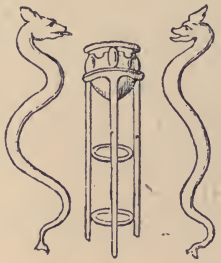

sant face, séparés par un autel consistant en un haut trépied soutenant un vase, avec une inscription au-dessous (3).

C'était pour préserver la poésie des atteintes des méchants poètes, comme un mur d'une souillure,

(1) Voici ce texte : *Duodecim Dios et Dianam et Jovem optum maximum habeat iratos, quisquis hic mixerit aut cacarit* (Quiconque aura uriné ou c... ici encourra la colère des douze dieux, de Diane et du très bon et très puissant Jupiter).

(2) PÉTRONE, *Satires.*

(3) Anthony RICH (*Dict. des Antiq. gr. et rom.*, v° *Anguis*) en donne un dessin qu'il a relevé dans un couloir des Thermes de Trajan.

que Perse voulait qu'on peignît deux serpents avec cette inscription :

Pinge duos angues. Pueri, sacer est locus, extra merjite (1).

Ceux qui se livraient à de pareilles incongruités étaient d'autant moins excusables, qu'en général, il y avait dans l'intérieur des maisons des chaises percées, fixes ou mobiles (2); sans compter des latrines pour les serviteurs ou esclaves.

*
* *

Les ruines de Pompéi ont permis de se rendre un compte très exact de la disposition des latrines privées. C'était généralement dans l'intérieur des habitations, près de la cuisine, qu'on les plaçait, et non dans les cours ou les jardins. Voici la maison de Marco Lucrezio, un riche patricien de Pompéi. Avant d'entrer dans l'*atrium*, se trouve une petite pièce, donnant accès à trois autres pièces, qui paraissent être la cuisine, ses dépendances et les latrines. Ces pièces sont grossières et sans décoration; celle qui contient les latrines n'a pas d'autre particularité que d'avoir un sol plus élevé et d'être carrelée en grandes tuiles. Sur les murs sont des figures obscènes, gravées à la pointe (3).

(1) *Sat. I*, v. 13.
(2) Poll., X, 44, 45 (*Dict. de Daremberg*, art. cit.).
(3) *Le Case e i monumenti di Napoli*, articles *Cucina*, *Cessi*, etc. (Liger, p. 29).

La latrine de la cuisine était généralement dissimulée dans un renfoncement, isolée par une cloison ou par un petit mur, quelquefois semi-circulaire et simplement à la hauteur d'appui, souvent aussi sans aucune séparation. Installée dans une pièce voisine de la cuisine, cette latrine avait une canalisation commune, à travers le mur mitoyen; mais souvent on lui réservait une pièce isolée et écartée au fond de la maison, on bien ouvrant au contraire sur le vestibule; très souvent encore on utilisait l'espace libre dans l'escalier.

Dans certaines maisons, il existait, outre les latrines attenant à la cuisine, des latrines au premier étage, se déversant, par un conduit, dans celles du rez-de-chaussée, ou pourvues d'une canalisation spéciale. Il y avait aussi des latrines à deux places, avec un urinoir à côté du siège ; parfois le siège est remplacé par un socle bas, percé d'un trou, avec un urinoir à côté du siège ; d'autres fois, le siège est remplacé par un socle bas, percé d'un trou, avec, en avant, la place des pieds marquée. L'inclinaison du sol ramenait l'urine dans le tuyau de décharge, grâce à un trou ménagé sous le socle. Une niche était disposée pour recevoir une lampe, le soir (1).

Quand les latrines privées étaient pourvues de sièges, ceux-ci étaient en marbre dans les demeures

(1) *Dictionnaire des Antiquités*, de Daremberg et Saglio, *art. cit.*

opulentes; en bois, chez les particuliers moins fortunés.

*
* *

Nous sommes peu renseignés sur le mobilier des *latrinæ*; tout ce qu'on en sait, c'est qu'il s'y trouvait une éponge, fixée à l'extrémité d'un bâton, qui remplissait, très probablement (1), l'office de notre balayette.

Comme de nos jours, les murs des latrines publiques se couvraient d'inscriptions gravées à la pointe, écrites au charbon ou à la craie (2).

(1) D'après Montaigne, il servait d'*anitergium*, mais cette opinion n'est pas soutenable (Cf. LIGER, p. 30, note 2). Sur les *anitergia*, chez les Romains, v. GROSLEY, *Diss. cit.*, pp. 21 n. 30, 35, etc.

(2) MARTIAL, XII, 61, 9-10 et *Corp. inscr. lat.*, IV, 3146. Les latrines publiques de nos jours sont souvent couvertes d'inscriptions gravées à la pointe ou simplement écrites au fusain, qui ne le cèdent en rien comme obscénité à celles des latrines antiques ; en voici quelques échantillons :

Si cacare velis, chartam portare memento
Ne maneat digitis pendula merda tuis.

In nomine omnium culorum ne merdis tuis sellam inquina ; in nomine omnium nasorum vas opercula.

Lambe digitos civitatis fæx, ne parietes merda macules.

Viator, quantacumque sit pudor, ibi te oportet culum tuum ostendere.

Sella sit munda sicut quadra.

Voici l'inscription qui, d'après MÉNAGE (édition de 1693, p. 181), existait dans les latrines que Pie V avait fait construire :

Papa Pius quintus ventres miseratus onustos
Hocce cacatorium nobile fecit opus.

Il est une autre inscription que l'on voit souvent sur la face

Pompéi avait, comme Rome, des latrines publiques en assez grand nombre : au Forum, aux petits et aux grands Thermes, au Théâtre et dans divers endroits de la ville. A Timgad, en Afrique, il y avait de ces mêmes établissement, calqués sur le modèle de ceux de Pompéi. On en a retrouvé qui avaient jusqu'à 28 places. Les latrines des Thermes de Timgad étaient établies sur un canal courant le long d'un mur, auquel étaient adossés vingt-huit sièges limités par des séparations. Autant de caniveaux qu'il y avait de places facilitaient l'écoulement des liquides (1).

Les sièges en pierre étaient artistement moulurés. Le sol était couvert d'une belle mosaïque, représentant des animaux entourés de rinceaux variés (2).

Les latrines publiques de Lambèse étaient organisées d'après le même système, également semi-circulaires, avec canal et courant d'eau poussant tout à l'égout — car les Romains, comme nous

extérieure des portes des latrines construites sur le bord des chemins, en Provence et en Italie :

Passant
Ibi caces.

Cette dernière inscription, bien qu'analogue par la forme aux précédentes, a un caractère plus sérieux, puisqu'elle est faite en vue de recueillir les excréments pour la fumure des terres.

(1) Les anciennes latrines flamandes, nous écrit un obligeant correspondant (de Ledighem-lez-Coutrai), « telles qu'on les trouvait partout, mais surtout dans les estaminets, comportaient deux, trois, quatre ouvertures, qui permettaient à plusieurs personnes de se satisfaire l'une à côté de l'autre ».

(2) *Dict.* de Daremberg et Saglio, art. *Latrinæ*.

l'exposerons en détail un peu plus tard, semblent avoir connu et pratiqué le *tout à l'égout*. Au lieu de sièges, il n'y avait, à Lambèse (1), que de simples

LES LATRINES A DEUX SIÈGES, DE TIMGAD.

dalles percées, et, en avant du trou, une dépression en forme de cuiller pour l'écoulement des urines.

Pendant la période gallo-romaine, les monuments et les maisons particulières dans les Gaules durent être pourvues de latrines : on en a retrouvé des vestiges dans les arènes de Nîmes. A en juger par ce qui nous reste, ces arènes devaient contenir un nombre considérable de latrines; on a fait justement remarquer l'heureuse disposition de ces accessoires,

(1) Cagnat, *Lambèse* (1893).

sur les escaliers qui communiquaient des galeries aux gradins. Si l'on compare aux arènes de Nîmes les théâtres de nos jours, qui, pour la plupart, n'ont ni dégagements suffisants, ni latrines, on ne peut que s'associer à la judicieuse réflexion de M. Liger, qui trouve qu'en cela, comme sur bien d'autres points, nous sommes loin d'avoir l'esprit pratique des Romains.

C'est également à Nîmes que le général Pothier a découvert, dans les ruines d'une maison romaine, une latrine contiguë à la cuisine, dont la fosse était sans cesse lavée par les eaux courantes (1).

On sait qu'on a relevé en Gaule l'existence d'un grand nombre de puits, dits *puits funéraires*; or, d'après une opinion autorisée (2), les prétendus puits ne seraient autre chose que des fosses d'aisance. Beaucoup de ces puits étaient de simples trous, dans lesquels on jetait les vidanges. Quand ils étaient pleins, on les recouvrait et on en creusait d'autres; ce qui explique leur nombre relativement considérable.

« Les lieux d'aisance étaient très bien compris chez nos ancêtres gallo-romains, nous écrivait naguère le docteur Bougon. On disait déjà *aller à la*

(1) *Mém. de l'Acad. de Nîmes*, 7e série, t. XI (1888), p. 16.

(2) Lièvre, *les Fosses gallo-romaines de Jarnac et les puits funéraires* (Extr. du *Bull. de la Soc. hist. et arch. de la Charente*, 1883).

selle, absolument comme aujourd'hui. On disait mieux encore : *Sellulam*, aller sur la sellette. On ne se douterait jamais dans quel auteur nous avons découvert cette perle : c'est dans la *Vie des saints*, au cours du récit des persécutions dont Sidoine Apollinaire fut victime, sous le règne d'Enric, roi des Wisigoths, d'abord gendre de l'empereur Avitus, puis évêque de Clermont en Auvergne, et sous la plume de notre grand chroniqueur, saint Grégoire de Tours.

« Deux renégats, voulant faire leur cour au roi en question, plongé dans le schisme d'Arius, cherchaient à évincer le saint évêque de son siège épiscopal, dans sa vieillesse. L'un d'eux, pris d'un pressant besoin, exhala son dernier souffle en allant à la selle.

Grand Crepitus, daigne accorder ma lyre ! « Ingressus autem in *secessum* suum, dum ventrem purgare nititur, spiritum *exhalavit* : on vit voler son âme sur la chaise percée. »

Mais poursuivons la lecture de l'épître de notre docte confrère :

« Reperit dominum super sellulam secessus defunctum ». « Le serviteur trouva son maître mort, sur la sellette du petit réduit (1). »

(1) Le serviteur n'était pas loin de là, car il était d'usage, à l'époque, de se faire accompagner, lorsqu'on se rendait au cabinet, par un de ses valets, tenant un flambeau à la main. Cet

Secessus, lieu retiré, écarté, *buen retiro*, n'est-ce pas un plus joli nom que ceux que nous avons en français ? On pourrait le rendre par *petit écart*, *petit local*. Le mot la *seille* n'est donc pour rien dans l'expression « aller à selle » ; *sella*, *sellula*, c'est *aller sur le siège* et non sur le *seau* (de toilette), bien que l'un et l'autre se dit ou se disent. Nous allions oublier un détail intéressant : quand on trouva l'apostat mort sur la sellette, *sellula*, on dut écarter, pour le voir, une grande portière, *elevato velo ostii*, qui fermait l'entrée de ce petit réduit, à la place de nos verrous. L'emploi de cette lourde portière offrait bien des avantages, sans avoir l'inconvénient de nos verrous qui se ferment en dedans, si préjudiciables aux personnes qui se sentent étourdies et perdent connaissance quand elles siègent sur le trône en cuvette... »

Il n'y a décidément plus rien de neuf sous le soleil. Les « chalets de nécessité » eux-mêmes portaient déjà ce nom, singulièrement suggestif, au sixième siècle, sans doute depuis déjà un temps indéfini. On disait seulement les « lieux de nécessité », *loca necessaria* ; ce qui était plutôt un pléonasme, un seul

usage était encore pratiqué bien plus tard, car il en est question dans les *Cent nouvelles nouvelles*. Dans des *Mémoires*, écrits vers 1545, il est parlé d'un chevalier du roi, logé à Rouen, à l'hôtel du Cheval-Blanc, lequel va aux privés avec un domestique de l'hôtel. Par fâcheuse rencontre, tous deux tombent dans lesdits privés et « furent tous deux noiez à l'ordure. » *Revue rétrospective normande*, par André POTTIER, 1842.

de ces mots exprimant déjà suffisamment ce que l'on voulait dire. Mais le vrai nom distingué, pour exprimer ce petit local, du temps des Gallo-Romains, c'était *secessus*, le « petit réduit ».

*
* *

S'il est désormais hors de conteste que, au sixième siècle, il existait des lieux retirés ou latrines dans les maisons particulières, il est moins prouvé que les sièges antiques en porphyre, conservés au musée du Louvre et qu'on suppose dater du neuvième siècle, étaient bien des chaises percées (*sellæ familiares*). Ces chaises n'étaient-elles pas plutôt des sortes de bidets à l'antique ? Leur présence dans les thermes inclinerait à le supposer.

Il est certain, toutefois, qu'à cette même époque, c'est-à-dire sous Charlemagne, les monastères étaient pourvus de latrines, généralement placées dans des bâtiments particuliers et isolés, auxquels on communiquait par des passages couverts : le plan de l'abbaye de Saint-Gall offre un exemple de cette disposition Dans le plan de Saint-Gall, le bâtiment est carré ; une série de sièges (*sedilia*) occupe la partie méridionale de la pièce, qui est très vaste; à l'angle oriental est figurée la lampe (*lucerna*) qui brûlait toute la nuit. On lit dans le couloir d'arrivée : *Exitus ad necessarium* (1). Tous les bâtiments prin-

(1) Albert Lenoir, *Introduction à l'architecture monastique.*

cipaux de l'abbaye, l'infirmerie, la maison des novices, les pavillons des hôtes, les écoles, cuisines, etc., étaient pourvus de *necessaria*.

Le dixième siècle ne nous a laissé aucun renseignement sur les latrines ni sur les réceptacles stercoraires; le seul document que nous possédions est dans les *Annales bénédictines* de 996, où nous lisons qu'à cette époque, l'usage des *anitergia* était très répandu et que les religieux de l'ordre de saint Benoît ne pouvaient se passer de cet accessoire (1).

Les fouilles de la Cité, à Paris, ont permis de reconnaître qu'il existait, au onzième siècle, des trous murés à fond perdu, à l'intérieur de certaines propriétés, et qui devaient être destinés à recevoir des matières fécales. Il est à remarquer que ces réceptacles étaient établis en dehors de l'habitation.

Il n'en allait pas de même dans les établissements monastiques : le logis des hôtes, à l'abbaye de Cluny, se composait de deux quartiers, pour les deux sexes; dans chaque quartier, les lits n'étaient séparés que par des cloisons ou par des courtines, mais le nombre des latrines était égal à celui des lits (2).

A Cluny, il n'y avait pas moins de 40 sièges, dont

(1) Flodoard, liv. II, chap. XIX, cité par La Bédollière, *Mœurs et vie privée des Français*, II, 211.

(2) Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. II (Architecture civile et militaire), p. 68.

trente dans le quartier des hommes et dix dans celui des femmes. Dans d'autres monastères, les latrines étaient placées à distance des autres bâtiments, auxquels les rattachait un long couloir, et au-dessus d'un cours d'eau : elles étaient ainsi disposées à l'abbaye de Maubuisson, dans l'Oise.

Le plan du prieuré de Canterbury nous montre les sièges des latrines placés dans toute la longueur du bâtiment, contre les murs intérieurs.

Le plus ordinairement les *necessaria* étaient situés non loin des dortoirs. A l'abbaye de Pont-Levoy (Loir-et-Cher), les latrines communiquaient avec le dortoir par une galerie couverte et vitrée formée par un pont. A l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, elles avaient une disposition analogue. Singularité à noter, elles étaient ornées, parfois, de figures allégoriques dont le sujet n'était nullement en rapport avec la destination des lieux.

***

Les châteaux féodaux contenaient aussi des latrines, ainsi qu'on peut le constater, dès le douzième siècle. Si les châteaux du moyen-âge, écrit Viollet-le-Duc (1), ne présentaient pas des façades arrangées par *belle symétrie*, des colonnades et des frontons, ils possédaient des latrines pour les nobles seigneurs

(1) *Dict. d'Architecture*, art. *Latrines*, t. VI, p. 164.

comme pour la garnison et les valets ; ils en possédaient autant qu'il en fallait et très bien disposées

A Coucy, les tours et le donjon, du commencement du treizième siècle, ont des latrines à chaque étage, construites de manière à éviter l'odeur et tous les inconvénients attachés à cette nécessité. Les latrines du donjon s'épanchent dans une fosse large, bien construite, et dont la vidange pouvait se faire sans incommoder les habitants. Quant aux latrines des tours, elles étaient établies dans les angles rentrants formés par la rencontre de ces tours et les courtines et rejetaient les matières au dehors dans l'escarpement boisé qui entoure le château.

Dans le château de Marcoussy, de la même date, les latrines étaient dans l'épaisseur des murs, et les matières tombaient dans une fosse voûtée en ogive, située au-dessous du sol (1).

A cette époque (treizième siècle), il y avait, comme de nos jours, des gens sans vergogne, qui ne se gênaient nullement pour souiller les églises, en dépit de toutes les prescriptions édictées à ce sujet. Un règlement du chapitre de la Collégiale de Saint-Quentin, de l'année 1246, contient, à ce sujet, les

(1) Dans un château datant du douzième siècle, le château de Landsperg (Bas-Rhin), on a retrouvé intacte une latrine dont le constructeur avait pris la précaution de placer une dalle de champ, descendant en contre-bas des deux corbeaux latéraux, afin de masquer complètement les jambes de la personne assise sur le siège, composé d'une simple dalle trouée. (V.-le-D

lignes suivantes : *Ne ribaldi juxtas portas ecclesiæ vel parietes ejus minganl.* (Défense aux ribauds d'uriner contre les portes ou les murailles de l'église) (1).

* * *

Dès le commencement du quatorzième siècle, il y avait déjà des latrines dans les habitations rurales, ainsi qu'en témoigne un manuscrit de 1301, cité par M. Léopold Delisle (2). Les bordiers ou paysans normands étaient tenus de curer l'étang et les latrines du manoir.

Ce qui distingue les latrines des monastères, au quatorzième siècle, de celles des siècles précédents, c'est qu'elles ne sont plus établies autour des murs d'une salle, mais disposées sur deux rangs au milieu de la pièce; et au lieu d'être uniformément isolées dans des édifices particuliers, elles sont construites dans des bâtiments attenant au cloître.

Dans les monastères de cette époque, les latrines étaient placées en encorbellement sur les murailles extérieures, comme cela se faisait dans les enceintes militaires (3).

Dans les châteaux devant contenir une forte gar-

(1) Cf. Arth. Dinaux, *Sociétés badines, chantantes*, etc. (Paris, 1867), t. II, p. 168.

(2) *Etude sur la condition de la classe agricole*, p. 16, n., édition Champion, 1903.

(3) Lenoir, *loc. cit.*

nison, les latrines, vastes en proportion (1), étaient placées dans une tour et un bâtiment séparés, comme au château de Pierrefonds, dont la construction remonte à 1400. Dans ce château, les latrines du grand logis seigneurial ou donjon étaient disposées, avec un soin extrême, dans une partie étroite des bâtiments recevant de l'air de deux côtés, isolées et ouvrant les fenêtres des cabinets au nord(2).

Ces précautions minutieuses, apportées à la construction de ces parties importantes des habitations, vont faire place, au seizième siècle, à une négligence incroyable (3).

(1) Il en reste des vestiges au château de Coucy, de Chavigny en Poitou, de Langley dans le Northumberland, de Marcoussy, dont nous avons parlé plus haut.

(2) Viollet-le-Duc, *op. cit.*, t. VI, p. 167.

(3) Il convient cependant de dire que, bien avant le seizième siècle, plusieurs châteaux et palais ne contenaient ni fosses, ni lieux d'aisance. Versailles et Fontainebleau, pour ne citer que ces deux, en furent longtemps dépourvus. La galerie aboutissant, au château d'Amboise, à la porte où Charles VIII vint se fracasser la tête, était, au dire de Commines, « le plus déshonnête lieu du château : chacun y faisait librement ses nécessités ». *Les résidences royales de la Loire*, par Jules Loiseleur (Paris, 1863). Au Louvre même, dans la seconde moitié du quatorzième siècle, on avait peine à défendre les abords du palais des souillures des passants. Et pour ne pas être accusé d'avancer la moindre assertion sans preuve, voici un extrait d'un compte des dépenses du vieux Louvre daté de 1364 : il y est dit qu'il sera « délivré à Thomas Dubuisson, paintre, pour avoir faict plusieurs croix de painture vermeille, outre la grande viz neuve (le grand escalier neuf) du Louvre, l'uisserie des jardins et autres lieux en la cour d'iceluy, pour la défense de ceux qui y faisoient leur retraict pour pisser ; par marché fait xxvi

***

Les personnages de distinction, qui possédaient des chaises percées dans leurs garde-robes, pouvaient à la rigueur se passer de latrines (1). Quand celles-ci existaient, il était rare qu'il y en eût plus d'une par maison, quelle qu'en fût l'importance. On les éclairait avec des chandelles en résine appelées *oribus* (2).

Une description que donne un poète du temps témoigne que les *privés* de cette époque ressemblaient beaucoup aux nôtres. Elle vaut d'être reproduite pour son originalité et sa précision. Elle est due à Gilles Corrozet, qui a fait figurer la *chambre secrète* ou *retraict* dans ses *Blasons domestiques, contenant la décoration d'une maison honneste et du mesnage estant en icelle.* Voici cette description :

s. p. (26 sous parisis) ». *Intermédiaire*, 1877, col. 300. On supposait que le respect dû aux croix retiendrait les gens qui salissaient le logis du Roi. Le moindre règlement de police, punissant de l'amende ou d'une peine corporelle les infractions commises, eût, sans doute, été plus efficace.

(1) Au seizième siècle, le mot *latrine* était d'un emploi courant, comme celui de *retraict*, même en poésie. Dans la *Légende joyeuse de Pierre Faifeu* (1532), on lit :

Faignant aller au retraict et latrines
Aussi dire les vespres ou matines, etc.

(2) Liger, p. 81. On peut voir, dans le *Décaméron*, de la Bibliothèque de l'Arsenal, une curieuse miniature, représentant des latrines au quinzième siècle (Cf. Havard, III, col. 267).

Retraict de grand commodité
Soit aux champs ou en la cité;
Retraict auquel personne n'entre,
Si ce n'est pour purger son ventre;
Retraict de grande dignité,
Où le c... sied en majesté;
Retraict qu'on n'ose descouvrir,
Ny le dessus du siège ouvrir,
De peur, affin que je ne mente,
Que le fort parfum ne s'esvente;
Retraict où l'on se sent à l'aise,
Il vaut bien mieux que je me taise
Qu'empuantir de tes senteurs
Le lecteur et les auditeurs.

Disons, en passant, qu'on désignait alors indifféremment le « petit local » que vous savez, par les mots de *retraict* ou encore *privés*, *lieux secrets*, *chambre secrète*, *chambre courtoise*, *chambre basse* : on disait *aller à la chambre* ou *aux chambres*, comme nous disons aujourd'hui *aller au cabinet* (1).

Une mauvaise interprétation a pu seule laisser croire que les « privés » étaient communs à Paris, au temps de la Renaissance (2). Lestoile écrit que le 14 dé-

(1) Alf. Franklin, *l'Hygiène*, Appendice.

(2) Les preuves abondent en faveur de la thèse contraire. Une *Ordonnance royale*, du 26 août 1531, enjoignait aux habitants de Paris, « pour éviter le dangier de la peste », d'établir dans chaque maison des « fosses de retraict ». Nouvelles ordonnances en 1533, sous peine, aux contrevenants, de saisir les loyers ; puis en 1539, ce qui semble attester que les « privés » n'étaient pas encore généralisés. En province, ce devait être pire

cembre 1599, « y eut une garce pendue à la place Maubert, qui avoit jeté son enfant dans les privés, *chose asses commune à Paris.* » C'était évidemment l'infanticide, la chose commune, et non les privés (1).

Voici un passage d'un contemporain qui va remettre les choses au point : « Quant à l'endroit de la maison qui n'est pas honneste à nommer et toutefois y est nécessaire, — écrit Henri Estienne (2), — ils (nos prédécesseurs) le mettoient à la vue d'un chacun et comme en parade » ; mais un peu plus tard, on relégua les « privez » au grenier (3).

— « Où sont les privez? demande indiscrètement

encore. On sait qu'autrefois, les prêtres avaient l'habitude de consigner sur leurs registres, pêle-mêle avec les actes de l'état civil, des événements publics locaux, ou même des impressions personnelles. Sur l'un de ces registres, datant de 1595, on voit mentionné un *remède spirituel contre la peste*, qui sévissait alors dans le Blésois. Dans certaines paroisses, telles que Sambin, Chouzy-sous-Blois, on avait pris des mesures énergiques de police sanitaire, entre autres celle-ci, qui enjoignait « à tous les propriétaires des maisons sans privés, d'en faire faire d'ici à quinze jours ; sinon, l'autorité saisira les loyers de ces maisons, pour les employer à en établir au plus tôt ». *Revue des Sociétés savantes*, 1874, premier semestre, p. 515.

(1) Un autre passage du *Journal de Pierre de l'Estoile* (t. II, 72) nous apprend qu'au commencement de juillet 1582, le sieur Ribier de Villebrosse, qui demeurait à Paris, près de l'église Saint-Paul, « fust tué par son valet sur les neuf heures du soir, comme il revenoit du privé et traversoit sa cour pour gagner son lit ».

(2) *Apologie pour Hérodote*, t. II (édition Ristelhuber), p. 134.

(3) Dans nombre de maisons ils étaient dans une cour ; il en était ainsi chez le chirurgien Ambroise Paré (Cf. *Ambroise Paré*, par le Dr Le Paulmier ; Paris, 1885, p. 317 et suiv.).

Joconde — « Là haut, au grenier, nous avons une latrine publique (commune), de peur de la mauvaise odeur, car mon maistre use, ès chambres, de pots, de terrines et de vases », c'est-à-dire de chaises percées. Le maître de la maison avait, en effet, pour lui, à son étage et dans sa garde-robe ou sa chambre, une chaise percée (1), recouverte d'une housse, ou d'un dais en étoffe, pareils à l'ensemble du mobilier.

Ce mobilier est, en général, assez sommaire. Il est des meubles, en particulier, que l'on n'y rencontre guère : ce sont les meubles de toilette. Dans quelques garde-robes attenantes aux chambres, il y a bien des « *chaises de nécessité*, *chaires secrètes*, *chaires à pisser* » ; mais bassins et aiguières, correspondant à nos cuvettes et pots à eau, n'apparaissent que très rarement, et cela nous laisserait rêveurs sur les habitudes de propreté de nos ancêtres, si nous n'étions édifiés sur elles par ailleurs (2).

*
* *

A la campagne, chaque chambre avait ses « privez » ; au galetas étaient relégués les « *privez* » communs pour les serviteurs, et « d'autres pour les servantes, avec leur montée spéciale pour l'honnes-

(1) En entrant dans la garde-robe, nous y voyons d'abord « une chaise percez », puis plusieurs bahuts fermant à clé (Mis de Belleval, *Nos Pères*, p. 228.)

(2) *Gentilshommes campagnards*, par P. de Vaissière, p. 82.

teté (1) ». On était très fier, en général, de posséder des retraits chez soi, mais on s'en servait le moins possible (2).

Le peuple se soulageait dans les cours, les passages, les rues (3); quant aux personnes de qualité, elles usaient de la chaise percée, quand il y en avait à leur portée. Était-on hors de chez soi, on ne se croyait plus tenu à aucun soin de propreté.

En 1606, on dut faire faire, à son de trompe, une défense en vertu de laquelle, « de par le roi et Mgr le Dauphin, il était enjoint à toutes personnes, de quelque qualité, condition ou nation que ce fût, de n'avoir à faire leurs ordures dans l'enclos du château (le Louvre), sinon aux lieux destinés pour ce faire, à peine d'un quart d'écu d'amende, applicable une moitié aux pauvres et l'autre au dénonciateur des infractions ; ou, à faute de ne la pouvoir payer, de tenir prison au pain et à l'eau pour l'espace de vingt-quatre heures. » Le jour même où cet édit était rendu, après le souper, Mlle d'Agre surprenait le Dauphin en train de p... contre la muraille de la chambre basse où il était.

— « Eh ! Monsieur, dit-elle, je vous y prends ! Vous payerez un quart d'écu ; » il se trouve surpris,

(1) Ed. Bonnaffé, *Etudes sur la vie privée de la Renaissance*, p. 120.

(2) V. dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. II. 284), l'amusante anecdote dont Voiture fut le héros.

(3) Cf. la *Chronique scandaleuse ou Paris ridicule*, de Claude Le Petit.

rougit, ne sait que dire, se reconnaissant avoir contrevenu (1). »

A cette époque, les mœurs du temps, mélange disparate d'extrême raffinement et d'extrême grossièreté, faisaient de l'intérieur du Louvre l'un des lieux du monde les plus bruyants et les plus malpropres (2). On entrait chez le roi de France comme dans un moulin ; une cohue tapageuse emplissait son palais du matin au soir, et l'usage était de ne pas se gêner dans les lieux publics. Le flot montant et descendant des courtisans, des gens d'affaires, des soldats, des provinciaux, des fournisseurs et des domestiques considérait les escaliers, les salons, les corridors, le derrière des portes, comme des endroits propices au soulagement de la nature (3).

∴

M. Franklin a retrouvé une pièce curieuse, que

(1) *Journal d'Héroard*, t. I, p. 204.

(2) Les pays voisins n'avaient rien à nous envier sous ce rapport. En Angleterre, au seizième siècle, une immense cuve, *adossée au parterre*, était le réceptacle commun où chacun venait épancher son trop-plein. Ces tonneaux immondes étaient en usage dans le palais même de la reine. Sir John Harrington, qui parla de les remplacer par quelque invention plus décente, paya cher son audace et son souci de la propreté : Élisabeth l'exila dans ses terres, pour avoir osé dévoiler l'existence du *privé* de son palais (V. *Caractères et Paysages*, par Philarète Chasles ; Paris, 1833, p. 233).

(3) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1899, p. 247.

« C'EST UNE ALLÉE OU DES GENS VONT SATISFAIRE A DES BESOINS PRESSANTS. QUAND VOUS SORTIREZ DE CHEZ VOUS, MESDAMES, FERMEZ LES YEUX, RELEVEZ VOTRE ROBE ET FLEUREZ VOTRE FLACON. »

(Composition de DUNCKER, pour le *Tableau de Paris*, de MERCIER ; communiqué par M. John GRAND-CARTERET.)

son étendue ne nous permet malheureusement pas de reproduire en entier ; elle paraît remonter à 1670 et émet pour la première fois l'idée d'établir dans la ville des cabinets d'aisances à l'usage du public : c'est une pétition adressée à Louis XIV, par un aspirant concessionnaire, qui sollicite la permission d'introduire, à certaines conditions, un peu d'hygiène dans la demeure royale :

« ... Aux environs du Louvre, écrit le pétitionnaire, en plusieurs endroits de la cour et sur les grands degrés, dans les allées d'en haut, derrière les portes et presque partout, on y voit mille ordures, on y sent mille puanteurs insupportables, causées par les nécessités naturelles que chacun y va faire tous les jours, tant ceux qui sont logés dans le Louvre que ceux qui y fréquentent ordinairement et qui le traversent... Dans la ville, plusieurs endroits sont aussi infectés de ces mêmes ordures... Au Palais, le même inconvénient arrive, comme dans un lieu qui est ordinairement rempli de toutes sortes de personnages, qui font leurs nécessités en plusieurs endroits dudit palais, ce qui peut aussi beaucoup nuire en temps de peste, même à messieurs du Parlement. »

Pour remédier à ces inconvénients, l'auteur de la pétition demandait la permission « d'établir et faire établir dans le Louvre, au Palais et dans tous les endroits de la ville et faubourgs de Paris où il sera nécessaire, tel nombre de chaises percées qu'il jugera

à propos, où chacun pourra aller faire ses nécessités naturelles, en donnant amiablement quelque reconnaissance, *et les pauvres pour rien* (SIC). »

Le projet entrait ensuite dans le détail le plus minutieux, quant à l'établissement des chaises dans le Louvre, à leur emplacement, à leur nombre, au mode de rétribution de leurs servants. Qu'en advint-il? On ne sait. Cette entreprise eût pourtant mérité d'être encouragée.

Le palais de Fontainebleau n'était pas mieux partagé que le Louvre, sous le rapport des « commodités » (1) : certaine lettre de la duchesse d'Orléans à l'électrice de Hanovre, pleine d'expressions ordurières (2), suffit à nous renseigner sur ce point. Le 9 mars 1664, Louis XIV avait dû rendre une ordonnance enjoignant aux voisins du château de Fontainebleau de guetter ceux qui déposaient des ordures autour de la résidence royale ; en les dénonçant, ils avaient droit à la moitié de l'amende à laquelle on condamnait les délinquants ; si ceux-ci récidivaient, ils étaient passibles de la prison (3).

(1) « On appelle aussi *commoditez* dans une maison, ou *aisements*, les lieux où on va se descharger le ventre. » FURETIÈRE, *Dictionnaire*, au mot *Commodités*.

(2) Ceux qui seraient curieux de la lire *in extenso* pourront satisfaire leur curiosité en ouvrant la *Correspondance complète de Madame*, édition G. BRUNET (Paris, Charpentier, 1855), t. II, p. 385 et suiv.

(3) Cf. *Almanach historique de Seine-et-Marne pour* 1895 ; Meaux, Le Blondel.

Comme les résidences royales, les salles de spectacles n'avaient pas, encore au grand siècle, de locaux spéciaux, ainsi qu'en fait foi une plaisante anecdote, rapportée par Bussy-Rabutin (1). Les dames de Sault, de la Trémoille et la marquise de la Ferté, étant allées à la Comédie après avoir fait la débauche, furent toutes trois pressées par un besoin qu'elles satisfirent dans la loge où elles se trouvaient ; puis, importunées par la mauvaise odeur, elles prirent les excréments et les jetèrent dans le parterre. Ceux qui s'y trouvaient accablèrent d'injures les impudentes, qui furent obligées de se retirer.

Vers la même époque, il était du meilleur ton de priser des matières fécales desséchées et mises en poudre (2) : tout le monde sait l'histoire de Bassompierre, ouvrant sa tabatière pour offrir de la *poudrette* à la reine !...

*
* *

Sous la Régence, le palais de Versailles est toujours dépourvu de latrines, comme sous le précédent règne. « Aération, propreté, surveillance, trois choses également impossibles, écrit un historien (3). Malgré les rondes de nuit, ces labyrinthes infinis de corridors, passages, escaliers dérobés, les petites cours

(1) *Mémoires*, t. II, p. 199.
(2) Dulaure, *Histoire de Paris*, t. VII, p. 262, édition de 1825
(3) Michelet, *Histoire de la Régence* (Paris, 1863), p. 394.

DLXXXV

LA PROPRETÉ DE LA RUE SOUS LOUIS XVI.

(Gravure de Duncker, *Tableau de Paris*, de Mercier, 178[illegible]; extraite des *Galanteries du XVIII[e] siècle*, de John Grand-Carteret).

intérieures (uniques latrines du palais), les combles enfin et les toits plats à balustrade favorisaient mille aventures. »

Quelques années encore et les Tuileries elles-mêmes ne seront plus habitables, pour le motif que l'on soupçonne après ce qu'on vient de lire. En 1743, Mme de Bontemps — de la dynastie des Bontemps, dans laquelle, depuis Louis XIV, se perpétuaient les charges de premier valet de chambre et de capitaine du palais — Mme de Bontemps, qui occupe le logement de M. de Neuilly, se plaint avec vivacité des odeurs que répandent des « latrines publiques » établies au premier étage (1). Deux ans plus tard, on est obligé de faire mettre des barrières de fer dans les arcades de la galerie des Princes, « pour empêcher l'indécence et la malpropreté, ces arcades servant ordinairement pour le soulagement du public (2) ».

Un jour on vida, d'une fenêtre du second étage du Grand Commun, « un pot d'excréments sur la chaise à porteurs de la Dauphine, qui éclaboussa ses aumôniers et sa suite et qui les contraignit à l'abandonner pour aller changer d'habits ».

Ceci est écrit en 1764. L'auteur (la Morandière) nous présente le Versailles du temps comme « le réceptacle

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 31e année, 2e livraison (1904), p. 64.

(2) *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 366.

de toutes les horreurs de l'humanité... Le parc, les jardins, le château même font soulever le cœur par leurs mauvaises odeurs. Les passages de communication, les cours, les bâtiments en ailes, les corridors sont remplis d'urine et de matières fécales ; au pied même de l'aile des ministres, un charcutier saigne et grille ses porcs tous les matins ; l'avenue de Saint-Cloud est couverte d'eaux croupissantes et de chats morts... »

Jusqu'à la porte même de la chambre du roi montait l'infection ; là, derrière un paravent, un gros suisse vivait, cuisinait son déjeuner, mangeait, dormait et... digérait. On défendait, il est vrai, de fumer dans la Grande Galerie, mais on y rencontrait des bestiaux ! Oui, les princes et les princesses de la famille royale — « et quelques autres aussi, par grâce » — avaient le droit de faire venir jusqu'à leurs appartements des vaches, chèvres et ânesses, afin de boire du lait frais (1).

Sous Louis XVI, il n'y avait encore dans le palais de Versailles, qu'un seul cabinet d'aisances « construit à l'anglaise (2), en marbre, porcelaine et aca-

(1) *Le Temps*, 30 octobre 1906.

(2) Lors du sacre de Louis XVI, on avait installé à Reims, dans l'église même, un appartement complet pour la reine. Elle y avait une salle de gardes, un boudoir et, ce qui fut regardé comme le comble de l'adulation, « des lieux à l'anglaise. » Ce système très imparfait reçut le nom de « garde-robes hydrauliques ou water-*clausels* ».

jou (1) ». Il était à l'usage exclusif de leurs Majestés.

Rien de semblable n'existait aux Tuileries ni à Saint-Cloud. Un peu plus tard, les *water-closets* font leur apparition dans les maisons particulières : les *Affiches* de janvier 1769 annoncent un appartement à louer, rue Bourbon-le-Château, dans une maison dont Pont-de-Vesle, l'ami de Mme du Deffand, est le propriétaire, et il est mentionné que le logis est pourvu de *lieux à l'anglaise*.

En 1773, un industriel proposait au ministre, M. de Laverdy, d'« établir des brouettes à demeure à différens coins de rues, où il y auroit des lunettes qui se trouveroient prêtes à recevoir ceux que des besoins urgents presseroient tout à coup (2). » Mais le projet, bien qu'excellent, ne devait être réalisé que huit ans plus tard, par M. de Sartines. Ce lieutenant de police fit disposer des bariis d'aisance à tous les coins de rue : ce qui, disait un chroniqueur (3), « préviendra les amendes et les punitions corporelles dont on est menacé à tous les culs-de-sac et chez tous les gens en crédit, qui ont l'humanité de défendre au public, de par le Roi, de satisfaire aux besoins naturels. »

Les barils de M. de Sartines eurent un certain

(1) *Souvenirs d'un Page*, par le comte F. d'Hezecques, p. 213.
(2) *Mémoires secrets*, de Bachaumont, t. IV, p. 306 (6 septembre 1769).
(3) *Le Gazelier cuirassé* (1771), p. 36.

Avec un long manteau j'alloy par ceste ville,
Et portoy deux grands seaux ou l'on c... debout.
Mais voyant aujourd'hui que l'on c... partout,
Je ne m'en mesle plus : l'office est inutile.

(D'après une estampe de la Bibliothèque nationale.)

succès (1) ; mais ce n'était pas encore la perfection. Ils réalisaient, néanmoins, un progrès notable sur ce qui existait cinquante ans auparavant : en 1730, un particulier avait imaginé une garde-robe ployante. Il se promenait dans les rues en robe de chambre, tenant sous son bras sa garde-robe ; de temps en temps il criait : « Chacun sait ce qu'il a à faire », et il faisait payer quatre sous (2).

C'est un procédé à peu près analogue dont le pharmacien CADET de GASSICOURT fut témoin à Vienne, et qu'il a décrit en ces termes, dans son *Voyage en Autriche pendant la campagne de* 1809 :

« Un usage fort bizarre, que notre arrivée a suspendu, contribuait à entretenir la propreté des rues de Vienne... Quelques spéculateurs philanthropes avaient imaginé de se tenir près des places et des édifices publics, dans des lieux écartés, avec des seaux de bois couverts, et un grand manteau. Le seau servait de siège, et le manteau, cerclé dans sa partie inférieure, s'éloignait assez du corps de celui qui le portait, pour lui permettre de se débarrasser, sans être vu, des vêtements particuliers qu'il devait écarter. Deux kreutzers étaient le prix de cette location momentanée. »

(1) C'est-à-dire que le projet du lieutenant de police eut sa part de railleries (Cf. le *Gazetier cuirassé* (1777), in-12, p. 32.)

(2) BLANVILLAIN, *Pariseum*, 1807, in-12, p. 234-235 (cité par FOURNIER, *Vieux-Neuf*, II, p. 89, n. 3).

*
* *

Il faut lire le chapitre consacré par Mercier aux *Latrines publiques*, dans son *Tableau de Paris*, pour avoir une idée du chemin parcouru depuis. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire cette description, chronique pittoresque et vivante d'une époque disparue.

« Elles (les latrines) manquent à la ville. On est fort embarrassé dans les rues populeuses quand le besoin vous presse, il faut aller chercher un *privé* au hasard dans une maison inconnue. Vous tâtez aux portes et vous avez l'air d'un filou, quoique vous ne cherchiez point à prendre.

« Autrefois le jardin des Tuileries, le palais de nos rois, était un rendez-vous général. Tous les ch... se rangeaient sous une haie d'ifs et là ils soulageaient leurs besoins. Il y a des gens qui mettent de la volupté à faire cette sécrétion en plein air : les terrasses des Tuileries étaient inabordables par l'infection qui s'en exhalait. M. le comte d'Angiviller, en faisant arracher ces ifs, a dépaysé les ch... qui venaient de loin tout exprès. On a établi des latrines publiques, où chaque particulier satisfait son besoin pour la pièce de deux sols ; mais si vous vous trouvez au faubourg Saint-Germain et que vos viscères soient relâchés, aurez-vous le temps d'aller trouver

l'entrepreneur? L'un se précipite dans une allée sombre et se sauve ensuite ; l'autre est obligé au coin d'une borne d'offenser la pudeur publique ; tel autre se sert d'un *fiacre* ou d'une *vinaigrette*, il transforme le siège de la voiture en siège d'aisance : ceux qui se sentent encore des jambes courent à demi courbés au bord de la rivière.

« Aujourd'hui les quais qui forment une promenade et qui sont un embellissement de la ville révoltent également l'œil et l'odorat ; il n'appartient peut-être qu'à un médecin de se promener de ces côtés-là : ce serait pour lui un véritable thermomètre des maladies régnantes ; il saurait dans quelles saisons de l'année les estomacs manquent de ton et la malpropreté publique tournerait du moins au profit du génie observateur... Les endroits où l'on a mis pour inscription : *défense sous peine de punition corporelle de faire ici ses ordures*, sont justement ceux où se rendent les affairés. L'inscription, au lieu de les écarter, semble les inviter. Il ne faut qu'un exemple isolé pour amener trente compagnons (1). » Ailleurs, il poursuit : « Les trois quarts des latrines sont sales, horribles, dégoûtantes ; les Parisiens, à cet égard, ont l'œil et l'odorat accoutumés à ces saletés. Les architectes, gênés par l'étroit emplacement

(1) *Tableau de Paris*, nouvelle édition originale, corrigée et augmentée, t. VII. A Amsterdam, M.DCC.LXXXIII, p. 199 et suivantes.

des maisons, ont jetté leurs tuyaux au hasard, et rien ne doit plus étonner l'étranger que de voir un amphithéâtre de latrines perchées les unes sur les autres, contiguës aux escaliers, à côté des portes, tout près des cuisines, et exhalant de toutes parts l'odeur la plus fétide. Les tuyaux, trop étroits, s'engorgent facilement ; on ne les débouche pas ; les matières fécales s'amoncellent en colonne, s'approchent du siège d'aisance ; le tuyau, surchargé, crève ; la maison est inondée, l'infection se répand, mais personne ne déserte : les nez parisiens sont aguerris... (1) »

N'allez pas croire que le tableau soit poussé à l'outrance ; les estampes que nous reproduisons, et qui accompagnent une édition de l'ouvrage de Mercier, en disent assez long sur ce côté des mœurs intimes, à la fin du dix-huitième siècle (2). Cela prouve que la propreté publique et la décence extérieure n'avaient guère fait de progrès, depuis l'époque où les invités du Roi souillaient les tapisseries du Louvre ou de Versailles.

(1) *Tableau de Paris*, t. XI, p. 34.

(2) En 1793, dans une lettre adressée à ses concitoyens par le marquis de Villette, celui-ci, qui habitait le quai Voltaire, se plaint que le devant de son logis n'est « qu'une immense latrine ». « En ma qualité de témoin *oculaire* et *naziculaire*, écrit-il, je demande à la commune de me débarrasser de ce voisinage pestilentiel. » *La Chronique de Paris*, 7 janvier 1793.

*
* *

Par une bizarre contradiction, que nous ne chercherons pas à expliquer, les latrines à dix centimes, que le directeur des bâtiments du roi avait fait établir aux Tuileries, n'eurent aucun succès, tandis que les cabinets d'aisances construits au Palais-Royal et où était perçue la même rétribution, jouirent de suite d'une vogue considérable : en 1798, ils ne rapportaient pas moins de douze mille livres par an (1).

« L'entrepreneur, écrit un auteur du temps (2), y fait habituellement une recette si considérable que, depuis peu d'années, il a acquis de grandes propriétés. Cependant il n'en coûte que dix centimes par séance, et le papier est donné gratis. Les cabinets et les cuvettes sont très propres et sans odeur. La toilette des garçons servans est aussi soignée que celle des garçons restaurateurs ou des limonadiers. Leurs profits leur rapportent quelquefois quarante-huit francs par jour. Il faut que le concours des nécessiteux et des amateurs soit bien considérable, puisque cet entrepreneur achète par milliers le papier qui s'y consomme. Trois hommes sont occupés journellement à couper le papier dans les proportions

(1) Mercier, *Nouveau Paris*, ch. clxxxv.
(2) *Miroir de Paris*, par Prudhomme, t. V, p. 264.

convenables, ce qu'ils font avec beaucoup de dextérité... »

Croirait-on que vingt ans plus tard, en pleine Restauration, certains palais royaux, pour ne pas dire tous, étaient encore empuantis par les exhalaisons qui se dégageaient des fosses d'aisances mal vidées ? « Nous nous souvenons, écrit VIOLLET-LE-DUC (1), de l'odeur qui était répandue, du temps du roi Louis XVIII, dans les corridors de Saint-Cloud, car les traditions de Versailles s'y étaient conservées scrupuleusement. Ce fait, relatif à Versailles, n'est point exagéré. Un jour que nous visitions, étant très jeune, ce palais, avec une respectable dame de la cour de Louis XV, passant dans un couloir empesté, elle ne put retenir cette exclamation de regret : « Cette odeur me rappelle un bien beau temps ! »

Si les résidences royales étaient parfumées de la sorte, combien plus devaient l'être les demeures particulières (2). Nous nous plaignons de certaines éma-

(1) *Dictionnaire d'architecture*, t. VI, p. 163-164.

(2) M. FROMAGEOT a communiqué naguère (1902), à la *Société historique du VI^e^ arrondissement*, un curieux rapport du Conseil d'hygiène de la Seine, signalant l'état de malpropreté extrême où se trouvait, en 1828, le quai des Grands-Augustins, et réclamant d'urgence l'installation de *latrines publiques* (Cf. l'*Intermédiaire*, 30 décembre 1902.) En 1835, ces locaux de première nécessité n'étaient encore qu'au nombre de *dix* dans Paris (V. le *Conducteur général de l'étranger à Paris*, de Teyssèdre, paru cette même année) ; mais on trouvait, « sur toutes les places publiques, sur les boulevarts, les quais, les carre-

nations qui affectent désagréablement notre odorat, quand surviennent les premières chaleurs ; que dirions-nous s'il nous fallait vivre dans une atmosphère empestée comme celle où se complaisaient nos aïeules ?

Ne maudissons donc pas trop le sort : sous le rapport du bien-être et du confort, nous sommes incontestablement mieux partagés que nos ancêtres ; et si nous sommes justes, nous rendrons grâce aux hygiénistes, à qui nous devons un bienfait dont nous apprécierons mieux l'importance en comparant ce qui est à ce qui fut.

fours, des cabinets ambulants ou petites voitures (?), nommées *Vespasiennes* », avec compartiments distincts pour chaque sexe.

APPENDICE

LE RÈGNE DE LA CHAISE PERCÉE

La marquise du Châtelet, qui se piquait de bel esprit et de philosophie, a composé un *Traité du Bonheur*, dans lequel elle place, au rang des choses qui y contribuent le plus, « l'état de santé qui fait aller régulièrement à la garde-robe (1) ».

L'amie de Voltaire, exprimait en un langage décent, l'idée que l'auteur du *Dictionnaire philosophique*, qui ne reculait pas devant la brutalité de l'expression, développait en ces termes de choix :

« La m... de l'homme se forme dans le duodenum ; qu'il ait une diarrhée, il est languissant et doux ; la force lui manque pour être méchant ; qu'il soit constipé, alors les soufres et les sels de sa m... rentrant dans son chyle, fournissent à son cerveau des idées atroces. O homme qui oses te dire l'image de Dieu ! dis-moi si Dieu mange et s'il a un boyau rectum ? Toi, l'image de Dieu ! et ton cœur et ton esprit dépendent d'une selle ! toi, l'image de Dieu sur la chaise percée !... » (2).

(1) *Dictionnaire des Etiquettes de la Cour*, par Mme de Genlis, t. III, p. 53.

(2) *Dictionnaire philosophique*, article *Déjections*.

S'il nous fallait trouver une autre justification pour entrer « en matière », nous invoquerions, outre l'autorité de Voltaire, celle de l' « ingénieux docteur Swift », à qui l'on doit, comme chacun sait, le pamphlet humoristique qu'il a plaisamment intitulé : le « *Grand Mistere* ou l'art de méditer sur la garderobe, avec des observations historiques, politiques et morales, qui prouvent l'antiquité de cette science et qui contiennent l'usage de diverses nations (1) ».

Il ne nous souvient pas si le narrateur des *Voyages de Gulliver* a passé en revue tous les peuples qui considèrent comme sacré ce qu'on pourrait appeler le rituel de la défécation ; il nous plaît seulement de rappeler que, dans l'Inde, cet acte que nous n'entourons — nous, Occidentaux arriérés — d'aucune solennité, le brahme l'accomplit suivant un cérémonial dont nous ne pouvons nous empêcher de sourire, mais qui atteste les relations étroites unissant la religion à l'hygiène.

Prenant de la main un grand *chinbou* (vase de cuivre), le brahme se rend au lieu destiné à cet usage et qui doit être au moins à un jet de flèche de son domicile. Arrivé là, il commence par ôter ses chaussures, qu'il dépose à une certaine distance et choisit, pour se soulager, une place propre, sur un terrain uni.

Les endroits qu'on doit, sous peine de péché, soigneusement éviter, sont : l'enceinte d'un temple ; le bord d'une rivière, d'un puits, d'un étang ; un chemin public et tout lieu fréquenté ; un sol blanchâtre ; une terre labourée ; un terrain où croit, à peu de distance, un arbre sacré. Il doit terminer le plus promptement possible et se relever aussitôt. Après s'être redressé, il ne doit jeter les yeux derrière ses talons, sous peine de péché.

(1) Traduit de l'anglais à la Haye, chez Jean van Duren, 1729

Il se lavera les pieds et les mains sur le lieu même, avec l'eau contenue dans le vase qu'il a apporté. Puis, tenant ce vase de la main droite et *sinistra manu virilia tenens*, il ira à la rivière, pour se purifier de la souillure de l'acte qu'il vient d'accomplir.

Il lavera à plusieurs reprises, avec de la terre et de l'eau, puis avec de l'eau seulement, son orifice anal. Ensuite lavage des pieds et des mains. Il procédera alors au lavage, à la terre et l'eau, des parties génitales. Puis il se relavera les mains à plusieurs reprises (1).

Cela fait, il se débarbouillera la figure, se rincera la bouche, en ayant la précaution indispensable de rejeter du côté gauche l'eau avec laquelle il s'est gargarisé. Il pensera trois fois à Wichnou et boira trois fois un peu d'eau à son intention (2).

Comme le dit notre confrère Matignon, voilà pour l'accomplissement d'un besoin naturel et quotidien, bien des complications. Ne raillons pas trop, cependant, les Indous : ils nous donnent une leçon dont notre orgueil devrait bien tirer profit. Nous nous vantons à tout propos des progrès de notre civilisation et, sur certains points, nous sommes restés, pendant des siècles, plus arriérés que les peuplades les plus reculées.

Pénétrez dans les maisons de construction récente, aménagées « avec tout le confort moderne », vous admirez, et à juste titre, la propreté et l'élégance qui apparaissent jusque dans les moindres détails : la cuvette à siphon caché, le robinet automatique, avec ou sans robinet d'arrêt, ont presque partout

(1) Ces ablutions sont générales en Orient (Cf. les *Bains de Paris*, par Cuisin, t. II, p. 140).

(2) *Mœurs, Institutions et Cérémonies des peuples de l'Inde*. par M. l'abbé J.-A. Dubois ; Paris, 1825.

remplacé la vénérable chaise percée, chère à nos grand'mères ; mais quelles étapes parcourues, quelle série de transformations avant d'en arriver là !...

*
* *

Les bourgeoises d'aujourd'hui se scandaliseraient fort de ce que nos aïeules trouvaient tout naturel. C'est que le corps, avec ses besoins et ses infirmités, jouissait autrefois du privilège d'une sorte d'inviolabilité. La pudeur n'était pas dans les mots, elle n'était pas davantage dans les choses ; nécessité était bienséance. On ne rougissait nullement de satisfaire aux besoins de la nature devant autrui ; et les souverains eux-mêmes, bien que la majesté royale cadrât mal avec pareille posture, accueillaient les solliciteurs sur ce trône d'une espèce particulière.

Il est à croire que la *chaise percée* a été de tout temps utilisée par les rois, bien que nous ne la trouvions pas signalée avant le septième siècle. Le docteur Bougon parle quelque part (1) d'un roi lombard, qui fut percé d'une flèche pendant qu'il était assis sur son *faldestoïl* : or, le faldestoïl — du latin *faldestolium*, d'où notre mot fauteuil est dérivé — n'était autre qu'une chaise percée, placée dans un berceau de feuillage, en dehors des appartements princiers, mais néanmoins à portée de la main.

Plus tard, ces meubles intimes furent ornés avec plus ou moins d'apparat. Aux cours de France et de Bourgogne, la « chaise de retrait » était un des privilèges des peintres en titre d'office : nous relevons, dans un compte de 1352, une four-

(1) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 10 sept. 1902, col. 388.

CATHERINE DE MÉDICIS SUR LA CHAISE PERCÉE.

(D'après une estampe satirique du temps.)

niture de « selles nécessaires », faite par maître Girard d'Orléans, peintre attaché à la chambre du roi. Ces « selles » étaient « feutrées et couvertes de cuir et de drap (1) ». Voilà pour le roi. Au compte de la reine, « douze barillez d'eau de rose de Damas, mis tout en quatre barillez, c'est assavoir deux d'or et deux d'argent, comme en une fiole d'or garnie de pierreries, mise au retrait de la reyne (2) ». Ce luxe s'explique, quand on sait que les princes recevaient parfois des visites dans leur « retrait » (3).

Les bassins que l'on mettait sur les « chaises de retrait » étaient généralement en laiton ou en cuivre ; c'était affaire aux « chauderonniers » (4), de les fabriquer pour le compte du roi ou des seigneurs à qui ils étaient destinés.

On trouvait de ces sortes de chaises dans tous les hôtels de quelque importance garnies de « drap pers » ou de toile parfois de velours ou d'étoffe veloutée : la chaise d'Isabeau de Bavière avait son siège garni de « quatre aulnes de veloux azur alexandrain, sans desteindre » ; et comme la reine avait l'habitude de l'emporter avec elle, quand elle se déplaçait, on l'enfermait alors

(1) *Notice des émaux du Musée du Louvre*, par L. de Laborde, p. 496.

(2) *Revue de la France moderne*, 1890, t. III, p. 34.

(3) Dans ses *Chroniques*, Froissart rapporte que le comte de Foix recevait, après la messe, les seigneurs de sa maison dans son retrait. C'est dans la même piéce que Charles VII, questionné, par le sire de la Rivière, sur l'impression que lui a produite Isabeau de Bavière, déclare qu'il n'acceptera pas d'autre femme pour épouse.

(4) 1387. — A Clément de Messy, chauderonnier, demeurant à Paris, pour... 2 bacins de laiton pour mettre dessoubz la chaiere de retrait du roy, 32 s. p.

1397. — A Thierry Lalemant, chauderonnier, pour 3 bacins d'airain en façon de bacins à barbier, pour mettre et servir au retrait du roy N.-S. dessoubz la chaiere nécessaire, 26 s.p., etc. (*Glossaire archéologique*, de Gay, p. 95).

dans une gaine de « cuir de vache, garnie et estoffée de courroies de cuir et de crocs de fer ». Le fils d'Isabeau, Mgr Louys de France, avait sa chaise de retrait recouverte de drap vermeil ; quant à Charles VII, il l'avait exigée en « serge de soie verte, à trois rayes ».

Il fallait être Louis XI pour se contenter d'un « retraict à barres de fer garny de drap », c'est-à-dire un siège entouré simplement de tringles et de rideaux, mettant tout juste à l'abri des regards indiscrets.

Des goûts et des couleurs, à quoi sert de discuter ?

De même qu'Anne de Bretagne, qui accuse ses préférences pour le « vert gay », François Ier fera faire en velours vert les bourrelets et la housse de sa chaise d'affaires.

Quant au roi de Navarre, il choisit, pour le même siège, le velours cramoisi. Détail d'une psychologie profonde : les fous des rois ont été, pendant un temps, habillés de la même étoffe et de la même couleur que les chaises percées (1) !

Le plus souvent, la chaise était recouverte d'une housse ou pavillon, de la même étoffe que le reste de l'ameublement : Marie Stuart avait adopté le velours violet, comme pour les autres pièces de son mobilier (2).

La pieuse veuve de Henri III, Louise de Vaudémont (3), choisit la même nuance ; mais cette princesse avait deux autres chaises de « rechange » : une, en velours cramoisi « haute couleur » ; l'autre, en velours cramoisi brun.

Dans l'inventaire de Catherine de Médicis, on ne relève

(1) *Hist. des Français des divers Etats*, par A.-A. Monteil, t. I, (quatorzième siècle), p. 422.

(2) *Inventaire de Marie Stuart*, 1565.

(3) Particularité à noter, le cercueil de Louise de Lorraine fut retrouvé en 1806, dans une fosse d'aisances (Cf. pour les détails, les *Tombeaux des rois sous la Terreur*, par le docteur Max Billard, ch. VI.)

LA CHAISE PERCÉE, A LÉPOQUE DE LOUIS XIII.
(D'après une estampe d'Abraham Bosse.)

pas moins de trois de ces sièges : un garni de velours bleu, un autre de velours rouge, à fond de satin ; et quand la reine-mère portera le deuil de son royal époux, elle en exigera un en damas noir, comme le lit, les tentures et les sièges. Catherine possédait, en outre, des « chaises percées qui se ploient (1) » ; et pour garnir tous ces sièges, elle avait des pavillons de damas blanc, de la peluche blanche et du velours vert, qui témoignent de la variété de ses goûts (2).

Le roi de Navarre n'y mettait pas tant de façons : s'il y avait une chaise d'affaires dans son château du Béarn, quand il était par voies et par chemins, il courait au plus pressé.

« En 1576, conte d'Aubigné (3), après un long séjour à la Cour, le roi de Navarre, dépité de tous les déboires qu'il y recevoit chaque jour de la galanterie de sa femme, prit la résolution de se retirer au delà de la Loire. Pour cela, il s'en fut à la chasse du côté de Livry et puis s'en départit, suivi d'un petit nombre de confidens, dont estoit Aubigné, vint passer la Seine au pont de Poissy, et fit une petite revue en un village, près Montfort-l'Amaury, où, *lui étant arrivé de faire ses affaires dans un met* (huche à pain) (4), une vieille qui l'y surprit lui fendit (aurait

(1) *Le Meuble en France au seizième siècle*, par Ed. Bonnaffé, p. 226.

(2) Chacun entendait, du reste, cette décoration à sa façon : dans l'inventaire des meubles du prince-abbé de Murbach, le comte de Lowenstein-Wertheim, on signale, dans sa résidence habituelle, à Guebwiller, des chaises percées, garnies d'une serge blanche, bordée d'un ruban bleu ou de Bergame, dans les chambres à coucher du prince-abbé, de sa sœur et de sa nièce, et des « pots de chambre de France » dans les chambres des officiers et des serviteurs. (*Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, Colmar, septembre 1886, p. 132 ; *Intermédiaire*, 1887, col., 236.)

(3) *Mémoires de d'Aubigné*, édition Charpentier, 1854, p. 36.

(4) Sur la signification du mot *met*, au temps de Henri IV, on consultera utilement les textes rapportés par Babeau, *La Vie rurale dans l'ancienne France*, 2e édition, Paris, 1885, p. 43.

fendu) la teste par derrière d'un coup de serpe, sans Aubigné qui l'empescha et qui dit à son maistre pour le faire rire : « Si vous eussiez eu cette honorable fin, je vous eusse donné un tombeau en style de Saint-Innocent, c'estoit :

Ci-gist un roy grand par merveille,
Quy mourut, comme Dieu permet,
D'un coup de serpe et d'une vieille,
Comme *il ch.... dans un met.*

Devenu roi, Henri IV ne se gêna pas davantage pour se livrer à ces privautés ; et c'est bien un signe des temps, de voir ce roi galant écrire à sa maîtresse, pour l'aviser tout exprès « qu'il a pris médecine ». Cela semblait alors le plus naturel du monde.

Cette lettre, écrite à la marquise de Verneuil par Henri IV, en 1606, a été maintes fois publiée; mais elle nous a paru assez piquante pour trouver place ici.

Mon menon, je viens de prendre médecine, affin d'estre plus gaillart, pour exécuter toutes vos volontez. C'est mon plus grand, soin, car je songe qu'à vous plaire et qu'à affermir vostre amour comme estant le comble de mes felicitez... Il faict beau icy mais partout, hors d'auprès de vous, il m'ennuye si fort que je n'y puis durer. Trouvés un moyen que je vous voye en particulier, et que devant que les feuilles tombent, je vous les fasse voir à l'envers. Bonjour, mon cher cœur, je vous baise un million de fois (1).

La marquise de Verneuil, dont il est ici question, ne devait pas s'effaroucher d'un pareil langage : n'était-ce pas elle qui réclamait impérieusement « *son pot dans sa chambre* ? (2) ».

(1) *Les Amours de Henri IV*, par M. de Lescure, p. 377.

(2) Tallemant, I, p. 13. L'usage était d'aller dans la *garde-robe*, où se trouvait la chaise (G. Colletet, *le Roman satyrique*, 1624, p. 970; cf. Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, pre-

Ce qui serait de nos jours une malpropreté n'était alors qu'une licence un peu débonnaire (1).

***

Louis XIII avait de qui tenir : le médecin Héroard, dans le journal des moindres actes du royal enfant dont l'éducation lui était confiée, nous le montre tantôt réclamant sa chaise percée, et dans une autre circonstance se refusant à la quitter, pour jouer aux cartes ou au reversis avec ses compagnons de jeu, M. de Vendôme et son frère le Chevalier. « A cinq heures, écrit Héroard, il (le dauphin) descend chez Mlle de Vendôme, dit qu'il veut coucher avec elle, envoie quérir ses flambeaux, sa cassette, son cabinet, sa chaise percée (2). »

Jamais enfant ne fut plus capricieux. Un jour qu'il devait prendre médecine, ne s'avisa-t-il pas d'exiger qu'une de ses femmes de chambre assistât à l'opération ? On ne put obtenir qu'il avalât sa dragée de rhubarbe (3), que la fille de service ne

mière partie, t. II, p. 80) ; toutefois, le porte-chaise apportait l'objet, à la garde duquel il était préposé, dans la pièce de l'appartement où on lui commandait de le mettre (Cf. *La Vie intime d'une reine de France au dix-septième siècle*, par L. Batiffol, p. 145). Le roi ou la reine continuaient à causer, tout en restant sur la chaise percée (Bassompierre, *Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII* [1635] p. 103).

(1) *Le Palais Mazarin*, par de Laborde, p. 305.

(2) *Journal de Jean Héroard*. t. I, p. 293, 30 octobre 1607.

(3) Une aimable plaisanterie, de la part d'un maître de maison, était d'offrir après dîner « dragées et confitures sèches contenant laxatif », pour jouir ensuite de l'embarras de ses invités, dont les uns en sont réduits « à laisser aller toutes leurs confitures dans leurs chausses » et dont les plus favorisés sont ceux qui « ont le loisir d'aller se cacher derrière la tapisserie ». *Contes et Discours d'Eutrapel*, t. II, p. 59-60 et Bouchet, *Serées*, t. I, p. 135 ; cités par P. de Vaissière, *op. cit.*, p. 129.

fût présente. Devant son impatience, quelqu'un lui ayant dit « qu'elle était allée p..., et qu'avant qu'elle fût venue, il aurait bien mangé sa dragée », il finit par céder ; mais, quand la femme reparut, il lui cria gaiement : « Zezai, allez-vous en cest heure (à cette heure) ch..., puisque vous avez été si longtemps à p... (1) »

Comment s'étonner qu'au Louvre, dans les cours, dans les escaliers et jusque derrière les portes des chambres, chacun se relâchât quand le petit prince lui-même donnait l'exemple?

Ces habitudes, Louis XIII fut longtemps à les perdre — si même il les perdit complètement : n'est-ce pas à lui qu'un de ses bouffons, Marais, disait un jour : « Il y a deux choses dans votre métier, dont je ne pourrais m'accommoder. — Et quoi? répliquait le roi.

— De manger tout seul et de ch... en compagnie (2). »

A qui douterait de la liberté avec laquelle on parlait de toutes ces choses à la cour de Louis XIII, nous nous contenterons de dédier l'anecdote suivante, qui équivaut à un véritable trait de mœurs.

Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston de France, frère de Louis XIII, avait pris l'habitude d'aller aux lieux d'aisance dès que le maître d'hôtel, avec sa baguette, venait pour annoncer qu'on avait servi le dîner. Un jour, Madame ayant M. Gaston (d'Orléans) à table, elle courut ainsi dès que le maître d'hôtel entra. Celui-ci s'arrêta et examina sa baguette par les deux bouts. « Que faites-vous là, Saint-Rémi? lui demanda Gaston ; que cherchez-vous à votre bâton? — Je cherchais, répondit-il, si mon bâton était de rhubarbe ou de séné, car, aussitôt qu'il paraît devant Madame, je vois qu'il purge (3). »

(1) *Journal d'Héroard*, t. I, p. 358 ; *id.*, *ibid.*, p. 365.
(2) *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. III, p. 63.
(3) *Mémoires de la princesse Palatine*, p. 372 (*Curiosités anec-*

⁂

Tout le monde a lu, au moins en partie, les *Mémoires de Saint-Simon*; il n'est pas de chapitre que le noble duc ait traité avec plus d'ampleur que celui de la chaise percée. On peut presque dire que le glorieux écrivain s'est complu dans la description de ce meuble intime, qui joua sous le Grand Roi un si grand rôle.

Quand on parle de chaise percée à la Cour du Roi-Soleil, un nom s'évoque aussitôt, celui du duc de Vendome. M. de Vendôme avait de grandes qualités, notamment une bravoure à toute épreuve; mais il avait un vice capital, le vice contre nature, et un défaut, qu'il partagea, du reste, avec le plus grand nombre de ses contemporains, une saleté répugnante. Mais passons la parole à Saint-Simon, qui va y trouver l'occasion de brosser une de ces toiles où excelle son pinceau.

« Le duc de Vendôme se levait assez tard à l'armée, se mettait sur sa chaise percée, y faisait ses lettres et y donnait ses ordres du matin. Qui avait affaire à lui, c'est-à-dire pour les officiers généraux et les gens distingués, c'était le temps de lui parler. Il avait accoutumé l'armée à cette infamie. Là, il déjeunait à fond et souvent avec deux ou trois familiers, rendait d'autant, soit en mangeant, soit en écoutant ou en donnant ses ordres, et toujours force spectateurs debout. Il rendait beaucoup; quand le bassin était plein à répandre, on le tirait et on le passait sous le nez de toute la compagnie pour l'aller vider, et souvent plus d'une fois. Les jours de barbe, le même bassin

dotiques, édition Delahays, p. 283). Sur la liberté avec laquelle on parlait de ces choses en ce temps-là, voir le très attachant ouvrage de M. E. Roca, le *Règne de Richelieu*, p. 110 (Perrin, éditeur).

dans lequel il venait de se soulager servait à lui faire la barbe. C'était une simplicité de mœurs, selon lui, digne des premiers Romains, et qui condamnait tout le faste et le superflu des autres (1). »

M. de Vendôme ne faisait pas plus de façons avec les hauts dignitaires de l'Église qu'avec ses officiers. L'évêque de Parme, suivi d'un grand train de clergé, ayant été introduit chez le duc, le trouve sur son trône habituel. On donne une chaise au prélat, afin qu'il puisse s'entretenir avec lui. Voyant que le visage de M. de Vendôme était très bourgeonné, l'évêque lui dit : « Il me semble, Monsieur, que vous êtes échauffé; il faut que l'air de ce pays-ci ne vous soit pas bon ». M. de Vendôme lui répond : « C'est bien pis à mon c... qu'à mon visage... Voyez ! » En même temps, il se lève et montre son postérieur à l'évêque. Celui-ci se dispose aussitôt à partir, en disant : « Je vois bien, Monsieur, que je ne suis pas propre à traiter avec vous. Vos manières et votre rang ne s'accordent pas ensemble; mais je vous enverrai un de mes aumôniers qui sera bien votre fait (2). »

Tout le monde ne se montrait pas aussi offusqué de ces manières que Mgr l'évêque de Parme. Alberoni, pour n'en citer qu'un, s'en accommoda si bien, que ce fut le point de départ de sa rapide autant que surprenante fortune (3).

(1) Tome V, p. 39, édition in-8.

(2) *Mémoires de la princesse Palatine*, p. 288-289 (*Curiosités anecdotiques*, loc. cit.)

(3) Dans la *Correspondance inédite du prince Xavier de Saxe* (édit. Thévenot, p. 308), il est rapporté une anecdote qui montre comment les princes savaient, à l'occasion, récompenser royalement leurs bons serviteurs.

« Dans l'avant-dernière séance du Parlement (3 janvier 1775), M. le comte d'Artois eut envie d'aller à la garde-robe ; il ne sçavoit où, ny comment faire ; il sortit de la grand'chambre, chercha de porte en porte ; le hasard le conduisit à celle du

De ce mets précieux goûte friand Docteur.
De son odeur, de sa saveur
Tire d'infaillibles présages,

LE BASSIN.

Voi si ton Art aura promptement procuré
Des Deprofundis au Curé,
Avec qui gaiement tu partages.

(Communiqué par M. le Dr VIGNEAU, de Salies-de-Béarn.)

C'étaient, d'ailleurs, mœurs courantes, et Saint-Simon n'hésite pas à nous entretenir de sa garde-robe et de sa chaise, mises, l'une et l'autre, à mal par l'intempérance du maréchal de Villars et du duc de Richelieu, ou compromise par une indisposition du duc de Tallard (1).

Le Roi lui-même, Louis XIV en personne, n'avait pas plus de retenue sur ce chapitre que son cousin Vendôme. Il n'était plus grand honneur que d'approcher le monarque dans ces moments où la nature parlait plus haut que lui.

D'après Saint-Simon (2), l'honneur de présenter le bassin au roi après ses médecines revenait au « grand chambellan ». Les « porte-chaises d'affaires » supportaient malaisément cette dérogation à leurs privilèges (3) ; en temps ordinaire, le droit d'apporter au roi sa chaise percée revenait à ses officiers ; ils

sacristain de la Sainte-Chapelle, à qui il demanda une chaise percée. Celui-ci qui n'en avait pas lui offrit un pot de chambre ; mais il était trop petit. Il lui offrit un plat à salade que le prince fut obligé d'accepter. Comme il avait faim, il lui demanda s'il n'avait pas du pain ; l'abbé répondit : « Oui, et de bon vin. » Le prince mangea et but et rentra dans la grand'chambre ; raconta son histoire à Monsieur qui avoit les mêmes besoins. M. le comte d'Artois conduisit Monsieur chez son hôte qui se fit honneur de le recevoir.

« Ces deux princes bienfaisans, pour récompenser leur hôte, lui ont fait accorder la place d'aumônier de la vénnerie qui vaut 2.000 livres de rente, avec la faculté de garder son bénéfice ».

(1) *Mémoires*, t. I, p. 164 et t. XV, p. 159.

(2) *Addition à* Dangeau, 2 février 1709.

(3) L'année où Mareschal reçut la charge de maître d'hôtel, le duc de Bouillon, grand chambellan, disputait aux ducs de Beauvilliers, de Trêmes, d'Aumont et de la Trémoille, premiers gentilshommes de la chambre, l'honneur d'habiller et de déshabiller Sa Majesté : bien plus, aux jours où le roi prenait médecine, le même grand officier réclamait le droit de lui présenter le bassin (Comte Mareschal de Bièvre, *op. cit. infrà*, p. 180).

accomplissaient là un service envié, obtenant de Sa Majesté, après une digestion facile, toutes sortes de faveurs.

Offert par le grand chambellan et retiré par l'archiâtre, le bassin faisait l'objet d'un examen consciencieux. Dans son *Journal de la santé du roi*, Fagon mentionne l'effet de chaque médecine.

Pendant que le bouillon opérait, les médecins et chirurgiens se tenaient dans le cabinet du roi, « la porte ouverte ». Jusqu'au dernier « résultat », Mareschal attendait dans cette pièce le cas improbable où l'état du roi réclamerait son art (1).

Jouissant des « grandes entrées », le premier chirurgien pouvait pénétrer dans la chambre de Louis XIV, quand le roi s'asseyait sur son bassin ou sur sa chaise percée. En cette circonstance, remarque Dangeau, « il ne demeure que les gens qui ont les « grandes entrées » et les « brevets d'affaires » ; ceux qui n'ont pas l'entrée de la chambre sortent comme le reste des courtisans ».

« L'entrée de la chaise » fut très suivie pendant l'époque brillante du règne : Louis XIV la supprima en 1686, à la suite de l'opération de la fistule et ne la rétablit pas; le roi restait parfois pendant trois quarts d'heure sur son siège intime, ne gardant près de lui que les princes et princesses, Mme de Maintenon, les ministres et les officiers de la maison. Brienne, pour donner une idée de la bienveillance du roi à son endroit, se vante d'avoir pu pénétrer dans la garde-robe de Sa Majesté (2),

(1) Comte Mareschal de Bièvre, *Georges Mareschal*, p. 155 et suiv.

(2) Quand la reine-mère tomba malade de la maladie à laquelle elle succomba, le roi se tenait dans une petite « garde-robe » derrière la chambre de la reine, d'où il allait à tout moment la voir, la servant dans sa maladie « jusque dans ses besoins », écrit Ch. Perrault, « soit pour lui donner à boire, soit pour lui porter ses bouillons. »

« sans avoir eu besoin de brevets d'affaires, même quand Elle étoit sur sa chaise percée (1) ».

*
* *

C'est au seizième siècle que la garde-robe, qui n'avait été jusque-là qu'un cabinet de toilette, reçut une autre destination. La chaise percée y fut désormais installée. Bassompierre, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 410) nous apprend que, lorsque la maréchale d'Ancre voulait parler à la reine Marie de Médicis, elle se plaçait à la porte de son cabinet, toussait, et la reine s'empressait de venir la trouver, « feignant d'aller à la garderobbe ».

Quand Milord Portland, envoyé extraordinaire de Guillaume III, se présenta à la Cour, le roi, pour lui montrer en quelle estime il le tenait, l'admit dans le balustre de son lit, un jour qu'il était dans cette attitude plutôt familière (2). Enfin, Mlle de Blois (3) se félicitait que le roi prît souvent médecine, parce qu'elle avait, ces jours-là, « le plaisir d'être la meilleure partie de la journée avec lui (4) ». Singulier plaisir, on en conviendra!

Dans les derniers temps de sa vie, le roi se montra moins communicatif, mais la chaise percée n'en continua pas moins à jouer un rôle officiel (5). Il y avait, à côté de la chambre de

(1) *Mémoires de M. de Brienne*, t. II, p. 372.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 108.

(3) Françoise-Marie de Bourbon, dite *Mademoiselle de Blois*, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, née en mai 1677, légitimée de France en novembre 1681, devint, en 1692, la femme de Philippe, duc d'Orléans, régent de France. Sa fierté excessive fit dire qu'elle était petit-fille de France *jusque sur sa chaise percée*. (*Les femmes bibliophiles de France*, par Quentin-Bauchart, t. II, p. 3).

(4) *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 307.

(5) Les princes, à l'imitation du roi, expulsaient en public le

Mme de Maintenon, un cabinet dans lequel se trouvait une de ces chaises (1) ; c'est dans ce cabinet que Louis XIV aurait informé Louvois de son mariage avec Mme de Maintenon (2). Le roi avait entendu donner une marque toute particulière de sa sympathie à celle-ci, en se servant d'une chaise placée dans son appartement. Le monarque ne quittait la chaise percée que pour revenir au lit de Mme de Maintenon, « où il se tenait debout fort peu, lui donnait le bonsoir et s'en allait se mettre à table (3) ».

A Marly, le roi n'avait que deux cabinets ; encore le second était-il « retranché en deux pour une chaise percée, dont le lieu était assez grand pour que ce fût là que le Roi se tînt après son souper avec sa famille (4) ».

*
* *

Versailles ne comptait pas moins de 274 chaises de même

résidu de leur digestion. Le Grand Dauphin, écrit la princesse Palatine. « aimait volontiers qu'on l'entretint sur sa chaise ; mais cela se passait d'une façon tout à fait modeste, car on lui tournait le dos en causant avec lui. Je me suis souvent entretenue de la sorte dans le cabinet de sa femme, qui en riait de tout son cœur. »

(1) « Il passa ensuite, lisons-nous dans le *Journal de la Santé du Roi* (p. 333), chez Mme de Maintenon, où il fit, à huit et à dix heures, deux selles très indigestes et puantes. » Pour cette disposition de l'appartement de Mme de Maintenon, M. Le Roi, l'éditeur du *Journal* précité, renvoie à un travail de lui, paru dans les *Mémoires de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise.*

(2) *Addition de Saint-Simon au Journal de Dangeau*, t. VII, p. 67.

(3) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 130.

(4) *Addition au Journal de Dangeau* (cité par F. Giraudeau, *les Vices du jour et les vertus d'autrefois*, p. 84-85 notes).

UNE DAME DE QUALITÉ SUR LA CHAISE PERCÉE (époque de Louis XIV.)
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

espèce. Sur ce nombre, 208 étaient simples, 66 étaient à layette, c'est-à-dire pourvues d'un tiroir latéral.

Il y en avait en forme de tabouret; d'autres simulaient une pile de livres, ayant sur la tranche ce titre facétieux : *Voyage aux Pays-Bas*. Nous en avons vu une de semblable dans une des chambres du château de Lamothe-Fénelon, en Dordogne.

Des 66 chaises d'affaires à layette, les unes étaient garnies de damas bleu, rouge ou vert; les autres étaient revêtues de velours gris de lin ou rouge. Un inventaire de 1708 nous apprend qu'à cette époque la chambre du roi avait été renouvelée de fond en comble; elle comprenait, entre autres meubles, outre un écran à coulisse, couvert d'une riche broderie, une chaise d'affaires à layette, de velours rouge (1), réservée au monarque qui, au lieu du soleil, aurait pu prendre la lune pour emblème.

A l'exemple du roi, Mme de Maintenon, à Versailles, le dauphin à Marly, la princesse de Savoie à Fontainebleau, et d'autres seigneurs de moindre importance avaient adopté le velours rouge pour leur chaise de nécessité. La femme du surintendant Fouquet se contentait de la simple moquette (2); les deux chaises d'affaires, trouvées chez Molière après son décès, étaient de même facture (3).

(1) Louis XIII préférait le velours vert. Dans son cabinet dominait le vert : il en avait voulu partout, « jusqu'en ses pantoufles, jusqu'à sa chaise percée ». *Éclair*, de Paris, 6 avril 1906.

(2) HAVARD, t. III, f° 861.

(3) Puisque le nom de Molière vient sous notre plume, consignons ici une observation, qui n'est pas, du reste, inopportune en cet endroit. Les commentateurs se sont, plus d'une fois, mépris sur la signification du mot « cabinet », qui se trouve dans le fameux sonnet d'Oronte :

Franchement, il est bon à mettre au cabinet

(*Misanthrope*, v. 376).

Le sens du mot nous semble aujourd'hui fixé ; il signifie : le

***

Sous le règne suivant, la chaise percée continue à occuper la place d'honneur à la Cour comme à la ville (1). C'est juché sur

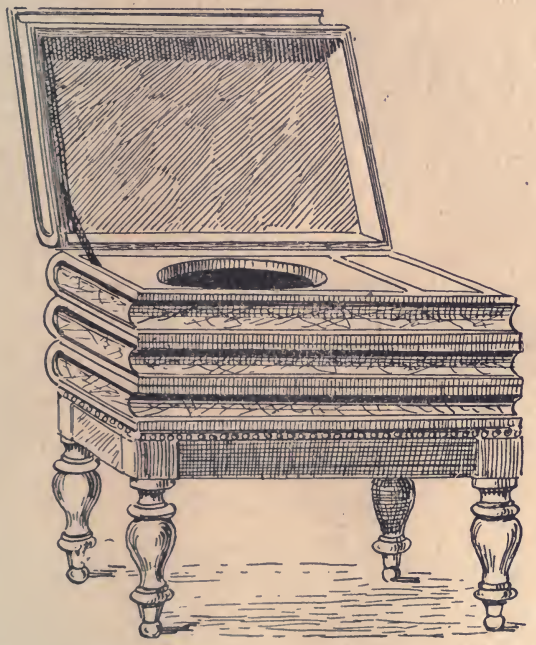

CHAISE PERCÉE, SIMULANT UNE PILE DE LIVRES.
(Château de Lamothe-Fenelon, en Dordogne.)

fond d'un tiroir ; un meuble où l'on peut serrer des papiers, et non ce que l'on croit communément (*Œuvres de Molière*, édit. Despois et Mesnard). Cependant, l'accord ne semble pas être complet sur ce point (Cf. le *Moliériste*, II, 270, et IV, 155, 244, 337).

(1) V. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 333.

ce trône odoriférant que le Régent apprit du duc de Noailles « la mort du chancelier... et dans l'instant bombarda la charge à d'Aguesseau (1) ».

Mais nous n'en avons pas fini avec le rôle politique de ce meuble d'utilité. On raconte que PHILIPPE IV, roi d'Espagne, faisant voir ses appartements à un ambassadeur de France, le conduisit jusque dans sa garde-robe, où l'envoyé aperçut le portrait de Louis XIV. « Sire, dit-il au roi, Votre Majesté ne pouvait mieux faire pour sa santé que de placer ici le portrait de son maître. — Pourquoi? dit Philippe. — Parce que, quand Votre Majesté sera constipée, la vue de ce monarque le fera aller de peur (2) ».

Nous n'oserions nous porter garant de la véracité de cette anecdote; mais la suivante nous paraît offrir un caractère d'authenticité moins contestable.

Nous sommes sous la Régence. PIERRE LE GRAND vient d'arriver à Paris. Un chroniqueur du temps, Jean Buvat, tient la plume. Nous ne faisons que reproduire son récit imagé.

« Le lendemain des fêtes de la Pentecôte, écrit le narrateur, le Czar passa par les Invalides en revenant du château de Meu-

(1) En 1721, il arriva, à la Cour, un singulier événement : on avait apporté au petit roi (Louis XV) plusieurs morceaux de verre taillé ; l'un d'eux, orné de son portrait, lui plut particulièrement ; il le mit dans sa bouche pour en admirer un autre, tant et si bien qu'il avala le premier. On courut chercher le premier médecin (Dodart), qui prescrivit une purgation, et on attendit le résultat. Deux longs jours se passèrent et toujours anxieux, l'archiâtre et le précepteur de l'enfant royal (M. de Villeroy) avaient l'œil sur la chaise percée. Enfin, Dodart aperçoit l'image de son maître et toute la Cour pousse un soupir de soulagement. Le premier médecin eut le fameux verre taillé « pour ses profits au bassin » : il l'avait bien gagné !

(2) *Curiosités anecdotiques*, éd. cit., p. 66 (Cf. RABELAIS, *Pantagruel*, l. IV, ch. LXVII, p. 228).

don, où l'on disait que l'envie lui avait pris d'aller à la selle, et, étant sur une chaise percée, il demanda du papier au valet qui la lui avait apportée, lequel n'en ayant point à lui donner, ce prince se servit d'un écu de cent sols pour y suppléer, et le présenta ensuite au valet, qui s'excusa de le recevoir, parce que le concierge lui avait fait défense de rien prendre de personne ; ce que voyant, le Czar, après lui avoir dit plusieurs fois de le prendre, il le jeta plein de vilenie par terre... »

Un tel récit ne s'invente pas ; et voilà bien, comme dit Rabelais (1), « un moyen de se torcher le ... le plus seigneurial, le plus excellent, le plus expédient qui jamais fut vu », au pays des Cosaques du moins (2).

Mais attendez la fin.

Le comte de Toulouse mena le Czar à Fontainebleau. Après le souper, on dut se mettre à quatre pour le porter dans le carrosse qui devait le ramener à Petit-Bourg, chez le duc d'Antin. Celui-ci, prévoyant ce qui allait arriver, monta dans un autre carosse.

Dans la traversée de Fontainebleau à Petit-Bourg, le Czar,

(1) *Gargantua*, ch. XIII.

(2) Dans les maisons de riches, les *anitergia* étaient en toile de lin, comme au temps des Romains. Le papier était rare alors et les journaux, si propres à cet usage, n'étaient pas encore en grand nombre.

Les *anitergia* de Mme du Barry étaient en dentelle, comme celui que représente notre gravure (p. 415) ; ceux de Mme de Maintenon, en mérinos ; Richelieu s'était servi de chanvre ; Scarron affectionnait le son. Les pauvres faisaient comme les Grecs : ils se servaient d'herbes et de cailloux. Les classes bourgeoises utilisaient l'étoupe : des comptes de ménage d'Yvetot et des inventaires de Meaux portent cette indication : *sept sols pour étoupe de retrait*. Le velours paraît aussi avoir été employé pour cet usage. (*Fosses d'aisances, Latrines, Urinoirs et Vidanges*, par F. LIGER ; Paris, 1875, p. 106.)

qui avait bu et mangé avec excès à dîner, s'endormit et vida ses entrailles dans sa culotte. Il fallut le descendre du carrosse comme on l'y avait mis, les fumées du vin n'étant pas encore évaporées de son cerveau. On fit venir deux femmes du village pour le nettoyer ; on le mit au lit, où, après avoir achevé sa cuvée, il se remit à table, et recommença à se remplir le ventre.

Entre temps, Pierre s'étant délassé avec la fille d'un marchand et celle d'un vinaigrier de Paris, « fut obligé de consulter les disciples d'Hippocrate et de Galien, qui se transportèrent en diligence à Trianon, ce lieu délicieux et plein de charmes où Cupidon a tant de fois triomphé et où il venait encore de terrasser un des plus grands princes du monde en la personne du Czar et de ses compagnons de voyage ».

Nos confrères, mis au courant de l'extrême ladrerie de leur impérial client, et après s'être consultés, déclarèrent qu'ils n'entreprendraient point la cure à moins de quatre cents pistoles, « ce qui effraya beaucoup le prince, peu habitué à prodiguer ses trésors immenses. » Il fallut bien en passer par là, et c'est sans doute de fort méchante humeur que l'autocrate prit le chemin de Spa, pour y prendre les eaux idoines à rétablir ses forces épuisées au jeu d'amour (1).

***

Arrivons au règne du Bien-Aimé.

Un anecdotier du temps rapporte que Mmes la duchesse de Fitz-James et la princesse de Chimay se trouvèrent un jour dans la nécessité fâcheuse de sortir souvent de l'appartement de la reine pour satisfaire à un besoin maladif. Afin d'empêcher qu'on ne s'aperçut du véritable motif de leurs absences, elles étaient convenues de dire, chacune à leur tour : *Je m'en vais voir la baronne.*

(1) Cf. *Chronique médicale*, 15 septembre 1903, p. 609.

La reine l'ayant remarqué, voulut savoir ce que c'était que la Baronne. Il était fort difficile de lui parler de chaises percées. Le marquis de Montesquiou se chargea de lui expliquer l'énigme, à l'aide de la chanson suivante, dont raffolèrent pendant quelque temps les dames de la cour :

A la longue, être douce et bonne
Vaut mieux qu'esprit et que beauté ;
Voilà pourquoi notre Baronne
A beaucoup de célébrité.
Sa figure est un peu quarrée ;
Son visage est un peu blafard ;
Et pourtant elle est préférée
A tous les chefs-d'œuvre de l'art.

Mais aussi, de son caractère
Qui ne seroit pas enchanté ?
Aucun événement n'altère
Son obligeante égalité.
A-t-on quelque peine secrette
La dépose-t-on dans son sein ?
On s'en va, l'âme satisfaite
Et le visage plus serein.

Sur rien elle n'est difficile,
Sait qu'on la loge bien ou mal ;
Pourvu qu'elle puisse être utile,
Tout le reste lui semble égal.
C'est bien la meilleure personne
Qui soit dans la société,
Et c'est au point qu'elle pardonne
Tout, jusqu'à l'infidélité.

Sans jamais être négligente,
Elle n'accable pas de soins,
Et son amitié se contente
De se présenter aux besoins.
Sa bonté n'est pas circonscrite
Dans tel lieu, dans telle cité ;

La Baronne est cosmopolite,
Elle est toute à l'humanité.

Aussi je ne connois personne
Qui ne s'occupe, en s'éveillant,
Du plaisir de voir la Baronne
Comme un objet intéressant.
Des deux sexes tous les suffrages
Lui sont acquis également ;
En tout temps, comme à tous les âges,
Son commerce paroît charmant.

C'est bien encore un avantage
De ne pas craindre les odeurs,
Autre agrément qu'elle partage
Avec les baronnes, ses sœurs.
Cette famille fort nombreuse,
Se dispersant pour notre bien,
Garda la ressemblance heureuse
Du caractère et du maintien.

A mille actes de prévenance
A force de s'habituer,
Il en est dont la complaisance
Va jusqu'à se prostituer.
Mais loin, pour séduire le monde,
D'employer un art mensonger,
A plus de cent pas à la ronde
Elle vous prévient du danger.

De quels pays sont les Baronnes ?
Demanderont les curieux ;
Où voit-on ces dames si bonnes ?
Où peut-on rencontrer leurs yeux ?
Messieurs, la nature féconde
En fit partout son ornement ;
Mais c'est derrière tout le monde
Qu'elles se tiennent humblement (1).

(1) *Chronique médicale*, 1er octobre 1900, p. 600-1.

Comme quoi l'esprit, en France ne perd jamais ses droits.

Connaissez-vous le trait suivant, de la vie de l'archevêque de Cambrai ? Lorsque FÉNELON fut chargé de l'éducation du duc de Bourgogne, l'enfant était d'une malpropreté dont on n'avait pu le corriger. Le grand homme ne dédaigna pas de s'y vouer, quoique tout autre instituteur en eût laissé la tâche à des sous-ordres. Il lui décrit dans un conte l'horreur que les habitants d'une certaine île ont pour la saleté, et il termine ainsi : « Quelques petits enfants mangeaient à la dérobée les ordures de leur nez, et quand on découvrait une si horrible saleté, *on les tenait pendant huit jours la tête en bas sur une chaise percée.* »

Rien ne fait mieux apprécier le sentiment du devoir, chez l'auteur de *Télémaque*, que ce conte sur *une chaise percée* (1).

* * *

Si nous en avons fini avec le rôle anecdotique et politique de la chaise percée, nous avons encore quelques mots à dire sur son rôle proprement (?) historique. Mise à la mode sous le Grand Roi, la chaise percée continua à recruter ses adeptes dans les hautes sphères et même dans la bourgeoisie. Au dix-huitième siècle, il n'est, pour ainsi dire, pas d'intérieurs un peu riches, qui n'en soient pourvus, aussi bien en province (2) qu'à Paris.

VOLTAIRE mande, le 8 décembre 1785, à l'abbé Moussinot, son homme d'affaires : « Mon c..., jaloux de la bonté de mes meubles, demande aussi une jolie chaise percée avec de grands seaux de rechange. Vous me direz que mon c... est bien insolent de s'adresser à vous ; mais songez que ce c...

(1) DE LESCURE, *les Autographes en France et à l'Etranger.*
(2) Cf. *la Bourgeoisie bayonnaise*, par P. DUCÉRÉ, p. 127-128.

appartient à votre ami... (1) » Voltaire devait se trouver dans une région bien lointaine et bien isolée (2), car il y avait beau temps qu'on se servait un peu partout — à l'instar de Paris — du meuble qu'il réclamait à son correspondant. La lettre suivante, de l'abbé de Chaulieu, parvenu au château des Bordes, en Nivernais, après un voyage assez dur, en fera foi. Chaulieu, énumérant à une dame de ses amies les plaisirs qu'il goûte dans la « terre de promission » où il vient d'aborder, lui écrit :

« ... On y mange quatre fois par jour, on y dort vingt heures, et il n'y a point de lit que le sommeil n'ait fait de ses propres mains. Que je vous ai souhaitée pour satisfaire votre rage des chaises percées! *Chaque chambre a la sienne*, de velours avec des crépines, et un bassin de porcelaine, *et son guéridon pour lire*. Le marquis de Béthune a fait apporter la sienne auprès de la mienne, et nous passons les jours dans ce lieu de délices. Il n'y a point de constipé à qui une chaise comme cela ne donnât la diarrhée, et dût le Rolet, ennemi déclaré de la chaise percée, et que j'ai entendu une fois appuyer son opinion d'une dispute fort aigre contre nous, en enrager, j'en aurai une dès que je serai de retour. Je ne sache que Montaigne et moi qui ayons traité le chapitre d'une chaise percée aussi longtemps. Mais, de bonne foi, la force de la vérité m'emporte ! » (3)

Evidemment, bien que déjà très confortables, ces chaises n'atteignaient pas au luxe de celle que l'on dit avoir appartenu à la Pompadour, et pour les sculptures de laquelle la favorite

(1) *Histoire de la table*, par Nicolardot, p. 336.

(2) A Cirey, une des résidences de Voltaire, tout ce qui n'est pas « l'appartement de la dame ou de Voltaire » est d'une « saloperie à dégoûter. » *La Cour de Lunéville*, par L. Perey et Maugras, p. 110.

(3) *Lettres inédites de l'abbé de Chaulieu*, publiées par le marquis de Béranger, p. 139 ; Paris, 1850.

avait fait allouer mille écus de pension à l'ébéniste qui l'avait exécutée (1); ou encore celle de la DU BARRY, qui avait

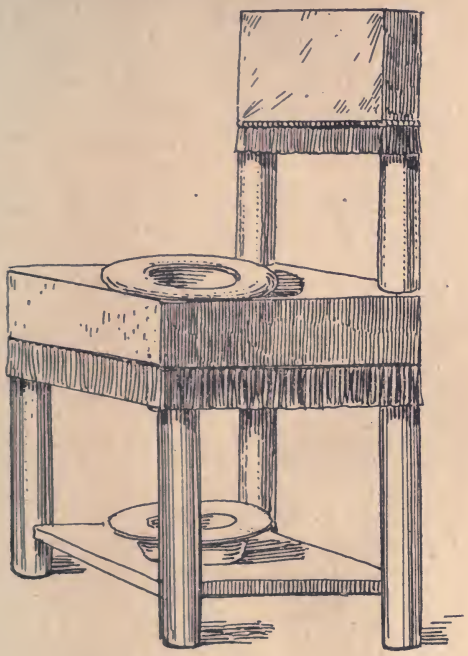

UNE CHAISE PERCÉE (meuble ordinaire).

(D'après le Recueil de LAICNET : Bibliothèque de l'Arsenal.)

(1) « Migeon, ébéniste du faubourg Saint-Antoine, lit-on dans les Mémoires du marquis d'Argenson, le 12 mai 1749, vient d'avoir mille écus de pension pour avoir fait une belle chaise percée pour la marquise de Pompadour. » Les Goncourt, devons-nous ajouter, contestent, il est vrai, les dires du marquis d'Argenson. (E. et J. de GONCOURT, *la Marquise de Pompadour*, p. 125, n.)

dû coûter, rien qu'à en lire la description (1), des sommes considérables.

Les « impures » de bas étage essayaient bien de se modeler sur ces parvenues de haut rang ; mais combien la chaise, en bois de Sainte-Lucie, de la coquette Mademoiselle Desmares, ou même la chaise, entièrement garnie de dentelles, de l'actrice Deschamps (2), restent loin des meubles somptueux dont on vient de lire la description. On ne pourrait, tout au plus,

(1) Voici, décrit textuellement, d'après les mémoires des fournisseurs de la du Barry, conservés aux archives de la Préfecture de Seine-et-Oise, le boudoir de la voluptueuse maîtresse de Louis XV, son « aimoir », dirait Bourget :

«... Tout, jusqu'aux lieux les plus secrets de ce petit appartement, portait le goût du luxe de la comtesse. Dans la garde-robe, un meuble de toilette secrète à dossier, en marqueterie, fond blanc, à mosaïques bleues et filets noirs, avec rosetées rouges, garni de velours bleu brodé d'or, et sabots doré d'or moulu; et une chaise de garde-robe en marqueterie pareille aux autres meubles, la lunette recouverte de maroquin et les poignées et sabots dorés d'or moulu. » Comme le dit le docteur G. Baschet (*Chronique médicale*, 15 mai 1901, p. 331), nous sommes loin du grenier de la petite modiste de la rue Saint-Honoré, et il est heureux pour Mlle Lange, — sinon pour le trésor royal —, que son bon ange l'ait plutôt jetée dans les bras de « La France » (surnom de Louis XV), que sur le modeste lit nuptial du petit lieutenant de dragons de Toulouse ! La « dot réglementaire » n'aurait certes pas suffi à solder les factures de Jeanne Bécu.

(2) C'est à la vente de Mlle Deschamps que Sophie Arnould entendit la princesse de Conti, sa voisine, s'exclamer avec indignation sur la richesse du mobilier. La comédienne garda d'abord le silence, mais s'apercevant que la princesse montrait beaucoup d'humeur de voir porter à un prix excessif une chaise percée garnie de dentelles, de la recherche la plus magnifique, elle lui dit d'un ton fort respectueux : « Votre Altesse voudrait bien l'avoir au prix coûtant ! » *Les Demoiselles de Verrières*, par G. Maugras, p. 115.

mettre en parallèle avec les chaises percées de la Pompadour et de la du Barry, que celle d'une favorite d'une autre nature, l'amie de Marie-Antoinette, l'infortunée princesse de Lamballe, qui avait reçu en présent de la reine une chaise de ce genre, « couverte de damas cramoisi, clouée de clous dorés sur galon d'or fin, le bois sculpté et doré. » (1)

***

Puisque le nom de Marie-Antoinette vient d'être évoqué, c'est le cas de rappeler le singulier envoi qui lui fut fait, lors de son arrivée en France : parmi les meubles expédiés à Strasbourg, et destinés à la Dauphine, figuraient : « une table de nuit, un seau pour laver les pieds, un bidet tout garni et une *chaise d'affaires* » (2).

Marie-Antoinette, tant qu'elle resta Dauphine, avait une seule porte-chaise d'affaires, qui prêtait serment entre les mains du chevalier d'honneur, et touchait par an 1550 livres, 16 sols.

L'emploi de *porte-chaise d'affaires* était, parmi les emplois de la Cour, un des plus recherchés (3): il existait déjà sous François Ier. On en pourvoyait deux gentilshommes — il y en eut jusqu'à quatre à une certaine époque — lesquels avaient « tou-

(1) *Dict. de l'Ameublement*, de Havard, t. II, fol. 1061.

(2) *Intermédiaire des chercheurs*, 10 avril 1891, col. 202. Lorsque Elisabeth, fille du roi de France Henri II, arriva en Espagne, outre un superbe trousseau, elle apportait, avec un bassin pour se laver les mains, « un bassin doré pour se laver la bouche, un vase doré pour jeter la lessive sur la tête, une cuvette à laver les jambes... un bassin pour son bourrelet, et un pour sa *chaise percée*... » Forneron, cité par Galippe, *l'Hérédité des stigmates de dégénérescence et les familles souveraines* (Paris, 1905), p. 210.

(3) *Dict. de l'Ameublement*, de Havard, t. IV, f° 507.

jours le droit de porter l'épée dans le Louvre et autre part et même de servir le roi l'épée au côté (1). »

En quoi consistait la fonction de porte-chaise d'affaires? Sans doute à entretenir le meuble en bon état, à l'apporter au roi quand il le réclamait, et peut-être à épargner à celui-ci tous les soins consécutifs à l'opération à laquelle il se livrait plus ou moins laborieusement. Sous Louis XVI, l'office semble n'avoir été exercé que le jour où le roi prenait médecine. Mme Campan(2) nous révèle que la dame d'honneur avait l'insigne privilège de retirer le bassin du lit, quand la reine s'était purgée.

En dépit de la simplicité de ses manières, le débonnaire Louis XVI se plia sur ce point, comme ses prédécesseurs, aux exigences de l'étiquette. Un jour, au dire de Mercier (3), — c'était la première fois que Louis XVI se montrait dans ces fonctions, — il se présente à la porte de la chambre un homme en épée et en habit de velours, qui dit à l'huissier : « Je viens faire mon service ». Il entre et se tient debout dans un coin: la médecine était prise. Le roi, étonné de voir une figure qu'il ne connaissait point, demande quel est cet homme. On se regarde, on dit qu'on ne le connaît point. Le roi envoie demander au personnage qui il est. L'inconnu répondit, en s'inclinant, qu'il avait l'honneur d'être le *porte-chaise d'affaires* de Sa Majesté, que son service ne l'appelait à la Cour que quand Sa Majesté prenait médecine, que l'avis lui en était toujours donné par l'apothicaire, parce que leurs fonctions étaient nécessairement inséparables et qu'il attendait respectueusement... Le roi, instruit et satisfait, lui fit dire de rester et lui continua les honneurs du service. Il attendit et emporta la chaise d'affaires, l'épée au côté...

(1) *État de la France, de* 1694, t. I, p. 137.
(2) *Mémoires*, t. I, ch. IV, p. 99.
(3) *Tableau de Paris*, t. IX, p. 14.

La charge de *porte-chaise d'affaires* avait, comme beaucoup d'autres, cessé, sous Louis XVI, de trouver des acquéreurs au sein de la noblesse : elle était remplie par deux roturiers, l'un tailleur, l'autre marchand de faïence (1) ; encore ces deux honorables industriels avaient-ils payé très cher l'honneur de présenter, au moment opportun, une serviette qui devenait leur propriété. L'office de porte-chaise d'affaires se bornait alors à cela.

*
* *

Le moment approche où la chaise percée va se démocratiser, comme tout le reste. A la veille de la Révolution, elle fait encore partie du mobilier habituel (2), mais combien déchue de sa splendeur première (3) !

(1) *Souvenirs d'un page*, par F. D'HEZECQUES, p. 212.

(2) Cf. *Tableau de Paris*, de MERCIER, t. V, p. 189.

(3) L'amour du confortable commençant à primer le goût de la décoration, on s'appliqua à faire des meubles moins somptueux, mais plus pratiques. Déjà au dix-septième siècle, rapporte M. HAVARD, l'abbé Testu avait inventé une chaise particulièrement commode, pour les personnes atteintes de certaines affections ; au siècle suivant, un maître tourneur, dont nous avons déjà eu occasion de mentionner le nom, le sieur Péverie, établi rue aux Ours, à l'enseigne de la *Belle Teste*, fabriquait des « sièges à deux dos », qui étaient « une manière de chaise percée où l'on peut s'installer deux à la fois ». Un peu plus tard, un ébéniste de la rue Saint-Honoré confectionnait des chiffonnières se transformant en « sièges d'aisance ». Puis, comme nous l'avons dit plus haut, on fit des chaises représentant une pile de volumes, qu'on appela, dans les environs de 1848, les *Mystères de Paris* : cette appellation rappelle la vogue du célèbre roman d'Eugène Sue. Dans certaines provinces de l'Ouest, la chaise percée reçut le nom de *Montauban* (HAVARD, t. II, fol. 1063, et t. III, f°s 853 et 932), sans doute parce que la capitale du Quercy en était fort pourvue. A dire vrai, cette explication est purement hypothétique.

Vienne le grand cataclysme et force sera, quand les malheurs des temps contraindront nobles et vilains à gémir en commun « sur la paille humide des cachots », de se passer de ce meuble, qu'on avait jusqu'alors jugé indispensable (1).

Les prisonniers étant monnaie courante, on ne s'en préoccupait pas; on n'avait d'attentions que pour les geôliers. Au retour de Varennes, quand la famille royale fut rentrée aux Tuileries, on avait posté des sentinelles à chaque escalier de l'intérieur du château, avec des chaises, pour qu'elles ne se fatiguassent pas. On poussa l'attention jusqu'à pourvoir, aux dépens même de la décence, à leurs plus légers besoins. On avait placé des chaises percées jusque sur le palier intérieur de l'escalier par lequel on montait chez Madame, et où cette jeune fille passait habituellement (2). En fait de délicatesse, nos sans-culottes n'avaient pas leurs pareils.

*
* *

Notre chapitre de la chaise percée serait incomplet, si nous ne rappelions, en quelques lignes, les principaux événements dont elles ont été les témoins.

Au seizième ou au dix-septième siècle, il fut, dit-on, question

(1) V. les *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. VI, p. 214. La marquise de Créquy rapporte, dans ses *Souvenirs*, qu' « un bizarre et fatiguant personnage » appelé M. le marquis d'Aley de Bermond d'Anduze — presque aussi titré qu'un grand d'Espagne ! — s'attendait toujours à voir arriver en prison Madame sa nièce, la ci-devant princesse Victor de Broglie, et dès qu'il entendait la moindre rumeur au bas de l'escalier, il se mettait à crier à tête fendre : Est-ce vous, ma nièce ? Arrivez donc ! J'espère que vous m'apportez une chaise percée ?... Et la marquise ajoute : « La nièce n'est jamais arrivée, ni la chaise percée non plus, malheureusement pour nous... »

(2) *La Vérité sur la fuite et l'arrestation de Louis XVI à Varennes*, par E.-A. Ancelon, p. 170.

d'élever, sur la place de Gand, ville où CHARLES-QUINT naquit, le 25 février 1500, une statue à ce roi. Un Flamand irrespectueux proposa de mettre, sur le socle du monument projeté, l'inscription suivante :

Il naquit dans la m...;
Il vécut dans le sang ;
Il mourut dans la bière.

La première ligne fait allusion à une tradition fort répandue, suivant laquelle le puissant empereur aurait vu le jour dans les latrines. Van der Vynckt, dans son *Histoire des troubles des Pays-Bas*, raconte ce qui suit :

« Les archiducs logeaient à Gand, au palais nommé encore aujourd'hui la *Cour des Princes*. Le 25 février 1500, il y avait une grande fête à la Cour. La princesse, à la fin de sa grossesse, magnifiquement parée, y assistait. Mais elle sortit pour un moment, sous prétexte de quelque besoin : ses dames la voyant tarder à revenir, la cherchèrent, et on la trouva seule, en plein travail d'enfant, dans un lieu très dangereux et nullement destiné à cette auguste naissance... »

Une autre tradition, mais celle-là isolée, mettrait à néant ce jeu singulier du hasard. Dans un de ses moments d'aberration, Jeanne, touchant déjà au dernier terme de sa grossesse, se serait échappée du palais et, forcée bientôt par les douleurs de l'enfantement, d'entrer dans une maison de la rue de Brabant, y aurait donné le jour à Charles-Quint (1).

∴

HENRI III mourut — nul ne l'ignore — frappé par le poignard

(1) *La Cour des Princes à Gand*, par van Lokeren, dans le *Messager des sciences historiques*, 1841 ; cité par WITKOWSKI, *les Accouchements à la Cour*, p. 28-30.

d'un fanatique, Jacques Clément. L'Estoile rapporte que le roi venait de se lever, qu'il était assis sur une *chaise percée*, ayant une robe de chambre jetée sur ses épaules. Le couteau du moine lui perça d'outre en outre le corps. Quand le chirurgien Portail accourut, il trouva le roi tout ensanglanté « et tenant ses boyaux entre ses mains ». Henri III ne survécut que dix-huit heures à sa blessure.

Louvois, au dire de Dionis, son médecin, succomba de la même façon. Le premier écuyer, M. de Beringhem, mourut également dans cette posture, ainsi que le rapporte le chroniqueur Mathieu Marais : « Il se portait beaucoup mieux; il avait vu le même jour trois plans de maisons de campagne où il voulait aller prendre l'air et en acheter une. Helvétius, le médecin, causant avec lui, lui avait promis d'y aller passer le mois de mai. Dans ce moment, il lui prend envie d'aller à la garde-robe, il y va ; il lui prend une seconde envie et il meurt sur la chaise (1). »

En 1873, le duc de Brunswick, celui-là même qui fit la ville de Genève sa légataire universelle, trouva la mort dans des circonstances analogues.

C'était le 18 août ; le duc jouait aux échecs avec son chambellan. Il fut pris de colique; il se leva, criant à son partenaire : « Ne me volez pas ! » Il entra dans son cabinet de toilette; comme il tardait à en sortir, on s'enquit des causes de cette attente anormale. Le duc était assis sur le siège... il ne respirait plus !

Une dernière anecdote pour terminer : ce sera notre mot de la fin.

Sait-on grâce à quoi la République fut proclamée — à une voix de majorité ? Et de combien s'en fallut-il, que cette voix unique, qui fondait la République, ne se rencontrât point?

(1) *Journal de Mathieu Marais*, 26 avril 1723.

Il y avait pendant le scrutin, aux cabinets, — entendez bien : cabinets au pluriel — hâtant sa délivrance, un honorable. Pris d'un malaise subit, il avait dû s'éloigner à l'instant où circulaient les urnes. C'était M. M...e, député de la Haute-Vienne, président de chambre à la Cour d'appel de Limoges, gendre de M. A...d, le grand manufacturier de cette ville, orléaniste notoire.

En voyant son nom parmi les absents, on lui fit grise mine dans son entourage. Il aurait pu, s'il eût pris part au vote, jouer un rôle si décisif son bulletin aurait modifié la tournure du scrutin ; par son abstention, il avait assuré la victoire de la République...

— J'étais aux water-closets, répondit-il, penaud.

Ainsi, fait observer notre ami MONTORGUEIL, de qui nous tenons la savoureuse historiette, la tactique de M. Wallon a eu besoin, pour triompher, de la colique de M. Mallevergne(1).

A quoi tiennent le destin des empires et l'établissement des républiques !

(1) En 1889, lors de la visite du shah en France, les journaux ne firent point mention d'un détail de son voyage particulièrement suggestif et que n'ont pas manqué de relever les Goncourt : le shah avait eu le désir de présenter ses hommages à la princesse Mathilde, dans sa résidence de Saint-Gratien. Avant son départ, il avait fait expédier un télégramme qui annonçait son arrivée ; dans ce message il était dit de lui faire préparer « un verre d'eau glacée, des gâteaux... une chaise percée. » Etait-ce l'appréhension d'un trouble d'entrailles ? Etait ce marque de dédain ? Peut-être les deux à la fois. (*Journal des Goncourt*, t. VIII, p. 79).

LA PROPRETÉ DE LA RUE.
LE SERVICE DE LA VOIRIE, DE L'ANTIQUITÉ A NOS JOURS

Les Romains ont-ils connu, ont-ils pratiqué le *tout à l'égout?* Question fort discutée, et qui semble bien près, aujourd'hui, d'être résolue par l'affirmative.

Faut-il admettre, avec certains, que les maisons de Rome étaient pourvues de fosses d'aisances fixes, et que les matières étaient transportées sur des chariots, dans un endroit situé à une certaine distance de la ville ? Les tenants de cette opinion s'appuient sur des textes trop peu précis, pour qu'on en fasse état dans la discussion. Columelle parle seulement de deux fosses : l'une qui recevait les déjections récentes et les conservait pendant une année ; l'autre, pour les matières déjà anciennes qui servaient aux usages agricoles, toutes les deux devant être « creusées, ainsi qu'un vivier en pente douce, pour empêcher la perte du suc ». Ne s'agissait-il pas, en l'espèce, de simples trous à fumier ?

Quant à l'inscription de la table Héraclienne, un des plus anciens monuments concernant la salubrité chez les Romains, elle mérite davantage de fixer l'attention. En voici le texte exact : « Quant aux charrettes qui seront introduites la nuit dans la ville, lesquelles, soit vides, soit chargées de *stercories*, ne

doivent jamais, pendant les dix heures qui suivent le lever du soleil, être traînées par des bœufs ou autres attelages dans la ville de Rome, ni dans un rayon de mille pas, il n'est rien dérogé à ces prohibitions. » Ce charroi des *stercories* à heures déterminées, pendant la nuit, ressemble — ou nous nous trompons fort — à celui de nos voitures de vidanges, qui fuient, comme chacun sait, la lumière du jour.

Mais le mot *stercores*, a-t-on fait observer (1), avait plusieurs significations dans la langue latine. Il s'appliquait, à la fois, aux matières fécales, aux immondices, aux ordures, au fumier. Les charrettes dont il est question dans la table Héraclienne pouvaient donc être destinées à enlever, non pas spécialement les matières fécales, mais les immondices, en général.

D'autres hygiénistes, ne se rendant pas à ces explications, ont présenté une seconde hypothèse ; si elle ne manque pas de vraisemblance, elle soulève néanmoins quelques objections. Il n'y avait pas de fosses d'aisances à Rome : les habitants de chaque maison déposaient, tous les matins, le contenu des bassins ou des latrines dans la rue, avec les ordures ménagères ; les tombereaux de la salubrité enlevaient ces matières, pour les transporter aux dépotoirs publics (2).

Qu'on ait procédé de la sorte à une époque primitive, presque de barbarie, nous n'y contredisons pas ; mais il est à croire

(1) *Dictionnaire historique et pratique de la voirie*, etc., par LIGER, p. 35 et suivantes.

(2) « Il n'existait pas de latrines dans les maisons particulières, les rues de la ville étaient étroites et tortueuses et les esclaves des gens riches étaient chargés d'aller jeter, tous les matins, les ordures et les produits des déjections dans les 144 latrines publiques qui se rendaient aux égouts ; *ce que les pauvres et ceux qui n'avaient pas d'esclaves jetaient à la porte de leurs maisons.* » PARENT-DUCHATELET, *Essai sur les cloaques ou égouts de la ville de Paris* (Paris, 1824, in-8).

que l'édilité romaine, soucieuse, comme elle l'était, de la salubrité, n'aurait pas longtemps toléré des pratiques aussi funestes.

Nous en arrivons, par exclusion, à cette conclusion que, les fosses d'aisances n'existant pas (1), et les dépôts sur la voie publique n'étant pas autorisés, les matières fécales allaient... à l'égout.

*
* *

Plusieurs écrivains latins ont, d'ailleurs, parlé en termes non ambigus des égouts de Rome. Macrobe et Lucilius, entre autres, citent l'embouchure de l'égout collecteur de Rome (la *Cloaca maxima*) dans le Tibre, comme le lieu où l'on pêchait le poisson le plus gras et de chair la plus délicate. D'autre part, Trajan, écrivant à Pline, lui recommande d'employer de préférence, *pour les égouts*, les esclaves les plus vieux, c'est-à-dire ceux dont la conservation est le moins utile : car « on ne descendait point aux cloaques sans s'exposer à périr ; l'esclave n'évitait le danger qu'avec bien des précautions... (2) »

Ce que l'on sait encore, c'est que les égouts étaient lavés par la quantité prodigieuse de liquide provenant des châteaux d'eau qui décoraient la ville de Rome (3).

Voilà, pensera-t-on, des textes concluants? Sans doute, il

(1) Vitruve, dans ses diverses études sur l'architecture, n'y fait pas la moindre allusion, et les ruines de Rome n'ont fourni aucun vestige de ces sortes de réceptacles. Il est vrai que Vitruve ne parle pas davantage des latrines publiques, qui pourtant existaient à Rome, comme nous l'avons démontré. Quant à l'argument négatif, tiré des fouilles, on peut admettre à la rigueur, que « les bouleversements qu'a subis la ville éternelle peuvent avoir mis à néant les fosses qui y avaient été construites anciennement. » Liger, *op. cit.*

(2) Alessandro, *Generalium dierum*, lib. VI, f. 1476 (Liger, p. 37).

(3) Il se passa plusieurs siècles avant que Rome eut assez d'eau pour le besoin de ses habitants et, *a fortiori*, pour le

est établi que Rome fut dotée d'une quantité considérable de fontaines, dont les eaux s'écoulaient dans de nombreux égouts ; que des esclaves étaient employés au curage et à l'entretien de ces voies souterraines ; que ces égouts exhalaient une odeur infecte : nous ne pouvons néanmoins affirmer qu'on y jetait les excréments humains ; il est seulement *probable* que les latrines publiques étaient placées sur des égouts ou communiquaient avec eux, mais on n'en a trouvé aucun indice.

Quant aux latrines privées, elles ne devaient pas communiquer avec les égouts ; car une canalisation si considérable, intéressant tout le sous-sol de la ville habitée, aurait sûrement laissé des traces (1) ; et à supposer même que les égouts de la cité romaine aient reçu des matières fécales (2), la plupart des

nettoyage de ses égouts, dont se chargeait l'eau du ciel ; aussi, dans les premiers temps, ceux-ci s'engorgeaient-ils souvent : d'où résultaient de nombreuses maladies épidémiques ; et cela explique, en outre, le culte rendu par les Romains aux déesses *Cloacine* et *Méphitine*, ainsi qu'à la *Fièvre*, qu'ils avaient également divinisée. Le superflu des eaux, amenées par les aqueducs construits par Agrippa, contribua dans une large mesure au nettoiement et à la propreté de la ville ; mais, quand les barbares saccagèrent Rome, aqueducs et égouts furent pillés et fièvres et maladies pestilentielles reparurent de plus belle.

(1) Cf. *Diclionnaire de* Daremberg et Saglio, art. *Latrinæ*.

(2) Cela semble résulter d'un texte trouvé par le docteur Bougon, dans les *Actes des Martyrs :* il s'agit du cachot souterrain du Tullianum ; voici le texte latin d'abord : « Erat imo custodia in carrere Tulliano, unde putor horribilis adscendebat ; quia, cloacarum caniculis, *digesta domorum stercora* illic jugiter decurrebant. » Ce que notre correspondant traduit ainsi : « Il y avait un caveau bas, dans la prison construite par le roi Servius Tullius, d'où montait une horrible infection, parce que les matières fécales décomposées, qui provenaient des maisons par les canaux des égouts, y circulaient continuellement. » Il est clair, ajoute le docteur Bougon, que ce dépotoir servait de lieux d'aisances aux infortunés qui étaient condamnés à vivre dans

autres villes, n'étant ni situées sur le bord d'un fleuve, ni pourvues d'égouts, ne pouvaient pratiquer le tout à l'égout (1).

Il est, en tout cas, intéressant de savoir que Rome a pu connaître et appliquer un système qui commence à peine à se généraliser dans la capitale du monde civilisé.

Ce qu'on n'apprendra pas non plus sans étonnement, c'est que la loi romaine prescrivait également le balayage des rues ; les édiles chargés de faire exécuter la prescription étaient personnellement responsables en cas d'infraction. Mais la loi n'était pas toujours exécutée, malgré ses rigueurs. De même, les préteurs eurent beau défendre de jeter et de répandre des immondices sur la voie publique, on n'en continua pas moins à le faire pendant longtemps, puisque, au sixième siècle, Justinien dut renouveler l'interdiction que la République et l'Empire avaient successivement formulée (2).

Les propriétaires devaient empêcher qu'il ne fût rien déposé devant leurs boutiques. Ils veillaient aussi à ce que des rixes n'aient pas lieu dans les rues ; qu'on n'y jetât ni immondices, ni charognes, ni peaux de bêtes mortes.

« Quand, d'un appartement, on a jeté ou répandu des déjections ou débris qui ont causé préjudice à quelqu'un, celui à qui cette maison appartient, et qui l'habite, soit gratuitement, soit

les ténèbres de cette fosse infecte. De là, les ordures de la ville allaient se déverser dans la rivière qui était tout proche. Le mot *stercora* est caractéristique. » Nous faisons des réserves sur cette dernière interprétation ; on n'a qu'à se reporter au commencement du chapitre.

(1) A Pompéi, toutefois, et dans certaines villes d'Afrique, comme Timgad, on semble avoir mis en pratique le tout à l'égout. (*Dict. Daremberg*, loc. cit.)

(2) Ce fut principalement pendant le séjour des papes à Avignon que tout ce qui regarde la salubrité fut négligé à Rome ; les choses restèrent en cet état jusqu'à la fin du quatorzième siècle (PARENT-DUCHATELET, *loc. cit.*)

comme locataire, est obligé, comme il le serait par un délit, car souvent l'on peut être tenu par la faute d'un autre... Quant à ce qui a été jeté (sur la voie publique), il y a une action au double du dommage causé (1). »

Aux détails près, on ne trouvera pas grand'chose à ajouter à ces prescriptions, dans les siècles qui suivront.

***

On a senti dans tous les temps, écrit Chaussier (2), combien il importait à la salubrité de l'air et à la santé des citoyens, de procurer la propreté des villes, par l'enlèvement des boues et immondices, qui augmentent en proportion de leur étendue et du grand nombre de leurs habitants ; mais ce n'est que successivement qu'on est parvenu, surtout à Paris, à perfectionner cette partie de la police. »

Sans remonter aux Capitulaires de Charlemagne, riches, cependant, en indications précieuses, n'omettons pas l'édit de Dagobert, premier monument qui punissait d'une amende de 6 sols quiconque souillait l'eau d'une fontaine (3).

On a été, nous aimons à le répéter, injuste pour le moyen âge : on a accusé nos ancêtres d'avoir méconnu les règles de la propreté et de la salubrité ; et cependant, ne sait-on pas aujourd'hui (4) que l'usage des bains fut à peu près général jusqu'à la Renaissance ; que les latrines, comme les étuves, existaient dans toutes les grandes abbayes et les châteaux féodaux ?

De même, la voirie était parfaitement entendue, et si son ser-

(1) *Pandectes*, titre X, et *Institut.*, lib. IV, tit. V, part. 1.

(2) *Hygiène publique*, t. III.

(3) *De la détermination des pouvoirs publics en matière d'hygiène*, *par* Alfred Fillassier, p. 110.

(4) Nous en ferons une plus ample démonstration dans la seconde série de notre ouvrage, qui sera consacrée aux *Bains*

vice fut trop souvent défectueux, la faute en était au fractionnement des pouvoirs. Il était parfois très difficile de savoir à qui il appartenait d'autoriser ou de réprimer tel ou tel fait. C'est pourquoi, malgré les meilleures dispositions de l'autorité, les sanctions restaient illusoires ; sans cesse, on devait réitérer les mêmes injonctions.

En règle générale, chaque fois qu'on eut occasion, pendant la période qui s'étend du douzième siècle au commencement du seizième, de faire une œuvre nouvelle, elle fut bien conçue et bien ordonnée ; tandis que, au contraire, entre la chute de la domination romaine et l'affranchissement des communes, l'anarchie avait régné dans les villes ; l'état d'insécurité avait paralysé le commerce et l'industrie ; l'incurie et la faiblesse des pouvoirs avaient amené la ruine de l'édilité ; les voies avaient cessé d'être entretenues. Jamais, pourtant, les traditions de l'édilité romaine n'avaient été oubliées ; on les vit revivre dès que le rétablissement de l'ordre permit de les remettre en vigueur (1).

Ainsi, l'obligation d'enlever les immondices n'avait jamais cessé d'exister depuis la domination romaine. Il était obligatoire, dès le douzième siècle, pour les particuliers, d'enlever les immondices au-devant de leurs demeures, en procédant par voie d'association, sans qu'on puisse reconnaître si cette obligation résultait d'une mesure administrative ou d'un accord entre les particuliers. On voit là percer l'individualité, caractère distinctif des actes du moyen âge, par opposition au droit romain, qui tendait, comme de nos jours, à tout faire ressortir à l'Administration.

(1) *Manuel d'Archéologie française*, 1re partie, *Architecture*, t. II (*A. Civile et Militaire*), par Camille Enlart (Paris 1904), pp. 4 et passim.

Avant 1144, les rues de Paris n'étaient point pavées ; les boues et les immondices y séjournaient et y causaient souvent des maladies épidémiques.

Le médecin Rigord, dans la vie de Philippe-Auguste, rapporte que ce prince, étant à une fenêtre de son palais (le Palais de justice actuel), fut tellement incommodé de l'exhalaison fétide causée par une charrette embourbée, qu'il entreprit de faire paver la ville. Il manda « le prévôt et les borjois et leur commanda que toutes les rues et les voies de la cité fussent pavées bien et soinieusement de grez gros et fort (1) ». Cette mesure ne remédia qu'à une partie du mal ; le nettoiement continua d'être négligé.

L'acte le plus ancien concernant la salubrité est daté de 1270: il donne au voyer, Jean Sarrazin, non seulement le droit de veiller au nettoyage des rues (2), mais encore d'infliger une amende aux délinquants ; cette amende sera fixée, par un acte postérieur, à 60 livres (3). Il fut, en même temps, interdit de rien déposer sur la voie publique.

(1) *Recueil des Historiens*, t. XVII, p. 358.

(2) *Art.* 15. — « Le voyer de Paris peult commander que nuls ne bouttent boës, fiens ni terreaux devant son voisin, ne à pluye ne sans pluye ; et se ils boutent par dessus ses deffenses ils le doibvent demander au voyer. »

Art. 16. — « Le voyer de Paris peut commander que nuls ne jettent eauës ne ordures des fenestres en hault, de jour ny de nuit, et se ils jettent sur ses deffenses, ils le doibvent amender. »

(3) *Ordonnance du roi Jean* (1348) : « Pour ce qui est nécessité que dores-en-avant ladite ville de Paris soit plus nettement tenue...; du commandement du roy... et pour le commun profit, que nulz, de quelque estat qu'il soit, ne soit se hardy de mettre fuerres, freins, boës, curcures et autres ordures, si tantôt

Un peu plus tard, on abrogea cette mesure et une nouvelle ordonnance (1) prescrivit, au contraire, de jeter les immondices « par les huis et yssues », et non plus par les fenêtres comme auparavant : les habitants avaient précédemment la faculté de jeter les eaux par les fenêtres, à la condition de crier trois fois : *gare à l'eau !*

L'imposition d'une taxe pour l'enlèvement des immondices, dont les Parisiens se sont tant émus, il y a quelques années était déjà édictée par une ordonnance du garde de la prévôté de Paris de 1374. Cette ordonnance avait été rendue avec le consentement des habitants de la place Maubert, à qui elle fut tout d'abord applicable, avant d'être étendue à toute la capitale. La taxe était fixée à deux deniers tournois par semaine et par habitant ; les immondices devaient être placées devant la maison, et transportées par des voituriers dans des tombereaux bien fermés.

Cette précaution était loin d'être inutile : par suite d'un vice de construction des véhicules, les matières coulaient, en majeure partie, sur la voie publique, et il en résultait parfois un amas tellement considérable de déjections que celles-ci coulaient jusque dans les caves des maisons ; sans compter que les passants risquaient, à tout instant, d'en être éclaboussés et ne pouvaient traverser certaines rues, « sans recueillir des souillures sur leurs vêtements et sur leur corps » (2).

En dépit des amendes et même de la prison infligées aux contrevenants, les matières continuèrent à encombrer le devant des portes et à obstruer le passage des rues. Les habitants s'étant plaints que les charretiers exigeaient de trop fortes sommes pour l'enlèvement des ordures, le prévôt de Paris

on ne le fait tellement que les rues soient tenues nettes, sur peyne de 60 livres d'amende. »

(1) En 1372.

(2) Ordonnance de 1356.

imposa à ceux-ci une taxe proportionnée à la distance qui séparait chaque rue du lieu de décharge (1).

Par ordonnance du roi Charles VI, nul ne fut exempt de contribuer à l'entretien du pavé et nettoiement des rues ; mais si les Parisiens se décidèrent enfin à balayer leur devant de porte, ils continuèrent à accumuler les immondices sur la chaussée, ou... à les jeter dans la rivière (2).

Les voiries assignées pour le transport des immondices et des gravois étaient situées hors des murs ; tant que subsista l'enceinte de Philippe-Auguste, elles restèrent établies sur les emplacements occupés aujourd'hui par la rue Baillif, le milieu de la rue Montmartre, la rue Taranne et le labyrinthe du Jardin des Plantes. Sous le règne de Charles VI elles furent reculées, en même temps que l'enceinte, au moins pour la rive droite, et transportées à la butte Saint-Roch et sur les points encore surélevés des boulevards Beaumarchais, Filles-du-Calvaire, Saint-Martin, Saint-Denis et Bonne-Nouvelle (3).

* * *

Mais, se demandera-t-on, il n'y avait donc pas d'égouts pour y déverser toutes ces immondices ? Il est probable qu'il n'avait jamais cessé d'y en avoir, à Paris du moins, pendant toute la durée du moyen âge, qui avait conservé sur ce point la tradi-

(1) *Traité de la Police*, de DELAMARRE, t. IV.

(2) « Des lettres patentes de Charles VI (1404) édictent une amende de 60 sols parisis, pour le fait de « porter fiens dans la rivière, et le quadruple que cousterait à oster ce que ainsy on y auroit mis ». Avant ces lettres patentes, il y avait eu les ordonnances de 1388, 1392, 1393, 1395 et 1399, qui étaient restées à peu près sans effet (Cf. le *Traité de la Police*, de DELAMARRE, t. IV et les *Ordonnances royales*, t. IX.)

(3) FRANKLIN, *Dict. des Arts, méliers.* etc, art. *Ordures ménagères*

tion romaine; mais, soit manque de ressources, soit insuffisance d'autorité, l'édilité veillait imparfaitement à leur construction, ou au maintien en bon état de ceux qui existaient déjà.

Lorsqu'on pava les rues de la cité, sous Philippe-Auguste, on dut vraisemblablement en construire; de même, il est à peu près certain qu'en 1412, les égouts, d'origine romaine, de la rive gauche de Paris, furent restaurés; mais beaucoup de ces égouts, faute d'argent, restaient à ciel ouvert : tel celui de la rue Saint-Antoine, que l'on dut détourner, parce qu'il infectait les abords de l'hôtel royal Saint-Pol (1).

Hugues Aubriot, prévôt de Paris, sous Charles V, ne fut donc pas à vrai dire, le créateur de notre système d'égouts, il eut seulement l'idée de voûter celui qui, suivant la direction de la rue Montmartre, allait se déverser dans le ruisseau de Ménilmontant, lequel servait, avec la Bièvre, de collecteur.

Lorsqu'on ne pouvait déverser les immondices et les eaux ménagères dans une rivière ou dans un égout, on employait le système des puisards et des fosses que l'on recouvrait de madriers; mais, à cause des infiltrations, ces fosses devaient être creusées à une certaine distance des propriétés voisines.

A cette même époque, les règlements sanitaires et les prescriptions hygiéniques ne sont guère mieux observés en province qu'à Paris. Ainsi, pour ne citer qu'une ville, voyons ce qui se passait à Dijon (2).

Par ordonnance de la mairie, rendue en 1498, les fumiers qui étaient encore répandus par la ville, doivent être enlevés pour cause d'infection ; il est interdit aussi de lessiver le linge et les vêtements en ville.

Un peu plus tard, on commence à s'occuper sérieusement de

(1) Enlart, *op. cit.*, p. 257.

(2) Cf. *La Pharmacie en Bourgogne*, par A. Baudot (Thèse de pharmacie de 1905), auquel nous empruntons les renseignements qui suivent sur la capitale de la Bourgogne.

l'entretien des rues et des maisons; on défend de jeter les immondices dans les rues, et celles-ci, dans la suite, sont obligatoirement nettoyées par leurs habitants; deux tombereaux, en 1564, seront affectés au transport des balayures; les rues ne sont plus à ce moment aussi malpropres, puisque l'on se borne à ordonner aux habitants de les entretenir.

A la fin du xv^e^ siècle, « les matières usées se déposaient encore, généralement, en pleine rue, ou, tout au moins, étaient déversées par des conduits à ciel ouvert. La municipalité de Dijon essaie de faire disparaître ces habitudes trop libres, par la suppression des conduits et par des interdictions visant, tout d'abord, les enfants et les servantes. Puis, elle impose l'obligation de construire des *privés* et ordonne de vider les latrines pendant les gelées seulement. Les eaux ménagères attirent aussi l'attention de l'autorité il est défendu de les jeter à la rue.

Les personnes exerçant des métiers qui, par leurs matières premières ou leur commerce, peuvent entraîner de l'infection, reçoivent l'injonction de travailler dans des lieux écartés. Tels les corroyeurs, bourreliers, chapeliers, bonnetiers, qui iront résider en des rues éloignées; les marchands de harengs devront porter leurs eaux en dehors de la ville; les pelletiers ne pourront jeter leurs déchets, les cordonniers brûler leurs retailles; les marchands de drilles (chiffonniers) ne devront pratiquer en ville; et enfin les personnes se servant de boyaux d'animaux, seront obligés de les faire sécher hors les murs.

Les particuliers ne peuvent lessiver leur linge en ville (1499), ni les sergents vendre, en temps de contagion, les lits, les habillements et autre choses spongieuses.

Il est défendu aux habitants d'élever des bestiaux et des volailles, de nourrir des porcs, de brûler leurs pailles de lit dans la rue; en outre, ils doivent démolir les pigeonniers, clapiers et toits (*tectum*) à porcs... »

Au lieu de Dijon, nous aurions pu tout aussi bien exposer

ce qui se pratiquait à Amiens, à Lille, ou toute autre ville.

A Amiens, on dut prescrire aux bouchers de tuer chez eux et de jeter leurs déchets dans la Somme, au moyen d'une trappe pratiquée dans le pont construit sur la rivière (1).

A Lille, en 1448, on payait à un peintre 16 sols, « pour avoir peint et blanchi plusieurs ymaiges (statues), autour d'une échoppe établie sous l'hôtel de Beauregard », afin que l'on ne déposât pas d'ordures contre celles-ci (2).

A Béthune, en 1567, on adjugeait, pour la somme de 11 livres 7 sols 6 deniers, l'enlèvement des immondices du marché aux poissons pour une période de trois ans. Afin d'éviter l'accumulation des détritus et l'infection qui en serait résultée, les autorités défendirent de les jeter dans les fossés de la ville, non plus que dans le cours de la Lauwe.

Cette petite rivière, qui contourne Béthune, était alors entretenue avec le plus grand soin et la ville dépensait des sommes parfois considérables pour son curage (3).

*
* *

Sans anticiper, et à titre de comparaison seulement, disons, en quelques lignes, ce qui se passait dans un pays voisin du nôtre, la Suisse.

A Genève, les *Franchises* de 1387 ordonnent déjà à ceux qui « mettront ou feront mettre » du fumier dans la rue, devant leur porte, « de l'oster dedens trois jours, de la fête de Pâques à la Toussaint, » c'est-à-dire en été. Mais, si le fumier est déposé de la Toussaint à Pâques, c'est-à-dire en hiver, « que

(1) Enlart, p. 257.
(2) M. Quantin, *les Ducs de Bourgogne*, p. 66.
(3) *Notes sur la médecine à Béthune avant* 1789, par Alexandre Faidherbe fils (Roubaix, 1891), p. 27.

le dit fumier y puisse demeurer par l'espace de huit jours et non plus (1) ».

Dans la cité de Calvin, la propreté des maisons et de la ville est affaire de religion. Les chanoines veulent qu'au moyen de la propreté personnelle, l'apparence et la santé des habitants puissent se fortifier, avec l'aide de Dieu, qui ordinairement confère la pureté intérieure par l'extérieure à ceux qui la désirent (*per mondiliam exteriorem desiderantibus conferre solet*).

Dans un mandement du chapitre, en date de 1458, les chanoines tonnent contre les citoyens qui « jettent et répandent, ou font jeter et répandre, tant de jour que de nuit, des choses immondes, putrides et fétides, dans les chemins, rues et ruelles, devant les maisons, et y conservent aussi des fumiers; d'autres fondent du suif et se graissent les jambes avec de mauvaises odeurs; d'autres encore brûlent les cornes d'animaux; d'autres tiennent des porcs dans des boitons et les laissent courir par la ville, ce qui donne lieu à des horreurs et à différentes maladies contagieuses ».

Le 8 avril 1460, on fait des cries pour ordonner à tous les habitants d'ôter le fumier qui est dans la rue (*fimos existentes in carreriis*). Quelques jours après (22 avril), nouvelles cries : « que nul ne soit si osé pour laisser aller les poules (?), *pulcos*, dans les rues, à peine de perdre les dits volatiles ». Presque exactement un siècle après, on en est au même point (2).

(1) Doumergue, *Genève calviniste*, p. 394 et suiv.

(2) Avant de quitter le quinzième siècle, donnons un détail généralement peu connu : on employait, en ce temps-là, à Paris, comme autrefois à Rome, les urines à la foulonnerie et au dégraissage des vètements. En 1493, les bonnetiers de Paris, révoltés de cette pratique, démontrèrent au roi « que les dicts bonnets et autres ouvrages, ainsi lavés au dict pissat, ne sont honnêtes, sains ne convenables pour mettre en la teste, pour

***

Le grand mouvement de renaissance artistique, qui marque le commencement du seizième siècle, semble avoir favorisé les pratiques d'assainissement dans la rue, sinon celles de la propreté individuelle. De cette époque datent de nombreux arrêtés, accusant les tendances du pouvoir à améliorer l'hygiène et la salubrité publiques. Le service du nettoiement des rues, jusqu'alors abandonné aux soins des habitants, est désormais assuré par l'État, moyennant une taxe par chaque individu; mais on tente, par tous les moyens, de se soustraire à cet impôt, fort mal accueilli des Parisiens.

Les « cureurs de retraits » ne devront plus nettoyer dorénavant « sans congé de justice, sur peine de prison et d'amende arbitraire (1) ». Les fosses ne seront pas vidées, pendant les grandes chaleurs; ou s'il y a nécessité absolue, le travail devra commencer à minuit et se terminer à trois heures du matin. Dans chaque maison, il devra y avoir une fosse destinée à recevoir toutes les déjections (2).

l'infection qui y est et demeure. » Paulet, *Engrais humain*, p. 285.

(1) Arrêt du Parlement, du 15 décembre 1533.

(2) « Enjoignons à tous propriétaires des maisons, hostels et demeures, où il n'y a aucunes fosses à retraits, qu'incontinent, sans delay, et à toutes diligences ils en facent faire. » Art. 21 de l'édit de novembre 1539, rendu par François Ier. Antérieurement à cet édit, un règlement du 17 novembre 1522 prescrivait aux habitants d'assurer le nettoiement des rues. La contribution à lever sur eux devait être fixée tous les ans. Chaque commissaire de police avait reçu l'ordre de rassembler dans son quartier les bourgeois notables, lesquels devaient élire un certain nombre de délégués qui, « suivant l'étendue des lieux occupés et la quantité d'immondices en provenant, répartiraient

Dès le 12 avril 1507, la ville avait passé un marché avec « un voiturier par eaux », à l'effet de débarrasser la Seine des boues et immondices qui l'encombraient.

L'infection de la Seine redevient une « actualité » en 1550 : le 24 novembre, le Bureau de la ville est « d'avis de faire plutôt passer un bras de la rivière par devant les aigoutz, que faire entrer lesdits aigoutz en la rivière qui en serait infectée, et partant, le peuple de Paris privé de l'usance d'icelle. »

D'autre part, Henri II, le 6 novembre de la même année, invitait son architecte, Philibert de Lorme, à « faire autre nouvelle visitation, regarder les pentes et niveller les lieux et endroits où il sera besoin bailler cours audictz aigoutz, et par où doresnavant ils devront être conduitz et descendus en la rivière. »

Le 10 avril 1564, une sentence condamne des particuliers à faire enlever les ordures qu'ils ont déposées, soit dans les fossés de l'enceinte, soit sur les remparts ; et, le 6 juin 1564, une autre sentence condamne aux frais de la poursuite un individu qui a jeté des immondices sur la voie publique (1).

Le Tiers-État avait demandé, dès 1560, qu'on transportât hors des villes tous les métiers qui portaient « puanteur et mauvais air » ; le conseil du roi s'en rapporta, pour l'exécution de ce vœu, « à la diligence et bon devoir de ceux qui auraient la police ». Sept ans plus tard, Charles IX publiait une ordonnance sur la police générale de son royaume, qui édicte à nouveau de « tenir nettes et bien pavées la ville et les rues d'icelle. » On y voit poindre l'idée de confier le nettoiement de Paris à des entrepreneurs avec lesquels l'État passerait un marché et un bail. Ce projet de Charles IX ne sera exécuté qu'en 1608, sous Henri IV (2).

la taxe par maison et surveilleraient sa perception. » DELAMARRE, *Dict. cit.*, t. IV, p. 207.

(1) A. FILLASSIER, *loc. cit.*

(2) L'ordonnance de Henri IV de septembre 1608, transmettait

***

Dans sa thèse, sur la *Médecine au temps d'Henri IV*, le docteur Minvielle nous donne un tableau peu enchanteur des

COURTISANS SE RENDANT AU LOUVRE, A CHEVAL, POUR ÉVITER LA BOUE.
(D'après les *Costumes*, de MONTFAUCON.)

à deux entrepreneurs, Rémond VEDEL, dit *Lafleur*, et son associé P. de SORBET, le droit de percevoir la taxe accoutumée pour

conditions hygiéniques de Paris au commencement du dix-septième siècle.

La boue de Paris était célèbre : « Vérole de Rouen et boue de Paris ne s'en vont qu'avec la pièce », disait un proverbe. Et ce n'était pas seulement l'eau du ciel qui faisait cette boue. Bien au contraire, si l'on en croit un contemporain (1), « l'état du ciel le plus agréable est encore la pluie ; au moins elle lave les rues ; car, par les autres temps, la bouillie et la moutarde nous baisent les mains. Et il y a là une diable de boue aussi inévitable, aussi tenace qu'une maladie de mauvais lieu. »

On ne pouvait guère marcher dans les rues qu'en bottes, ou bien encore en se servant d'un cheval ou d'un mulet ; les courtisans les plus raffinés se rendaient ainsi au Louvre, ayant souvent leur femme en croupe ; le président de Thou (2) nous dit, dans ses Mémoires, que sa femme ne sortait jamais par la ville « qu'en croupe derrière un domestique ».

Malgré l'ordonnance du mois de septembre 1608, qui insis-

l'enlèvement des boues et immondices. Mais ils abusèrent tellement de leur privilège, en augmentant cette taxe et en la faisant lever de force, que la concession leur fut retirée et cédée à un nouveau « soumissionnaire », le sieur Duthiel, qui ne fit pas mieux ses affaires que ses prédécesseurs et dut résilier son contrat. Le 31 décembre 1609, le roi prenait à sa charge le nettoiement de la voie publique, tandis qu'on augmentait les droits d'entrée de quinze sous sur chaque muid de vin. Une nouvelle société qui avait pris l'entreprise à sa charge parut réussir ; mais deux autres qui la remplacèrent successivement réussirent moins bien ; en 1621, le monopole du nettoiement des rues était concédé au célèbre ingénieur Salomon de Caus, qui s'engageait « à prendre dans la Seine quarante pouces d'eau et à les conduire dans plusieurs fontaines publiques, dont l'emplacement fut désigné ».

(1) *Aventures d'un seigneur italien au temps d'Henri IV*, éditées par E. Rodocanachi, p. 289.

(2) De Thou, *Mémoires*, édition Michaud, t. xi, p. 331.

tait sur la défense « de jeter ou faire vider par les fenêtres des maisons, tant de jour que de nuit, urines, excréments ni autres eaux quelconques », on n'était à peu près en sûreté dans les voies les plus larges qu'à la condition de ne pas quitter le milieu de la chaussée, où coulait un ruisseau fangeux ; car à chaque instant une fenêtre s'ouvrait, et une inondation nauséabonde menaçait le distrait qui n'avait pas entendu les mots sacramentels : *gare l'eau !*

***

La province n'était pas plus avancée que Paris, sous le rapport de la propreté de la rue. Tandis qu'à Toulouse, il était interdit de jeter autre chose dans les rues que les balayures, en Provence les édiles se montraient plus tolérants : il était permis de vider les vases de nuit par la fenêtre, mais seulement après dix heures du soir.

A Avallon, il suffisait de crier : *gare l'eau*, pour n'être pas inquiété par la police municipale. A toute heure, on pouvait verser les immondices à la rue.

Ailleurs, à Issoudun et Bourg, par exemple, les bourgeois n'étaient tenus de nettoyer le devant de leur maison que le dimanche. Les autres jours, ils avaient la faculté de laisser du fumier sur le passage, pourvu que les tas ne fussent pas trop élevés pour l'obstruer.

Les habitants de la plupart des villes, à l'époque dont nous parlons, étaient cependant priés de « faire leurs aisances de nature » ailleurs que sur les voies publiques ; et tout propriétaire était tenu « d'avoir des privés et chambres aisées » dans sa maison (1), « afin que, à défaut de ce, les rues ne soient empuanties. »

(1) A Agen, le Bureau de la Santé, dès septembre 1605, avait ordonné que « sera fait des privés et commungs en lieux et

Les récalcitrants pouvaient se voir saisir leur immeuble. Ce qui n'empêchait pas que, dans le Midi, à Aix, au dire d'un voyageur, « l'usage des fosses de privés n'y étant pas reçu, il faut aller faire ses affaires sur les toits des maisons, ce qui empeste fort les logis et même toute la ville, principalement lorsqu'il pleut, l'eau entraînant dans les rues toute cette ordure, de sorte qu'il fait fort mauvais à cheminer en ce temps-là. » Aussi le proverbe court : *à Aix, il pleut comme m...*

Arles et Marseille n'avaient rien à envier à Aix sous ce rapport. La description que nous donne un de nos confrères (1) de la ville de Nîmes, n'est pas moins suggestive. « Quant aux rues, écrit le docteur Alb. Puech, au dédain de la ligne droite elles joignaient un amour excessif de l'étroitesse ; elles étaient pour la plupart inaccessibles aux carrosses. Ce n'étaient pas malheureusement leurs seuls inconvénients : leur propreté laissait sérieusement à désirer, et par suite de l'absence de pavage et de tout service de voirie, les tas de fumier et de détritus de toute sorte alternaient avec des mares exhalant une odeur méphitique. En vain les consuls cherchaient à remédier à cet état de choses : leurs arrêtés restaient trop souvent à l'état de lettre morte et ne pouvaient prévaloir contre les habitudes enracinées. Les pluies torrentielles nettoyaient seules les rues, et c'est seulement en 1633 que la ville afferme l'enlèvement des fumiers. Ajoutez à cela la destruction des égouts et la transformation de leurs restes en fosses d'aisance, d'où les matières étaient irrégulièrement expulsées par les pluies, la proximité et la multiplicité des cimetières....

endroits de lad. ville cy devant destinés et ordonnés pour la commodité des habitants qui n'ont moien fere des privés en leurs maisons. » *La Peste en Agenais au dix-septième siècle*, par le docteur L. Couyba (Villeneuve-sur-Lot, 1905), p. 233.

(1) *Les médecins à Nîmes au dix-septième siècle*, par le docteur A. Puech, p. 13.

les sépultures faites dans les églises, etc., etc., et vous comprendrez que, par le concours de toutes ces circonstances, notre cité ne devait pas être un séjour parfaitement sain. »

*
* *

Il faut arriver à la seconde moitié du dix-septième siècle, pour voir s'améliorer les pratiques d'assainissement. A Paris, celles-ci prirent un nouvel essor, lors de la nomination de La Reynie comme lieutenant de police.

Le 24 septembre 1668, La Reynie enjoint aux propriétaires de construire des latrines dans leurs maisons, cela dans le délai d'un mois, « à peine de 200 livres d'amende ». Une ordonnance du 10 juin 1644 avait déjà réglementé l'enlèvement des vidanges, qui devait être terminé à 6 heures en été et 7 heures en hiver, sous peine de prison et de confiscation du matériel (1).

Ces ordonnances furent-elles obéies, on a tout lieu d'en douter, après lecture de la lettre que, le 29 octobre 1702, le comte de Pontchartrain écrivait à d'Argenson :

« Je ne puis m'empêcher de vous dire que les rues de Paris m'ont paru bien sales. Je vous prie de ne point souffrir de négligence à cet égard. En vérité, le peuple qui paie de grosses contributions pour le nettoyement des boues, a tout lieu de se plaindre du peu d'exactitude de ceux à qui ce soin est commis (2). »

L'enlèvement des boues pouvait cependant devenir un bénéfice pour l'échevinage (3) et s'affermer à son profit : à

(1) FILLASSIER, *op. cit.*, p. 121.

(2) *Correspondance administrative sous Louis XIV*, par DEPPING, t. II, p. 545.

(3) En 1702, la taxe des boues et lanternes était fixée à 300.000 livres.

Reims, le produit de la ferme des boues était affecté, de 1747 à 1777, à payer des cours de dessin et de mathématiques à l'Hôtel de Ville (1) !

Les efforts de l'échevinage et de la police échouaient contre l'apathie des bourgeois. Souvent l'autorité était obligée, la veille des processions ou des cérémonies, de faire procéder à ses frais au nettoiement des rues.

Dans beaucoup de villes de province, les magistrats essayaient vainement de faire régner la propreté. « Aucune ville n'est plus malpropre », dit un maire du Puy, parlant de la cité qu'il administre. « Le nettoiement des rues n'est fait que par simagrées, écrit-on de Marseille, en 1768. On y dépense 700 livres. De trois mois en trois mois, l'adjudicataire se rend, avec quatre ou cinq paysans et autant de bourriques, le long de quelques-unes des rues qui sont aux environs de l'hôtel de ville, et de quelques-unes de celles où passent communément les échevins, pour faire enlever quelques pierres ou quelque peu de gravier qui peuvent se trouver dans les ruisseaux et les rues (2). »

Certaines rues de Clermont-Ferrand sont tellement sales qu'un voyageur anglais (3), traversant la France, les compare à des tranchées dans un tas de fumier.

A Lyon, on avait pris des dispositions pour empêcher les romagers, les chandeliers, les marchands de poisson, les vidangeurs et les tanneurs, d'incommoder le public par l'exercice de leur profession ou de leur commerce (4).

A maintes reprises, on dut renouveler les règlements et ordonnances de police, pour faire « expresses défenses aux

(1) Varin, *Archives de Reims*, I, Introduction, p. XCX.

(2) Archives nationales, H. 1314 (citées par A. Babeau, *la Ville sous l'ancien régime*, t. I, p. 339).

(3) *Voyage en France*, par Arthur Young, I, 280.

(4) Arrêté de 1779, visant un arrêté de 1640 (Cf. Babeau, I, 337).

vidangeurs de laisser couler aucunes matières, ni eaux claires provenant des fosses et puisards dans les ruisseaux des rues,

PARIS, UN JOUR DE PLUIE, A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION.
(Gravure de DUNCKER, pour le *Tableau de Paris*, de MERCIER.)

et à cet effet de se servir de tonneaux percés, appelés *lanternes*, p'en jeter dans les rues, égouts, et dans le lit de la rivière,

sous peine d'être poursuivis extraordinairement (1) ». Six ans plus tard (2), il est interdit « à tous les particuliers, de quelque état et condition qu'ils soient, de jeter par les fenêtres, dans les rues, tant de jour que de nuit, aucunes eaux, matières fécales et autres ordures... »

Le balayage et l'enlèvement des boues furent, aussi, prescrits et réglementés fréquemment dans le cours du dix-huitième siècle.

Pour les villes où il n'y a pas d'entrepreneurs de nettoiement, il existe une ordonnance de police (du 6 novembre 1778), qui enjoint à chaque particulier de faire balayer tous les jours le devant de sa maison, à 7 heures du matin en été, et à 8 heures en hiver (3).

En général, les habitants étaient, pour le moins, tenus de faire balayer, jusqu'au ruisseau, la partie de rue qui s'étendait au-devant de leur maison, une ou deux fois par semaine, particulièrement la veille des dimanches et des fêtes, au son de la cloche ou de la clochette (4) qui en donnait le signal. Ils devaient, en outre, jeter de l'eau sur le pavé et dans les ruisseaux, pendant les grandes chaleurs de l'été (5).

* * *

Sous Louis XVI, bien qu'on ait paru se préoccuper, au moins autant que sous les règnes précédents, de l'assainissement ; qu'on ait même proposé un prix pour l'auteur du meilleur mémoire relatif à la question, la propreté des rues laissait encore à désirer.

(1) Ordonnance du 18 octobre 1771.
(2) Ordonnance du 26 juillet 1777.
(3) *Dictionnaire de police*, art. *Boues*, *Nettoiement*.
(4) A Bordeaux, en 1777, il y avait onze sonneurs de clochettes pour annoncer l'heure du balayage (*Archives nationales*, H. 93[3]).
(5) A. Babeau, *op. cit.*, I, 337,

LA PROPRETÉ DES RUES, IL Y A CENT ANS.

(Estampe de DEBUCOURT.)

« Un large ruisseau coupe quelquefois une rue en deux, et de manière à interrompre la communication entre les deux côtés des maisons. A la moindre averse, il faut dresser des ponts tremblants... Des tas de boue, un pavé glissant, des essieux gras, que d'écueils à éviter !... (1) »

Mercier n'exagérait rien. Nous n'en voulons pour preuve que ce qu'écrivait la Palatine, à la fin du grand règne : « Paris est un endroit horrible, puant et très chaud. Les rues ont si mauvaise odeur qu'on n'y peut tenir : l'extrême chaleur y fait pourrir beaucoup de viande et de poisson, et cela, joint à la foule de gens qui p... dans la rue, cause une odeur si détestable qu'il n'y a pas moyen d'y tenir (2). » Ces ruisseaux fangeux de la capitale avaient donné aux couturières, en 1788, l'idée de fabriquer des soieries pour robes de couleur *fond de ruisseau*, c'est-à-dire d'un jaune gris.

La nuit, quelques lanternes à mèches huileuses, qui n'éclairaient presque pas, ne pouvaient être d'une grande utilité dans les rues. Au coin des nombreuses bornes qui défendaient les murs des maisons, on venait déposer les détritus de toutes provenances, ce qui était d'une malpropreté infecte. La première cité du monde, suivant l'expression admirative des contemporains, s'appelait alors *la ville de boue* (3).

Ah ! cette boue de Paris (4), pour en avoir une idée, il n'y a qu'à voir le *boueur* à sa besogne. « Le tombereau voiture une boue liquide et noirâtre, dont les ondulations font peur à la vue ; elle s'échappe et le tombereau entr'ouvert distribue en détail ce qu'il a reçu en gros. La pelle, le balai, l'homme, la

(1) *Tableau de Paris*, ch. XL, t. I, p. 120.

(2) Couyba, *op. cit.*, p. 234.

(3) *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette*, par le comte de Reiset, t. II, p. 341.

(4) Cf. *les Loix de la galanterie*, édt. Aubry, p. 56 ; L. Lambeau, *la Place Royale* (Daragon, éditeur), p. 105-108 ; etc., etc.

voiture, les chevaux, tout est de la même couleur, et l'on diroit qu'ils aspirent à imprimer le même teint sur tous ceux qui passent. Le danger est surtout du côté où le boueur n'est pas; vous longez avec confiance une roue immobile ; une pelletée d'ordures vous descend sur la tête (1). »

On comprend que cette boue noire, puante, corrosive, brûlât les étoffes sur lesquelles elle se fixait. Néanmoins, les Parisiens, voire les Parisiennes, s'exposaient bravement à ses éclaboussures; mais ils murmuraient contre la police qui, à les entendre, ne veillait pas à la propreté des rues. La police avait évidemment tort, puisque, en principe, elle n'a jamais raison; mais le public n'était pas, non plus, à l'abri de tout reproche. La rivière continuait à être empestée par les détritus de toute nature qu'on y jetait; les Parisiens auraient eu mauvaise grâce à se plaindre de boire une eau qu'ils contribuaient eux-mêmes à infecter.

* * *

Ce n'est pas tout : la funeste coutume d'inhumer dans l'intérieur des églises ou dans des cimetières intérieurs, comme ceux des Innocents, de Saint-Joseph, de Saint-Séverin, entretenait l'infection. Ce n'est guère que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle qu'il fut ordonné de transférer les cimetières en dehors des villes. En 1768, Voltaire pouvait encore écrire à un médecin de ses amis, le docteur Paulet, ces lignes qui résument l'état de la capitale à cette époque :

« Vous avez, dans Paris, un Hôtel-Dieu où règne une contagion éternelle, où les malades, entassés les uns sur les autres, se donnent réciproquement la peste et la mort.

« Vous avez des boucheries dans de petites rues sans issue

(1) *Tableau de Paris*, ch. CCCCL, t. V, p. 327. Cf. *Vues sur la propreté des rues de Paris*, dans le recueil intitulé : *l'Observateur de Paris* (1782).

qui répandent en été une odeur cadavéreuse capable d'empoisonner tout un quartier. Les exhalaisons des morts tuent les vivants dans vos églises, et les charniers des Innocents sont encore un témoignage de barbarie qui nous met fort au-dessous des Hottentots et des nègres (1). »

Il faudra attendre près de vingt ans pour obtenir de faire fermer les cimetières intérieurs et transporter aux Catacombes tous les ossements provenant de celui des Innocents.

Les cimetières de Montmartre et du Père-Lachaise ne devaient être créés qu'en 1801 ; celui du Montparnasse date seulement de 1810. « On ne saurait croire, écrivait l'auteur des *Mémoires secrets*, combien d'obstacles il a fallu vaincre pour obtenir qu'on cessât d'infecter ainsi le centre de la capitale par une putridité continuellement renouvelée. »

A voir tous les efforts tentés, pendant une longue suite de siècles, pour assurer la salubrité de la cité parisienne, et à comparer ces efforts aux résultats obtenus, on ne peut que rendre hommage au zèle, à la persévérance de tous ceux, administrateurs ou philanthropes, qui se sont dévoués au bien public, sans recueillir le plus souvent autre chose que l'indifférence ou essuyer les railleries de leurs contemporains.

Mais combien nous sommes loin, encore, de la perfection !

(1) *Correspondance*, édit. Beuchot, t. LXV, p. 70. (Lettre du 2 avril 1768.)

APPENDICE DE LA TROISIÈME ÉDITION

L'HYGIÈNE PUBLIQUE A L'ÉTRANGER

L'hygiène, telle qu'on la comprend aujourd'hui, est une science, avec son organisation, avec ses méthodes : les termes de *lois sanitaires, règlements sanitaires, police sanitaire, inspecteurs sanitaires*, datent de ces dernières années. Par *hygiène,* nous entendons l'hygiène sociale, autant que l'hygiène privée. A l'heure actuelle, les pouvoirs publics se préoccupent plus que jamais de tout ce qui ressortit à l'hygiène ; et comment s'en étonner, quand on y réfléchit tant soit peu : n'existe-t-il pas un rapport direct entre l'application des prescriptions hygiéniques et l'abaissement de la mortalité ? L'amélioration du bien-être, de la santé publique n'est-elle pas intimement liée au développement de l'hygiène ? Ce sont là truismes sur lesquels il serait puéril d'insister.

Pour assurer une bonne hygiène, que faut-il réaliser avant tout ? La propreté. Après avoir parlé de la propreté privée — la propreté de la maison — il nous restait à aborder le chapitre de la propreté publique — la propreté de la rue. On a pu voir par quelle série d'étapes on est passé, avant d'arriver à la perfection relative dont se flattent nos contemporains. Très relative assurément, si l'on songe que nombre de nos villes de province en sont restées à des pratiques moyennageuses. Combien est-il encore, en effet, de cités même importantes, où les matières sont jetées dans un ruisseau ou dans des ravins, infec-

tant ainsi tout un pays? Dans combien d'autres les immondices sont déposées sur la voie publique, empoisonnant, par leurs émanations, tout un quartier, et par propagation, toute une ville, toute une région!

L'ancienne coutume de diriger les déjections vers la rivière tend à se perdre en bien des endroits, mais elle subsiste dans quantité d'autres, et c'est un danger permanent, qu'il ne faut pas cesser de dénoncer, afin qu'on y pare par tous les moyens.

Ce qui se passe en France est-il exceptionnel? Ce que nous pouvons dire, c'est que, sous ce rapport, si nous sommes loin d'être à l'avant-garde du progrès, nous ne sommes pas les plus arriérés; nous en pourrons mieux juger, par comparaison, en jetant un coup d'œil sur les diverses pratiques en usage dans les pays étrangers.

* * *

Nous commencerons par exposer de quelle façon les Orientaux se débarrassent de leurs immondices.

La *Chine*, si grande et si peuplée, s'offre la première à notre examen. Dans son intéressant ouvrage, intitulé *Chinese Characteristics*, M. Arthur Smith écrit ces lignes :

« Aussi longtemps que quelqu'un ait vécu en Chine, il reste perplexe, incapable de se prononcer sur cette question si souvent posée: *Quelle est la ville la plus sale de l'Empire?...* Le voyageur pense avoir trouvé la pire ville, quand il a vu Fou-Tchéou ; il en est certain quand il visite Ning-Po; et doublement sûr en arrivant à Tien-Tsin ; mais, après tout, il ne sera pas surprenant qu'il se rétracte avec enthousiasme, lorsqu'il passera en revue, avec impartialité, les prétentions de Pékin. »

Le docteur Robert Coltman, dans son ouvrage si documenté, *The Chinese*, montre, de son côté, que les Chinois sont terriblement ignorants de la théorie des germes des maladies ; que,

par suite, ils enfreignent d'une façon constante toutes les lois sanitaires. D'autre part, l'*American Architect* (n° 859) contien un extrait du rapport de M. Ernest Norfleet, ex-aide chirurgien des États-Unis d'Amérique, intitulé *Conservation de la saleté dans les villes chinoises*, qui achèvera de nous édifier.

En parlant de Canton, notre distingué confrère écrit :

« Le drainage est naturellement mauvais et ce qui en existe se compose de très grands canaux, qui vont de la ville au fleuve et reçoivent les ordures de plus petits canaux et des rigoles qui les remplissent ; mais tout cela s'engorge et, malgré le flux et le reflux des marées, la ville se remplit partout d'odeurs de la plus vilaine espèce, du moins pour le nez d'un Européen; quant aux indigènes, ils ne s'en aperçoivent même pas.

« Leur service d'eau provient du fleuve, des puits et de quelques sources situées au Nord. Les puits doivent être saturés de l'ordure qui s'y infiltre par les terres avoisinantes, car ils sont alimentés en grande partie par l'eau des pluies; mais celle-ci, avant d'être consommée, est toujours bouillie et bue sous forme de thé ou mêlée à des soupes. »

Si les habitants de Canton échappent aux « maladies entériques », on suppose qu'ils le doivent à la double marée quotidienne ; aux fortes pluies qui lavent la pourriture du sol poreux ; au travail en plein air de la population ; à l'aération des boutiques et maisons, bien ouvertes ; mais, par dessus tout, à l'habitude générale de faire bouillir l'eau avant de la boire.

L'expérience des siècles leur a appris que l'eau peut être bue en toute sécurité, après qu'elle a été bouillie (1).

On a beaucoup écrit sur l'extrême saleté des villes chinoises.

(1) Les Annamites, nous contait naguère un de nos amis, à son retour d'Indo-Chine, recueillent l'eau dans des jarres, qu'ils gardent longtemps dans les cours, sans les couvrir: ils prétendent que la chaleur du soleil la purifie.

Les Chinois, au dire du docteur MATIGNON (1), qui a pu les étudier de près, quand il était médecin de la Légation de Chine, les Chinois satisfont leurs besoins, grand et petit, dans la rue, aux yeux de tous les passants, et la vue de l'homme dans la position dite « à la turque » ne choque personne, pas même les femmes. Mais jamais ces dernières ne sont aperçues en pareille attitude. Est-ce la pudeur qui s'oppose à ce que, comme les hommes, elles accomplissent en public ces actes naturels? Peut-être. Mais il y a aussi la superstition dont il faut tenir compte : les Célestes disent que ceux qui voient une femme en train d'uriner ou de déféquer sont exposés à quelque malheur; aussi, les Chinoises se cachent-elles.

Les Chinois n'ont point de cabinets d'aisances, dont les fosses sont si fréquemment employées en Europe pour faire disparaître le produit d'un avortement ou d'une naissance clandestine. Dans chaque maison, il y a des vases de bois ou de grès, surmontés d'un couvercle, dans lesquels les femmes surtout font leurs besoins ; les hommes trouvent plus pratique, nous le répétons, de se satisfaire en plein air.

Dans certains endroits de la ville, à Pékin, en particulier, d'ingénieux industriels ont eu la précaution de placer des rangées de briques, disposées deux par deux, pour la place des pieds. Aussi, quand vous passez le long des murs du Palais, par exemple, sur certaines places, vous voyez des théories de paisibles Chinois, accroupis, devisant des choses du jour, comme au cercle. Une ou deux fois par jour, des vidangeurs passent, qui, avec une petite pelle, ramassent le précieux engrais, qu'on fait ordinairement sécher sous les murs de la ville, où se trouvent les champs d'épandage.

L'engrais humain a une valeur considérable en Chine : c'est le seul à peu près qui soit utilisé par les agriculteurs. Aussi,

(1) *Superstition, crime et misère en Chine*, par J.-J. MATIGNON.

les campagnards tâchent de s'en procurer le plus possible et au meilleur marché. Très souvent, vous rencontrez, au coin d'un champ, à proximité d'une route fréquentée, un petit édicule en sorgho, et, à côté, une affiche des plus engageantes : « Arrêtez-vous, l'ombre est fraîche ! », ou « Qu'il fait bon prendre le thé à l'ombre des bambous (1) ! »

M. Edward S. Morse, qui a consacré au sujet qui nous occupe une très remarquable étude, parue dans un journal américain (2), étude à laquelle nous allons faire de larges emprunts, M. Morse ajoute d'autres détails, que son expérience personnelle lui a permis d'observer. « Lorsqu'on entre, dit-il, dans la ville indigène, à Shanghaï, on rencontre des seaux découverts, aux extrémités d'un bâton (à la façon de nos porteurs d'eau de jadis). Ce sont les déménageurs des immondices nocturnes. Ils ont leurs chemins réguliers à travers la ville ; qu'on suive ces vidangeurs et on les verra aller vers les quais d'un canal et y vider leurs seaux, non sans éclaboussures, dans un bac très long ou dans un bateau qui, lorsqu'il est rempli, est dirigé vers les rizières, dans la campagne. La matière est souvent versée dans l'eau lorsqu'elle est vidée sans soin.

Le canal n'a pas de courant, du moins pas assez pour troubler la vase verdâtre et l'état jaune de l'eau, qui est épaisse de saleté ; malgré cela, les mariniers y puisent l'eau pour leur boisson et leur cuisine (3).

« A l'époque où je visitai la ville, régnait une épidémie de variole et je frôlais, dans les étroits passages, des gens couverts

(1) La *Presse médicale*, 22 juillet 1908 (article du Dr Matignon).

(2) *American architect and Building news*, n° 899, vol. XXXIX, 18 mars 1893). La traduction n'en avait jamais été faite, avant nous, en français.

(3) Dans les faubourgs des villes, dans les villages, c'est dans les mares couvertes de mousse, d'écume verte, que les Annamites puisent leur eau et se baignent.

d'éruptions ; partout le sol était gluant de saleté et l'état de la ville était indescriptible. On doit éviter avec soin d'approcher des individus qui font l'enlèvement par les rues étroites et qui se soucient fort peu de ceux qu'ils rencontrent. Dans la cour intérieure d'un grand nombre de maisons on remarque des jarres en poterie couchées dans le sol. Sur les côtés de celles-ci existe un encadrement en bois...

LATRINES CHINOISES.

« On voit des rangées de ces baquets dans les arrière-cours... »

« Dans les maisons de meilleure catégorie, chaque pièce est pourvue d'un baquet muni d'un couvercle fermant. Ces baquets sont vidés chaque jour par un homme, qui fait sa ronde à cet

effet. Ils sont nettoyés à l'aide de petites coquilles (*Arca granosa*), ayant des côtes et des nodules ; on en vide dans le baquet une pleine petite corbeille et on les remue avec un paquet de baguettes de bambou. On voit des rangées de ces baquets dans les arrière-cours, où ils s'aèrent, signe de propreté à con-

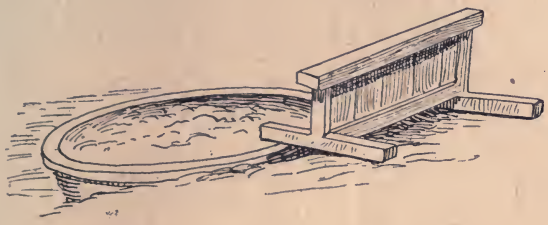

RÉCIPIENTS ENFONCÉS EN TERRE.

sidérer... A côté de cela, on voit aussi des tas de cendres que, par moments, on répand sur les matières. Cette disposition à découvert peut être désagréable à la vue ; mais au point de vue hygiénique, elle est préférable aux communs précités, où le réci-

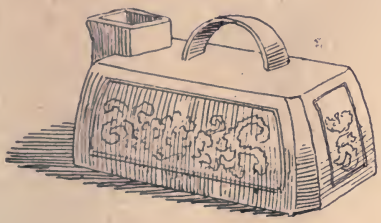

URINAUX EN PIERRE, SERVANT PARFOIS D'APPUIE TÊTE.

pient est enfoncé en terre, et qui amènent la souillure du sol et des eaux.

« On peut aussi voir des urinaux carrés en pierre ou en poterie. Ils sont employés par les vieillards, mais quelquefois servent d'oreillers ou d'appuie-tête.

« A Canton, les latrines sont publiques, bien peu de maisons en étant pourvues. Des baquets sont employés à l'intérieur, mais par les femmes, comme il est d'usage dans l'extrême nord ; les hommes vont aux lieux publics. Lorsqu'on parcourt les rues de Canton, l'odorat révèle rapidement où se trouvent ces latrines. Si, par hasard, on jette un coup d'œil, par une porte ouverte conduisant à une cour étroite, on voit de chaque

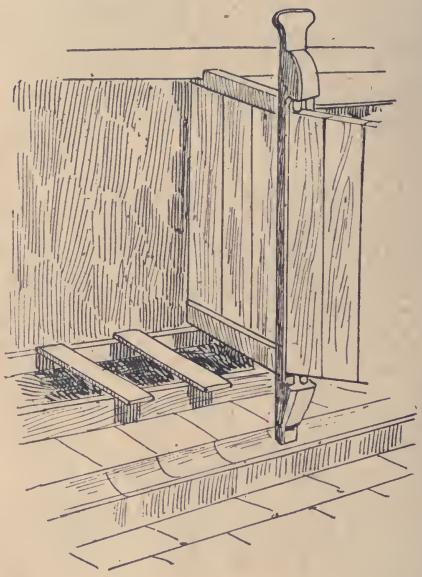

LES LATRINES A CANTON.

côté, en une installation des plus répugnantes, une longue rangée de sièges bas, fermés par des portes.

« Dans chaque stalle sont aménagées deux planches étroites ; en avant, une petite rigole creusée pour l'écoulement de l'urine... »

*
* *

En Chine, la loi défend de jeter les excréments humains. Lors des épidémies, les proclamations et les conseils hygiéniques sont répandus à profusion dans tout l'empire du Milieu. La police recommande de veiller à la propreté des maisons et des rues, de nettoyer avec soin les ruisseaux, de surveiller l'écoulement des eaux ménagères, de désinfecter les maisons pour en chasser les mauvaises odeurs, de ne pas laisser traîner les ordures, etc. Malgré ces sages précautions, l'hygiène urbaine laisse encore beaucoup à désirer en Chine. Les égouts, de forme carrée, construits en pierres sèches, larges comme les rues, sont trop superficiels, de pente trop faible, avec une chasse d'eau insuffisante ; aussi s'obstruent-ils facilement et, lors des orages, débordent-ils dans les rues, ramenant à la surface ce qu'ils devraient emporter au loin.

Dans les quartiers riches des grandes villes, où les rues sont larges, propres et bien entretenues, elles sont pavées de dalles en granit, de 1 à 2 mètres de long sur 0 m. 50 à 1 mètre de large. Quant aux quartiers pauvres, composés d'impasses, de cours boueuses, de rues ayant 4 à 5 mètres au plus de large, les eaux sales, jetées à même la voirie, y répandent l'été des odeurs nauséabondes, quoique les chiens se chargent en partie du nettoyage (1).

Pas un paysan chinois, dit Eckeberg, ne va à la ville sans rapporter aux extrémités de son bambou deux seaux d'immondices. Ils mêlent les excréments à une terre argileuse et en composent ainsi, en pétrissant le tout, des sortes de briquettes ou *taffos*, librement desséchées à l'air et pulvérisées ensuite

(1) A. Le Tellier, *la Chine ; essai ethnographique, médical et hygiénique*. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1899.

pour être répandues sur la terre : les Chinois ont dû, bien avant nous, appliquer les matières fécales à la fumure des terres (1).

Même dans la haute société chinoise, l'acte de la défécation se fait sans la moindre gêne. Un témoin de la scène a conté que, peu de temps avant sa mort, Li-Hung-Chang, d'éolienne mémoire, recevant le ministre d'une puissance européenne, accompagné de ses attachés, qui venait chez lui pour la signature d'une convention, s'était, au cours de la conversation, retourné pour se soulager contre les parois en bambou du salon de réception. Il est vrai que Li-Hung-Chang, dans son dernier voyage en Europe, avait laissé après lui la réputation d'un « causeur » plutôt bruyant et peu retenu (2).

Au dire de certains voyageurs qui ont parcouru l'empire du Milieu, les gens du peuple se servent, comme *anitergia*, de morceaux de bois qui passent de père en fils, comme des objets inhérents à la succession (3).

En *Corée*, on retrouve à peu près les mêmes pratiques qu'en Chine. Carles, dans *Life in Korea*, rapporte avoir vu, près de Séoul, des femmes lavant du linge dans un courant, et bien que l'eau fût basse et que le fond semblât un amas d'ordures, on venait y chercher l'eau pour les besoins du ménage, de sorte que, d'après les principes sanitaires, la population eût dû bientôt cesser d'exister.

(1) Les Chinois ont un autre moyen d'utiliser l'engrais humain : ils déposent les matières dans des fosses ou de grands vases de terre ; ils y ajoutent de l'eau en quantité suffisante et pendant la fermentation en opèrent le mélange. Cet engrais liquide est utilisé principalement pour l'horticulture.

(2) *Intermédiaire des Chercheurs*, 30 mai 1903, col. 820.

(3) Liger, *op. cit.*, p. 215.

***

Le *Japon* présente, au point de vue un peu spécial que nous envisageons, le plus frappant contraste avec la Chine et la Corée : non seulement chaque maison a ses communs, mais il y a aussi des latrines publiques. Dans toute maison, sauf dans les plus pauvres classes, on trouve, à proximité des cabinets, un récipient pour l'eau et un torchon pour se laver les mains.

Un célèbre dessin de HOKUSAÏ montre qu'il n'est pas au-dessous de la dignité d'un seigneur d'user de ces humbles commodités. A cet effet, on trouve aussi des jarres et des seaux dans les rizières.

Le soin scrupuleux avec lequel on recueille cet important engrais est en flagrante opposition avec la façon dont nous nous en débarrassons, en viciant l'air et l'eau.

Un vaste tonneau est déposé dans un réduit attenant à l'appartement occupé par la famille. Une fois par semaine passent des hommes de peine, qui enlèvent le contenu et le transportent à la campagne, pour servir d'engrais.

Ce service est régulièrement fait ; les règlements de police urbaine sont des plus sévères à ce sujet ; mais, outre que l'opération s'accomplit souvent de jour, sans qu'aucun moyen de désinfection soit mis en usage, ce système de fosses ouvertes donne lieu à un dégagement continu d'émanations pernicieuses (1).

Au Japon, le sol des cabinets n'a qu'une simple ouverture rectangulaire.

Le récipient de dessous consiste en une jarre en poterie, ou en un demi-baril à huile. Il est enfoncé dans le sol et vidé

(1) GODET, *les Japonais chez eux*. Paris, 1881.

périodiquement, au moyen d'un seau muni d'une longue poignée. Les personnes qui s'occupent de ce travail ont un service régulier et paient pour leur privilège. Il semble incroyable qu'une grande ville comme Tokio, qui a plus d'un million d'habitants, ait un service fonctionnant d'une manière aussi singulière. Mais, en fait, la « matière » est si appréciée, qu'on

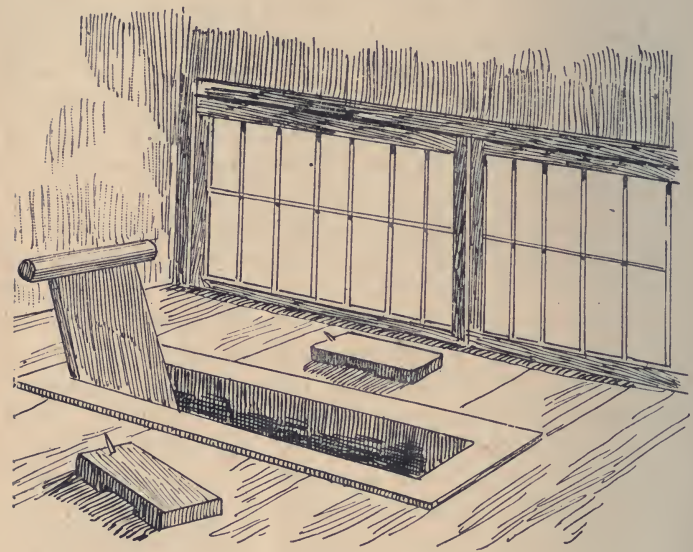

LATRINES RECTANGULAIRES, AU JAPON.

prétend qu'à Hiroshima, le loyer des plus pauvres maisons, si trois personnes occupent une pièce, se trouve remboursé pour l'une d'elles ; si la chambre est occupée par cinq, aucun loyer n'est perçu.

En transportant la matière dans les champs, on évite que la ville soit infectée. On ne trouve aucun local malsain ni aucune

odeur nauséabonde pour venir du littoral inquiéter les habitants. Il arrive bien que, dans les auberges très fréquentées, une gêne soit éprouvée du fait des odeurs des latrines et que,

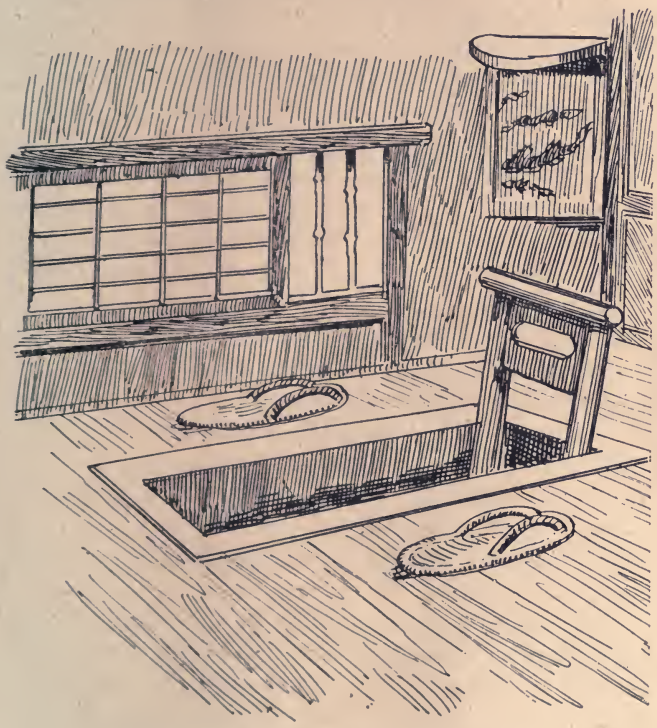

LATRINES JAPONAISES (avec places pour les pieds).

dans les maisons de premier ordre, les communs se trouvant au bout de la vérandah soient souvent remarqués ; mais, par contre, beaucoup de ces endroits peuvent être proprement appelés « cabinets », tant les boiseries intérieures et extérieures sont propres et jolies.

D'ordinaire, les urinoirs, au Japon, sont en bois, bien qu'on en rencontre en porcelaine. Ceux de bois ont la forme d'un entonnoir fixé contre le mur des cabinets. Quelquefois, de menues branches d'arbrisseaux odorants sont mis dans les communs et souvent remplacés.

Les Japonais apportent beaucoup de raffinement (1) dans la matière, ainsi qu'en témoignent les noms appliqués aux commodités, tels que : *setsu-in*, cache-neige ; *chidzuba*, lavabo ; *benjo* et *yô ba*, lieu de travail ; *kôka*, cadre d'arrière, etc. (2).

Au Japon, certaines superstitions s'attachent aux latrines ; une, entre autres, se rapporte à la situation qu'elles doivent occuper par rapport à la maison, indépendamment des vents favorables dont il faut également faire cas. Un arbre appelé *nanten*, donnant des baies rouges, est souvent planté aux abords. On croyait autrefois qu'un animal imaginaire, appelé *bauk*, venait manger ces fruits et qu'en même temps, il avait le pouvoir d'enlever les mauvais songes ; ainsi ceux qui faisaient usage du cabinet avaient leurs cauchemars dissipés (3).

* * *

En *Indo-Chine*, le service de la vidange se fait, en général, au moyen de tinettes.

Dans les grandes villes telles que Saïgon, Hanoï, Haïphong, les urinoirs à l'européenne sont installés sur les places ; toutefois, pour Haïphong, quoique cette ville soit à peu près bâtie à

(1) Les Japonais sont si raffinés dans leur toilette que, dans les actes les plus intimes, le papier de soie vient remplacer la serviette, afin d'éviter la maculation du linge ou des draps.

(2) Sur les urinoirs au Japon, cf. *la Cité d'amour au Japon*, par le docteur Tresmin-Trémolières (Librairie Universelle, 1905) pp. 105 et 110.

(3) *American architect*, 18 mars 1893, *loc. cit.*

l'européenne, il n'y a que peu de temps que des édicules *ad hoc* y sont installés ; bien que l'on comptât les inaugurer le 14 juillet 1905, les urinoirs n'ont été livrés que le 1er janvier 1906 pour le théâtre, le square Paul-Bert et la caserne. Antérieurement, il était impossible à l'étranger de passage de satisfaire un besoin pressant, si ce n'est dans les hôtels ou à la gare (1) ; il n'avait pas, en effet, la ressource de se soulager sur la voie publique, comme les indigènes, qui n'ont qu'à retrousser une jambe de leur large *cai-quan* (pantalon), quand ils veulent se livrer à cette opération.

Les Annamites n'ont pas attendu nos décrets pour installer leurs commodités. Pendant que les Européens attendaient que leur vinssent de France les pièces nécessaires à l'édification des urinoirs, les indigènes avaient, soit au marché, soit dans les villages de l'agglomération, des latrines publiques, constructions en briques recouvertes de chaux, avec gradins, mais sans porte. Ce même genre de construction existe dans toute l'Indo-Chine, surtout au Tonkin (2) ; on en rencontre près des marchés pour les besoins légers ; pour les femmes surtout, il y a dans un coin de la place du marché, à l'abri des grands arbres, une petite plate-forme en bois, sous laquelle se trouve un baquet, dont le contenu, qui sert à fertiliser les rizières, est enlevé à domicile au moyen de paniers plats.

Les matières plus solides, fort appréciées des indigènes pour la pêche, sont portées dans des corbeilles à la lisière d'un bois ; exposées au soleil et aux mouches, elles servent plus tard d'amorce ou d'engrais.

(1) Les wagons de chemins de fer des lignes de l'Indo-Chine sont pourvus de W.-C., comme les nouveaux wagons français.

(2) Nous devons les renseignements relatifs à l'Indo-Chine à notre ami Alex. JOURDAIN, qui a pu faire toutes ces constatations *de visu*.

Dans les villes, le service des vidanges, par adjudication, se fait au moyen de tinettes. Le noctambule rencontre sur son chemin de pesants fourgons, traînés par des bœufs, allant desservir telle ou telle rue. Les *coolies-tinettes* s'en vont, avec un long bambou, chercher le récipient, qu'ils remplacent par un autre, vide. Tandis que les constructions européennes ont, sur la rue ou sur une ruelle, une basse porte extérieure permettant l'accès dans les maisons, dites *compartiment* (annamites ou chinois), le locataire qui demeure au premier doit se lever la nuit, pour ouvrir aux coolies qui viennent chercher les tinettes.

Il est à prévoir que ce système d'enlèvement se modifiera ; la facilité avec laquelle on voit de jeunes Annamites se servir des tinettes pour pénétrer dans les immeubles et les cambrioler fait souhaiter une réforme dont les coloniaux ne seront pas les derniers à reconnaître l'utilité.

* * *

Si, quittant l'Indo-Chine, nous pénétrons dans la *péninsule*

LES LATRINES A SINGAPOUR.
Ce sont de simples « abris élevés sur pilotis ».

malaise, nous constaterons qu'il existe peu de cabinets chez les indigènes. Pour ceux qui travaillent sur l'eau, il y a des

LES LATRINES DANS LE JAPON D'AUTREFOIS.

(D'après une estampe ancienne.)

abris élevés sur pilotis. Ces derniers appentis sont quelquefois reliés aux cases par un pont de planches. Le fond de ces locaux est également formé de planches avec un espace intermédiaire.

Sur la terre ferme un trou est creusé et souvent une jarre en poterie est enfoncée dans le sol.

Au *Siam*, dans les classes pauvres, les cabinets sont constitués par un encadrement élevé sur l'eau courante, d'ordinaire sans aucune couverture (1), n'étant en réalité qu'un simple échafaudage. La coutume d'édifier de semblables installations semble prévaloir de Bangkok à Singapour.

A ce propos, il y a quelque intérêt à jeter un regard rétrospectif sur les commodités d'autrefois au Japon.

Le professeur Basil Hall Chamberlain, dans sa traduction de *Hodjiki* ou *Mémoires sur les anciennes matières*, remontant à douze cents ans au plus, nous montre que les latrines y sont mentionnées le plus souvent comme à l'écart des maisons, et placées sur l'eau courante : d'où sans doute le nom de *kakaya*, maison de rivière. Il y a lieu de rappeler qu'autrefois, les « closets » n'étaient pas couverts et ressemblaient aux commodités siamoises telles qu'elles viennent d'être décrites.

On s'explique aisément comment le choléra sévit si souvent au Siam et s'y propage rapidement. A Bangkok, non seulement les latrines sont disséminées le long du fleuve, mais les corps des cholériques, auxquels on refuse la crémation habituelle, sont jetés à la rivière ou donnés en pâture aux vautours, parce qu'on suppose que le diable est cause de leur mort.

Les Malais de Sumatra et de Java se soulagent dans l'eau

(1) Dans les villages annamites, on rencontre ce genre de commodités, sorte de petit appontement, élevé au bord des mares.

courante ; cette eau sert à la boisson et aux usages domestiques. A Java, on voit les rives occupées par les femmes qui y lavent leur linge. Quand les latrines sont bâties auprès des auberges ou des grandes maisons de Java, une bouteille d'eau remplace le papier-toilette ; l'ablution se fait avec la main gauche : en conséquence, une salutation ou tout acte de cette main constitue une insulte capitale.

Dans quelques parties de l'*Inde*, les jardins, les terrains vagues sont les seules commodités ; les porcs font l'office de vidangeurs.

A *Ceylan*, les classes aisées ont des latrines auprès des jardins.

En *Égypte*, les indigènes abandonnent au désert leurs déjections, qui s'y trouvent consumées par le soleil et dont des essaims d'insectes font disparaître les traces.

A *Constantinople*, comme en Égypte, les matières fécales ne sont recueillies ni utilisées d'aucune façon ; si ce n'est dans les villes où, par exception, des mesures ont dû être prises en vue de la salubrité publique. Dans la capitale de la Turquie, des jarres, placées en grand nombre dans la ville, et enfoncées dans le sol, constituaient, il n'y a pas encore longtemps, les urinoirs publics.

***

Chez les diverses nationalités du nord de la *Russie*, on ne rencontre aucune latrine. Dans la Russie méridionale, au contraire, on trouve des maisonnettes en vannerie, à l'intérieur desquelles existe un orifice circulaire ou un espace libre entre les planches formant le parquet.

Les lignes suivantes, extraites de l'étude *Choléra et malpropreté en Russie*, par M. E.-B. Lanin, parue dans la *Fortnightly Review*, il y a quelques années, justifient les rigou-

reuses quarantaines qu'on fait subir aux émigrants russes. En parlant des auberges et des tavernes, l'auteur s'exprime ainsi :

« L'intérieur de ces établissements présente un inépuisable amoncellement de saleté, dont les traces couvrent les murs, les fenêtres, les portes, le sol et la cuisine. Tout est imprégné d'odeurs abominables et d'exhalaisons empoisonnantes, nuisibles à la santé. Tout d'abord, l'atmosphère stupéfie le visiteur, provoque des étourdissements et du malaise. Dans ces établissements, les cours non pavées y sont de simples cloaques, abondants en miasmes, au milieu desquels des cargaisons de poisson et de gibier, des terrines de lait frais sont laissées durant un temps considérable. Ces provisions sont transportées dans des véhicules sales, imprégnés d'une atmosphère méphitique, ne pouvant ainsi que semer des germes de maladies répandues dans la population. Si à cela on ajoute l'absence totale de ces commodités sanitaires élémentaires, dont toute habitation humaine devrait être pourvue, ou, ce qui est pire que leur absence, l'existence de constructions dans lesquelles on ne peut entrer, et dans le voisinage desquelles il est dangereux de passer, nous serons mieux préparés à nous former une idée de ces foyers de culture de maladies, appelés auberges ou tavernes... Les détritus des maisons, qui dans les villes d'Europe sont enlevés si rapidement, d'une façon si opportune et si mystérieuse, comme un sujet suspect du Tsar, demeurent aussi inviolables qu'un sacrifice à des dieux malpropres.

« Même dans nos deux capitales, le mode d'enlèvement des ordures est si antédiluvien, que ce serait abuser d'un terme que de l'appeler *assainissement*. Dans les cas les plus favorables, il y a un grand trou creusé dans chaque maison; on y jette tous les résidus et on laisse tout reposer pendant des mois et plus que des mois, jusqu'à ce qu'enfin

on transporte le tout, dans des caisses et des barils, en un endroit situé au dehors de la ville. On s'imagine aisément jusqu'à quel point le sol est imprégné de déjections et l'atmosphère viciée par les miasmes, et quel Eldorado nous est révélé pour les microbes des maladies infectieuses. Et il est à remarquer que ce « système », si défectueux qu'il soit, n'est pratiqué que dans les cas favorables, c'est-à-dire quand les habitations privées sont pourvues de cabinets. Quant au *système* employé lorsqu'il n'y a pas de conduites et que l'eau est chère, il est préférable de n'en point parler : c'est une horreur. »

Dans la Staraia (Tartarie?) russe, à Kiriloff, à Tcherepovets, etc., des fosses sont creusées sous le sol des maisons.

A Samara, les quais sont constitués d'ordures solidifiées, sur lesquelles du sable est répandu.

Les rues d'Irkoutsk sont rendues pestilentielles, par les cadavres de chiens et de chats à demi enterrés dans des monceaux d'ordures.

La ville de Véronèche est saturée d'immondices ; les impuretés excrémentielles des casernes se rendent au fleuve, à la surface duquel on voit de temps à autre flotter des chiens crevés.

A Elizabethpol, des cadavres de chiens et de chats demeurent en toute quiétude, en nombre considérable, dans les rues.

Dans le journal le plus répandu de Kharkoff, ville de plus de 200.000 habitants, on pouvait lire, il y a quelques années, l'annonce suivante :

Maison à vendre, en raison exclusivement de cette circonstance, qu'à peu près tous les propriétaires des maisons du voisinage jettent l'eau sale et toutes sortes d'ordures dans les rues. Adresse : Fesski, *rue Ivanowsky, n° 25.*

***

Dans un ouvrage intitulé : *Scalologic Rites of all Nations*, par le capitaine John G. Burke, ouvrage publié aux États-Unis et renfermant de nombreux documents ethnographiques, on trouve quantité de faits et de détails, se rapportant aux diverses manières de traiter les déjections, à travers le globe, entre autres ceux-ci :

« Les Tartares ne restent pas longtemps sur les mêmes points; de nouveaux camps sont établis de temps en temps, pour éviter les amoncellements d'ordures qui se sont produits.

« Les Tongouses de Sibérie ne connaissent pas de plus grande malédiction que de vivre dans des places où, comme chez les Russes et les Yakoutes, les ordures s'accumulent et infectent les habitants et les rendent malades. »

Si nous passons à des peuples un peu plus civilisés, nous verrons qu'en *Angleterre*, par exemple, les matières fécales n'ont guère été utilisées ni pour l'agriculture, ni pour les arts industriels. Cependant, les grandes villes, Londres notamment, ont été pourvues de fosses d'aisances, qui existèrent tant que les maisons restèrent sans jonction avec les égouts. Ce n'est qu'après 1820 que l'usage des *water-closets* se généralisa, que les égouts furent substitués aux fosses et les matières évacuées à la Tamise (1).

A Londres, non seulement les édicules sont bien fermés, mais, — honni soit qui mal y pense, — on lit, incrustée dans la fonte, au fond de chaque stalle des urinoirs, la recommandation suivante : *Please adjust your dress before leaving* (Prière d'ajuster vos vêtements avant de sortir).

(1) Liger, *op. cit.*, p. 216.

Un avis officiel, affiché à l entrée des édicules, annonce qu'une récompense de 10 shellings sera donnée à quiconque dénoncera un contrevenant. Ce dernier est condamné à son choix, à une forte amende ou à l'emprisonnement, pour outrage aux mœurs. Il existe, actuellement, à Londres des *lavatories*, ce que nous appelons à Paris des *chalets de nécessité*; mais dans la capitale britannique, ils sont presque toujours souterrains, comme le sont certains, à Paris. La porte des cabinets ne s'ouvre qu'après avoir placé un penny dans une fente, située au-dessus de la serrure. Ces endroits sont très proprement tenus; on y trouve même des cuvettes, avec savon, brosses et peignes; ce qui, comme l'a fait judicieusement observer le docteur Foveau de Courmelles (1), pourrait bien favoriser la contagion de certaines maladies de la peau et des cheveux.

Chez les *Belges*, comme chez les Anglais, les matières fécales ne sont pas recherchées, du moins dans la plupart des localités. Il y a, cependant, un assez grand nombre de fosses d'aisances. Généralement, au lieu d'être placées sous les maisons, elles sont établies dans les cours ou les jardins.

Rien de particulier pour l'*Allemagne*, où existent des égouts, des fosses et des cabinets d'aisances.

Dans la capitale de l'*Autriche*, il n'y a, pour ainsi dire, pas de fosses. Les déjections tombent des latrines dans un canal souterrain et incliné, qui les conduit de la maison jusqu'à l'égout. Les égouts vont aboutir au Danube et déversent les matières dans ce fleuve.

En *Italie*, il n'y a également que très peu de fosses d'aisances. Il y a un système d'égouts comme en Angleterre; les déjections traversent ces égouts, pour être déversées ensuite dans le fleuve ou au canal le plus proche. A Turin, un grand

(1) Cf. son article de l'*Actualité médicale*, du 15 octobre 1907.

égout collecteur reçoit toutes les matières (1). Dans beaucoup d'autres villes, au contraire, des entreprises existent, pour enlever et utiliser les excréments. On dépose dans chaque appartement, une chaise percée, qu'on enlève tous les huit jours : on

(1) Quand nous avons publié ce travail, pour la première fois nous avons été pris assez vivement à partie par un de nos confrères italiens, qui, tout en reconnaissant le bien fondé de la plupart de nos assertions, a présenté quelques objections que nous allons en quelques lignes résumer.

Pour M. Oreste Boero (*La Medicina Internazionale*, oct. 1906), ce que nous avons dit de *Turin*, s'appliquerait plutôt à Port-Maurice (près San-Remo), où, nous dit-il, des femmes faisaient le service de l'enlèvement des matières, il y a plus de 25 ans. Si ce « système » existe encore en Italie, ce n'est plus que dans des localités de quatrième ordre (*sic*), et, en tout état de cause, le travail ne se fait pas à la *semaine*. — A *Florence*, les maisons ont des fosses dans lesquelles le tube de déchargement des matières aboutit, de chaque appartement. Pendant la nuit ou dès les premières heures du matin, on vide ces fosses à l'aide de pompes aspirantes, mises en mouvement par les bras humains, ou par la vapeur. A Florence, le niveau des eaux de l'Arno étant très bas en été, si on déchargeait les matières dans le fleuve, les émanations seraient pestitentielles ; néanmoins, M. Boero reconnaît que Florence recourt à l'eau de l'Arno, mais purifiée et recueillie dans un réservoir situé sur la colline, d'où elle est conduite, par des tuyaux, dans l'intérieur de la ville, pour les besoins journaliers. — Ce que nous avons dit de *Rome* s'appliquerait, toujours selon notre contradicteur, à la Rome de Grégoire XVI ou de Pie IX. — A *Milan*, si l'escalier du « Duomo » ne brille point par un excès de propreté, la faute en incombe... aux touristes ! — A *Naples*, le choléra de 1884 a provoqué des mesures de salubrité et d'hygiène publiques, dont les étrangers ont encore quelque peine à s'apercevoir. Au surplus, si Naples est sale, elle le doit, d'après M. Boero, aux Espagnols et aux Français, qui, lorsqu'ils avaient cette ville sous leur domination, y ont importé une tradition qui s'est conservée depuis lors. Voilà, résumée, l'argumentation, dépourvue par trop d'arguments, qui nous a été opposée. Les

donne à cet appareil le nom de *semaine*, temps pendant lequel il peut rester à s'emplir (1).

Les maisons neuves de Rome sont pourvues de *water-closets* ; mais le petit peuple les transforme en chambre supplémentaire ou en office, et continue à se servir de vases qu'on vide le soir par les fenêtres.

Il n'est pas rare de voir, dans les angles des maisons pauvres, à Livourne, des amas de guano humain (2).

A Milan, quand on monte l'escalier du Dôme, l'inscription : « Défense de faire des ordures » attire, à chaque détour, le regard : ce qui prouve, évidemment, que la recommandation n'est pas inutile.

Les Napolitains ont hérité du système pompéien : partisans des causes finales, ils ont mis les *water-closets*... dans la cuisine. Là où il n'y a pas de *buen-retiro*, on le remplace par des vases spéciaux, hauts comme des sièges. Certaine duchesse s'y asseyait longuement chaque matin, naguère encore, pour commander ses repas au cuisinier (on n'emploie pas de cuisinière à Naples). Dans des appartements, même somptueux, de Naples, les water-closets sont, dans le salon de réception, installés de telle façon — le siège venant à l'alignement de la pièce — qu'on ne peut s'y asseoir que la porte grande ouverte (3).

sentiments, fussent-ils ceux du plus pur, du plus respectable patriotisme, ne prévalent malheureusement pas contre les faits, et ceux que nous avons produits ont été, M. Boero le reconnaît lui-même, puisés aux meilleures sources.

(1) LIGER, *Fosses d'aisances, Latrines, Urinoirs et Vidanges*, p. 238.

(2) *Intermédiaire*, 10 sept. 1902, col. 389.

(3) *Intermédiaire*, 20 janvier 1902, col. 97.

*
* *

Si l'on en croit un voyageur du dix-huitième siècle (Hawkesworth), il n'existait pas de cabinets, à Madrid, en 1450. Dix ans plus tard, la décision du roi d'introduire ces commodités, ainsi que les égouts, dans la capitale espagnole, afin d'empêcher qu'on jetât par la fenêtre, après la tombée de la nuit, les déjections humaines, faillit provoquer une révolution.

Ce fut Charles III qui s'avisa, pour la première fois, de purifier la ville de Madrid.

« L'infection y était si épouvantable, écrit le baron de Gleichen (1), qu'on la sentait de six lieues à la ronde et qu'on la mâchait pendant six semaines avant de s'en être blasé. Il n'y a sorte d'oppositions et de difficultés qu'il (le Roi) n'éprouvât dans son projet. Il fallut faire venir et employer des Napolitains pour établir de force des latrines dans les maisons, et le corps des médecins composa un mémoire, pour représenter que l'air de Madrid ayant été fort sain, il leur paraissait dangereux de vouloir le changer.

« Ceci me fait souvenir de l'histoire d'un Espagnol qui était tombé malade en France et dont les médecins ne pouvaient deviner la maladie. Son valet de chambre, imaginant que l'air natal pourrait lui faire du bien, et le malade ne pouvant être transporté, il fourra sous son lit un bassin plein d'odeurs de Madrid. L'Espagnol, après des rêves délicieux, s'éveilla en disant : *O Madrid de mi alma!* et il guérit. »

Il faut lire, dans le *Voyage d'Espagne*, de la comtesse d'Aulnoy (2), l'amusant récit des désagréments que risquaient ceux qui se hasardaient à traverser les rues de Madrid, pour courir à un rendez-vous galant.

(1) *Souvenirs du baron de Gleichen*, p. 14.
(2) Pp. 441-442, de l'édition Plon.

« Pendant que les cavaliers sont avec leurs maîtresses, les laquais gardent leurs chevaux à quelque distance de la maison. Mais il leur arrive très souvent une aventure fort désagréable: c'est que, les maisons n'ayant pas de certains endroits commodes, on jette, toute la nuit, par les fenêtres, ce que je n'ose vous nommer. De sorte que l'amoureux espagnol, qui passe à petit bruit dans la rue, est quelquefois inondé depuis la tête jusqu'aux pieds, et bien qu'il se soit parfumé avant de sortir de chez lui, il est contraint d'y retourner au plus vite pour changer d'habits. C'est une des plus grandes incommodités de la ville, et qui la rend si puante et si sale, que l'on n'y peut marcher le matin. Je dis le matin, parce que l'air est si vif et a tant de force, que toute cette vilenie est consumée avant midi.

« Quand il meurt un cheval, ou quelque autre animal, on le laisse dans la rue où il est, fût-ce devant la porte du palais, et le lendemain il est en poudre. L'on est persuadé que si l'on ne jetait pas ainsi ces ordures dans les rues, la peste ne serait pas longtemps sans être à Madrid, et elle n'y est jamais. »

Cette dernière affirmation n'est-elle pas un peu téméraire? En tout cas, l'Espagne d'aujourd'hui ne ressemble que de très loin à l'Espagne du dix-septième siècle. Madrid, comme toutes les grandes capitales européennes, est actuellement pourvue de toutes les commodités et ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'hygiène.

*
* *

La revue que nous venons de faire nous donne, à tout le moins, cet enseignement, que l'homme, considéré dans un de ses actes les plus habituels, se montre inférieur aux animaux qu'il a la prétention de domestiquer : pour nous en tenir à un seul exemple, le chat ne nous donne-t-il pas une leçon de pro-

preté, lui qui enfouit ses ordures, aussitôt qu'il les a expulsées de son corps ?

Cependant, on ne saurait nier que la propreté soit un indice des progrès de la civilisation. Un philosophe l'a dit sentencieusement : « la marche de la civilisation ne saurait être mieux indiquée que par la perfection dans la construction des *water-closets*. » Si l'aphorisme est exact — et il a toute apparence de l'être — nos populations rurales croupissent encore, pour la plupart, dans un état voisin de la barbarie. Voilà un point qui devrait sérieusement préoccuper les hygiénistes, j'entends ceux qui ont le souci de la haute mission qui leur est dévolue.

ERRATA ET ADDENDA DE LA 3e ÉDITION

P. 27. — Dans le *Livre commode des adresses pour* 1692 d'A. du Pradel (Paris, 1878, t. II, p. 76), il est question d'un sieur Dalesme, demeurant « rue Saint-Denis près la fontaine de la Reine » qui se prétend l'inventeur de tuyaux de tolle de fer, où l'on brûle le bois sans cheminée et *sans fumée* ». André Dalesme, nous révèle Ed. Fournier, de simple marchand de tuyaux fumivores, devint membre de l'Académie des Sciences.

P. 38. — Dans une lettre publiée par M. d'Avenel (*Lettres de Richelieu*, t. Ier, p. 28), le futur Premier Ministre nous donne une idée précise du « confort » de cette époque. « Je suis extrêmement mal logé, écrit-il, car *je n'ai aucun lieu où je puisse faire du feu à cause de la fumée*; vous jugez bien que je n'ai pas besoin de grand hiver, mais il n'y a remède que la patience, je vous puis assurer que *j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable* ; mais je vous laisse à penser quel est l'évêque. Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ni jardin, ni allée, ni quoi que ce soit, de sorte que j'ai ma maison pour prison. »

Pour un grand seigneur élevé dans le luxe, le contraste devait être pénible ; mais qu'on songe qu'à cette époque ses pareils n'étaient pas mieux partagés.

P. 50. — La chapelle du château de Versailles, construite

par Mansart, devait être tout en marbre. Louis XIV, craignant le froid qui en pourrait résulter, fit démolir ce qui était déjà édifié et l'on substitua au marbre la pierre de taille.

P. 57. — On doit lire : *Comment on se chauffait sous Louis XVI* : le mobilier de la pièce est de pur style Louis XVI et l'expression de *roi-citoyen*, s'appliquant généralement à Louis-Philippe, pourrait ne pas être comprise, désignant le roi fait citoyen... par force.

P. 89. — Sur « le mouchoir au théâtre », cf. le *Magasin pittoresque*, 1907, p. 569.

P. 120. — A ajouter au chapitre des « usages peu connus du mouchoir ».

« En Andalousie, par un sentiment de pudeur qui rappelle les habitudes mauresques, les femmes ne sont jamais décolletées, même dans les soirées ou les bals ; elles observent cette coutume à l'église, où elles n'entrent pas tête nue; à défaut de mantille, elles se couvrent la tête d'un mouchoir ou de leur châle et le retirent à la sortie. Dans certaines cathédrales, à Amiens par exemple, il est encore défendu aux femmes d'entrer en cheveux. » Witkowski, *Les Seins à l'église*, p. 82.

« Lorsqu'il se rend au théâtre, rapporte un journaliste qui paraît informé, le président Castro (le dictateur vénézuélien, dont on n'a pas oublié l'attitude arrogante à l'égard de nos nationaux), M. Castro n'y va pas comme un simple empereur d'Allemagne ou d'Autriche. Vingt gardes, armés jusqu'aux dents, entourent sa mule, qui chemine à grande allure. Sa musique personnelle le suit de très près, jouant pendant les entr'actes les airs favoris du dictateur. On a remarqué que, dans sa loge, il garde toujours son mouchoir à la main. On eut un jour l'explication de cette particularité lorsque, le mouchoir tombant à terre, il en sortit un petit revolver qui fit feu, au milieu de l'effroi général... » *Le Petit Parisien*, 5 décembre, 1908.

P. 127. — *Le Journal*, du 8 octobre 1908, a relaté un cas de mort subite à la suite d'un éternuement.

P. 134. — L'usage de saluer les personnes qui éternuent se retrouve même au cœur de l'Afrique. Ainsi, chez les Jakomas, peuplades habitant les rives du haut Oubanghi comprises entre Jacoma et Banzyville, sur le territoire de l'État indépendant, et Abiras et Mobaye sur le territoire français, les assistants répondent par l'expression : *Balao !* à tout éternuement. Ce « balao » est le bonjour, le « portez-vous bien » des indigènes de cette partie du haut Oubanghi. (Extrait d'une lettre de M. Ponthier, agent de la Société belge du haut Kassaï. (Béna-Makima. Cf. *Revue encyclopédique*, 5 novembre 1898.)

P. 195. — On trouve dans « le bagage d'un étudiant en 1347 » dont M. Lecoy de la Marche nous a donné le détail (*Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, t. L, V^e^ s., t. X, p. 174), la mention d'un *peigne* d'ivoire, d'un *coutelet d'argent à fourcher dens* (ce que nous nommerions aujourd'hui un *cure-dents*), outre un *greffe* ou *stylet d'acier monté sur argent*; d'un poinçon à manche semé de trèfles d'argent, d'un usage difficile à déterminer ; enfin, d'une paire de ciseaux.

P. 206, note. — Comme les Hindous, les Annamites se noircissent les dents avec un vernis composé de miel, de noir animal et de poudre de calambac (bois d'aigle). Ils se moquent des dents blanches, des dents *nues*, dont les Européens sont si fiers ; ils les appellent des *tessons de porcelaine* ! (Cf. un curieux article de M. P. d'Enjoy, dans la *Revue scientifique*, du 18 février 1899.)

P. 214. — Ces habitudes de malpropreté n'avaient pas, vraisemblablement, disparu dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, si nous en jugeons d'après les prescriptions édictées par un code de civilité, daté de 1766 (*Éléments de politesse et de bienséance ou la civilité qui se pratique parmi les honnêtes*

gens. Avec un nouveau traité de l'art de plaire dans la conversation, par PRÉVOST. Strasbourg, König, in-12).

On y lit, par exemple, les phrases suivantes :

« Ne tuez ni puce ni autre vermine en présence de personne... N'éternuez ni ne crachez devant les autres ; ne poussez pas votre crachat loin de vous, ni contre les murailles, ni d'une fenêtre en la rue et si ce que vous avez craché est un peu épais, mettez le pied dessus. » — « Ce serait une rusticité que de dire : Ce livre est relié en peau de cochon, Monsieur ; voilà une belle cavale, Madame ; il était monté sur un âne, Monsieur. » — « Si une personne en visite venait à éternuer, ne lui dites pas tout haut : Dieu vous assiste, mais découvrez-vous seulement si vous êtes couvert et faites une profonde révérence, faisant ce souhait intérieurement. » — « Joignez les lèvres en mangeant pour ne pas lapper comme les bêtes. » — « Buvez votre vin d'une haleine et posément de peur de vous engouer, ce qui serait un accident fort malséant et fort importun à la table d'une personne de condition, outre que de boire tout d'un coup comme si on entonnoit, c'est une action de goinfre, etc. » (Nous avons donné, p. 259, d'autres extraits de ce curieux ouvrage.)

P. 220. — Le lavage des mains remonte à une antiquité très reculée. D'après l'Ancien Testament, à l'entrée du temple de Salomon, une vaste cuve servait aux prêtres, pour se laver les pieds et les mains. Cet antique usage fut conservé avec les fontaines, placées au voisinage des églises : les fidèles, avant d'approcher du sanctuaire, allaient se laver le visage et les mains, comme les Musulmans à l'entrée de la mosquée. (*Les Seins à l'église*, par le docteur WITKOWSKI, p. 156.)

P. 226. — « Deux volets du maître de Flémalle, au musée de Madrid, présentent également ce caractère intime de l'intérieur flamand. Le mobilier sévère du donateur, agenouillé sur le volet de gauche, fait contraste avec celui, plus coquet et plus

féminin, de Sainte-Barbe. Celle-ci lit dans un livre enluminé, paisiblement assise sur un banc sculpté, le dos à l'âtre, où brille un feu clair entre les deux landiers. Tout dans la chambre dénote la propreté minutieuse, l'esprit d'arrangement et d'ordre de la bonne ménagère flamande. Le bassin de cuivre et l'aiguière de même métal resplendissent sur une crédence ouvragée. A côté l'essuie-main bien propre est passé sur le rouleau accroché au mur. » *Le Genre satirique dans la peinture flamande*, de MAETERLINCK, pp. 183-4.

P. 231. — Cette manière primitive de procéder (c'est-à-dire l'habitude de manger à deux dans la même écuelle) durera jusqu'à la fin du dix-septième siècle, où des raffinés se feront servir le potage dans des assiettes ; ce fut, dit-on, M. de Montausier, le même qui, modèle des amants, soupira durant quatorze ans avant d'obtenir la main de Julie d'Angennes, qui imagina et préconisa l'usage de la *louche*. (Cf. *les Étudiants en médecine de Paris sous le grand Roi*, thèse de doctorat, 1899, par R. FAUVELLE, p. 433.)

P. 244. — Les couteaux étaient en usage, au moins dans la classe aisée, au quatorzième siècle : on en trouve de mentionnés dans l'inventaire d'un étudiant riche de l'époque ; et même, il est question d'un petit outil à triple destination, comprenant à la fois un couteau, un poinçon et des ciseaux ou *forcettes*. (Le Bagage d'un étudiant en 1347, in *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, V^e^ série, t. X, p. 168.)

Sur l'histoire du couteau, voir encore MAZE-SENCIER, *le Livre des collectionneurs*, p. 809.

Le couteau est sans contredit le plus ancien des ustensiles de table : le silex, que remplacèrent successivement le bronze et le fer, forma la lame des couteaux des âges préhistoriques. Arme et outil à la fois, inséparable de l'homme, le couteau lui servait d'instrument dans les combats, à la chasse et dans ses repas, comme dans toute circonstance où l'emploi d'un instrument tranchant devenait nécessaire. Le maître du logis n'avait

pas à procurer des couteaux de table à ses hôtes : ce genre d'ustensile paraît n'avoir pas été fabriqué avant le quatorzième siècle. Des pratiques superstitieuses, qui subsistent peut-être encore en certains pays, s'attachaient à cet accessoire de la vie de l'homme : si un enfant recevait un coup à la tête, on pressait la lame d'un couteau contre l'endroit heurté, en récitant trois, sept ou neuf fois de suite une formule propitiatoire.

Aux quatorzième et quinzième siècles, un usage ecclésiastique prescrivait l'emploi de couteaux dont les manches variaient de couleur selon les Quatre-Temps : ébène pour le carême, ivoire pour Pâques, blanc et noir en losanges pour la Pentecôte, etc. Il y eut pour le service de la table trois assortiments de couteaux : un petit couteau pour chaque convive ; — un couteau à découper avec lame assez large, pour présenter à chaque invité la portion de viande lui revenant ; — enfin, le *parepain* servant à enlever la croûte du pain ou des pâtés, sur laquelle la viande était mangée : cette assiette improvisée s'appelait *tranchoir*. Aux banquets royaux ou autres festins d'apparat, un plat d'argent était parfois placé sous le tranchoir du roi ou des seigneurs. Des disques de bois entrèrent plus tard dans les habitudes ; mais, au quinzième siècle, les tranchoirs et le parepain furent abandonnés. (*Revue Encyclopédique*, 1er novembre 1892.)

P. 247. — Après les couteaux, les cuillers sont les ustensiles de table les plus anciens : les premières furent des fragments de bois grossièrement creusés à l'un des bouts ou des écuelles de corne : les Lapons utilisent encore comme cuillers les cornes de renne, et les Russes font un grand emploi de cuillers de corne laquée de rouge, de noir et d'or. Les cuillers de fer brut étamé et celles d'airain remontent à une haute antiquité : l'Égypte en eut en forme de poisson ou de gazelle ; on a découvert une cuiller d'argent à Herculanum, des cuillers d'argent, de bronze et d'ivoire à Pompéi. Athénée fait mention de cuillers d'or données aux convives dans un banquet macédo-

nien. Au moyen âge, ce genre d'ustensile se maintint en usage; les cuillers d'argent et celles d'or, plus rares cependant, figurent fréquemment dans les inventaires ; mais l'étain, et à son défaut le plomb, jouaient le principal rôle sur les tables modestes ou pauvres. Il y eut des ordonnances royales au quinzième siècle qui furent rendues pour garantir le titre de la vaisselle plate et protéger contre l'étranger les intérêts des potiers d'étain de Londres. Les cuillers reçurent, selon les temps et les pays, diverses formes et des ornementations plus ou moins capricieuses; il y eut même des cuillers allemandes et flamandes (dix-septième et dix-huitième siècles), dont le cuilleron en métal était fixé à des manches bien incommodes : un rameau de corail. Les cuillers des Hindous, profondes et circulaires, ont des manches figurant un serpent, ou bien ornés soit d'un perroquet, soit de la statuette d'un dieu. (R. E., *loc. cit.*).

P. 255. — Même la Révolution passée, l'usage n'avait pas encore disparu de porter avec soi son couteau, quand on allait dîner en ville. Sir John Carr, dans ses impressions de voyage en France, au lendemain de la paix d'Amiens (1801), ne manque pas de noter sur ses tablettes que, dans les meilleurs restaurants, chacun tire son couteau de sa poche, ce qui ne laisse pas de surprendre fortement cet insulaire. (Cf. *Les Anglais en France après la paix d'Amiens*, traduction et notes par Alb. Babeau. Paris, 1898.)

P. 287. — Il y en avait en faïence dès le dix-septième siècle : témoin la divertissante anecdote rapportée par M. Émile Roca, dans son piquant ouvrage sur le *Règne de Richelieu* (p. 110).

P. 289. — Le « vase intime » n'était pas dissimulé aux regards, comme de nos jours : il trônait en belle place (Cf. Maeterlinck, *op. cit.*, p 197). La « table de nuit » ne remonte guère au delà du dix-huitième siècle : ce n'est qu'aux

environs de 1720 qu'elle fit son apparition dans notre mobilier. (*Dict. de l'Ameublement*, par H. Havard, t. IV, col. 1126.)

P. 318. — Le docteur Witkowski nous conte une anecdote ayant trait à l'urinal, que nous n'aurons garde de ne pas recueillir. C'est dans la « Vie privée du cardinal Dubois » que notre érudit confrère a eu la bonne fortune de la découvrir : il s'agit d'un singulier incident de la cérémonie du sacre de S. A. R. le duc d'Orléans, en 1720.

Celui-ci, armé de sa lorgnette, comme au théâtre, ne cessa d'observer l'archevêque de Cambrai qui officiait. Avec son fils, le duc de Chartres, le duc d'Orléans riait ouvertement de l'embarras et de la peine qu'éprouvait le prélat à se prosterner devant l'autel. Ce dernier, en effet, comme le raconte notre auteur anonyme, « était tourmenté d'une diurie (*dysurie*), pour laquelle le Père Sébastien, célèbre mécanicien de l'Académie des sciences, avait été chargé de lui faire un *urinal* à ressort renfermant une éponge. » Le cardinal de Rohan, consécrateur, ne fut, sans doute, pas assez expéditif, car le nouvel archevêque, rentrant au Palais-Royal, fut obligé de changer de vêtement, en jurant contre l'urinal qui, malgré le ressort, avait tout laissé répandre. (Cf. l'*Art profane à l'Église* : Francet p. 117 ; Paris. Schemit, 1909.)

P. 332. — La preuve que ces « inconvenances » n'avaient pas cessé, même sous le grand Règne, nous la trouvons dans le fragment de lettre de la Palatine, reproduit par la *Revue historique* (fin 1895 ou premiers mois de 1896). La scène se passe à Saint-Cloud en 1692.

« Nous étions tous les quatre seuls ici, écrit la princesse, le soir après le souper, dans le cabinet, Monsieur, moi, mon fils et ma fille. Monsieur, qui ne nous trouvait pas d'assez bonne compagnie pour nous parler, se mit, après un long silence, à lâcher, sauf votre respect, un gros *furtz* sonore, et, se tournant vers moi, dit : « Qu'est-ce que cela, Madame ? » — Moi, je me tourne de son côté ; j'en lâche un sur le même ton, et je

dis : « C'est cela, Monsieur. » — Mon fils dit : « S'il ne tient qu'à cela, j'en ai autant d'envie que Monsieur et Madame » ; et il va aussi du sien. Sur quoi nous nous mîmes tous à rire et nous sortîmes du cabinet... Ce sont là conversations princières, comme vous voyez. Si l'on était encore assez indiscret pour décacheter mes lettres, j'offre, en souvenir de la nouvelle année, cet encens à celui qui, avant vous, ouvrira et lira la présente. »

Quel fumet, Messeigneurs ! Nous oserions dire presque : quel fumier !

P. 359. — Croirait-on que, de nos jours encore, il y ait des pays où l'on se serve, en guise d'*anitergia*, de... cailloux ! Ouvrez le *Bulletin médical* du 26 janvier 1910 et vous lirez ce qui suit, sous la signature du docteur F. Guégan, médecin militaire en retraite :

« ... Personne n'ignore qu'en pays musulman, les indigènes procèdent avec un soin jaloux à leurs ablutions, surtout lorsqu'ils viennent de satisfaire leurs besoins de nature. Tout le monde sait aussi que, faute d'eau, nos tirailleurs, nos spahis et nos soldats indigènes des autres corps se servent d'un gros caillou, plutôt que de recourir aux papyrus modernes. Qu'arrive-t-il ? C'est que les conduites du tout à l'égout, quand ce système fonctionne dans la garnison, sont fatalement obstruées, ou que les tinettes, si tinettes il y a, regorgent de pierres au détriment de la matière précieuse... pour l'épandage ! Un officier supérieur de mes amis, qui me faisait visiter dernièrement le casernement de ses hommes, d'ailleurs remarquablement tenu, ne pouvait s'empêcher de me signaler cet inconvénient, en me montrant ce qu'on ne se dispense jamais de faire voir à un médecin : les water-closets de la troupe. L'excellent homme s'était ingénié, en pure perte, du reste, à distribuer à ses tirailleurs de vieux journaux qu'il récoltait partout ; ceux-ci les dédaignaient, préférant le caillou rituel... »

A propos des inscriptions qu'on pouvait lire dans les w.-c. de Rome, rappelons que le pape Pie V fit peindre Nicolo Franco,

pour avoir commis ce distique, pourtant bien anodin, affiché sur les closets du Vatican :

> Papa Pius Quintus, ventres miseratus onustus,
> Hocce cacatorum nobile fecit opus.

Le pape Pie V, ému des douleurs qu'un lourd fardeau impose à nos entrailles, érigea ces lieux d'aisance, noble monument. (WITKOWSKI, *Seins à l'Église*, p. 133.)

P. 360. — M. Maeterlink, dans son ouvrage plusieurs fois cité, nous parle de ces « water-closets » accouplés pour les grandes personnes, et avec des sièges plus petits pour les enfants, de telle sorte, dit cet auteur, que « tout un ménage pouvait se soulager ensemble ». Ces habitudes existaient encore, paraît-il, à Ypres, il y a une trentaine d'années.

P. 379. — Sur les cabinets d'aisances à Marly, sous Louis XIV, lire l'ouvrage de M. PITON sur *Marly-le-Roi*, pp. 95-96.

P. 386. — Prudhomme, dans son *Miroir de Paris* (1807, t. II, p. 67), cite également l'industriel qui promenait la « garde robe ployante », en disant : *Chacun sait ce qu'il a à faire.*

P. 375. — Une fois dehors, on ne se croyait plus tenu à aucun soin de propreté, avons-nous dit. En voici une nouvelle preuve. « Pour monstrer la grande puissance du cardinal (Richelieu), écrit Tallemant des Réaux (I, 46, et II, 19), on faisoit un conte dont Boisrobert divertit S. E. le colonel Hailbrun, Escossois, homme qui estoit considéré, passant à cheval dans la rue Tictonne, se sentit pressé. Il entre dans la maison d'un bourgeois et descharge son paquet dans l'allée. Le bourgeois se trouve là et fait du bruit. Ce bonhomme estoit bien empesché. Son valet dit au bourgeois : « Mon maistre est à M. le Cardinal ». — « Oh ! monsieur, dit le bourgeois, vous pouvez ch... partout, puisque vous estes à S. E. ! »

P. 389. — A Strasbourg, où chaque homme de métier devait

à l'évêque une redevance en travail, l'office réservé aux cabaretiers était de nettoyer chaque lundi les *latrines*, « necessarium », et les greniers de l'évêché. (F. MICHEL, *Hist. des Hôtelleries*, t. I, p. 324.)

P. 391. — Sous la Restauration, les w.-c. étaient encore très peu répandus, même à Paris : voici, à cet égard, un extrait d'un opuscule, très rare, qu'un de nos obligeants lecteurs, M. MAHÉ, a bien voulu nous communiquer.

Établissement unique,

vulgairement : *Lieux d'aisances.*

« Nous avons l'oreille si délicate, et une si grande susceptibilité dans l'esprit, qu'il faut choisir dans vingt circonlocutions toutes assez embarrassantes, celle qui désigne le plus *décemment* et le plus *intelligiblement* possible cet *endroit secret*, où il faut absolument aller soi-même ; que Molière, qui se servait quelque peu librement des mots de notre langue, n'indiquait cependant que par le mot de *cabinet* ; auquel Regnard, qui disait fort gaiement les mots et les choses, faisait allusion en parlant de *certain lieu*. Or, ce *cabinet*, ce *certain lieu*, cet *endroit secret* enfin, que je suis forcé de désigner par le titre vague d'*établissement unique*, n'est point un endroit si caché, qu'il ne se laisse deviner de fort loin, et qu'il ne soit prodigieusement connu. Quel est l'étranger (besoin n'est pas, je crois, de parler du Parisien qui va toujours, dit-on, flânant et flairant), quel est, dis-je, l'étranger qui, étant au Palais Royal, et se sentant pressé d'un *certain besoin pressant*, n'ait demandé à son plus proche voisin : Monsieur ! ne pourriez-vous pas m'enseigner, s'il vous plaît, l'endroit où... Et aussitôt, sans attendre la fin de la question : Monsieur, lui répondait-on : allez par ici, tournez ensuite par là et vous y serez. La partie interrogeante s'élançait précipitamment du côté indiqué, se serrant certaine partie du corps, comme fait le *gastronome après dîné*, du malin *De Bucourt*, et, arrivé, se plaçait sans attendre

le compliment des soins officieux du *préposé* qui ouvre les portes et donne le papier.

« Débarrassé du poids dont il était importuné, l'étranger se plaisait à porter un regard curieux sur ce qui l'entourait. Des cabinets d'une propreté extrême, des glaces, une jolie femme au comptoir, des préposés pleins de zèle, tout, hors une certaine émanation, enchantait ses sens, et il donnait dix fois, vingt fois plus qu'on ne lui eût demandé. Les registres de l'*établissement unique* prouveraient, s'ils étaient consultés, que le Parisien ne le cède point à l'étranger dans ses généreuses manières.

« Utile entreprise ! Établissement célèbre! Vous avez comblé les espérances de votre créateur ; et il en est résulté pour lui, des nombreux dépôts faits dans votre sein, l'agréable fortune de trente mille francs de rente.

« Quel savant chimiste en eût su faire autant ?

« Nous annonçons donc solennellement aux étrangers et même aux Français nouvellement débarqués à Paris, afin de leur éviter des recherches qui peuvent avoir de tristes suites dans certains moments, qu'on trouve notre *établissement unique*, subdivisé en plusieurs endroits pour la commodité publique :

« Au Palais-Royal près du marchand de comestibles, derrière le Théâtre-Français ;

« Rue Vivienne, en face du Trésor public ;

« Au jardin des Tuileries, au bas et à l'extrémité de la terrasse des Feuillants ;

« Au jardin du Luxembourg, également à l'extrémité de la terrasse de la Pépinière, etc., etc. » *Nouveau Guide du conducteur des Étrangers dans Paris, depuis la Restauration*, par M. Bazot, de la Société Royale académique des sciences, de l'Athénée des arts, de l'Académie de Mâcon, etc. Paris, Lécrivain, 1819, pp. 120 et suivantes.

Le même lecteur a relevé, à notre intention, dans l'*Histoire des Enseignes de Paris*, de Fournier, p. 336, les lignes ci-dessous :

« ... Enfin, en faisant appel à nos souvenirs personnels, nous revoyons encore, vers 1840, rue Neuve-Saint-Augustin, non loin de la place de la Bourse, une boutique mystérieuse, qui étalait au-dessus de son vitrage dépoli un grand tableau représentant un monsieur mis à la dernière mode, prenant vivement congé d'une dame non moins élégante. Au bas se lisait ce distique révélateur :

Ah ! ah ! Madame, il faut que je vous dise adieu.
Certain besoin pressant m'appelle en certain lieu !

P. 392. — Ne proclamons pas trop vite que nous sommes en progrès. Cet extrait d'un article récent (*Journal*, 30 juillet 1909) nous rappellerait à la modestie :

«... Les ignobles lieux d'aisances, qui, dans la plupart des anciens hôpitaux, avoisinent encore les salles, y répandent leur pestilence dès que l'on ouvre une porte. C'est une odeur qui domine toutes les autres, même celles de l'acide phénique et de l'éther. Interrogez les *pilons*, c'est-à-dire les habitués, les récidivistes, ils vous diront ce que l'un d'eux m'a dit :

— Tous les vieux hôpitaux sentent la m.... ! »

P. 393. — Jamais Voltaire ne se donna tant de mal que pour écrire *La Princesse de Navarre*. Mme du Châtelet s'affolait, suppliait d'Argental et Richelieu de garder leurs critiques pour un autre temps », s'ils ne voulaient pas « faire mourir » son ami. Ce fut la pièce qui mourut. Elle fut reçue fraîchement à le cour. On ne manqua pas d'en rire à la rue Saint-Honoré, et Piron avec quelque irrévérence laissa la comédie de Voltaire sur la *chaise percée* de Mme de Tencin. (Piron à Mme de Tencin, en lui envoyant une chaise percée [85 A] VIII, 47 ; cité par P.-M. Masson, *Mme de Tencin*, p. 214 et note.)

P. 395. — Si l'on veut avoir une idée d'une installation modèle, on n'a qu'à se reporter au récit, presque lyrique, de

F. Liger (*Fosses d'aisances, latrines, urinoirs*, etc., pp. 300 et suiv.).

P. 416. — Dans un de leurs catalogues de ventes (1909), MM. Saffroy frères ont annoncé un manuscrit de Piron, contenant une épître à Mme D. S. G. à qui le poète envoie une chaise percée, pour contribuer à l'ameublement d'un château nouvellement acquis. (Elle étoit quarrée et sur la face présentée étoient peints les dos de 5 volumes in-folio, avec cette inscription à chacun : *Histoire des Pays-Bas*).

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS I

Comment nos aïeux se garantissaient du froid. 1

Comment se mouchaient nos aïeules. 87

Dieu vous bénisse ! Origine d'un dicton 123

L'origine du peigne 149

La propreté de la bouche et l'usage du cure-dent. 171

La propreté des mains et l'antiquité de la fourchette . . . 209

Quelques meubles intimes. I. — Le crachoir 265

II. — *Vas necessarium* 276

III. — L'urinal. 298

L'hygiène sexuelle au temps jadis 335

La propreté de la maison. 349

APPENDICE. I. — Le règne de la chaise percée 393

II. — La propreté de la rue. 435

III. — L'hygiène publique à l'étranger 463

Errata et addenda de la 3e édition 491

2637. — TOURS, IMPRIMERIE E. ARRAULT ET C^ie^.

Ouvrages Historiques du Docteur CABANÈS

Les Indiscrétions de l'Histoire. *Première serie :* Comment on se preservait de l'avarie au siècle galant. — La flagellation à la Cour et à la ville. — La flagellation dans la littérature. — La Du Barry était-elle blonde ou brune? — Etc., etc.

Deuxième série : La Fable de la Papesse. — Une consultation pour la Pompadour. — Napoléon Ier a-t-il manqué sa vocation ? — La maladie de Napoléon III a-t-elle influé sur les événements, en 1870? — Etc., etc.

Troisième série : Le nœud de l'aiguillette. — La recherche de la paternité au temps jadis. — La maladie secrète de Calvin. — Une hystérique couronnée. — — Napoléon était-il épileptique? — Etc., etc.

Quatrième série : La Vierge d'Avila fut-elle une hystérique? — Madame n'est pas morte d'appendicite. — Le régime de Napoléon à Sainte-Hélène. — Une tragédie mondaine sous Louis-Philippe. — Etc., etc.

Cinquième série : Les animaux en justice. — Charles-Quint devant la psychologie morbide. — Don Carlos était-il fou? — Mirabeau fut-il empoisonné? — A-t-il existé des tanneries de peau humaine ? — Etc., etc.

Prix des cinq séries . . . . . 17 fr. 50
Une série isolément. . . . . 3 fr. 50

Mœurs intimes du Passé. *Première serie :* Comment nos aïeux se garantissaient du froid. — Comment se mouchaient nos aïeules. — L'origine du peigne. — La propreté de la bouche et l'usage du cure-dent. — Quelques meubles intimes. — L'hygiène sexuelle au temps jadis. — Le règne de la chaise percée.

Un volume orné de nombreuses gravures. . . . . 3 fr. 50

Le Cabinet secret de l'Histoire, nouvelle édition complètement remaniée, enrichie de 28 gravures hors texte, et de douze chapitres nouveaux. quatre séries.

Prix de l'ouvrage complet (les séries ne se vendent pas isolément). . 20 francs

Première série : François Ier est-il mort... de la Ferronnière? — Louis XIII mérita-t-il d'être appelé *le chaste*? — Ce qui se passait au mariage de nos rois. — Les accouchements clandestins de Mlle de La Vallière. — Un péché de jeunesse de Louis XIV. — La grande opération. — Les maladies de Louis XV. — Etc., etc.

Deuxième série : Comment fut consommé le mariage de Louis XVI. — La première grossesse de Marie-Antoinette. — Louis XVI intime. — L'accusation portée contre Marie-Antoinette. — Les superstitions de Napoléon Ier. — Napoléon s'est-il rendu coupable d'inceste ? — Etc., etc.

Troisième série : Les infirmités de Jean-Jacques Rousseau. — La dermatose de Marat. — La vraie Charlotte Corday. — Robespierre dans l'intimité — Etc.

Quatrième série : La prétendue folie du marquis de Sade. — La dernière maladie de Talma. — Le mystère de Mme Récamier. — Deux médecins, juges de Marie-Antoinette. — Comment Nélaton conquit la célébrité : la balle de Garibaldi. — Un roman vécu à trois personnages: G. Sand, A. de Musset et le Dr Pagello. — Etc., etc.

G. de Malherbe, Imp

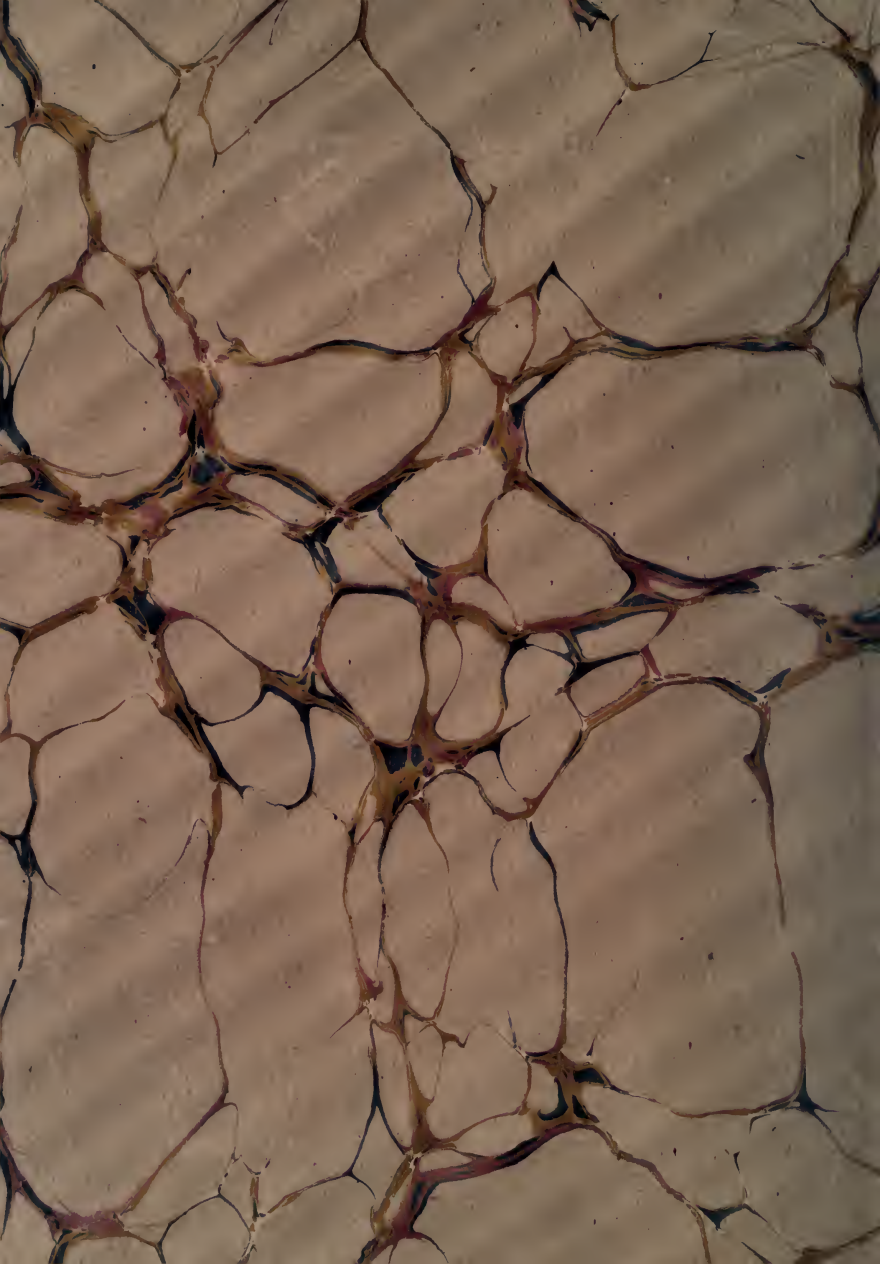

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston

117197

Author Cabanès, Auguste

Title Moeurs intimes du passé. Vol.1. Ed.3,rev.& enl.

H
C1121
m